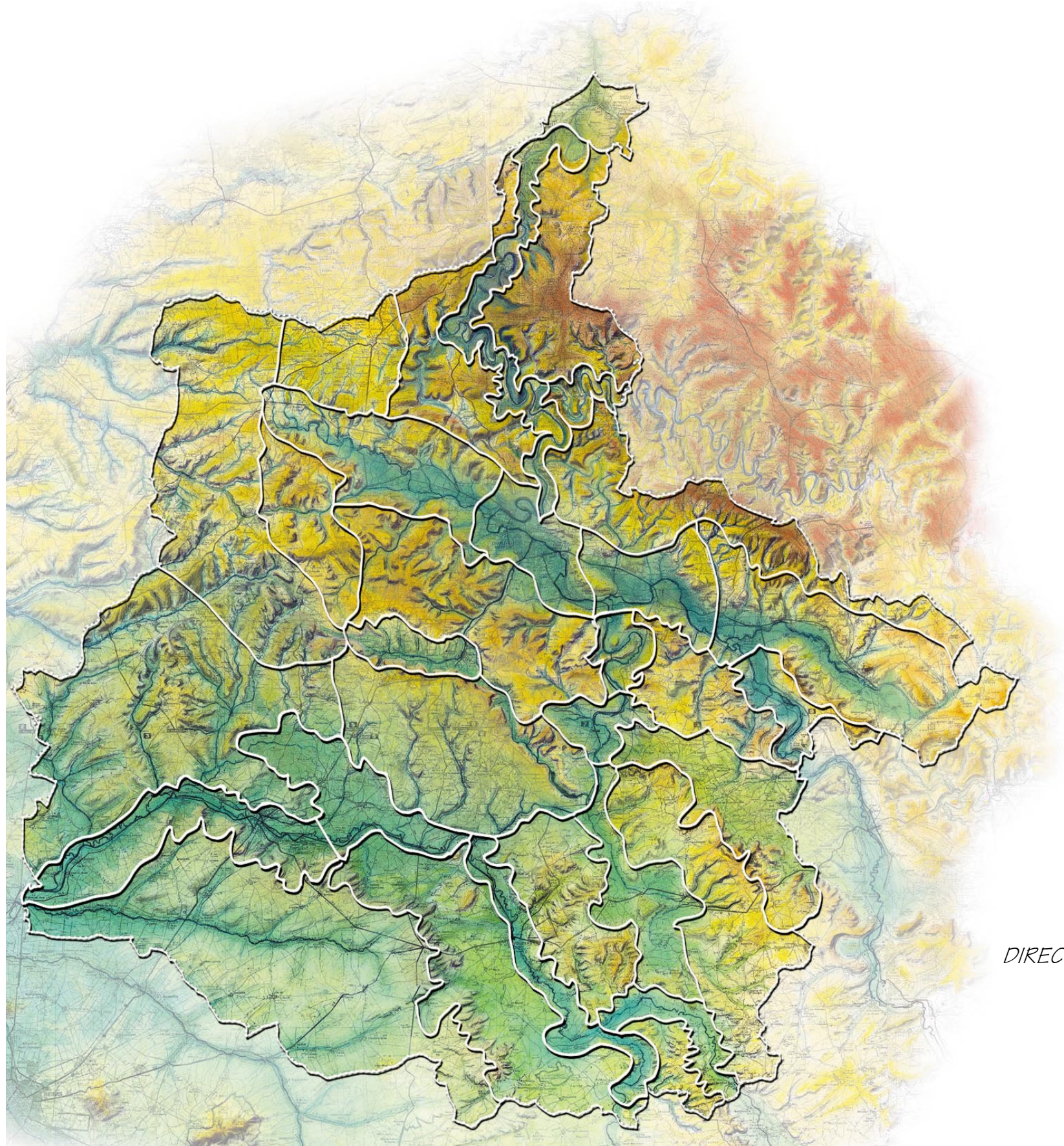


LES ARDENNES : VERS UNE POLITIQUE DU PAYSAGE



*CONSEIL GÉNÉRAL DES ARDENNES,
Hôtel du département, Place de la préfecture,
08 011 Charleville-Mézières Cedex*

*CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES ARDENNES
19, rue Fabert BP 313 - 08201 Sedan Cedex*

*DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT CHAMPAGNE-ARDENNE
44, rue Titon 51037 Châlons en Champagne Cedex*

*DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT DES ARDENNES
44, rue du Petit Bois BP5039 - 08011 Charleville-Mézières Cedex*

*DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DES ARDENNES
3, rue des Granges Moulues BP 852 - 08011 Charleville-Mézières Cedex*

juin 2000

LES ARDENNES : VERS UNE POLITIQUE DU PAYSAGE

étude commandée par :

Conseil Général des Ardennes,
Hôtel du département, Place de la préfecture,
08 011 Charleville-Mézières Cedex

Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes
19, rue Fabert BP 313 - 08201 Sedan Cedex

Direction Régionale de l'Environnement Champagne-Ardennes
44, rue Titon 51037 Châlons en Champagne Cedex

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Ardennes
44, rue du Petit Bois BP5039 - 08011 Charleville-Mézières Cedex

Direction Départementale de l'Équipement des Ardennes
3, rue des Granges Moulues BP 852 - 08011 Charleville-Mézières Cedex

suivie par :

Monsieur Brunet, chargé de mission, cabinet du Président du Conseil Général,
Mr Patrice Bonhomme, Conseil Général, Direction des routes et des infrastructures
Mr Jean-Pierre Blau, Conseil Général, Direction des routes et des infrastructures

Mr Jean-Claude Savoy, Directeur Général de la CCI
Mr Jean-François Thomas, CCI, chef du service aménagement-zones industrielles
Mr Franck Rabiller, CCI, service aménagement du territoire
Mme Nicole Seguy, CCI
Mme Martine Méloni, CCI

Mme Nadine Stevenin, DDAF

Mr Chapron, adjoint au Directeur régional de l'environnement (DIREN Champagne-Ardenne)

Mr Thierry Ménager, Directeur départemental de l'équipement
Mr André Duchesne, DDE, mission environnement, coordonnateur du comité de pilotage
Mr Philippe Godart, DDE, SAE
Mme Maryse Launois, DDE, SAE
Mr Jean-Pierre Lemant, DDE
Mr Lerun, chef du SGT
Mr François Titeux, DDE, SAE

Mme Nathalie Mezureux, chef du Service départemental de l'architecture et du patrimoine
Mr Pierre Villet, adjoint SDAP

Mr Vanowermeir, Cap Développement
Mme Sophie Vallas, Cap Développement, chargée de mission projet PNR
Mme Stéphanie Pigeon, CAP Développement

Mme Audrey Grégoire, Association pour le développement du pays Rethélois
Mr Renaud Averly, Association pour le développement du pays Rethélois

et réalisée par :

Agence Bertrand Folléa - Claire Gautier, paysagistes D.P.L.G.
6 bis, rue Henri Martin 92 240 Malakoff
tél : 01 47 35 71 33 fax : 01 47 35 61 16

Claire Gautier, Bertrand Folléa, Pierre-Yves Pasco, Sébastien Berger, Gaétan Cotreuil,
paysagistes/urbanistes/infographistes

janvier 1999 - janvier 2000 - finalisation juin 2000

Introduction

Pourquoi un plan de paysage pour les Ardennes?

PREMIÈRE PARTIE : *les fondements géographiques, historiques et culturels des paysages des Ardennes* **13**

I. Les fondements géographiques des Ardennes et l'organisation de ses paysages	16
1. Des contrastes qui s'expliquent par la géologie et la pédologie	16
2. Des subtilités qui s'expliquent par les "accidents" morphologiques	24
II. Les fondements historiques des Ardennes et les dynamiques d'évolution de ses paysages	26
1- Une campagne anciennement industrielle héritée des abbayes	26
2- Une révolution industrielle étonnante dans l'Ardenne	27
3- Une révolution agricole pour la Champagne	28
4- Des paysages marqués par le souvenir des guerres	31

DEUXIÈME PARTIE : *Les unités paysagères, description, mise en évidence des différents enjeux, et pistes d'actions* 33

Localisation des unités de paysage	34	LES PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA BAR	94
LES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE CRAYEUSE	38	18- Les boucles de la Bar	94
1 - La Champagne crayeuse	38	17- La plaine de Vendresse	94
LES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE HUMIDE ET DE L' AISNE	46	LES PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA VENCE	98
2 - Le vallage d' Aisne	46	19- La Vence patrimoniale, au pied de la crête de Poix	98
3 - La petite Champagne humide	52	20- La Vence corridor d' arrivée sur Charleville-Mézières	100
4 - La vallée de l' Aisne à Rethel	54	LES PAYSAGES DE LA DEPRESSION PRE-ARDENNAISE	106
LES PAYSAGES DU PORCIEN	58	21- La vallée de la Sormonne	106
5 et 6 - Le Porcien et Le Haut Porcien	58	22- La Meuse de Charleville-Mézières	107
LES PAYSAGES DE LA THIERACHE	64	23- La Meuse de Sedan	107
7- La Thiérache Ardennaise	64	24- La vallée de la Chiers et les collines Lorraines	108
8- Les Pothées	65	LES PAYSAGES DE L' ARDENNE	114
LES PAYSAGES DE L' ARGONNE	68	25- Le plateau d' Hargnies	114
9- La forêt d' Argonne	68	26- Les contreforts du massif Ardennais	115
10- La vallée de l' Aire	72	27- Le défilé de la Meuse	115
11- La plaine de Buzancy, entre Aire et Bar	72	28- Le défilé de la Semoy	116
12- La crête de Sommauthe	76	29- La vallée des Vieilles Forges	116
13- Le Dieulet	80	30- La pointe de Givet	117
LES PAYSAGES DES CRETES CENTRALES	82	LES PAYSAGES DU PLATEAU DE ROCROI	127
14- Le pays de la crête de Poix	82	31- La clairière de Rocroi	127
15- Les crêtes Bajociennes, au-dessus de la dépression pré-ardennaise	86		
LES PAYSAGES DE LA MEUSE DE MOUZON	92		
16- La Meuse de Mouzon	92		

TROISIÈME PARTIE : <i>Synthèse des enjeux et grandes orientations pour une politique départementale du paysage</i>	133
Neuf enjeux majeurs pour les paysages Ardennais	134
1- UNE CHARPENTE PAYSAGÈRE POUR LA DÉPRESSION PRÉ-ARDENNAISE	136
I. Diagnostic	
1. Une concentration des principales dynamiques d'évolution du département	136
2. Un atout : un cadre géographique clairement défini	137
3. Un risque : le délitement linéaire	138
II. Principes d'actions : le concept de charpente paysagère et sa déclinaison	143
1. Préserver les espaces de respiration	143
2. Favoriser le développement urbain en perpendiculaire	143
3. Conforter les centralités	143
La charpente paysagère de la dépression pré-ardennaise	144
carte des espaces ouverts stratégiques, dans la vallée, entre Charleville-Mézières et Sedan	147
4. Les structures paysagères en jeu dans le développement à l'ouest de Charleville-Mézières	149
III. La dépression pré-ardennaise de Charleville-Mézières et Sedan : Comment agir?	154
2- UN MARIAGE À TROIS POUR LES DÉFILÉS DE LA MEUSE ET DE LA SEMOY	156
I. diagnostic	156
II. Principes d'actions	157
1. Développer la mise en scène des vues géographiques sur la Meuse et la Semoy	157
2. Mettre en scène l'activité industrielle dans la ville et depuis les infrastructures	159
3. Transformer les points noirs architecturaux, hérités notamment des friches industrielles, en «jardins temporaires»	161
4. Promouvoir une palette de couleurs adaptée, dans les réhabilitations et les projets contemporains	162
5. Mettre en valeur les façades fluviales de la Meuse et de la Semoy	163
6. Préserver en feuillus la façade forestière des vallées	166
7. Mettre en valeur les bords de rivière	167
8. Préserver et gérer les espaces agricoles de respiration des fonds de vallée	168
Carte de synthèse des enjeux	170
III. Le défilé de la Meuse et de la Semoy dans l'Ardenne : comment agir?	173
3- DES OASIS POUR LA CHAMPAGNE CRAYEUSE	174
I. diagnostic	174
II. principes d'actions	175
1. Mettre en valeur La Retourne comme un «Oued»	175

2. Faire des villages champenois des «oasis»	178	7 - <i>UN KALÉIDOSCOPE POUR L'ARCHITECTURE</i>	210
3. Créer des 'oasis écologiques' : les remises	180	I. diagnostic	210
4. La Champagne crayeuse : schéma d'évolution possible	181	Une précieuse diversité à l'échelle du département	210
III. La Champagne crayeuse : comment agir?	183	II. principes d'actions	213
 		1. Réhabiliter l'architecture traditionnelle	213
4 - DES BALCONS HISTORIQUES POUR LES CRÊTES CENTRALES	184	2. Promouvoir une création architecturale adaptée au contexte bâti	214
I. diagnostic	184	III. Le patrimoine architectural : Comment agir ?	217
1. Des crêtes omniprésentes, qui font le coeur du département	184		
2. Un concentré d'histoire et de géographie	186	 	
II. principes d'actions	186	8 - DE VRAIS ESPACES PUBLICS POUR LES VILLAGES	218
1. Développer des projets de valorisation (plans de paysage) pour chaque crête	186	I. diagnostic	218
III. Les crêtes : Comment agir?	187	II. principes d'actions	219
 		1. Un lieu de stationnement à Givet	219
5 - DES VALLÉES-JARDINS POUR LES PETITES RIVIÈRES	182	2. Un espace public rural à Raillicourt	219
I. diagnostic	188	3. Un espace public de bourg	220
1. Des vallées rebelles	188	4. Un passage de route agréable en coeur de bourg à Mouzon	220
2. des vallées douces	190	5. Quelques exemples d'aménagements	221
II. principes d'actions	190	III. Les espaces publics : comment agir?	223
1. Requalifier les espaces publics	190		
2. valoriser le patrimoine bâti	190	 	
3. Créer des promenades continues sur le bords des cours d'eau	190	9 - UNE TRAME D'ESPACES PUBLICS POUR	
4. Maîtriser l'évolution autour des routes	191	LES GRANDS ENSEMBLES	224
5. Préserver la distance route/ village	191	I. diagnostic	224
6. Arrondir les profils des routes	191	1. un parc de logement social important, en voie de réhabilitation	224
7. Organiser la mise en scène de l'arrivée sur Charleville-Mézières	192	2. les grands ensembles : une grande richesse d'espaces ouverts	224
III. Les petites vallées : Comment agir?	193	3. des espaces trop découpés et sans identité	225
 		4. une qualité des espaces liée à une présence végétale arborée	225
6- DES FRICHES VIVANTES POUR LES ACTIVITÉS MORTES	194	II. principes d'actions	226
I. premier diagnostic	194	1. raccrocher les grands ensembles à la ville par la réhabilitation	
1. Des types de friches variés	194	des espaces publics	227
2. Des friches essentiellement urbaines	196	2. établir un diagnostic précis des espaces ouverts,	
II. premiers principes d'actions	197	pour chacun des grands ensembles	227
1. Résorber les bâtiments «points noirs»	198	3. affirmer une identité paysagère propre à chacun	
2. Reconvertir et réinvestir les bâtiments à valeur urbaine	200	des grands ensembles	227
3. Protéger et réhabiliter les bâtiments à valeur architecturale	202		
Exemples illustrés (photos DDE Ardennes 1998)	203	Tableau-résumé de la deuxième partie : les acteurs concernés	228
4. Les activités industrielles : deux exemples de mise en valeur	206	Tableau-résumé de la troisième partie : les acteurs concernés	234
III. Les friches d'activités : comment agir?	208		

Pourquoi un plan de paysage pour les Ardennes?

I. Pourquoi une étude sur les paysages?

Le territoire administratif du département des Ardennes embrasse en son sein des logiques géographiques fort différentes, mises en valeur par les hommes de façon distinctes, qui ont abouti à des “pays” bien individualisés. C’est l’Ardenne au nord et la Champagne au sud, bien sûr, mais aussi la Thiérache, l’Argonne, le Porcien, les crêtes centrales, etc. Ces pays sont assez bien connus et font référence par exemple dans les guides de découverte du département.

Lorsque l’on passe des pays aux paysages, c’est-à-dire

lorsque la dimension de la réalité sensible se surajoute aux dimensions géographiques et historiques, les choses se compliquent, et les paysages sur l’ensemble du département doivent être plus précisément identifiés. Or la perception des paysages, leur appréciation, représente quelque chose de beaucoup plus concret et de quotidien aussi bien pour les habitants des lieux que pour ceux qui découvrent ces lieux. Nos yeux naviguent peu ou prou à 1,60 m du sol et c’est de là qu’il convient de partir pour différencier les paysages, les qualifier, mesurer leurs atouts et leurs sensibilités, en bref les diagnostiquer, afin de savoir ce que l’on offre aujourd’hui réellement à la fois comme cadre de vie aux habitants, et comme cadre d’accueil pour le tourisme ou les entreprises.

Au travers de cette question du paysage, ce sont ainsi

des enjeux sociaux (cadre de vie) et économiques (tourisme, entreprises) qui se jouent. L’enjeu est également -et peut-être avant tout- culturel et patrimonial **parce qu’intervenir dans le paysage aujourd’hui, c’est s’inscrire dans une histoire qui, progressivement, touche après touche, a noué des relations entre les choses, entre les éléments de paysages, mais aussi entre les hommes et leur pays, jusqu’à donner une cohérence et une unité, une valeur, dans laquelle il convient de s’inscrire pour garantir la pérennité de la lisibilité établie, voire pour la renforcer ou pour la créer.**

Ce sont ces valeurs que cette étude propose de révéler, afin de s’appuyer dessus pour proposer les bases d’une politique départementale de valorisation des paysages des Ardennes, associant les différents partenaires intéressés à l’échelle départementale ou régionale.

2. Pourquoi une politique du paysage à l'échelle départementale?

En matière de paysage, il est relativement classique de travailler sur un site et une problématique donnés : un jardin, une place, une route, une vallée, une cité, un bourg ou même une commune ou un groupement de commune. Mais que peut-on attendre d'un travail de réflexion sur le paysage à l'échelle beaucoup plus large d'un département tout entier? Et sans problématique particulière? Cela peut vite sembler abstrait ou terriblement écrasant.

Les raisons de cette réflexion élargie entre services concernés par la question Conseil Général, Chambre de commerce et d'industrie, services de l'Etat (DIREN, DDAF, SDAP, DDE), sont simples : chacun manie un certain nombre d'outils pour agir sur le paysage, sur la qualité de l'espace : outils réglementaires, outils incitatifs d'aides financières, outils de concertation (type plan ou charte de paysage), outils de communication. Chacun aussi a vocation à porter un discours sur la question auprès des collectivités locales responsables en matière d'urbanisme. Ces outils sont aujourd'hui nombreux, difficiles à manier, plus ou moins efficaces et peuvent facilement devenir concurrents ou même contradictoires s'ils n'agissent pas dans le même sens, dans le même but.

L'objectif du travail qui suit est de proposer une vision partagée entre les acteurs sur ce qu'est le paysage des Ardennes, ce qu'il devient et ce que l'on souhaiterait qu'il devienne.

3. Quelle méthode pour faire émerger les orientations en matière de paysage?

Tout au long de l'étude, notre souci constant a été de dégager un nombre limité d'objectifs prioritaires susceptibles d'orienter les actions menées par les uns et les autres dans un sens donné, dans une direction.

A cette échelle du territoire, la mise en évidence de ces quelques objectifs est clairement le noeud autour duquel s'articule tout le travail. En amont, ces objectifs de valorisation du paysage doivent être appuyés par la connaissance du paysage et de la dynamique d'évolution qu'il connaît. En aval, ils peuvent se décliner en pistes d'actions qui donnent au travail à la fois sa dimension cohérente et concrète.

Pour réaliser ce travail, nous avons délibérément souhaité faire émerger les orientations et les idées de valorisation des paysages à partir de la réalité observable, du concret palpable et visible, persuadés que les tendances d'évolution comme les concepts susceptibles de les orienter dans une direction souhaitée existent à l'état latent et ne demandent qu'à être révélés et mis au grand jour. La méthode a donc consisté à "faire parler le terrain" prioritairement, au risque, pour des raisons de moyens et de temps, de ne pas suffisamment faire "parler" les acteurs de l'aménagement.

Cette connaissance est bien sûr complétée dans un second temps par des rencontres de spécialistes et des lectures des travaux déjà réalisés, à caractère géographique, historique, économique et culturel. Elles permettent d'expliquer l'aspect des paysages tels qu'ils se découvrent aujourd'hui et de comprendre leur origine et leurs dynamiques d'évolution.

La base de connaissance des paysages du département ainsi constituée est un moyen pour agir car, au-delà des fondements géographiques, historiques et culturels qui *expliquent* les choses, au-delà des images et des schémas qui *décrivent* les choses, elle s'attache à mettre en évidence :

- les échelles de cohérence (ce sont les fameuses unités ou entités de paysage) pour agir de façon coordonnée sur la qualité de l'espace dans les problématiques d'aménagement du territoire ;

- les valeurs paysagères, qui sont des éléments ou des relations entre éléments qui fondent la spécificité et l'identité d'un territoire donné. C'est sur ces valeurs que l'on pourra s'appuyer pour proposer des actions de valorisation du paysage ;

- les enjeux qui pèsent sur les paysages, par l'observation des dynamiques à l'oeuvre et de leurs effets sur l'espace et ses logiques constitutives.

La connaissance par le terrain permet encore d'observer et de juger dans la réalité les stigmates d'évolution qui sont autant d'indices des dynamiques à l'oeuvre. Elle permet de porter un diagnostic, de dresser "l'état de santé" des paysages du département aujourd'hui : et c'est bien l'examen sur le terrain de ces évolutions qui peut le mieux mettre en exergue à la fois les problèmes, les tendances et les fragilités qui se font jour, en les observant de visu. : selon les cas : les extensions de l'urbanisation, les transformations du bâti, les variations de l'occupation agronomique des sols ou des structures des paysages agricoles, les transformations des routes, etc.

La mise en évidence des enjeux majeurs, frottée aux expériences des membres du comité de pilotage en matière d'accompagnement des dynamiques d'évolution, des outils, des démarches, des acteurs, permettent d'ouvrir des pistes pour agir et de nourrir la définition d'une politique d'accompagnement de l'évolution des paysages des Ardennes à l'échelle départementale.

Enfin la mise en forme de l'étude, la plus claire et la plus pédagogique possible, doit permettre son ouverture vers les autres acteurs qui "font" le paysage quotidien : les communes bien sûr, mais aussi ... les habitants!

Le présent document se présente finalement de la façon suivante :

- 1- les fondements géographiques, historiques et culturels des paysages des Ardennes ;
- 2- les unités de paysage et leurs valeurs paysagères-clefs, les enjeux locaux majeurs ;
- 3- le diagnostic de synthèse, faisant apparaître les dynamiques d'évolution observables, les problèmes et les enjeux majeurs en matière de paysage et traçant quelques pistes d'actions à partir des outils existants. Première partie : les fondements géographiques, historiques et culturels des paysages des Ardennes.

Première Partie

***Les fondements géographiques, historiques et culturels
des paysages des Ardennes***

Deuxième Partie

Les Unités Paysagères :

*Description, mise en évidence des différents enjeux et
pistes d'actions*

Troisième Partie

*Synthèse des enjeux et grandes orientations pour une
politique départementale du paysage*

Les fondements géographiques, historiques et culturels des paysages des Ardennes.

Un regard rapide et naïf sur l'ensemble du département des Ardennes montre une diversité et des contrastes de paysages radicaux entre le nord et le sud.

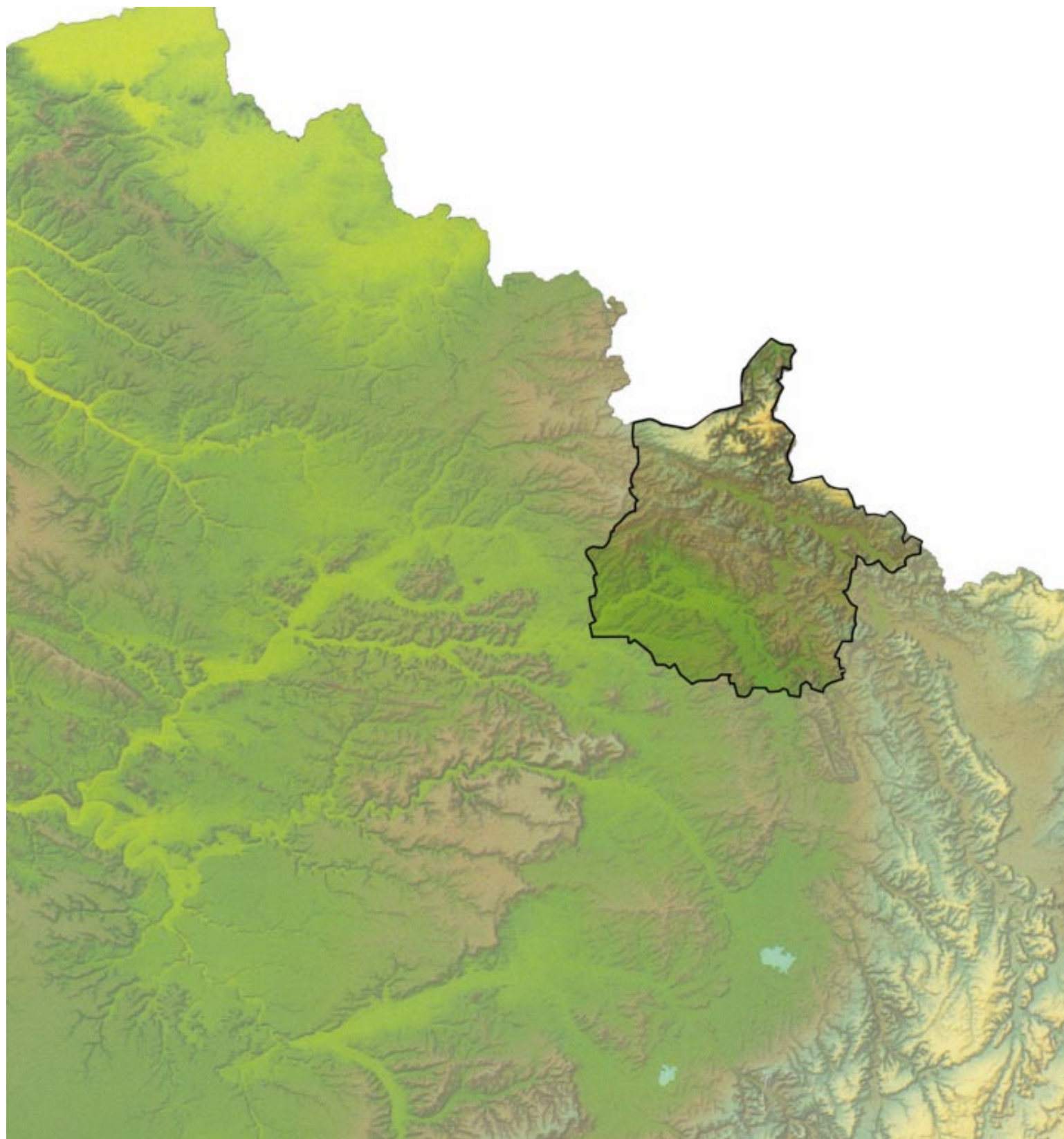
Voici au sud un océan de terres cultivées claires, largement ouvertes sur le ciel, aux ondulations amples et généreuses ; voilà au nord un océan de forêts sombres, plaquées sur un plateau humide, avec au cœur l'entaille profonde et tourmentée de la Meuse déroulée en boucles serrées.

L'identification des unités de paysages révèle une diversité qui complexifie cette vision simplifiée du territoire Ardennais.

D'où viennent alors ces contrastes caricaturaux?

A quoi est due, à échelle plus précise, la subtilité de la diversité et des nuances observées?

Ce sont les fondements géographiques et historiques qui vont permettre de répondre à ces questions.



*Carte du département des Ardennes
dans son contexte morphologique*

I. Les fondements géographiques des Ardennes et l'organisation de ses paysages

1. Des contrastes qui s'expliquent par la géologie et la pédologie

Les Ardennes : rencontre du Bassin Parisien et du massif schisteux Rhénan.

Pour comprendre l'origine des contrastes et de la diversité des paysages Ardennais, il est indispensable de se resituer dans un périmètre plus large incluant le nord de la France, le sud de la Belgique et de l'Allemagne, et de remonter dans les temps géologiques.

On voit sur le schéma géologique simplifié ci-contre l'immense cuvette du Bassin Parisien, centrée sur Paris et déroulant en cercles concentriques successifs ses couches géologiques sédimentaires, de plus en plus anciennes au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. Terrains tertiaires au centre en vert clair, crétacé en orangé, jurassique en rouge, triasiques en mauve.

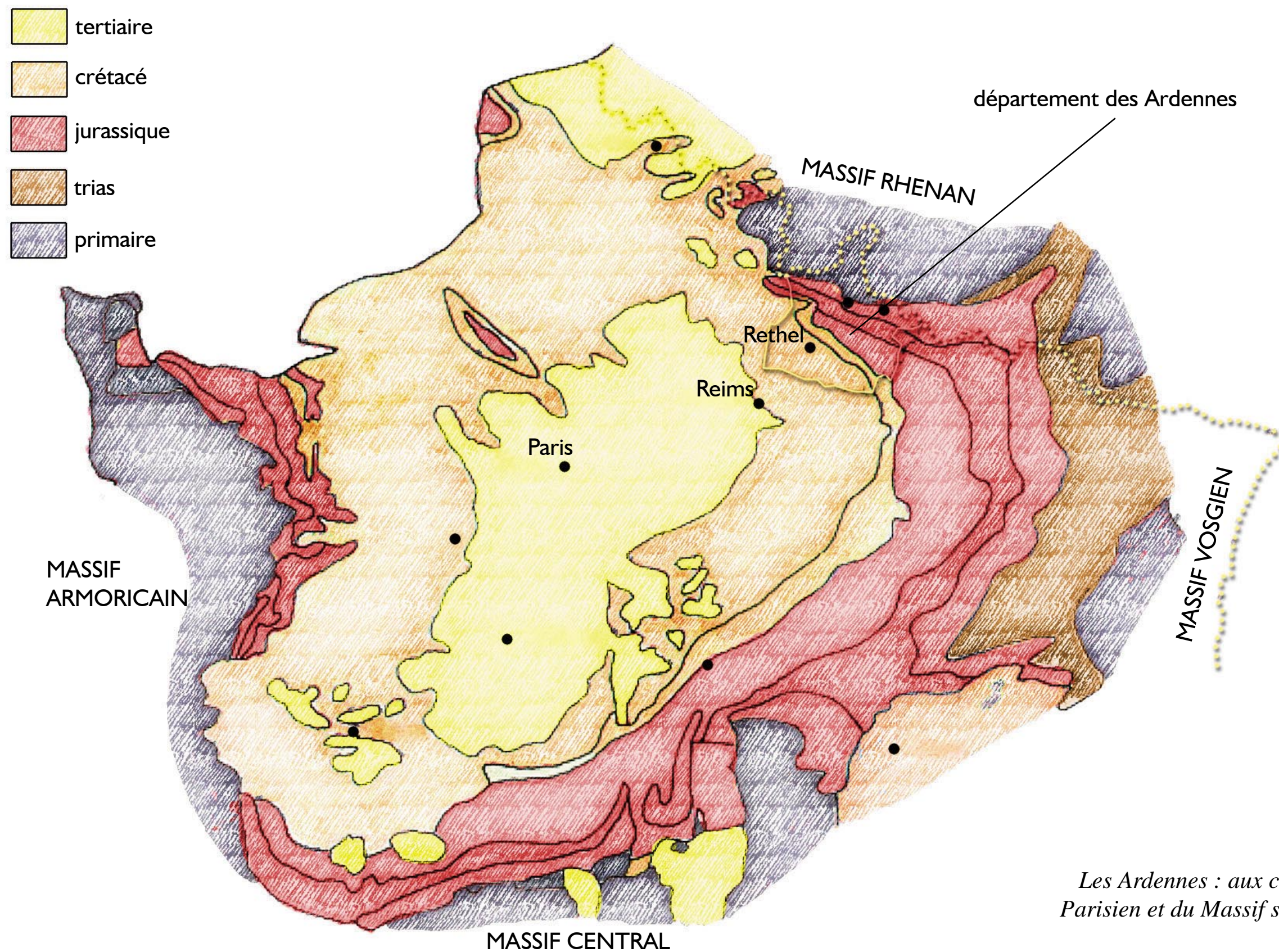
A sa périphérie, le bassin sédimentaire touche les massifs anciens primaires, granitiques ou schisteux : Bretagne à l'ouest, Massif Central au sud, Morvan au sud-est, Massif Vosgien à l'est, Massif Rhénan enfin au nord-est.

Resitué dans cette logique géologique fondamentale, on comprend alors l'originalité fondamentale du département des Ardennes : à cheval sur les confins du Bassin Parisien et du Massif Rhénan, c'est un territoire de rencontre entre deux mondes radicalement différents : celui du sédiment -calcaire- et celui du schiste, celui de la Champagne et celui de l'Ardenne.

“Ardennes, comme l'écrit joliment Y. Hureaux, faut-il l'écrire avec un morceau d'ardoise ou de craie?”

A la Révolution, les députés ont hésité dans l'appellation du département, tiraillés par ses visages contrastés. Finalement, la “Champagne septentrionale” s'est effacée au profit des “Ardennes”.

Le massif Ardennais, “l'Ardenne”, au caractère unique en France, s'est imposé pour tout le département en prenant curieusement, pour l'occasion, un pluriel.



Les Ardennes : aux confins du Bassin Parisien et du Massif schisteux Rhénan

La dépression préardennaise.

De façon plus précise, la rencontre entre le monde calcaire issu des confins du Bassin Parisien et le monde schisteux du Massif Rhéna s'opère de façon progressive dans le département.

Prenant la forme d'un carré surmonté d'un triangle, le département voit grossièrement sa base carrée appartenir au Bassin Parisien (en orange sur le schéma ci-contre) tandis que son chapeau triangulaire forme l'Ardenne proprement dite, constitutive du Massif Rhéna (en bleu sombre).

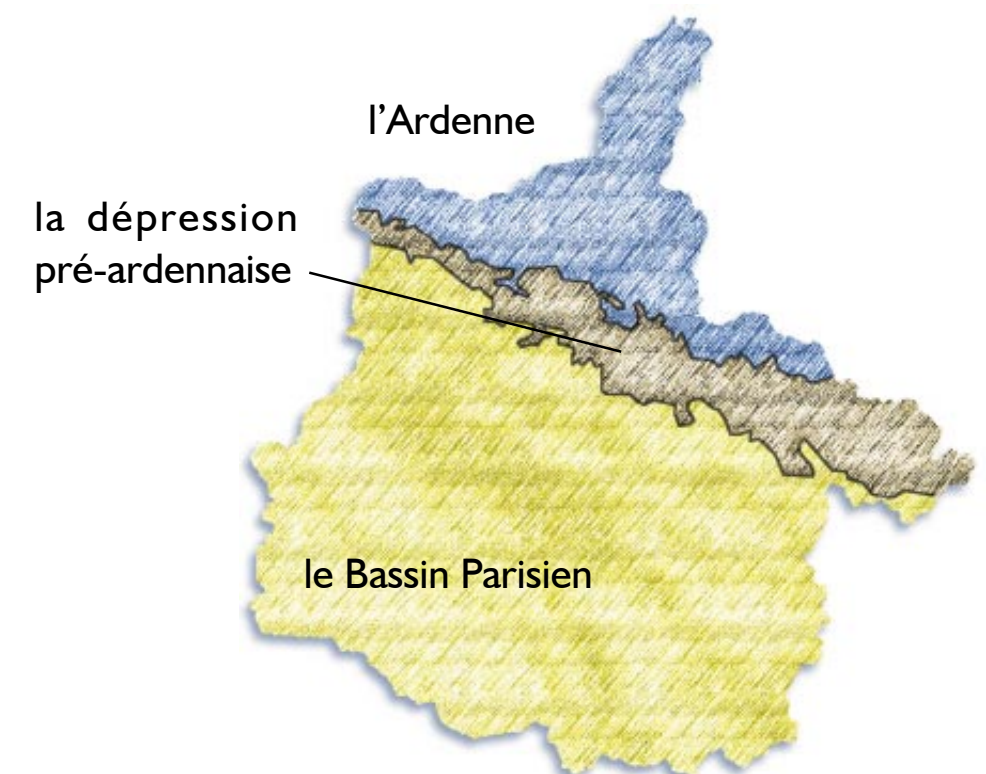


La rencontre entre les deux s'opère au moyen d'une couture : la dépression pré-ardennaise, en gris sur le schéma.

Il s'agit d'un vaste couloir de vallée qui s'allonge d'est en ouest sur 70 km à travers tout le département.

Il est cadré au sud par les pentes du dernier ressaut du Bassin Parisien et au nord par les pentes du massif Ardennais. C'est dans cette dépression que coulent les rivières Chiers, Meuse et Sormonne.

C'est aussi là, sur cette ligne de contact, que se sont développées les villes les plus importantes du département : Charleville-Mézières et Sedan.



La Champagne crayeuse

Plus précisément encore, les paysages du département se comprennent mieux si l'on distingue, au sein du "carré" sédimentaire, les terrains crétacés au sud des terrains jurassiques et triasiques au centre.

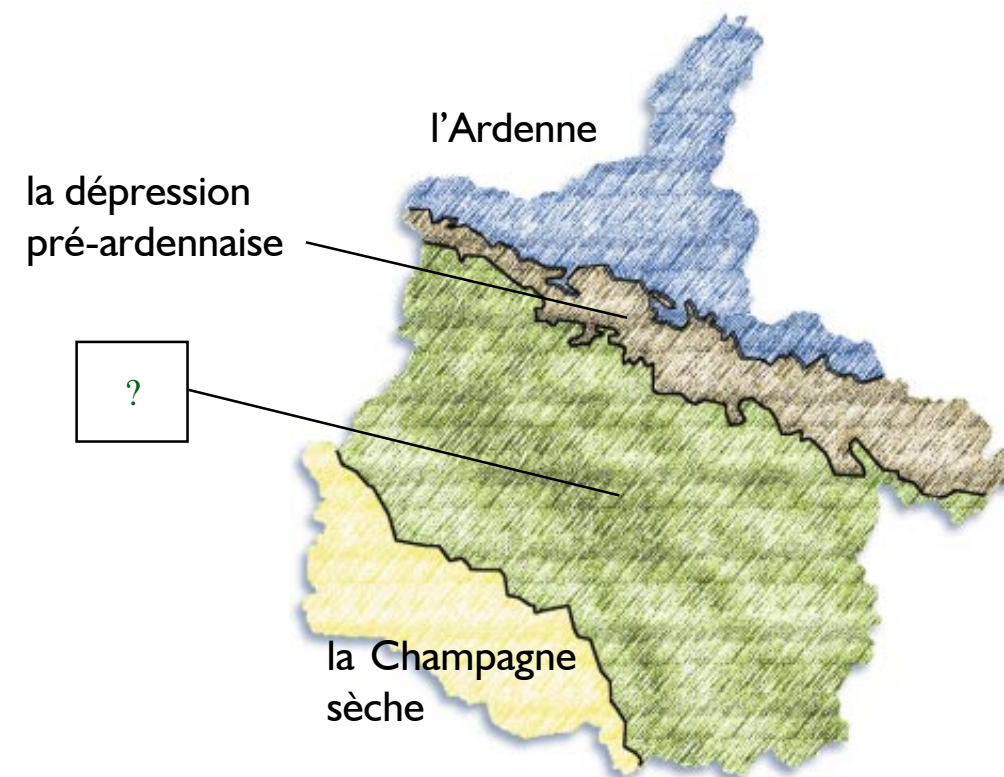
Les contraintes pédologiques très fortes imposées par la craie du crétacé supérieur (le cénonien) ont généré en effet des paysages radicalement originaux et différents des autres : ceux de la Champagne sèche.

C'est là que se déroulent aujourd'hui les immenses champs cultivés notés au début. Ils concernent tout le sud/sud-est du département, en jaune clair sur le schéma ci-contre.

Apparaissent finalement trois grands types de paysages aisément identifiables à l'échelle départementale :

- la Champagne sèche au sud-est,
- la dépression pré-ardennaise, au creux de laquelle coulent la Chiers, la Meuse et la Sormonne, au pied de l'Ardenne,
- l'Ardenne au nord.

Comment définir alors le coeur du département, en vert sur le schéma ci-contre, et radicalement distinct, dans sa dimension simplement rurale, des paysages "agro-industriels" de la Champagne comme des paysages "sylvo-industriels" de l'Ardenne?



*Comment définir le centre?
C'est ici que la morphologie va nous aider...*

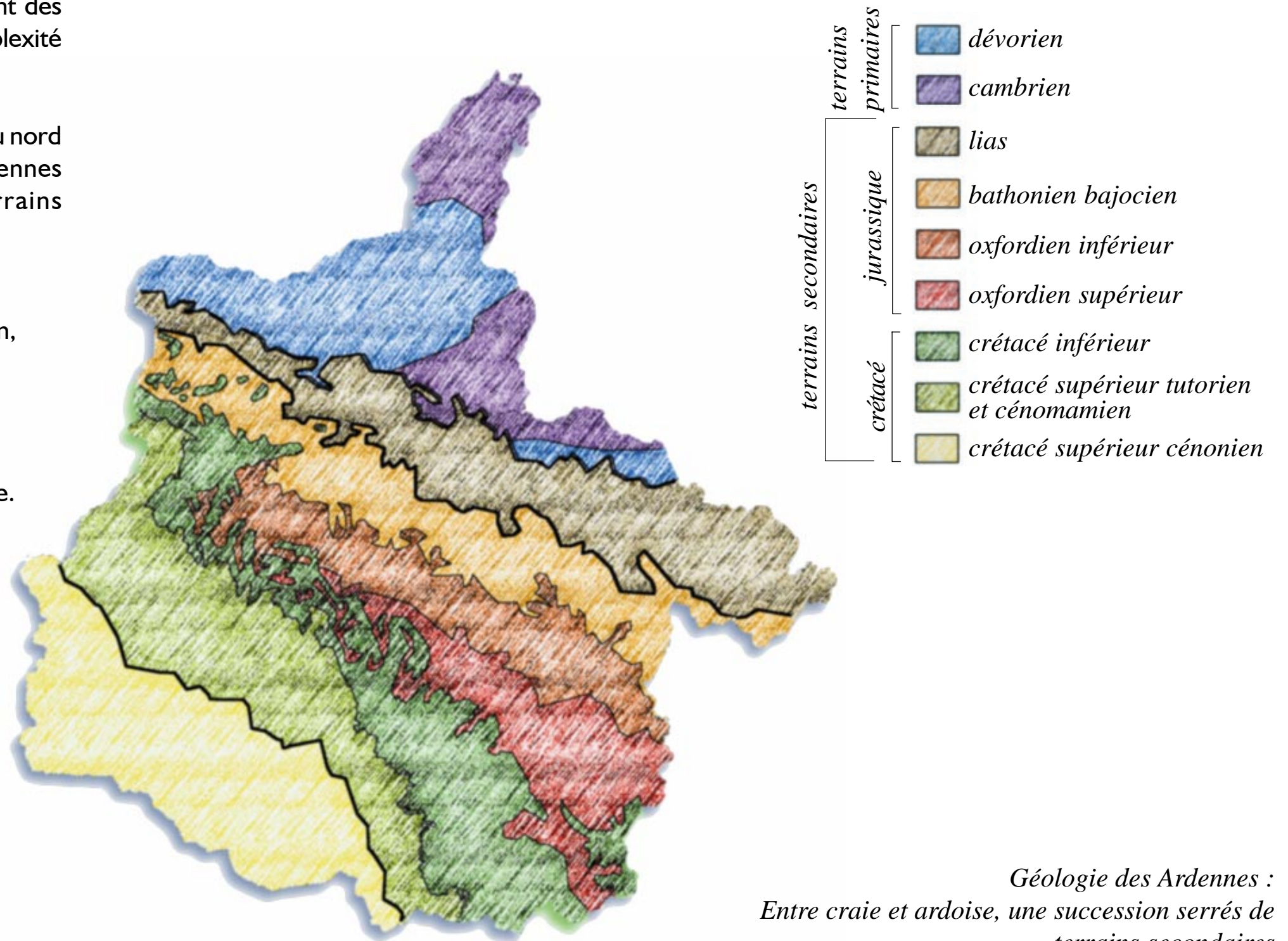
La houle des crêtes centrales.

La carte géologique plus précise du département des Ardennes nous aide à mieux comprendre la complexité du coeur du département.

Entre la craie au sud (en jaune clair) et l'ardoise au nord (en bleu et violet), le département des Ardennes concentre une succession serrée de terrains secondaires.

Du sud au nord, il s'agit :

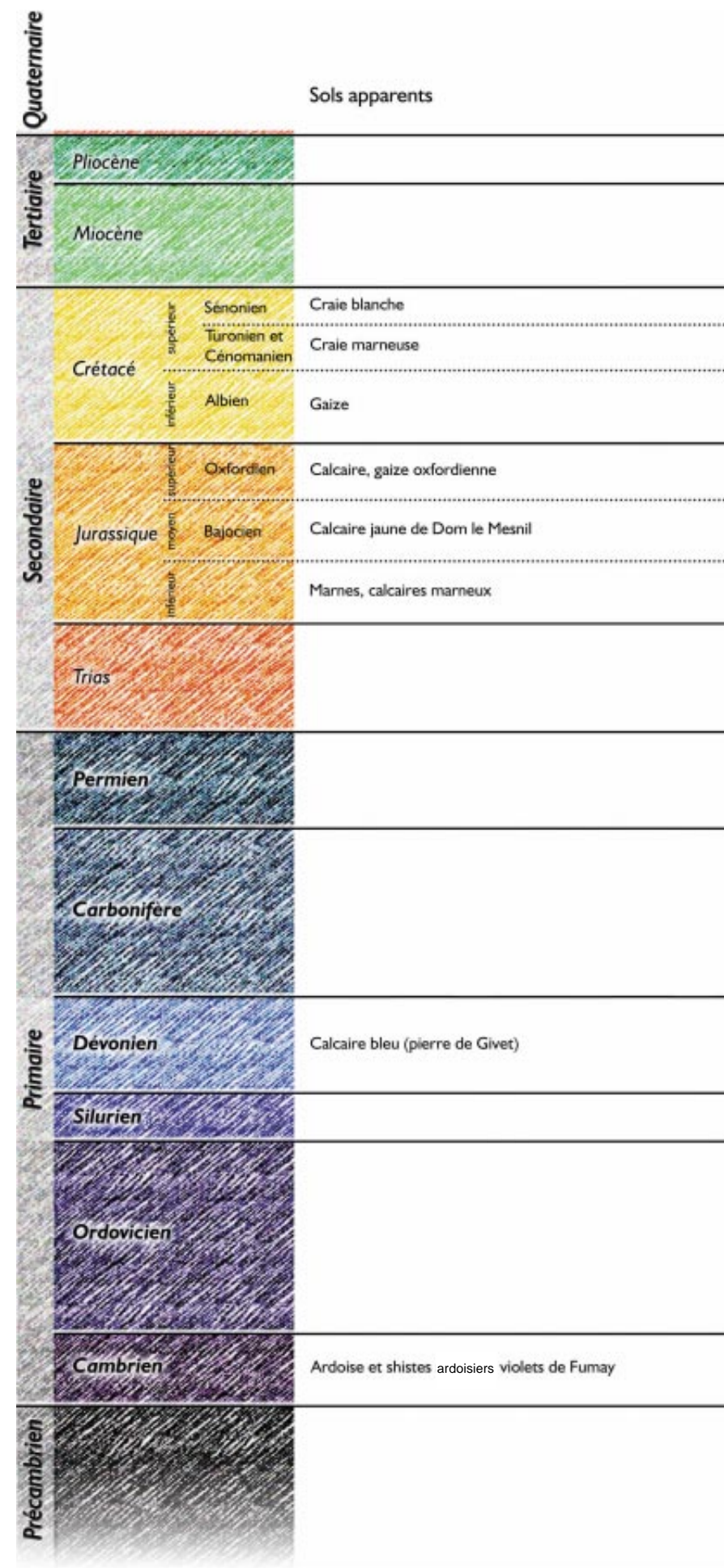
- du Crétacé supérieur Turonien ou Cénomaniens,
- du Crétacé inférieur,
- de l'Oxfordien supérieur,
- de l'Oxfordien inférieur,
- du Bathonien/Bajocien,
- enfin du Lias pour la dépression pré-ardennaise.



*Géologie des Ardennes :
Entre craie et ardoise, une succession serrés de
terrains secondaires*

Ces différents temps géologiques sont repris sur l'échelle géologique ci-contre, avec le même code couleur que la carte. Figurent également les principaux sols et matériaux traditionnels de construction du département.

On le voit, contrairement à la Champagne ou au massif Ardennais, c'est moins les sols qui vont faire l'unité du centre du département que la morphologie.

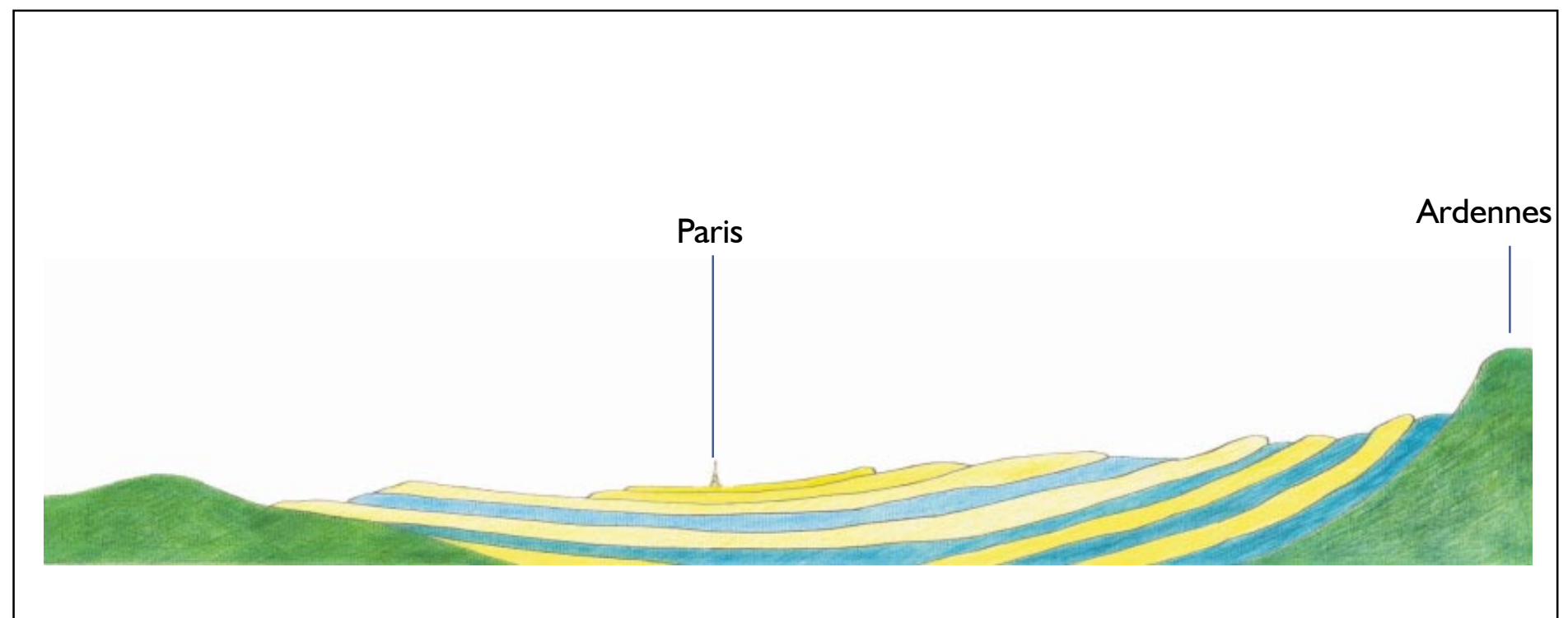


Echelle des différents temps géologiques, avec en parallèle les principaux sols et matériaux traditionnels de construction du département

La coupe géologique simplifiée du Bassin Parisien montre en effet la série de couches géologiques de plus en plus anciennes au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. Ces couches s'empilent en fait comme des plats et des assiettes. A chaque passage de couche géologique, une différence de niveau s'observe : ce sont les fameuses côtes, crêtes ou cuestas, du Bassin Parisien.

L'originalité du département étant de concentrer sur une faible distance un grand nombre de couches géologiques, on observe ainsi une succession de côtes ou crêtes plus ou moins marquées, plus ou moins érodées, qui ont fini par donner son nom au coeur des Ardennes : les crêtes centrales.

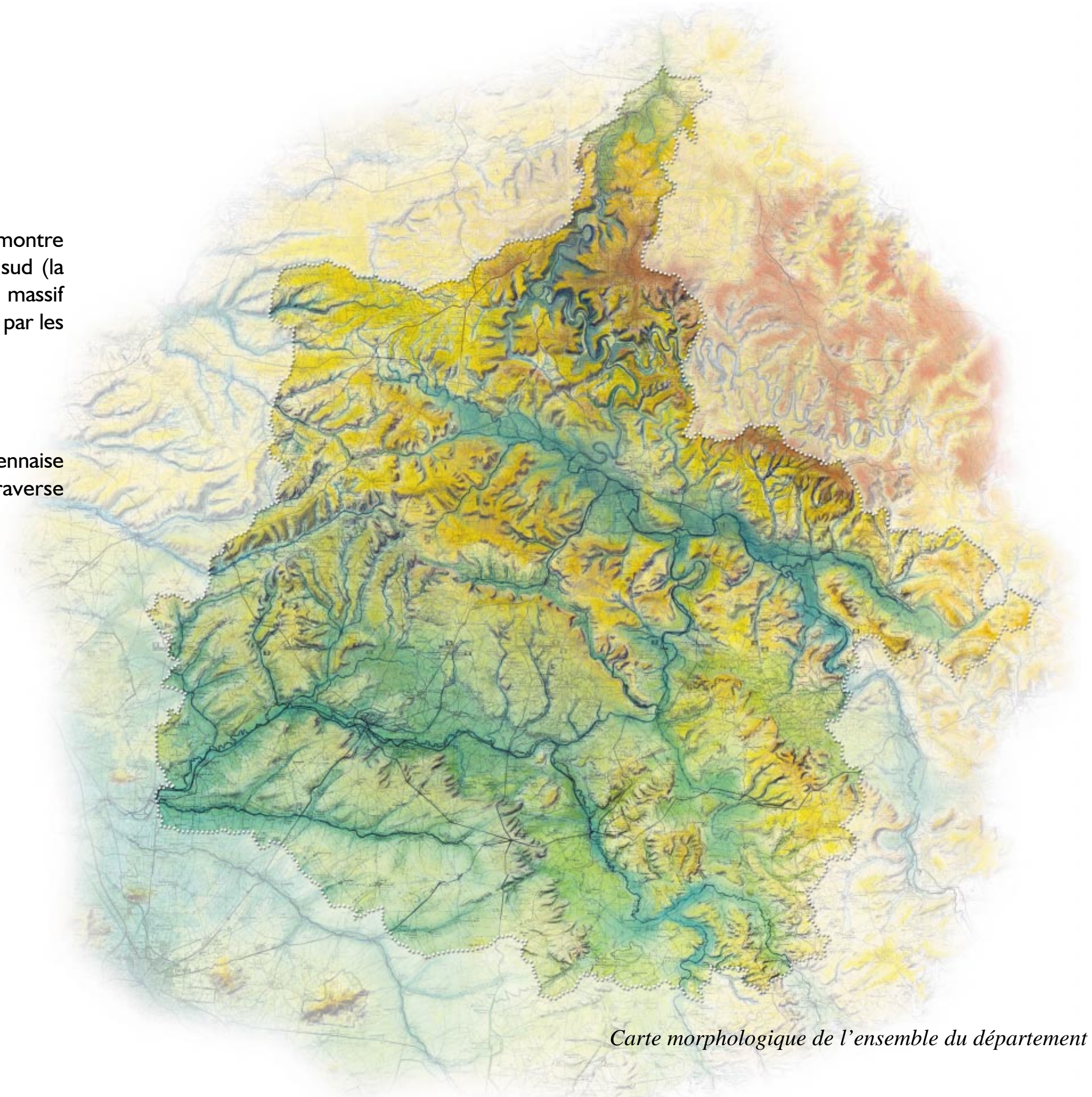
La forme de ces crêtes étant toujours la même : pentes douces vers l'intérieur du Bassin Parisien, pentes raides vers l'extérieur, c'est une succession de vagues qui se dessine ainsi et que Y. Hureau a justement appelé "la houle des crêtes centrales". La toponymie a retenu cette particularité topographique avec le hameau de la Bascule, situé sur la côte Oxfordienne de Poix, au point exact où, effectivement, on "bascule" d'un paysage à un autre ; d'un côté se trouve le Bassin «Seine Normandie» et, de l'autre, en franchissant la ligne de partage des eaux, le Bassin «Rhin Meuse».



Coupe géologique simplifiée du Bassin Parisien

La carte de la morphologie du département montre l'élévation progressive de l'altitude depuis le sud (la Champagne crayeuse, en bleu vert), jusqu'au massif Ardennais au nord (en jaune-rouge) en passant par les crêtes centrales (orangées).

On voit bien également la dépression pré-ardennaise en bleu, au pied du massif Ardennais, qui traverse presque tout le département de part en part.



Carte morphologique de l'ensemble du département

2. Des subtilités qui s'expliquent par les "accidents" morphologiques

A contrario de ces règles générales issues de la géologie et de la pédologie et vraies à grande échelle, des exceptions viennent s'imposer plus localement pour enrichir le tableau. Au moins cinq points peuvent être mis en avant pour expliquer la complexité et la richesse des pays qui font les Ardennes.

1. La dépression pré-ardennaise n'est pas la seule dépression du département. Il faudrait aussi parler de la Champagne humide, qui court avec ou non loin de la vallée de l'Aisne et que l'on traverse par exemple par l'actuelle RN 51 entre Novy-Chevrières et Saulces-Monclin. S'y ajoutent également les vallées de la Vence et du Bairon, ...

2. L'Ardenne est certes un plateau, mais c'est un plateau profondément entaillé par la Meuse et la Semoy, qui y dessinent des boucles serrées et concentrent la vie : activités et habitat. Les deux rivières forment ainsi les accidents topographiques les plus spectaculaires et les plus célèbres du département.

3. L'Ardenne est certes forestière, mais le plateau situé

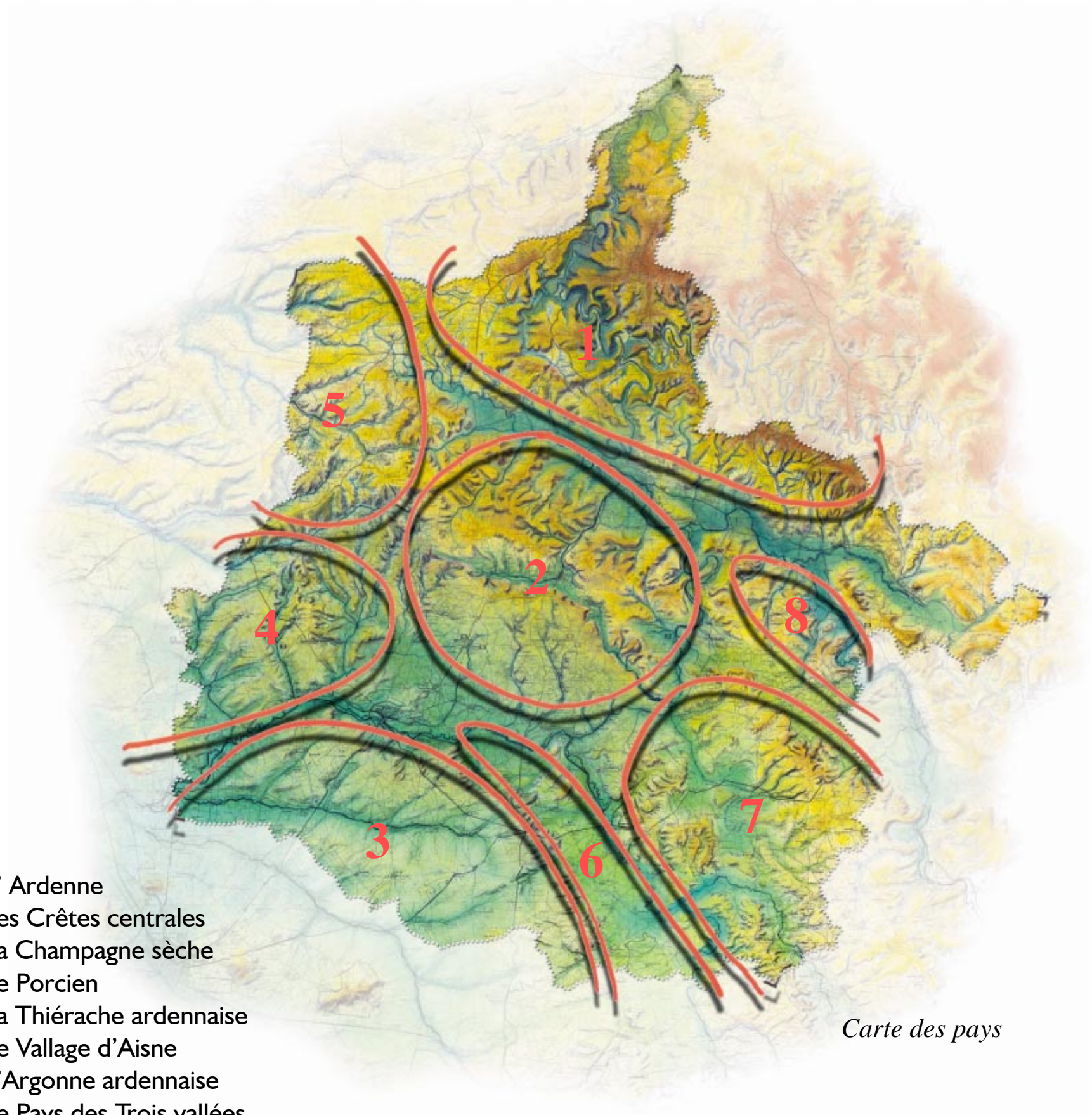
à l'ouest du massif, autour de Rocroi, s'ouvre comme une clairière et propose des paysages de plateau ouverts, fort différents.

4. Le centre du département est appelé à juste titre le pays des crêtes, mais c'est aussi le pays de rivières qui composent d'autres paysages : l'Aisne, l'Aire, la Bar, la Vence, le Bairon, etc.

5. Surtout, le litage entre crêtes et vallées est très imparfait :

ainsi, et c'est là une des originalités fortes des paysages des Ardennes, à l'origine de la complexité des paysages des crêtes centrales, les rivières sont rebelles : elles entaillent sans cesse les reliefs des crêtes, refusent de les suivre sagement au pied

Tous ces facteurs s'ajoutent aux variations des sols pour complexifier les paysages des Ardennes et faire leur diversité, ou leurs nuances, que l'on retrouve dans la richesse des noms de pays : Argonne, Thiérache, Porcien, Champagne, Vallage d'Aisne, etc.



- 1 l' Ardenne
- 2 les Crêtes centrales
- 3 la Champagne sèche
- 4 le Porcien
- 5 la Thiérache ardennaise
- 6 le Vallage d'Aisne
- 7 l'Argonne ardennaise
- 8 le Pays des Trois vallées

Carte des pays

II. Les fondements historiques des Ardennes et les dynamiques d'évolution de ses paysages

Les fondements historiques pèsent lourds dans l'explication et le renforcement de la diversité des paysages Ardennais.

On peut synthétiser les particularités liées à l'histoire en cinq points.

1- UNE CAMPAGNE ANCIENNEMENT INDUSTRIELLE HÉRITÉE DES ABBAYES

Dès le XI^e siècle, et surtout au XII^e siècle, abbayes, prieurés et églises se multiplient sur le territoire des Ardennes actuelles :

- au XI^e siècle, les bénédictins fondent les prieurés de Prix-les-Mézières, Senuc, Omont, Novy-Chevrières, Berthoncourt, Arnicourt, Château-Porcien, Mouzon, Ham, Meuse ;

- les Cisterciens, en vingt ans (1135-1155) fondent les abbayes de Signy, Chéhéry, Elan, La Valloy (Sévigny-Waleppe), Bonnefontaine ; - les Chartreux fondent la Chartreuse du Mont-Dieu en 1137.

C'est de cet enracinement des établissements religieux que naît l'économie rurale profonde et industrielle du département :

les défrichements, les forêts (du Mont-Dieu, d'Elan, de Signy-l'Abbaye, ...), les tanneries, les étangs, les aménagements des rivières, les ardoises de Rimogne (exploitées par les moines de Bonnefontaine et de Signy), le minerai de fer (exploité en Argonne), les forges, très nombreuses entre Buzancy et Grandpré, les verreries à Belval (dès 1288), Chéhéry, Rocquigny, Signy-l'Abbaye, etc!

“Jamais, écrit Y. Hureaux, on ne dira assez combien la vie monastique a marqué de sa merveilleuse empreinte l'art et aussi les paysages ruraux des Ardennes, surtout ceux des pays des crêtes”.

Ainsi, contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'industrialisation des Ardennes précède la révolution industrielle. Et beaucoup de villages, qui nous apparaissent aujourd'hui comme “ruraux”, ont en fait connu une activité industrielle ancienne.

Au XVI^e siècle les moulins, les forges et les fourneaux se développent à Verrières, Belval-Bois-des-Dames, Imécourt, Champigneulle, ...

Les fourneaux et forges en particulier, tributaires du charbon de bois, prennent de l'importance au XVIII^e siècle dans les régions forestières et le long des cours d'eau.

2- UNE RÉVOLUTION INDUSTRIELLE ÉTONNANTE DANS L'ARDENNE

Si l'industrialisation du territoire des Ardennes a d'abord lieu vers le centre avec le développement des abbayes, les bas fourneaux existent néanmoins dès le XVe siècle dans le massif de l'Ardenne : à Moraypré (Haybes) et Linchamps (Hautes Rivières). Le fer vient alors essentiellement de Belgique par la Meuse.

Au XVIIe siècle s'ajoute l'industrie du clou sous l'influence des Liégeois.

Au XIXe siècle, l'introduction de la machine à vapeur modifie la répartition industrielle du département, favorisant l'expansion industrielle et urbaine au nord.

C'est surtout l'ouverture des lignes de chemin de fer, à partir de 1860, qui bouleverse profondément l'économie et les paysages de la région : les espaces usiniers s'implantent autour des voies ferrées et les habitations autour des espaces de production.

De l'installation du chemin de fer à la première guerre mondiale, les vallées de l'Ardenne connaissent ainsi une véritable révolution industrielle et démographique.

En 30 ans (1851-1881) Monthermé, Revin, Bogny, Nouzonville, multiplient leur population par trois.

Les petites boutiques continuent à côtoyer les grandes usines mécanisées, surtout dans la Semois et la Goutelle, jusqu'à l'âge d'or des années 1960-1970.

Ce développement industriel au coeur de l'Ardenne, dans des sites très contraints, le long des méandres serrés de la Meuse et de la Semoy, a créé le paysage le plus original du département, et sans doute le plus émouvant : à la fois naturel (la Meuse, les pentes raides déroulées en boucles, la forêt qui descend, la roche schisteuse apparente en falaises ou en rochers) et profondément humain : habité et travaillé.

3- UNE RÉVOLUTION AGRICOLE POUR LA CHAMPAGNE

“Pauvres” : c’est un village de la Champagne sèche Ardennaise, entre Mazagran et Rethel (RD 946). Il y trône aujourd’hui une énorme usine de déshydratation de fourrage, la CADSAR, signalée par quatre cheminées, symbole de ce que l’on appelle aujourd’hui “le miracle champenois”.

Le département n’a en effet pas connu que des révolutions industrielles : sa partie sud rurale, la Champagne sèche, a été le théâtre de profonds bouleversements agricoles.

La chape de craie qui coiffe les amples ondulations de cette Champagne sèche au sud de l’Aisne a été très longtemps un obstacle insurmontable à la mise en valeur agricole des terres.

L’eau s’y infiltrant immédiatement, elle empêche l’implantation massive de la végétation, et les sols restent squelettiques et quasi stériles. Au XIXe siècle, cette Champagne “pouilleuse” est misérable et déserte. On la compare à juste titre aux steppes d’Asie centrale, avec le savart, pelouse sèche pâturée par les moutons, ne laissant que quelques arbustes prospérer : églantier, prunier de Sainte-Lucie, genévrier. Encore en 1900, chaque village de la Champagne Ardennaise rassemble au moins 500 moutons.

Une grande partie du sol était en triots, “landes de terres stériles et incultivées, ou cultivées tous les 4 ou 5 ans pour recevoir de l’avoine, ne donnant dans les jachères qu’un gazon rabougri et sec dont cependant les moutons sont très friands”, témoigne J. Hubert en 1838.

C’est peu dire que ces étendues aujourd’hui disparues des savarts n’ont pas été perçues comme de véritables paysages. Comme la montagne et la mer jusqu’au XVIIIe siècle, la Champagne apparaissait plutôt comme un “affreux pays”.

- “Le désert de la Champagne : une triste mer de chaume, étendue sur une immense plaine de plâtre”, résume Michelet.

- “Nulle autre couleur que le blanc dur, cru, blessant de la craie”, précise Taine.

- Même les déplacements semblaient plus longs aux voyageurs, du fait de la monotonie des horizons. Un voyageur écrit en 1680 que Rethel n’est qu’à huit lieues de Reims, “mais les lieues commencent à être beaucoup plus grandes qu’en France” (c’est-à-dire que dans le pays de France, au nord de Paris).

La transformation profonde et radicale des paysages de la Champagne sèche, jusqu'à ceux que nous connaissons aujourd'hui, s'est opérée en quatre temps.

1. Vers 1825, ce fut l'introduction des prairies artificielles : elle conduisit à l'utilisation de terrains jusque-là incultes, production de fourrage permettant d'augmenter le cheptel et, en conséquence, le fumier pour améliorer les terres à cultiver ;

2. puis ce fut la généralisation des engrais artificiels : azote, acide phosphorique et potasse, nécessaires à l'amendement des terres ;

3. enfin ce fut la plantation de résineux, commencée au XVIIIe siècle dans les environs de Troyes et Châlons, mais généralisée seulement vers le milieu du XIXe siècle en Champagne Ardennaise.

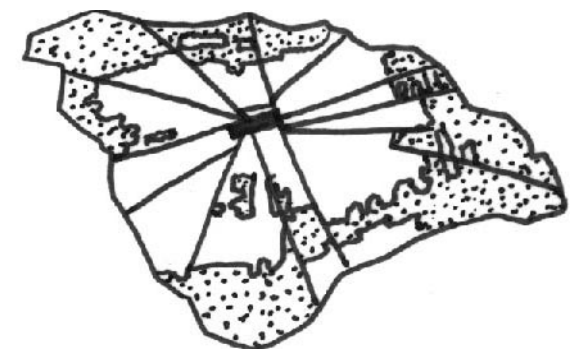
Le succès de cette entreprise fut tel qu'on proposa un moment de substituer le terme de "Champagne résineuse" à celui de "Champagne pouilleuse".

Le paysage en a été totalement changé. A partir du début du XXe siècle et jusqu'à la deuxième guerre mondiale, il s'organise en terroirs très vastes, assez régulièrement polygonaux, sans écarts et sans fermes du fait de l'absence des sources.

Au centre se déploie le village, unique peuplement, "qui ressemble à une grosse araignée au milieu de sa toile" (Octave Guelliot); autour, des terres cultivées ; à la périphérie, sur les terres trop éloignées pour être cultivées, des pinèdes.

On voit ainsi par exemple le village de Mesnil-Lépinois vers 1930 (schéma ci-contre)

4. depuis 50 ans, la révolution agricole s'est imposée à la révolution sylvicole qui l'accompagnait : la prodigieuse amélioration des terres et de la mécanisation a permis d'obtenir des rendements de blé et de betterave excellents, exploitables sur d'immenses surfaces, faisant disparaître les plantations de résineux plus vite encore qu'elles n'étaient apparues, et dilatant à nouveau les horizons d'un désert cette fois fertile.



le village de Mesnil-Lépinois, d'après «géographie traditionnelle et populaire du département des Ardennes» (1931) du Docteur Octave Guelliot

4- DES PAYSAGES MARQUÉS PAR LE SOUVENIR DES GUERRES

Tous les Ardennais connaissent cette plaque. Elle est vissée sur l'ouvrage qui franchit l'Aisne à Rethel et rappelle les dates des passages des invasions par ce pont.

C'est un résumé sobre et poignant du destin rude du territoire Ardennais, frontalier et soumis aux guerres, aux invasions, à l'occupation, au flux et au reflux des armées.

Les bouleversements du département n'ont malheureusement pas été liés qu'aux révolutions économiques, industrielles ou agricoles, loin s'en faut.

Les paysages, malgré tout, prennent une étonnante capacité à refermer ces plaies de l'histoire. Et il faut un effort de la conscience pour, dans les vertes pâtures et les calmes forêts actuelles, imaginer la rudesse des batailles dont elles furent le théâtre.

Malgré tout, la mémoire est présente dans le département plus qu'ailleurs, par les sites (sites défensifs, cimetières militaires, ...) et les monuments qui témoignent de cette histoire.

Partout, géographie et histoire se mêlent intimement, tant il est vrai que les sites stratégiques militaires correspondent à des sites de paysages exceptionnels. "Vienne un grand événement comme la guerre mondiale, (...) les vieux noms réapparaissent parce qu'ils sont intimement accrochés au sol qui voit les batailles et où se creusent les tranchées", rappelle le Dr Octave Guelliot en 1931 dans sa "Géographie traditionnelle et populaire du département des Ardennes".

Dans les Ardennes en particulier, les lieux de batailles

ouvrent souvent des vues plus largement qu'ailleurs. C'est particulièrement évident avec les côtes, crêtes et cuestas, de tous temps sites convoités, fortifiés, et disputés. Pour la seule histoire récente, citons :

- Sommauthe, et surtout Stonne, sur la côte Oxfordienne, ouvrant des vues très larges sur les étendues planes du Dieulet et sur les pentes longues de la Bar : lieux d'âpres batailles et de résistance à l'invasion allemande de mai 40 : à Stonne, il y eut 1200 tués ou blessés côté allemand et 6000 côté français ;
- point de vue de la côte de Dom sur la vallée de la Meuse, principal observatoire en mai 40 pour le 3e bataillon du 18e régiment d'infanterie de forteresse ; il ouvre une vue sur toute la dépression pré-ardennaise, de Charleville-Mézières à Sedan ;
- Villy-la-Ferté, seule bataille livrée sur la ligne Maginot, site ouvert sur la vallée de la Chiers.

Première Partie

*Les fondements géographiques, historiques et culturels
des paysages des Ardennes.*

Deuxième Partie

Les Unités Paysagères :

***Description, mise en évidence des différents enjeux, et
pistes d'actions***

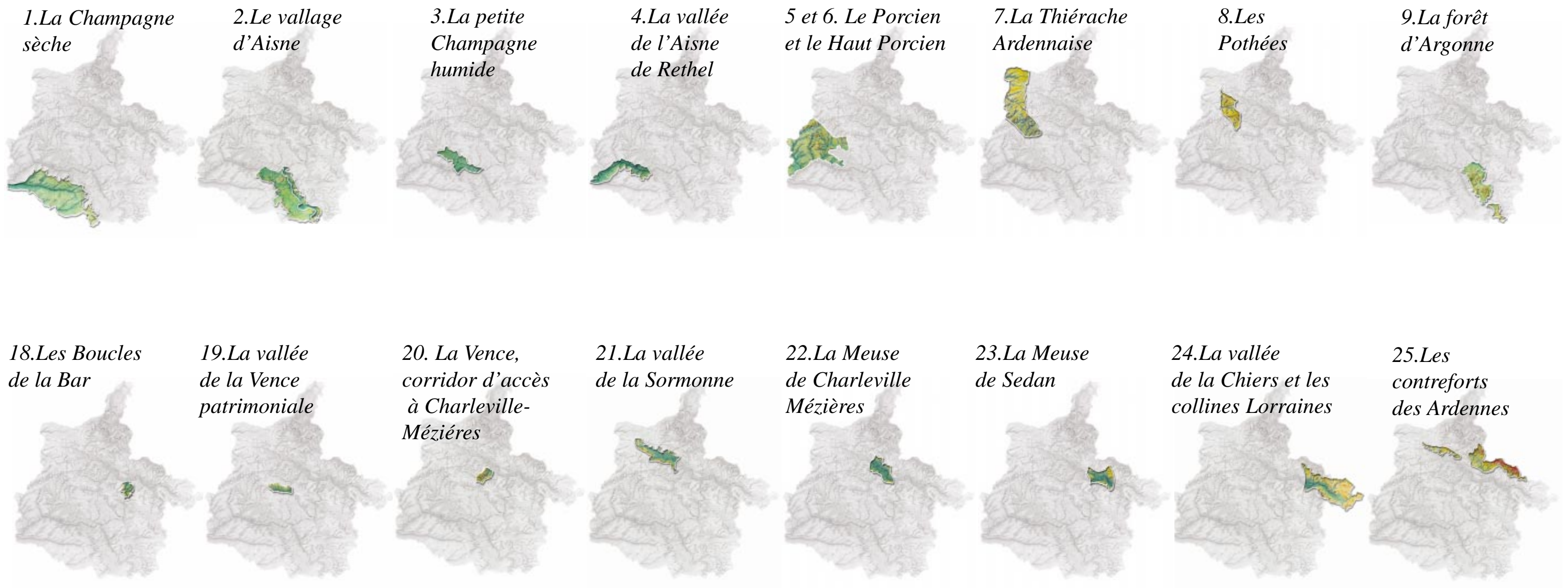
Troisième Partie

*Synthèse des enjeux et grandes orientations pour une
politique départementale du paysage*

Localisation des unités de paysage

Les unités de paysages décrites dans les pages qui suivent s'inspirent en partie de «l'Atlas régionale des paysages» réalisé récemment par la DIREN et la région. Le présent travail portant sur le départementale et non plus la région, un «découpage» un peu plus fin permettant d'apporter plus de précisions a été réalisé. Ainsi, on trouvera dans cette étude 31 unités de paysage.

Les travaux menés à des échelles plus précises encore (intercommunales et communales) aboutiront nécessairement à un résultat encore plus fin ; à Charleville-Mézières, par exemple, le plan de paysage mené à l'occasion de la révision du P.O.S. a distingué 14 unités de paysage.



10. La vallée de l'Aire



11. La plaine de Buzancy (vallée de la Bar)



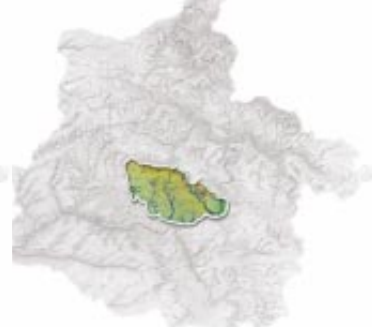
12. La crête de Sommauthe



13. Le Dieulet



14. La crête de Poix



15. Les crêtes Bajociennes



16. La Meuse de Mouzon



17. La plaine de Vendresse (vallée de la Bar)



26. Le plateau d'Hargnies



27. Le défilé de la Meuse industrielle



28. Le défilé de la Semoy



29. La vallée des vieilles Forges



30. La pointe de Givet



31. La clairière du plateau de Rocroi



Les paysages de la Champagne sèche

1 La Champagne sèche p. 38

Les paysages de la Champagne humide et de l'Aisne

2 Le vallage d'Aisne p. 46

3 La petite Champagne humide p. 52

4 La vallée de l'Aisne de Rethel p. 54

Les paysages du Porcien

5 Le Porcien p. 58

6 Le Haut-Porcien p. 58

Les paysages de la Thiérache

7 La Thiérache ardennaise p. 64

8 Les Pothées p. 65

Les paysages de l'Argonne

9 La forêt d'Argonne p. 68

10 La vallée de l'Aire p. 72

11 La plaine de Buzancy, entre Aire et Bar p. 72

12 La crête de Sommauthe p. 76

13 Le Dieulet p. 80

Les paysages des crêtes centrales

14 La crête de Poix p. 82

15 La crête Bajocienne p. 82

Les paysages de la Meuse de Mouzon

16 La Meuse de Mouzon p. 92

Les paysages de la vallée de la Bar

17 La plaine de Vendresse p. 94

18 Les boucles de la Bar p. 94

Les paysages de la vallée de la Vence

19 La Vence patrimoniale p. 98

20 La Vence, corridor d'accès à
Charleville-Mézières p. 100

Les paysages de la dépression pré-ardennaise

21 La vallée de la Sormonne p. 106

22 La Meuse de Charleville-Mézières p. 107

23 La Meuse de Sedan p. 107

24 La vallée de la Chiers et les Collines Lorraines p. 108

Les paysages de l'Ardenne

25 Le plateau d'Hargnies p. 114

26 Les contreforts du Massif ardennais p. 115

27 Le défilé de Meuse p. 115

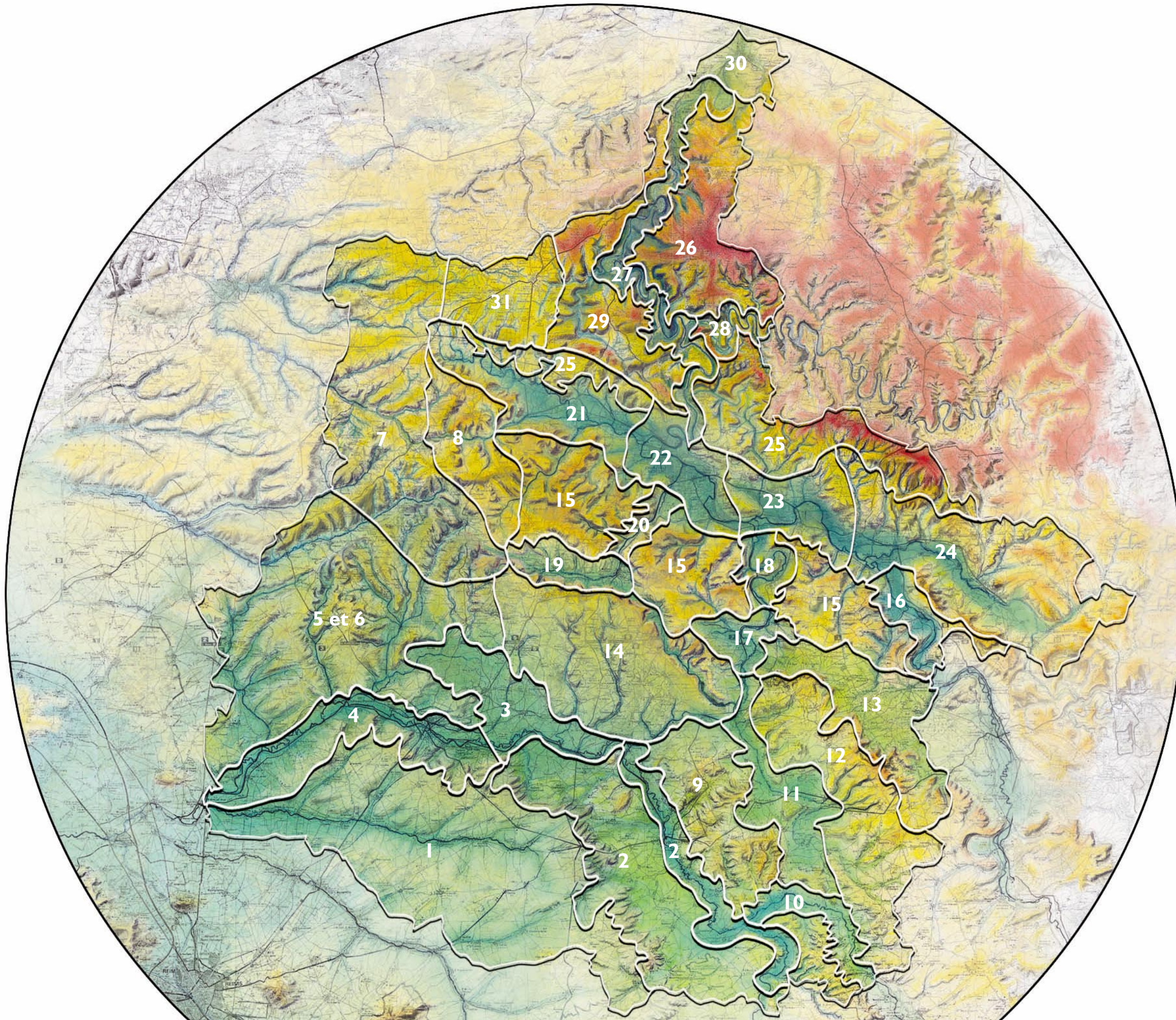
28 Le défilé de la Semoy p. 116

29 La vallée des Vieilles Forges p. 116

30 La pointe de Givet p. 117

Les paysages du plateau de Rocroi

31 La clairière de Rocroi p. 127





LES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE CRAYEUSE

1 - La Champagne crayeuse



- LA CHAMPAGNE CRAYEUSE



La Champagne crayeuse déroule des paysages mal aimés depuis toujours, malgré les transformations radicales qu'elle a connu depuis deux siècles.

Ainsi Michelet évoque-t'il la Champagne de la première moitié du XIXe siècle : "une triste mer de chaume, étendue sur une immense plaine de plâtre".

Taine la compare à "un vieux manteau de roulier qu'on aurait crevé par place et raccommodé avec des lambeaux d'étoffe".

Aujourd'hui, Bartelt, Lecomte et Stritt, dans "Les Ardennes", publié chez Siloë en 1997, n'ont pas de mots assez durs pour décrire la Champagne :

"La Champagne Ardennaise n'est ni belle ni laide. Elle n'existe pas, pour ainsi dire, en qualité de paysage".

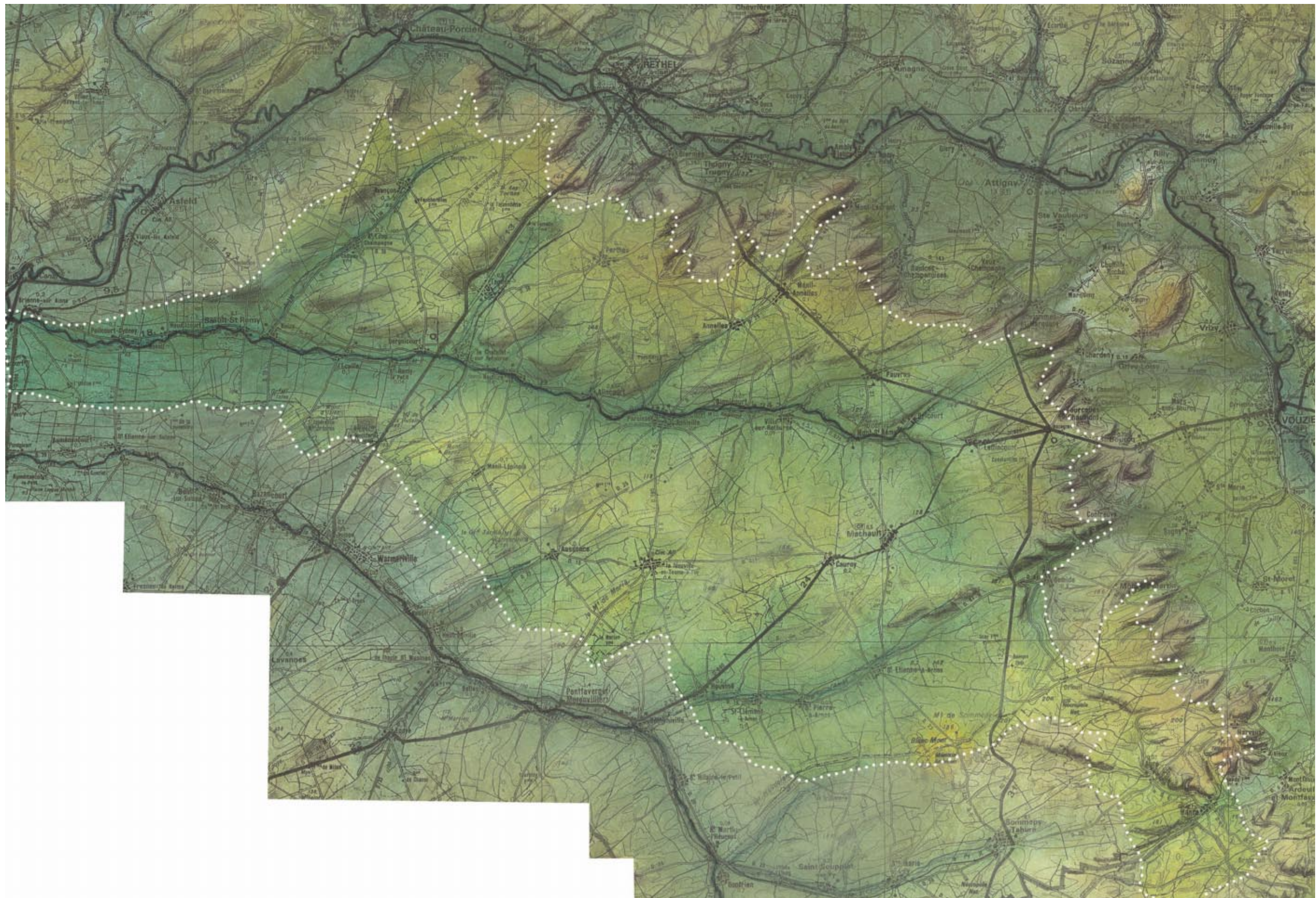
"C'est une usine à betterave ou à blé. Une surface occupée à produire avec indifférence des céréales sous un ciel aussi élémentaire qu'un saladier retourné".
"Fenêtres ouvertes sur le vide, personne ne s'évade de ces hectares où, plissant les yeux sous leur main en visière, des poètes jamais à court d'hyperboles ont cru apercevoir quelque chose comme de l'infini".

Certains se sont heureusement fait les chantres de ces paysages radicaux.

Ch. Braibant (dans Le roi dort) écrit :
"J'ai dit que nos pays ne sont pas beaux. C'est vrai et je le maintiens. Mais il y a en eux une espèce de grandeur calme (...) qui est beaucoup plus captivante que la beauté".

Guy Féquant défend davantage les immensités Champenoises (dans Le ciel des bergers) :
"La champagne n'accorde aucune faveur, pas même au frêle églantier et c'est pourquoi elle est si belle".

On l'aura compris, les paysages de la Champagne ne laissent pas indifférents.



Les immensités d'un désert fertile : à magnifier depuis les infrastructures



La Champagne : immensités d'un désert fertile. Ici vers la confluence Retourne/Aisne

La Champagne et ses splendides abstractions : à l'échelle des infrastructures routières. Ici vue depuis la RN 51/A34 près du Châtelet-sur-Retourne



La Champagne Ardennaise ne constitue qu'un tout petit bout d'une Champagne qui s'étend par ailleurs largement sur le département voisin de la Marne.

Elle s'offre néanmoins à voir comme un immense désert fertile : déserte, elle l'est effectivement par le nombre très peu élevé d'habitants. Ici tout est dévolu à l'agriculture industrielle, développée sur d'immenses parcelles. Mais l'analogie du désert va bien plus loin. Comme dans le désert, la Champagne offre des horizons sans fins, magnifiques lorsqu'ils s'enflent comme des dunes, beaucoup plus monotones lorsqu'ils s'aplanissent presque totalement (vers l'Ouest, autour de la confluence de la Retourne et de l'Aisne). Comme dans le désert, l'arbre est rare, concentré en bosquets sur quelques crêtes (restes des plantations de résineux engagées à partir du XIXe siècle) mais surtout autour du bâti d'habitation. Comme le désert, les couleurs dominantes dans l'année sont celles des blancs, gris, beige, celles de la

terre crayeuse labourée ou celles des chaumes de céréale. Seul le printemps offre véritablement une gamme de couleurs diversifiée avec les verts des pousses tendres et les jaunes des colzas.

Comme le désert, l'habitat se cristallise en "oasis", à la faveur de la proximité de l'eau et des sources, toujours rares dans un pays de craie où les pluies percolent immédiatement dans le sous-sol. Et comme le désert, la Champagne est un pays sans mesure, dé-mesuré au

sens propre : les repères y sont rares, des pans de paysage se découpent comme des abstractions, hors d'échelle.

Cette similitude en fait incontestablement un pays qui ne manque pas de grandeur, dans son dépouillement extrême, magnifié par le ciel inévitablement très présent.

Tout juste, mais c'est essentiel, lui manquera-t'il une lumière pour réveiller ses silhouettes tendues et ses camaïeux subtils : le ciel de la Champagne diffuse une lumière souvent sourde, ingrate.

Ces traits de caractère s'apprécient finalement plus facilement en voiture qu'à pied : ce qui paraît monotone

et sans fin pour un piéton peut devenir intéressant à vive allure ; à une échelle d'espace correspond sans doute une échelle de temps de découverte.

Aussi faut-il souligner l'importance de la qualité des projets de routes pour magnifier ces paysages : la Champagne s'apprécie d'abord de là ; le volant à la main, les chaussures de marche dans le coffre!

Plusieurs pistes peuvent être lancées dans ce sens :

- atténuer et adoucir au mieux les déblais-remblais :

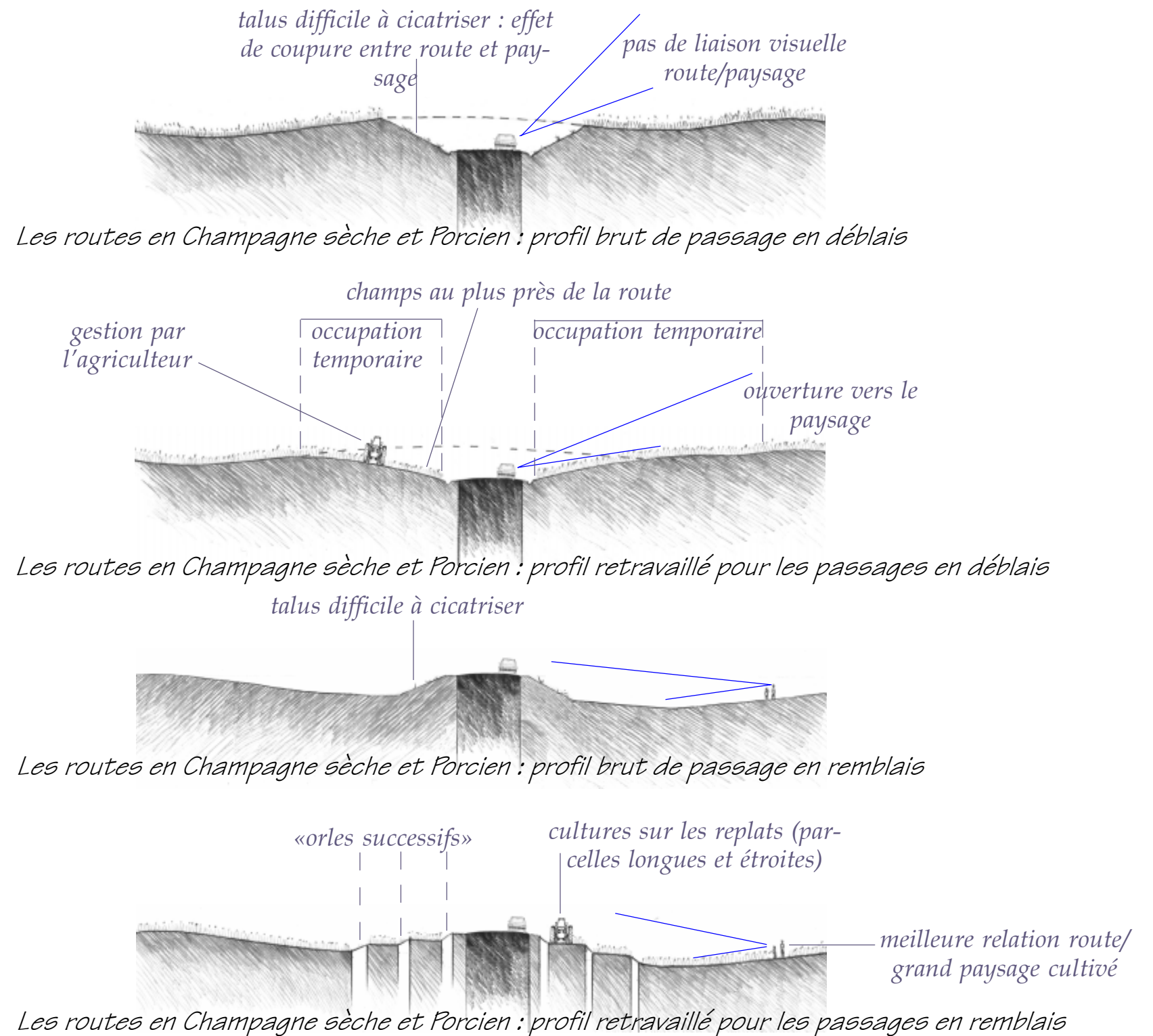
les talus de craie sont très difficiles à cicatriser : ils introduisent une rupture dans le déroulé des reliefs doux de la champagne qui éloigne l'utilisateur du paysage traversé et crée un no man's land linéaire mal géré et peu attractif ; les talus de déblais sont particulièrement à proscrire ; l'idéal est d'obtenir des reliefs capables d'être reconquis par l'agriculteur riverain : le champ peut alors arriver au plus près de la chaussée ;

- révéler et mettre en scène les moindres

accidents de terrain franchis :

ce peut être notamment le franchissement des crêtes qui font passer de la Suippe à la Retourne (au sud), de la Champagne à la vallée de l'Aisne (au nord) ou à la terrasse de l'Aisne (à l'Est) ;

- offrir des aires d'arrêt susceptibles de mettre en scène les vastes étendues de la Champagne ;



- développer une stratégie du végétal adaptée à ce type de paysage :

En Champagne, un travail fin de la morphologie devrait permettre, dans bien des cas, de ne pas planter autour de la route : les plantations ne servent-elles pas d'abord à "cicatriser" les talus créés? Dans certains cas toutefois, et pour certains itinéraires ou portions d'itinéraires, les plantations d'arbres d'alignement à grand espacement peuvent être bien adaptées au paysage champenois : depuis la route plantée, les troncs créent alors des avants-plans qui cadrent le paysage et lui donnent de la profondeur ; de l'extérieur, les arbres à grand espacement signalent agréablement la présence de la route sans constituer de barrières visuelles étanches. Les plantations d'arbres d'alignement paraissent particulièrement bien adaptées aux linéaires d'approche des bourgs : l'arbre redonne alors une dimension plus humaine et plus concrète au paysage agricole traversé ; l'accompagnement de la route par l'arbre prépare l'arrivée sur le lieu vivant, habité et travaillé qu'est le bourg.



Alignement d'arbres à grand espacement dans la Champagne



Cadrage du paysage par les alignements depuis la route d'entrée/sortie de Tagnon



Entrée de bourg signalée par un alignement (ici Pomacle dans la Marne)

Une implantation du bâti nouveau sensible et à maîtriser

Les vastes étendues ouvertes de la Champagne sont plus fragiles qu'on ne croit : ici, la moindre implantation dans l'espace des champs devient un signal vu à des kilomètres à la ronde : pylônes, bâtiments agricoles, et, trônant comme des cathédrales, silos.

L'apparition de bâtiments d'élevage industriel, qui se développe actuellement, rend sensible la question de leur "intégration".

C'est bien comme des signaux que les nouveaux bâtiments agricoles doivent être conçus : il ne s'agit évidemment pas de les masquer, il s'agit de les faire s'accorder, par leurs silhouettes, leurs couleurs, leur matériaux, leur relation au sol, aux immensités cultivées de la Champagne. Il y a là un véritable travail d'architecte à développer dans chaque cas, même pour un bâtiment considéré comme banal.

Dans tous les cas, il n'est pas forcément astucieux de chercher à rapprocher ces nouveaux bâtiments du bâti déjà constitué. Ceux-ci sont concentrés dans l'espace, ramassés sur eux-mêmes. Si le nouveau bâtiment parvient à préserver la compacité du bourg en place, il gagne bien évidemment à s'y coller, sous réserve qu'il

ne développe pas de nuisances pour les fermes et habitations existantes (bruit, et surtout odeurs).

Dans les autres cas, il peut gagner à se détacher bien franchement du bourg et à jouer le rôle d'un navire isolé sur la mer de champs, petit signal dans l'immensité Champenoise.

La position intermédiaire, proche du bourg, mais pas vraiment intégrée à sa compacité, donnera l'impression d'un éclatement du bâti plutôt préjudiciable au caractère du paysage Champenois.

Les bâtiments d'activités à droite sont à la fois hors de la structure du village (ici Attigny, signalé par son clocher) et trop proches pour faire signal dans l'espace des cultures.





Idem que ci-contre, toujours à Attigny, RD 25.



Développés aux entrées de bourgs, les bâtiments agricoles peuvent affaiblir la qualité d'accueil. Ici par exemple à Menil-Annelles, RD 25.



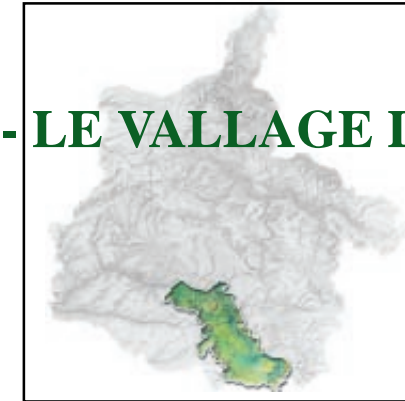
LES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE HUMIDE ET DE L' AISNE

- 2- Le vallon d' Aisne
- 3- La petite Champagne humide
- 4- La vallée de l' Aisne de Rethel

Avec la dépression pré-ardennaise qui court au pied du massif schisteux de l'Ardenne, la Champagne humide est l'autre grande dépression qui traverse le département, prenant la forme d'une courbe au sud. Elle constitue l'extrémité septentrionale de l'immense dépression qui court en arc de cercle sur l'ensemble de la façade Est du Bassin Parisien, jusqu'à la Bourgogne, en passant par des zones humides célèbres comme le lac du der-Chantecoq ou celui de la forêt d'Orient. Pas de grands lacs pour la Champagne humide des Ardennes, mais une addition de vallée (l'Aisne), de terrasse alluviale (la terrasse de l'Aisne ou vallon d'Aisne) et de dépression humide (la Champagne humide d'Amagne et Novy-Chevrières).

2

- LE VALLAGE D' AISNE



Cette portion amont de la vallée de l'Aisne a souvent été jugée belle et riche par les voyageurs, qui y trouvaient une fraîcheur et une opulence contrastant avec les immensités steppiques de la Champagne sèche. Taine, né sur ses rives, en parle ainsi :
"L'Aisne, tortueuse sous une bordure de peupliers et de saules ... puis, à droite et à gauche, une grande verdure gaie, une prairie qui s'enfonce à perte de vue ; ça et là sur la gauche d'autres verdures plus sombres, des coteaux boisés, une falaise noirâtre et les lointaines bosselures de terrains qui sont l'entrée de l'Argonne" (Taine, Introduction aux Ardennes illustrées, d'Elizé de Montagnac, I, 1868).



Entre Champagne et Argonne, une terrasse cultivée et un fond de rivière pâturé



Le vallon de l'Aisne vu depuis la côte de Champagne (ou côte de Bourcq) : ligne verte en contrebas de la Champagne sèche (au premier plan) et de la forêt d'Argonne (à l'horizon)



Le fond de la vallée de l'Aisne au premier plan et le rebord de la terrasse au fond, sur lequel s'est posé Vouziers.



La terrasse de l'Aisne vers Saint-Morel, essentiellement cultivée, avec au fond l'horizon de la côte de Champagne (ou côte de Bourcq).



La vallée de l'Aisne entre Autry et Lançon, en limite du département : une vallée encore tenue dans les boisements, qui va progressivement s'élargir et accueillir plus de cultures.

Dans la limite sud de la terrasse, au-delà de Monthois vers Autry, les pâtures et les bois dominent, offrant des ambiances de bout du monde.



Le “vallage d’Aisne” a été souvent fluctuant sur les cartes anciennes. Il correspond ici à ce qui nous semble le plus juste : la portion de l’Aisne qui borde le massif de l’Argonne (avec la forêt de la Croix-aux-Bois).

Le vallage d’Aisne associe la rivière et ses zones inondables ainsi qu’une terrasse alluviale. L’ensemble forme dans les Ardennes un rectangle de 30 km de long pour 10 km de large. Ce rectangle est cadré entre deux faibles hauteurs : à l’ouest le rebord de la côte de la Champagne sèche ; à l’est les hauteurs de l’Argonne.

La vallée de l’Aisne et sa terrasse sont mises en valeur de façon complémentaire : fond de vallée dévolu aux pâtures, terrasse essentiellement consacrée aux cultures.

Posée sur le rebord de la terrasse, au contact du fond de vallée, Vouziers, principale commune du vallage, mériterait, par la qualité de son site, une requalification de ses relations à la terrasse (entrée de ville par la RD 946) et à la vallée (silhouette urbaine et front bâti ouvert sur l’Aisne).

Un pied de crête précieux, à mettre en valeur



L’horizon doux de la cuesta qui borde la terrasse de l’Aisne à l’ouest, et qui la sépare de la Champagne sèche. Ici vers Monthois. Des courbes douces et amples, à la fois cultivées et boisées, des plis et des replis multiples qui complexifient le paysage, font de cette côte et de ses abords un paysage de grande qualité.

La terrasse de l'Aisne est bordée sur toute sa frange ouest par un horizon doux de collines déroulées en linéaire, bien lisible et élégant. C'est le pied de la côte de la Champagne sèche.

Sur sa limite Est, la Champagne sèche ardennaise remonte en effet progressivement en doux tremplin pour s'achever en crête, formant une des fameuses côtes du Bassin Parisien.

Cette côte court de Manre/Aure/Marvaux-Vieux en limite sud du département, où elle atteint 200 m d'altitude, jusqu'à Saulces-Champenoises/Mont-Laurent, au-dessus d'Ambly-Fleury et de Seuil, où elle s'adoucit au contact de l'Aisne (170 m d'altitude).

Sa particularité est d'être profondément découpée par les micro-affluents de l'Aisne qui y prennent leur source : des caps, des croupes et des plis se succèdent ainsi, dessinant autant de sites favorables à l'implantation des villages. Entre les deux extrémités de la côte, les bourgs de Vaux-Champagne, Coulommes-et-Marqueny, Chardeny, Quilly, Tourcelles-Chaumont, Bourcq, Contreuve, Sugny, Mont-Saint-Martin, Liry, s'égrènent régulièrement, posés soit sur les croupes

et avancées de la côte (comme Bourcq), soit à l'inverse -et plus souvent encore- nichés dans ses plis (comme Manre par exemple).

L'originalité de ce paysage, la démultiplication des micro-sites, les vues qui s'ouvrent, la présence de villages, invitent à s'intéresser de près à cette côte et à développer un projet de préservation et de mise en valeur à l'échelle intercommunale :

- création d'itinéraires de promenades en voiture, à vélo, à pied ;
- préservation et gestion des espaces agricoles ;
- limitation des reboisements ;
- mise en valeur de points de vues ;
- mise en valeur du patrimoine architectural rural ;
- requalification des espaces publics de circulation dans les villages ;
- ...

Autant de questions et d'idées à développer dans le cadre de cette réflexion d'ensemble.



La côte et ses abords, par les reliefs, la diversification de l'occupation des sols et les villages successifs, en font un lieu de promenade potentielle agréable. Ici vers Manre.

Une architecture qui associe pierre, brique et bois, à promouvoir et à mettre en valeur au travers d'espaces publics plus avenants



L'association de la brique rose et du bois, assez fréquente sur la terrasse et dans la vallée de l'Aisne, est à promouvoir. Ici un bel ensemble architectural à Liry.

L'espace public de vie et d'accueil reste peu avenant en général. La mixité étroite entre maisons d'habitations et bâtiments d'exploitation agricole est pourtant une originalité qui mériterait d'être travaillée. Ici la place quelque peu austère entre l'hôtel de ville et l'église à Monthois...



3

- LA PETITE CHAMPAGNE HUMIDE



A la hauteur d'Amagne, en amont de Reims, la plaine humide de l'Aisne s'éloigne du bord de la rivière pour former une petite dépression (13 kilomètres de long sur 5 kilomètres de large environ) qui sépare le Haut-Porcien du pays de la crête de Poix. C'est cette dépression que l'on traverse par la RN 51 sur quelques kilomètres, entre Novy-Chevrières et Saulces-Monclin. Des vues dominantes s'ouvrent sur la dépression depuis les hauteurs de Bertoncourt et de Sery.

Les étendues planes, à la fois cultivées et pâturées, de la Champagne humide, ici vers Novy-Chevrières



La dépression de la Champagne humide, entre Haut-Porcien (d'où est prise la photo) et pentes de la crête de Poix au fond à l'horizon.



Un patrimoine bâti fragile, à sauvegarder



L'abbatiale de Novy-Chevrières, comme un phare dans la Champagne humide



Une belle grange à pans de bois et torchis en ruine, à Corny-Machéroménil

Les sols argileux sont propices à l'élevage, mêlé aux cultures de maïs et aux bois. Les reliefs en revanche restent très peu marqués, dégageant faiblement les vues.

C'est surtout le bâti traditionnel, adapté à la particularité des sols, qui fait le caractère de cette petite portion de Champagne humide. Construit en pans de bois et torchis, il est malheureusement fragile et délaissé, tombant en de maints endroits en ruines.

Comme dans le Porcien et sur une partie de la crête de Poix, les actions peuvent viser à :

- résorber les ruines lorsqu'elles ne sont plus récupérables : leur seule présence confère au paysage un aspect appauvri et souligne l'affaiblissement de la présence humaine dans le pays ;

- restaurer, préserver, sauvegarder, partout où le jeu en vaut la chandelle, ce patrimoine architectural qui signe le caractère et le charme d'une bonne part du de ce bout de Champagne humide et qui compose une des facettes de la richesse en matériaux de l'architecture traditionnelle des Ardennes.

S'ajoute au patrimoine bâti rural celui de l'abbatiale de Novy-Chevrières, dont la silhouette émerge du bocage qui ceint le bourg. Sa mise en valeur concerne surtout ses abords, à l'heure actuelle plutôt banalisés.

Des zones humides écologiquement riches, à gérer et à mettre en valeur

La faiblesse des pentes et la nature argileuse des sols ont conduit à la formation de zones humides intéressantes (marais de Corny-Machéroménil). Or ces lieux restent aujourd'hui confidentiels et peu perceptibles.

Leur valorisation passerait par des formes de gestion appropriées et par des cheminements adaptés à la nature de ces espaces : chemins, platelages, observatoires, ...

4 - LA VALLÉE DE L'AISNE À RETHEL



Si de Rehel à Asfeld, la vallée de l'Aisne apparaît moins pittoresque que plus en amont autour de Vouziers, son passage entre les immensités crayeuses de la Champagne sèche et du Porcien justifie les comparaisons de "Petit Nil" (Duvivier, 1837) et de "fertile Egypte" (Hartin) qui lui ont été accordées pour la décrire.



Entre Champagne et Porcien, une vallée très aplanie, dont les éléments d'identification doivent être mis en valeur



La vallée de l'Aisne entre Rethel et Château-Porcien

Dans sa limite nord, la Champagne sèche s'achève sur la vallée de l'Aisne. La pente du basculement est encore sensible à la hauteur de Rethel, mais elle apparaît beaucoup plus adoucie en aval, vers Asfeld et la confluence Aisne/Retourne.

Aussi cette section de la vallée de l'Aisne apparaît-elle bien différente des paysages déroulés en amont : large, plate, avec des rebords peu marqués, les cultures omniprésentes de la Champagne sèche et du Porcien semblent descendre dans le fond même de la vallée.



Le coteau de Château-Porcien



Pentes et orles en limite de la vallée de l'Aisne

Dans ces étendues ouvertes et aplanies, ce sont d'abord les arbres à grand développement accompagnant le bord de l'eau (peupleraies et ripisylves) qui soulignent l'existence de la vallée dans le paysage. Le bord même de l'eau, quasi inexistant dans le grand paysage, mériterait d'être systématiquement accessible et parcourable : dans un contexte de "désert fertile", cet oasis linéaire devient précieux et agréable pour les circulations douces, les promenades, par les diversification des ambiances proposées et la présence de l'eau et des arbres.

Des bourgs en pied de pente : sites à reconnaître pour orienter les choix d'urbanisation

Le positionnement des bourgs en pied de pente, orientés sur la vallée, participe au dessin ténu mais précis du paysage de la vallée. Il conditionne la pertinence des choix d'extensions de l'urbanisation. C'est vrai pour tous les bourgs de cette portion de vallée. mais c'est en particulier important pour Rethel et pour Acy-Romance (voir Charte paysagère pour l'A34, '1% Paysage et développement', DDE des Ardennes et de la Marne, Agence Folléa-Gautier, 1999).

Un parcours linéaire à mettre en valeur : la RD 926



Château-Porcien, rue de la Somevue; portion qui reste à valoriser

Ce sont aussi les ouvertures sur les ourlets des pentes, comme à Rethel, ou à Château-Porcien, parfois très adoucis, soulignés seulement par les “orles”, (talus anciens plus ou moins colonisés par les arbustes), qui marquent discrètement l’inflexion de la vallée.

Mais c’est surtout la route RD 926, reliant les bourgs entre eux et passant le plus souvent en pied de pente (sauf entre Herpy-l’Arlésienne et Gomont où elle s’offre une escapade sur les pentes), qui dessine ce paysage et permet de le découvrir.

Son itinéraire mériterait d’être étudié pour préserver ses qualités et les mettre en valeur. Dans cet itinéraire en particulier, les traversées de bourgs et leurs entrées/sorties pourraient faire l’objet de maîtrise et d’amélioration. C’est vrai pour Château-Porcien, Condé-les-Herpy, etc.



LES PAYSAGES DU PORCIEN

- 5 - Le Porcien
- 6 - Le Haut Porcien

5-6

LE PORCIEN
LE HAUT PORCIEN



La Champagne sèche s'achève au nord sur la vallée de l'Aisne. Au-delà débute le Porcien. A vrai dire, de Rethel à Asfeld, l'Aisne apparaît assez peu comme une frontière radicale entre deux pays : le Porcien au nord ressemble étrangement à la Champagne sèche au sud : mêmes horizons infinis pris par les grandes cultures. Pourtant, la nature des sols évolue assez vite et, dans sa limite nord, le Porcien aura atteint un tout autre visage : toujours ouvert, mais plus vallonné et plus vert.

L'identité du Porcien naît en fait de son état hybride : il marie en son sein les caractères contradictoires de la Champagne sèche qui le borde au sud et de la Thiérache qui le limite au nord.

Des sols plus argileux : une occupation du sol qui se diversifie

la carte hydrographique montre la dissymétrie existant entre la rive droite (dans le Porcien) et la rive gauche (dans la Champagne) de l'Aisne.



La Champagne sèche s'achève là où la craie du crétacé sénonien cède la place à d'autres sols, progressivement plus riches en argile. L'eau est davantage présente dans le Porcien, sous forme d'affluents de l'Aisne. La carte de l'eau est frappante : pas d'affluents au sud dans la Champagne, et plusieurs au contraire au nord dans le Porcien : le ruisseau du Bourgeron, la Vaux, le ruisseau de Saint-Fergeux, le ruisseau des Barres.



Avec l'accentuation des pentes et le changement de la nature des sols, plus argileuse, les pâtures apparaissent et se mêlent aux cultures. Ici la vallée du Fergeux vers Seraincourt.

La nature plus argileuse des sols conduit à un partage progressif de l'espace entre les grandes cultures, toujours très présentes, et les pâtures, qui n'existaient à peu près pas dans la Champagne sèche.



Draize, dans son site verdoyant : la Thiérache s'annonce.

Autour de la forêt de Signy-l'Abbaye, en limite nord du Porcien, la dominance des pâtures et la présence de fruitiers annonce une "Normandie Ardennaise" : ce sont les confins de la Thiérache.

Des reliefs qui s'accroissent et des sites intéressants pour les villages : à prendre en compte



Les reliefs s'accroissent progressivement dans le Porcien. Ici Hannogne.



Villers-devant-le-Thour. Un site ténu mais néanmoins précis, qui doit guider les choix d'implantation de bâti nouveau.



Wasigny dans son site

Avec l'eau, la morphologie se creuse progressivement davantage, les plis s'accroissent et l'altitude s'élève, passant de 65 m dans le fond de la vallée de l'Aisne à 173 m au Mont de Sery, 237 m au Mont de Châtillon et jusqu'à 260 m dans la forêt de Signy-l'Abbaye, la limite nord du Porcien.

Cette morphologie plus marquée a conduit les bourgs à se placer précisément dans le Porcien, occupant des sites parfois marqués (Sery, Chaumont-Porcien), parfois ténus (par exemple Villers-devant-le-Thour), mais jamais indifférents dans ces paysages très ouverts. La reconnaissance précise de ces sites doit conduire à guider les choix d'implantation du bâti agricole ou d'habitation.

Un bâti traditionnel fragile : à sauvegarder



Brique et pierre à Asfeld



Brique et pierre à Le Thours



Bois et torchis à Givron

Le bâti proche de la vallée de l'Aisne mêle volontiers la pierre calcaire blanche de craie et la brique rouge, dans des associations souvent élégantes.

Plus au nord, le bâti traditionnel du Porcien utilise l'argile présente dans le sol et s'offre souvent à voir sous forme de granges ou maisons en pans de bois et torchis offrant un caractère unique au paysage rural du Porcien.



Ruine de maison à pans de bois et torchis à Chaumont-Porcien

L'évolution des besoins en habitat et bâtiments agricoles a conduit progressivement à délaisser les bâtiments à pans de bois et torchis. Aussi le paysage du Porcien est-il marqué par des ruines nombreuses.

Selon les cas, les actions peuvent viser à :

- résorber les ruines lorsqu'elles ne sont plus récupérables : leur seule présence confère au paysage un aspect appauvri et souligne l'affaiblissement de la présence humaine dans le pays ;
- restaurer, préserver, sauvegarder, partout où le jeu en vaut la chandelle, ce patrimoine architectural qui signe le caractère et le charme d'une bonne part du Porcien (et de la Champagne humide) et qui compose une des facettes de la richesse en matériaux de l'architecture traditionnelle des Ardennes.



LES PAYSAGES DE LA THIERACHE



- LA THIERACHE ARDENNAISE



7- La Thiérache Ardennaise

8- Les Pothées

Comme pour beaucoup des pays du centre du département, les limites de la Thiérache ont bougé avec le temps. On considère aujourd'hui que la Thiérache ardennaise s'étend entre le Porcien au sud, le Val de Thin à l'est, la vallée de la Sormonne et le plateau de Rocroi au nord. A l'ouest, la Thiérache s'étend plus largement sur le département voisin.





8 - LES POTHÉES



Des traits de caractères “normands”, transformés par endroits par les évolutions agricoles.

Aouste, dans ses vallonnements pâturés et arborés



Vers Estrebay, simplification du paysage agricole, avec encore des restes de fruitiers isolés dans les cultures, en sursis.



La Thiérache “champagnisée” vers Champlin



Les sols lourds de la Thiérache, formés de marnes et d'argiles à silex, sont peu perméables : d'une certaine manière, il sont à l'opposé de la craie de la Champagne sèche, qui laisse à l'inverse percoler l'eau sans la retenir. Les paysages qui en résultent sont ceux d'un bocage, avec haies, bois, vaches, ruisseaux, sources, pommiers, prés, et labours. Ces composantes séduisantes et pittoresques, alliées aux courbes gracieuses que prend le paysage vers l'Est et à l'influence océanique du climat, ont conduit à comparer la Thiérache à la Normandie.

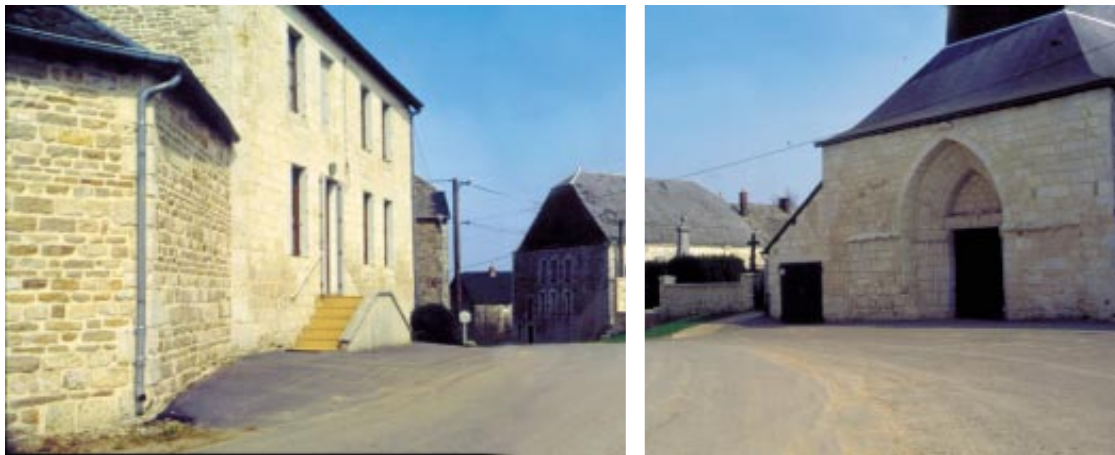
La réalité du terrain montre que l'ambiance normande de la Thiérache ardennaise est loin d'être vraie partout : sur une bonne part de son territoire, il semble que son image apparaît plus mythique que réelle : cette ambiance particulière reste sensible autour de la forêt de Signy-l'Abbaye, sur ses franges nord comme sur ses franges sud ; mais l'évolution agricole des pâtures vers les cultures s'observe partout ailleurs. Au nord-ouest, vers Champlin, Antheny, Auge, Tarzy, etc, de vastes surfaces cultivées et aplanies s'offrent même au regard, pas si éloignées de celles de la Champagne, avec simplement un peu plus d'arbres.

Au nord-est, la situation est plus variable du fait des reliefs plus marqués, avec des secteurs assez préservés qui succèdent à d'autres beaucoup plus transformés.

Pistes d'actions :

Pour accompagner au mieux l'évolution du paysage rural de Thiérache, des diagnostics fins de l'état existant méritent de précéder les opérations de transformations, remembrement, etc. En particulier les reliefs, l'eau, la présence de structures végétales particulièrement intéressantes, la proximité immédiate des villages, les abords des routes, doivent être des points sur lesquels l'attention doit porter en priorité. C'est ainsi un véritable plan de paysage intercommunal qui mériterait d'être porté.

Une architecture intéressante, qui mérite de s'accompagner d'espaces publics mieux conçus.



Estrebay. Exemple de qualité de l'architecture de la Thiérache.



L'église fortifiée de Liart

Liart, des espaces d'accueil à requalifier



Sur l'essentiel de son espace, la Thiérache est bâtie avec des pierres calcaires blanches, au point qu'une partie s'est dénommée "le pays des pierres blanches". Cette architecture particulière est sans doute un des éléments qui différencie le plus la Thiérache du Porcien.

Incontestablement, elle offre à la Thiérache une image plus riche et plus riante que celle de son pays voisin.

S'y ajoute la patrimoine des églises fortifiées bien connu.

Au nord-est, la Thiérache s'enfle davantage pour dominer largement la vallée de la Sormonne : c'est le territoire des Pothées, différent de la Thiérache surtout par son architecture traditionnelle : la pierre blanche cède la place à la pierre jaune : celle dite "de Dom", que l'on rencontrera plus largement encore vers l'est autour et dans la dépression préardennaise.

Pour autant, de gros efforts restent à faire sur les espaces de vie et d'accueil que sont les traversées de bourgs et les places. Des actions de requalification méritent de s'engager, qui privilégient l'emploi de matériaux nobles au sol et de l'herbe, afin de réduire visuellement les emprises routières. L'espace public le plus urgent à traiter est celui de Liart, un des bourgs phares de la Thiérache grâce à sa situation, à son église et à la présence de la Maison de la Thiérache.



LES PAYSAGES DE L'ARGONNE

- 9- La forêt d'Argonne
- 10- La vallée de l'Aire
- 11- La plaine de Buzancy, entre Aire et Bar
- 12- La crête de Sommauthe
- 13- Le Dieulet

9 - LA FORÊT D'ARGONNE



“L’Argonne” : une appellation floue

Où est l’Argonne? C’est difficile à dire. Il semble que bien des géographes se soient cassés les dents à essayer de la délimiter.

1705 : “Ses limites ne sont pas bien divisées d’avec les autres pays voisins”, constate Beaugrand, dans son “Dictionnaire géographique et physique”.

1893 : “L’Argonne est une de ces régions dont on parle beaucoup, mais qu’en somme on connaît assez mal”, ajoute Ch. Houin dans la Revue d’Ardenne et d’Argonne.

1931 : “Son territoire n’est pas facile à délimiter”, répète le Dr Octave Guelliot dans sa “Géographie traditionnelle et populaire du département des Ardennes”.

Il faut dire que l’Argonne a toujours été elle-même une limite, une frontière, plus ou moins revendiquée par les uns et par les autres. D’où sans doute l’élasticité de ses frontières et le flou de l’espace qu’elle recouvre. A mi-distance de Paris et du Rhin, elle constituait une des forteresses naturelles de la France. Avec le traité de Verdun signé en 843, qui partagea l’empire de Charlemagne, l’Argonne est devenue frontière : d’un côté la Lorraine, l’Empire, de l’autre la Champagne, le Royaume. La frontière passait en plein milieu du massif de l’Argonne, par la Biesme, rivière à mi-chemin de l’Aire et de l’Aisne. Il a fallu attendre 800 ans pour l’effacer : jusqu’à la réunion du Clermontois à la France. Pendant la Grande Guerre, 150 000 hommes tombèrent sur son sol.

Aujourd’hui encore, l’Argonne est toujours divisée en deux régions et trois départements : Meuse, Ardennes et Marne.

Un plateau étiré entre Aire et Aisne



Les contreforts boisés de l'Argonne, à la confluence Aire-Aisne. Au pied le bourg de Thermes.

Du point de vue non plus historique mais simplement géographiques, nous avons choisi de garder l'appellation d'Argonne pour le plateau forestier proprement dit : car l'Argonne est d'abord une forêt perchée, qui s'allonge sur un plateau entre l'Aisne à l'Ouest et l'Aire et la Bar à l'Est : d'où l'appellation de "presqu'île" employé parfois pour désigner l'Argonne, la partie Ardennaise représentant une toute petite partie d'une Argonne plus vaste qui s'allonge dans les départements voisins.

Une couche de gaize qui explique l'omniprésence de la forêt

Le fondement de l'Argonne est la morphologie en plateau dominant de part et d'autre l'Aisne et l'Air-Bar. Mais c'est aussi une roche, la gaize, constituée à 90-95% de silice, dans une gangue argileuse. Sous la gaize, l'argile de Gault forme une couche imperméable. C'est la présence de cette argile qui explique l'omniprésence de la forêt : au nord de Grandpré: forêt domaniale de la Croix-aux-Bois (3200ha) ; au sud de Grandpré : forêts de la Gruerie, d'Apremont, de Châtel, de Cornay, de Marcq et de Nègremont.

De l'eau qui a creusé des "défilés"

Ce massif en longueur, largement poursuivi au-delà des limites départementales vers le sud, est régulièrement incisé par des cours d'eau, formant ce que l'on appelle un peu abusivement des "défilés"; du nord au sud : l'ouverture du Chesne, le défilé de la Croix-aux-Bois (Noirval), le défilé de Grandpré (qu'a emprunté l'Aire pour alimenter finalement les eaux de l'Aisne au lieu de continuer vers le nord et la Meuse via la Bar) et, plus au sud, hors département, le défilé des Islettes entre Clermont-en-Argonne à l'Est et Sainte-Ménéhould à l'Ouest (emprunté par la RN3).

*Un des "défilés"
de l'Argonne, ici
dans la forêt de
la Croix-aux-Bois*



10

- LA VALLÉE DE L'AIRE



ET

11

- LA PLAINE DE BUZANCY, ENTRE AIRE ET BAR



La rivière d'Aire court sur une vingtaine de kilomètres au sud-est du département avant d'infléchir son cours pour traverser le plateau d'Argonne par le défilé de Grandpré et alimenter l'Aisne.

Cette inflexion de la rivière est récente. Avant le Quaternaire, elle continuait vers le nord, dans l'axe de l'actuelle vallée de la Bar pour alimenter de ses eaux la Meuse.

L'Aire a dessiné une belle vallée, offrant d'élégantes proportions : à la fois ample et bien lisible.

Les pentes bien marquées, appuyées à l'ouest par la forêt d'Argonne, ouvrent de belles vues sur la vallée et les horizons moutonnants "en vaguelettes" des collines de l'Argonne.



Un patrimoine architectural à mettre en valeur par des actions de requalification des espaces publics

Certains de ces villages bénéficient en outre d'un patrimoine architectural : église fortifiée de Juvin, château des comtes de Joyeuse à Grandpré, château de Châtel-Chéhéry, viaduc d'Arietal de l'ancienne voie de chemin de fer.

Il reste que les espaces publics sont rarement à la hauteur de la qualité de l'ensemble de la vallée et méritent de faire l'objet d'une valorisation d'ensemble (à Fleville, à Apremont, à Châtel-Chéhéry, etc).

Des villages-sites de qualité : à reconnaître pour éviter les erreurs d'implantations



L'église fortifiée de Juvin



Le château des comtes de Joyeuse



Le site d'Aprémont

Exemple d'erreur d'implantation de bâti par rapport au site : le village perché de Juvin, à distance de la route (à gauche) perd de sa lisibilité dans le paysage du fait des extensions de bâti opérées le long de la route (à droite).



Dans cette situation topographique privilégiée, les villages et les bourgs occupent de jolis sites, le plus souvent en dehors de la route de la vallée (RD 946). La reconnaissance fine de ces sites de qualité doit permettre de maîtriser au mieux l'implantation du bâti agricole ou d'habitations, pour éviter les erreurs.

12

- LA CRÊTE DE SOMMAUTHE



Comme la crête de Poix, le pays de la crête de Sommauthe est une sorte de tremplin. Sa base s'appuie cette fois sur les fonds des vallées de l'Aire et de la Bar (130-160 m d'altitude), et son sommet est une crête profondément incisée, qui culmine à 329 m dans le département (au-dessus de Belval-Bois-des-Dames). Les longues pentes sont mamelonnées par des affluents parallèles, qui alimentent la Bar et l'Aire.

Pour la Bar : le ruisseau des Armoises, le ruisseau d'Oches, le ruisseau de Saint-Pierremont.

Entre Aire et Bar : le ruisseau du Moulin

Pour l'Aire : le ruisseau de Saint-Georges et ses affluents : l'Agron et le Wassieux, qui se rassemblent à Imécourt.

Un pays aéré et ouvert, ouvrant des vues dominantes lointaines sur la Bar et l'Aire



Vue sur l'enfilade de la vallée de la Bar vers le nord depuis Tannay, dont on aperçoit le clocher.

Les longues pentes irrégulières inclinées vers le sud-ouest sont aérées et ouvertes, bordées par des bois. C'est un pays où l'on respire, tenu par l'agriculture qui a fait une large place aux cultures. Lorsqu'on se tourne vers le sud et l'ouest, des vues dominantes très larges se dégagent partout sur la vallée de la Bar, sur la vallée de l'Aire et sur l'horizon boisé de la forêt d'Argonne.



Vue sur les longues pentes ouvertes de Saint-Pierremont depuis Sommauthe



Les pentes agricoles et ouvertes vers Sommerance et Landres.



Un habitat tapi dans les plis de terrain des pentes. L'exemple de Landres-et-Saint-Georges.



Sommerance, allongé dans un pli de terrain.

Des villages purement agricoles, avec leurs usoirs ; ici Landres



Les bourgs sont tous très agricoles, rassemblant essentiellement des fermes. L'activité agricole est au coeur du village et la présence des usoirs trahit son omniprésence dans la vie quotidienne.

Les bourgs s'implantent de façon très spécifique sur les pentes : presque tous s'allongent dans des replis de terrain.

La crête proprement dite :

Au sommet des longues pentes, la crête très festonnée qui se dessine bascule d'un coup sur les étendues aplanies du Dieulet.

Des vues très lointaines s'ouvrent dans toutes les directions, notamment sur la masse boisée des forêt du Dieulet, de Belval, du Four, de Sommauthe, et du Mont-Dieu, que l'on domine en balcon.

La position géographique dominante de cette crête, dressée comme un rempart sur l'est et s'ouvrant sur l'ouest, a été occupée depuis longtemps pour des besoins militaires. Les sites de Sommauthe et de Stonne ont d'ailleurs été le théâtre de sanglants affrontements en mai 1940, lors de l'offensive allemande.



Sommauthe, posé au sommet de la crête.

un balcon stratégique à mettre en valeur



Les ouvertures dominantes sur les masses boisées du Dieulet depuis le sommet de la cuesta, dont on aperçoit une avancée à droite. (Ici vue depuis la Butte de Stonne).

La crête à Stonne : on lit bien le profil en cuesta, basculant comme un tremplin vers le nord et l'est.



Images peu séduisantes de Stonne pour évoquer le souvenir des combats de 1940 et mettre en valeur la qualité du site

Les sites en crêtes méritent aujourd'hui d'être mieux mis en valeur : un travail fin de repérage des lieux intéressants pour des raisons écologiques, archéologiques, historiques ou géographiques, devrait permettre d'aboutir à un véritable projet intercommunal de mise en valeur.

En particulier les sites historiques récents, liés aux combats de mai 1940, sont aujourd'hui mal mis en scène : Si le bourg de Stonne, reconstruit entièrement depuis 60 ans, n'offre pas de cadre architectural très séduisant, du moins son site, sa vocation à accueillir des visiteurs, à mettre en scène le souvenir des combats, devraient-ils être l'occasion d'une mise en valeur de l'espace public et d'une évocation des souvenirs plus intéressante et moins basique qu'aujourd'hui. Une ambition est à retrouver pour ces lieux, à la mesure de leur vraie valeur.

13 - LE DIEULET



Le Dieulet est un vieux pays qui correspond assez bien à une réalité géographique et paysagère. Il est pourtant souvent ignoré et intégré dans une vaste et floue "Argonne", trop mal définie. Il faut dire que les frontières de l'envahissante "Argonne" étant fluctuantes, deux bourgs ont pris aujourd'hui l'appellation d'Argonne : Beaumont-en-Argonne dans les Ardennes et Beaufort-en-Argonne dans la Meuse!

Seul un village a conservé la mémoire du nom de ce pays : Vaux-en-Dieulet, tapi au pied de la crête de Sommauthe.

Le pays se présente comme un plateau surbaissé à 200m d'altitude, dominé sur sa frange sud par les hauteurs de la crête de Sommauthe et sur sa frange nord par les hauteurs des collines de l'ultime crête (bajocienne) du Bassin Parisien, autour de Raucourt-et-Flaba.



Depuis Sommauthe, les étendues forestières planes du Dieulet.



La Besace dans son paysage agricole aplani et ouvert



L'horizon de la crête de Sommauthe depuis le Dieulet, en s'approchant de Stonne



Beaumont-en-Argonne dans le pli d'un affluent de la Meuse

Le Dieulet est un pays boisé, rassemblant dans un ensemble quasi continu les forêts de Dieulet, de Belval, du Pons Géraché, du Four, de Sommauthe, de la Berlière, de Francieu, de Raucourt, pour s'achever enfin sur la forêt de Mont Dieu.

Seuls deux ensembles s'ouvrent à des ambiances agricoles :

- la grande plaine de la Besace vient interrompre les massifs forestiers, entre le bois de Francieu et celui de Raucourt ;
- plus à l'Est, dans un paysage déjà vallonné par les affluents de la Meuse, Beaumont-en-Argonne s'entourne également d'espaces agricoles.



LES PAYSAGES DES CRETES CENTRALES

14- Le pays de la crête de Poix

15- Le continuum de crêtes qui suit la dépression pré-ardennaise (côte bajocienne)

14

- LE PAYS DE LA CRÊTE DE POIX



Le pays de la crête de Poix s'ancre au coeur du département.

Il s'agit d'une longue pente douce, montant progressivement des fonds de la Champagne humide (à m d'altitude) vers les hauteurs aériennes de la crête de Poix proprement dite (à m d'altitude), dominant la vallée de la Vence déroulée en contrebas.

A l'est, le pays de la crête de Poix est séparée de l'Argonne par le pas discret qui sépare le bassin de la Bar du bassin de l'Aisne, emprunté par le canal des Ardennes (le Chesne-Rilly-sur-Aisne). A l'ouest, le pays de la crête de Poix s'arrête en douceur sur les confins du Haut-Porcien et de la Thiérache, non loin de la forêt de Signy-l'Abbaye.

Un mélange évolutif de pâtures, cultures et structures végétales : à maîtriser



Le paysage de la crête de Poix, vers Faissault

Pâtures, bois et vergers : le site de Tourteron



La pente régulière que constitue le pays de la crête de Poix est entaillée par des cours d'eau parallèles nord-sud, affluents de l'Aisne : le ruisseau de Longwé, le ruisseau de Saint-Lambert, le ruisseau de la Foivre, le ruisseau de Saulce. Les pâtures se mêlent aux cultures et aux bois sur des pentes ondulées, avec une ouverture sensible du paysage par la mise en culture des terres. On le sent par exemple sur les pentes de Faissault et Saulces-Monclin et plus encore à l'est vers Marquigny, Jonval.

Cette évolution ne semble pas particulièrement problématique ; mais elle mérite d'être maîtrisée qualitativement à l'occasion des remembrements qui s'opèrent, l'architecture végétale du paysage tendant à s'appauvrir par manque de re-crétions adaptées au nouveau parcellaire.



Ouverture du paysage des crêtes par les mises en culture, vers Jonval.

Un habitat fragile, à préserver



*Association brique, pan de bois et torchis à Puisseux.
Un patrimoine fragile*



Bâtiment agricole moderne à Puisseux, utilisant le bois

L'habitat à pans de bois et torchis se rencontre encore, sous l'influence des pays voisins que sont la Champagne humide et le Porcien. Comme ailleurs (voir chapitre sur le Porcien), il est fragile et à maîtriser, avec plusieurs options selon les cas :

- résorber les ruines lorsqu'elles ne sont plus récupérables ;
- préserver et remettre en valeur les bâtiments qui peuvent encore être repris, ou qui occupent une position clé ;
- inventer sur la base du bois à l'occasion des nouveaux bâtiments créés.



Bâtiment commercial contemporain à Faissault, mariant le bois et la tôle bleu sombre

Sur la base d'un inventaire et d'un diagnostic fin, c'est un véritable plan de préservation et de reconquête qui est à mener.

La crête proprement dite : un balcon à mettre en valeur



La crête de Poix et la vue sur la Vence vers le point de passage de la future A34



La crête de Poix (à gauche) et l'ouverture sur la Vence, depuis la Bascule.



Omont, site historique et géographique intéressant

Le site majeur du pays de la crête de Poix reste la crête proprement dite, véritable balcon linéaire sur la vallée de la Vence, qui se prolonge et se subdivise à l'est au-dessus du Donjon, affluent de la Bar (vers Omont, crête "oxfordienne") et au-dessus du Bairon (vers Louvergny, crête "corallienne").

Un des sites connus de la crête l'est par son nom bien porté : la Bascule, au-dessus de Poix-Terron, à proximité immédiate de la RN 51.

Historiquement et géographiquement, le site d'Omont est sans doute l'un des plus intéressants du linéaire. Dans quelques années, le franchissement de la crête par l'autoroute A34 vers Villers-le-Tourneur devrait créer également un site spectaculaire.

On le voit, un diagnostic fin de ce linéaire, identifiant les points de vue, les micro-sites liés au festonnage de la crête, les accès possible, les circulations en balcons, les sites particuliers à caractère historique, géographique, archéologique, écologique, devrait permettre de déboucher sur un véritable programme de mise en valeur coordonnée de ce linéaire potentiellement spectaculaire.

15

- LES CRÊTES BAJOCIENNES,
AU-DESSUS DE LA DÉPRESSION PRÉ-ARDENNAISE



Une côte qui suit la dépression pré-ardennaise

La côte Bajocienne, qui marque les confins du Bassin Parisien, s'allonge dans le département au-dessus de la dépression pré-ardennaise, sur une soixantaine de kilomètres pour moins de dix kilomètres de largeur. Elle domine successivement la vallée de la Chiers, la vallée de la Meuse et la vallée de la Sormonne, ouvrant des vues lointaines dominantes sur la dépression, cadrée à l'horizon par les pentes forestières du massif Ardennais.

Une succession de forêts en crête

Comme la crête de Poix, ses hauteurs restent le plus souvent occupées par des forêts, héritage pour beaucoup d'entre elles d'une mise en valeur du territoire par les moines du Moyen-Age. Une succession de bois court ainsi sur cette échine, ne disparaissant vraiment à l'ouest qu'au-delà du ruisseau de l'Audry pour laisser place aux terres plus aérées des Pothées, confins de la Thiérache : forêt de Raucourt, bois de la Marfée, forêt de Sapogne, forêt d'Élan, bois d'Enelle, forêt de Froidmont, forêt du Hailly, composent les principaux massifs d'Est en Ouest.

Un continuum de collines successives, interrompu régulièrement par des vallées

La particularité de cette crête, comparée aux autres du département, est de ne pas offrir un profil dissymétrique de cuesta "en tremplin" aussi lisible : l'ensemble ressemble plutôt à une succession de collines étirées en linéaire.

Régulièrement, des rivières viennent interrompre ce déroulé et le découper en morceaux, pour alimenter les eaux de la dépression pré-ardennaise : la Meuse, la Bar, la Vence, le Thin et l'Audry. Les trois premières forment des découpes si importantes qu'elles forment des unités de paysage en soi (voir chapitres suivants).

Les plus petits affluents quant à eux contribuent à plisser les pentes et à complexifier le relief de la crête en collines successives : ruisseaux de Yoncq, de l'Ennemanne, de Thelonne, de Sapogne, de Boutancourt, des Rejets, de This, etc.

Le plus surprenant de ces vallons est celui de l'Ennemanne, au fond duquel s'est développée, contre toute attente, une activité industrielle : à Raucourt-et-Flaba, Haraucourt, Angecourt. Cette implantation remonte au XVI^e siècle et travaille aujourd'hui le cuivre et le plastique.

Vers le sud, les hauteurs de cette crête tourmentée viennent dominer successivement le Dieulet, la plaine de Vendresse dans la vallée de la Bar, le Bairon et la plaine de la Vence vers Poix-Terron et Launois-sur-Vence et jusqu'aux confins de la Thiérache vers Dommery, Thin-le-Moutier et Signy.

Quelques sites à préserver ou à valoriser

Pour la crête Bajocienne, les enjeux de valorisation du paysage se concentrent sur quelques sites.

Les quelques villages perchés et les vues urbaines

Vaux-les-Mouzon, site d'exception : village allongé sur la crête entre Meuse et Chiers.



Vue dominante sur Donchery depuis les hauteurs de la côte bajocienne.



La quasi-totalité des villages s'implantent dans les replis de la crête, autour des ruisseaux affluents. A l'extrême Est, Vaux-les-Mouzon fait exception, en s'allongeant en crête, sur la croupe qui sépare la Meuse de la Chiers, non loin de leur confluence. C'est un des sites bâtis les plus remarquables de la crête Bajocienne.

A l'extrême Ouest, il faut atteindre les terres des Pothées pour retrouver des villages perchés aux sites spectaculaires comme l'Echelle, Blombay, Cernion, Havys.

Ces sites méritent d'être préservés et mis en valeur, comme les sites qui peuvent ouvrir des vues dominantes sur les villes développées dans le fond de la dépression préardennaise : Carignan, Donchery, Sedan, Charleville-Mézières, ...

Les sites historiques militaires



Le fort de Villy-la-Ferté, la vallée de la Chiers et le bourg de Margut

Comme toutes les crêtes, les hauteurs qui dominent la dépression pré-ardennaise ont eu un intérêt militaire. Pour les événements les plus récents, on peut citer pour exemple le fort de Villy-la-Ferté. Dominant la Chiers à l'Est, il constitue la limite nord de la ligne Maginot. C'est le seul site de la ligne qui a fait l'objet de combats en 1940, se soldant par la mort de plus de 100 hommes, asphyxiés dans la casemate.

Au-dessus de Sedan, le site de Noyers-Pont-Maugis fait également partie de ces sites stratégiques militaires à enjeux forts.

Les sites des abbayes.

Les abbayes ont largement contribué à l'aménagement du territoire à partir du XIIe siècle. Si la plupart ont été détruites, leurs sites d'implantation, souvent intéressants, sont connus et pourraient être mise en valeur (Elan, les Sept Fontaines, ...).

Les hauteurs de Charleville-Mézières



Charleville-Mézières dans son site. Vue dominante potentielle depuis le futur contournement ouest, au point de raccordement avec la rocade actuelle.

L'agglomération de Charleville-Mézières, contrariée dans son développement en fond de vallée du fait des secteurs inondables, est appelée à s'étendre sur les pentes. Ces extensions sont déjà lisibles, avec par exemple le développement de la zone commerciale de la Croisette, posée en crête.

Parallèlement, le grand contournement Ouest de Charleville-Mézières, actuellement à l'étude, aura à franchir les reliefs de la côte Bajocienne pour relier directement la vallée de la Vence (A34 vers Reims) et la vallée de la Sormonne (future autoroute vers Charleroi).

Entre pression d'urbanisation et création/transformation d'infrastructures, c'est ainsi une véritable organisation maîtrisée du développement qu'il faudra réussir sur les pentes de la côte au-dessus de Charleville-Mézières.



LES PAYSAGES DE LA MEUSE DE MOUZON

16- La Meuse de Mouzon

16

- LA MEUSE DE MOUZON



Avec la Bar et la Vence, la Meuse en amont de la Chiers fait partie des rivières qui entaillent la côte Bajocienne pour rejoindre la dépression pré-ardennaise.

La vallée offre de très belles proportions, à la fois ample et bien lisible.

Mouzon commande cette portion de vallée. Malgré les multiples destructions qu'elle a subi dans son histoire (la Meuse, comme la Chiers et la Bar, sont des couloirs naturels d'invasion), Mouzon conserve un charme indéniable grâce à son patrimoine urbain et architectural. C'est aussi un des très rares bourgs du département qui offre un aménagement récent d'espace public intéressant, bien conçu, bien pensé et élégant (aménagement du centre ville).

**Les bords de la rivière et le patrimoine fluvial
: à valoriser**



*L'élégante vallée de la Meuse,
en amont de Mouzon*



*La vallée de la Meuse
et le fil de l'eau*

*Des aménagements d'espaces
publics exemplaires. Traitement de
la route devant la Mairie, ...*



*... en prolongation de
la perspective
recréée vers l'église...*



*... avec stationnements
répartis sur les côtés
et tenus par des murs
et des plantations.*



*Détail sur une
écluse de la
Meuse*

Dans ce fond de vallée très lisible, géo- graphique pourrait-on dire, les bords de l'eau méritent en particulier d'être valorisés, notamment par une continuité de promenade et une gestion fine des emprises, incluant le bâti traditionnel fluvial.



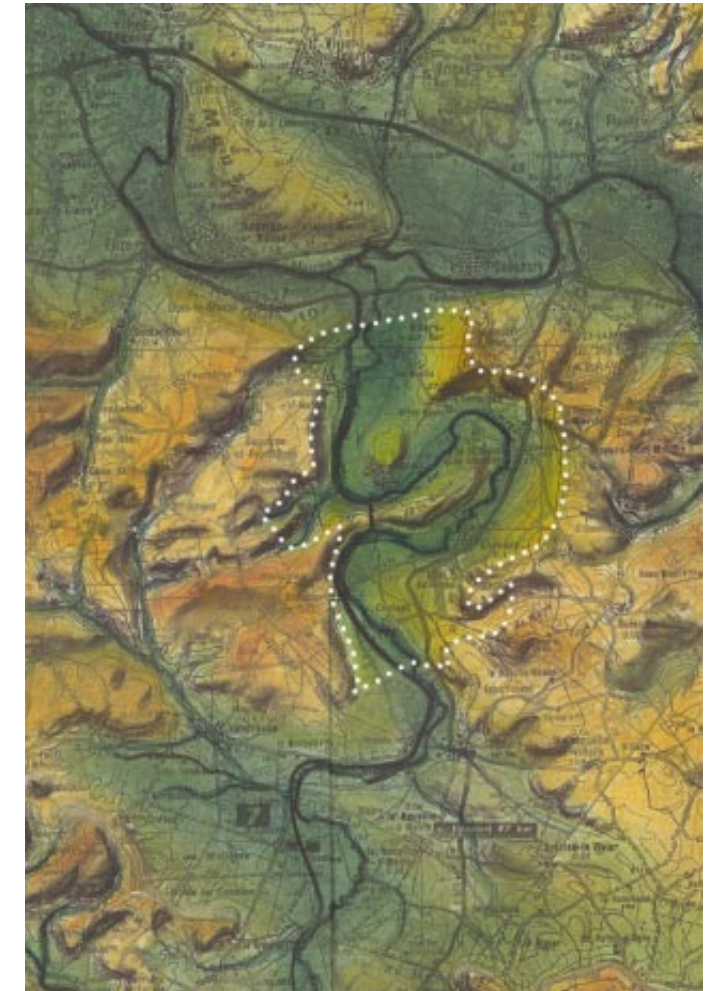
LES PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA BAR

17- La plaine de Vendresse
18- Les boucles de la Bar

18



- LES BOUCLES DE LA BAR



17



- LA PLAINE DE VENDRESSE



Les boucles de la Bar, site d'exception : maîtriser le devenir de la RD 977 et de ses abords

Dans son parcours sud-nord, la Bar prend des visages divers.

- Coupée de l'Aire depuis le Quaternaire, elle naît d'une plaine marécageuse, autour de Buzancy, Thénorgues, Harricourt.
- Elle court entre la forêt d'Argonne à l'ouest (forêt de la Croix-aux-Bois) et les longues pentes de la crête de Sommauthe à l'est.
- Elle franchit le pas qui sépare la crête de Sommauthe de la crête de Poix (entre la forêt de Mont-Dieu et le Bois de la Cassine).
- Elle développe à nouveau une plaine marécageuse autour de Vendresse, la Neuville-à-Mairie, Chémery-sur-Bar.
- Elle se tord enfin en boucles successives pour franchir l'ultime obstacle de la côte bajocienne, de Chémery à son débouché dans la Meuse.

Cette diversité fait l'originalité de la Bar : l'Aire, la Vence, l'Aisne, restent plus unitaires.

Discrète dans son parcours amont, la Bar dessine en revanche un paysage exceptionnel dans son cours aval, lorsqu'elle se tord en boucles à travers la côte Bajocienne. C'est là que se concentrent les enjeux majeurs.



La boucle de Cheveuges, avec la RD 977 à gauche et le village de Cheveuges à droite. Site d'exception!



La traversée de Chéhéry par la RD 977 : à requalifier

Ce sont surtout les reliefs en courbes qui font l'élégance de la vallée de la Bar dans son cours aval. C'est particulièrement vrai à Cheveuges, où la route RD 977 dessine remarquablement la boucle en contournant le bourg. Ce site justifie à lui seul une attention particulière sur le devenir des paysages de la vallée, en particulier autour de la route : maîtrise des extensions de Cheveuges près de la voie, requalification de la traversée dure et routière de Chéhéry, mise en valeur d'aire de repos-point de vue, ...

Le canal des Ardennes : à valoriser

Au premier plan, le canal des Ardennes : invisible.



Il faut être sur l'eau, la traverser, pour prendre conscience de la présence du canal exceptionnelle dans le paysage des boucles de la Bar



Aux boucles de la Bar s'adjoint le canal des Ardennes qui suit le même parcours pour relier l'Aisne à la Meuse. Trop discret, le canal mérite d'être mieux révélé dans le paysage. Son passage spectaculaire en souterrain pour couper une des boucles de la Bar est aujourd'hui très confidentiel, quasi invisible et inaccessible. Les plantations d'alignement restent rares, concentrés en aval d'Omicourt sur quelques centaines de mètres. Mais sa véritable mise en valeur passe par une navigabilité accentuée, notamment pour le tourisme...

Un patrimoine architectural précieux : à préserver par une maîtrise du bâti nouveau et à mettre en valeur par les espaces publics



Hannogne-Saint-Martin



Cheveuges, rue de Cheveujus

Comme la Vence en amont, la Bar en aval concentre un patrimoine bâti élégant.

Cheveuges et Hannogne-Saint-Martin en particulier, construits en pierre de Dom lumineuse, éclairent la vallée de leur présence. Les sites des bourgs ne sont pas moins précieux. A ce titre, les extensions, en particulier autour d'Hannogne, méritent d'être bien calées par rapport aux potentialités d'accueil du lieu.



LES PAYSAGES DE LA VALLEE DE LA VENCE

19- La Vence patrimoniale, au pied de la crête de Poix

20- La Vence corridor d'arrivée sur Charleville-Mézières

La vallée de la Vence offre au moins deux visages distincts :

- son parcours amont s'étend entre la côte de Poix et la côte bajocienne ;
- son parcours aval court à travers la côte bajocienne, pour rejoindre la Meuse dans l'agglomération de Charleville-Mézières.

La première séquence est patrimoniale. La deuxième séquence est un corridor royal pour accéder à la capitale des Ardennes depuis le sud, emprunté d'ailleurs par la RN 51, l'A34, la ligne de chemin de fer.

19

- LA VENCE PATRIMONIALE, AU PIED DE LA CRÊTE DE POIX



Un patrimoine bâti de qualité, à renforcer par le traitement des espaces publics

Jusqu'à l'édification en 1846 de la RN 51, la "route royale" entre Rethel et Mézières empruntait le tracé de l'actuelle RD 3 dans la vallée de la Vence par Launois, Jandun et Warnécourt.

C'est sans doute pour cela que la vallée de la Vence, autour de Poix-Terron, concentre un patrimoine bâti, phénomène assez rare dans les Ardennes rurales.

Le relais de poste de Launois en est l'exemple le plus connu, mais il faut y ajouter les quelques châteaux ou demeures bourgeoises et les villages tout simplement, qui, par le soin de leur façade et de leur espace public, savent parfois offrir un cadre de vie et d'accueil simple et de qualité.

20



**- LA VENCE CORRIDOR D'ARRIVÉE SUR
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES**



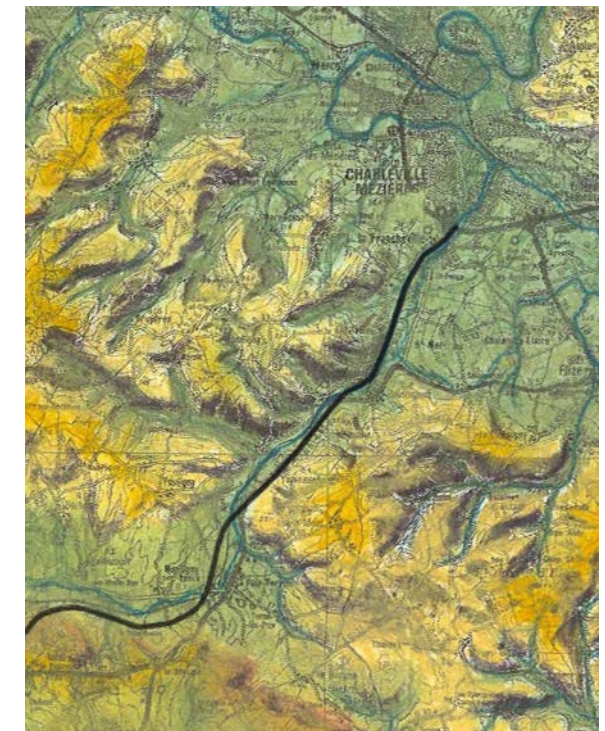
Un corridor naturel, entrée de ville de qualité, à préserver et à organiser pour en faire un accès d'exception à Charleville-Mézières

Charleville-Mézières occupe une position très forte dans le quart nord-est de la France : ville principale du département des Ardennes, rendue d'autant plus importante qu'elle est relativement isolée et focalise l'attractivité sur un large rayon, elle s'implante dans la dépression pré-ardennaise, au bord de la vallée de la Meuse, appuyée sur le Massif de l'Ardenne dont elle commande l'entrée par la vallée de la Meuse. Charleville n'est pas seulement une ville où l'on passe, c'est une ville où l'on va, où l'on arrive, et qui fait transition avec autre chose.

Cette position à la fois d'aboutissement d'itinéraire et de porte de nouveaux pays (le massif Ardennais, la vallée de la Meuse, la Belgique, ...) rend nécessaire une mise en scène d'approche de la ville de grande qualité.

Dans cette approche, l'A34 a un rôle majeur à jouer : principal lien de communication avec la France "intérieure", vers Reims, Troyes, Paris, ..., elle emprunte en outre un corridor d'accès naturel parfaitement lisible: la vallée de la Vence, rivière qui, à partir d'Yvernaumont, file droit sur Charleville-Mézières pour mêler ses eaux à celles, beaucoup plus chantournées de la Meuse.

Nous sommes donc dans une situation très favorable, où la vallée est le théâtre linéaire d'accompagnement de l'infrastructure qui conduit naturellement et directement à l'agglomération de Charleville-Mézières. Le paysage d'accompagnement de l'arrivée sur la ville, c'est la vallée, dans toute son ampleur, d'Yvernaumont à La Francheville. La maîtrise des dynamiques d'évolution liées à l'infrastructure doit ainsi porter sur l'ensemble de cette séquence de la vallée. Il en va de la qualité d'accueil de l'agglomération principale de l'agglomération. Et les 8 ou 9 km de vallée d'accueil sont bien à l'échelle de l'agglomération carolo-macérienne et de son site.

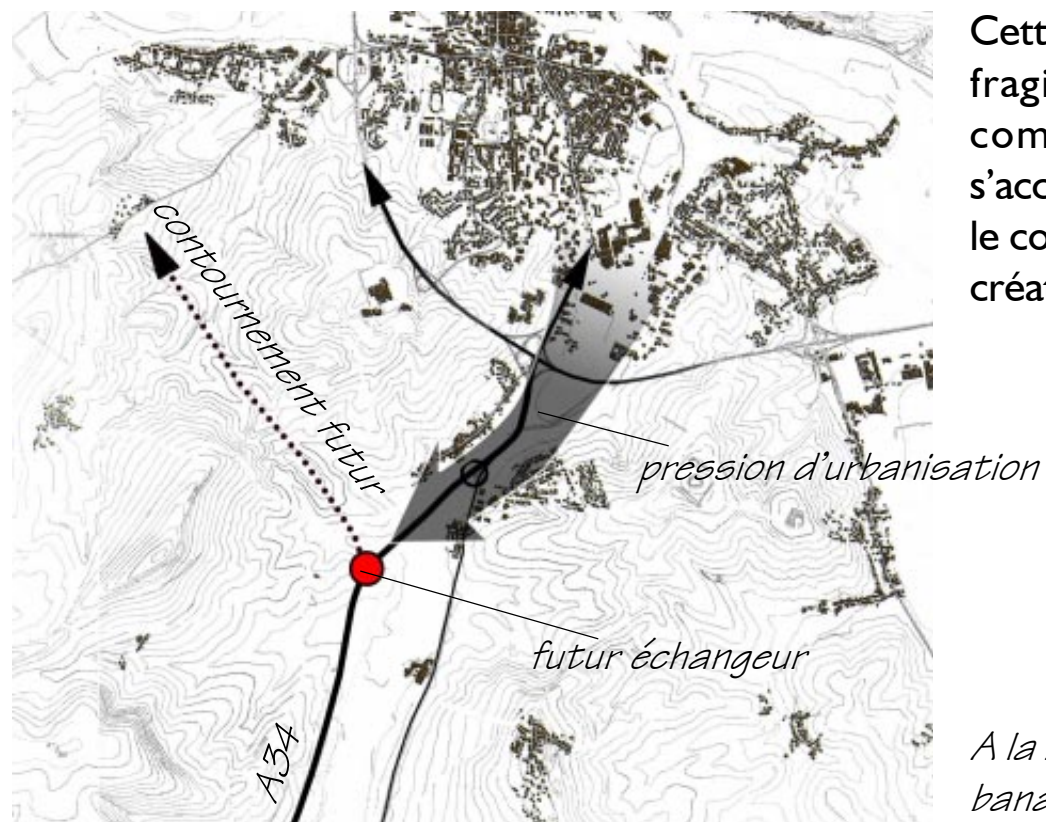


Sur l'ensemble de ce parcours d'approche, la vallée, apparaît bien préservée.

- Les pentes sont bien lisibles, offrant à la fois des espaces ouverts pâturés ou cultivés et des boisements.
- Le fond de vallée, large et aplani, porte un bocage et une ripisylve encore bien présents.
- Les bourgs s'offrent à distance de l'autoroute, dans des situations variées : villages-sites perchés comme Saint-Marceau, villages rues comme Boulzicourt ou la Francheville, villages sur des ressauts en pied de pentes comme Yvernaumont, Guignicourt et Saint-Pierre-de-Vence.
- La transition entre l'agglomération et l'espace naturel de la vallée est franche et nette dans l'espace, grâce au sas boisé de la Francheville.



La vallée de la Vence depuis Saint-Marceau. On aperçoit Boulzicourt à gauche, au pied du mamelon boisé de Châtillon, et l'autoroute passe discrètement dans le fond de la vallée



routes et extensions urbaines à l'approche de Charleville-Mézières

Cette situation préservée de la vallée reste néanmoins fragile, à la merci d'allongements d'urbanisation commerciale linéaire qui ne manquera pas de s'accélérer avec la création d'un nouvel échangeur pour le contournement Ouest de Charleville-Mézières et la création de la branche Nord-Ouest du Y Ardennais.

A la Francheville, les extensions en "rive droite" d'autoroute d'une zone d'activités annoncent maladroitement et banalement l'agglomération de Charleville encore «mystérieusement» invisible.



En outre, la nouvelle autoroute, en tricotant de façon serrée avec la voie ferrée SNCF, a généré **des espaces ouverts linéaires résiduels**, peu attractifs pour l'agriculture et souvent partis en friches.



Vue aérienne d'espaces résiduels

Charleville-Mézières

échangeur de
Moulin Leblanc

échangeur de
La Francheville

A34

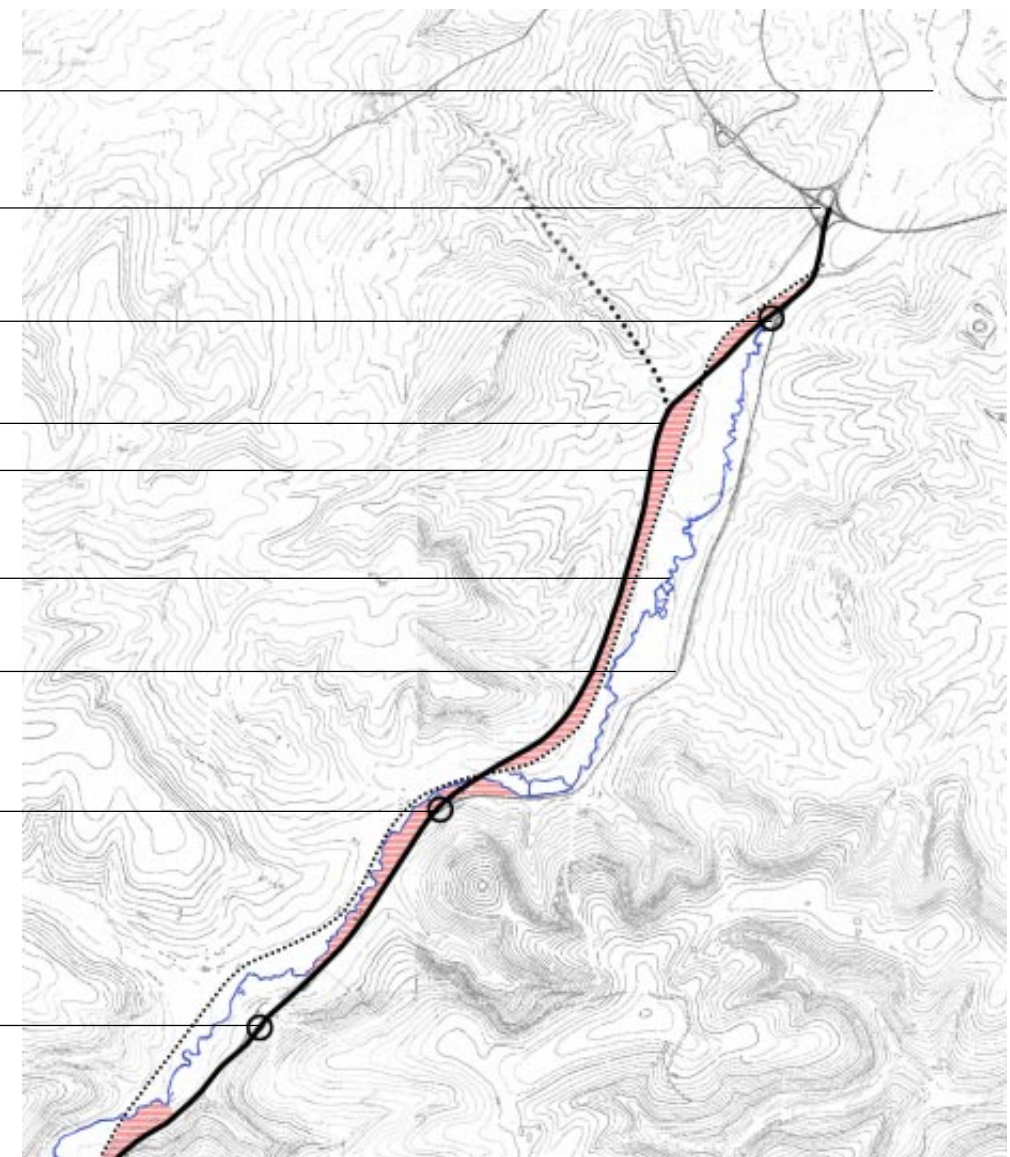
Ligne S.N.C.F.

la Vence

RN51

échangeur de
Boulzicourt

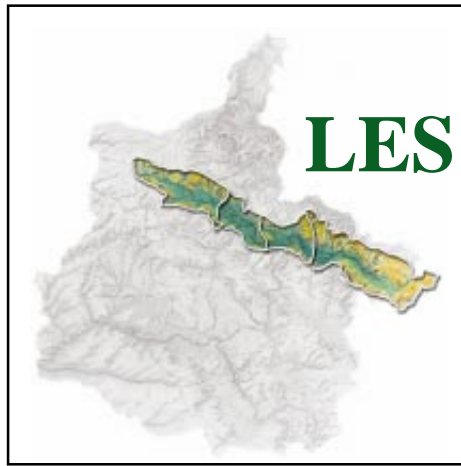
échangeur
d'Yvernaumont



*Les espaces résiduels entre autoroute et voie S.N.C.F.
(en rouge)*

Concept : une vallée préservée qui, par la qualité et le soin de son espace, annonce la ville.

Les actions de valorisation peuvent se développer autour d'une des valeurs-clefs de l'arrivée sur Charleville-Mézières : la vallée préservée, qui accompagne jusqu'au dernier moment le voyageur avant d'ouvrir d'un coup sur la ville au point de jonction de la rocade. Cette façon d'accéder à l'agglomération "par surprise" est originale et relativement rare dans le contexte français des entrées de ville. La ville ne s'annonce ainsi pas banalement par un cortège linéaire d'activités plus ou moins collées à l'infrastructure, mais par l'image d'un "parc naturel de vallée" à l'intérieur duquel peut prendre place, le cas échéant et à certaines conditions, le développement des activités et de l'habitat.



LES PAYSAGES DE LA DEPRESSION PRE-ARDENNAISE

DE ...

- 21- La vallée de la Sormonne
- 22- La Meuse de Charleville-Mézières
- 23- La Meuse de Sedan
- 24- La vallée de la Chiers et les Collines Lorraines

La dépression pré-ardennaise se présente comme un long couloir qui s'étend sur km d'est en ouest pour seulement km de largeur.

Elle s'allonge ainsi en creux, dominée au nord par les contreforts boisés du massif schisteux de l'Ardenne et au sud par les pentes de la dernière côte (Bajocienne) du Bassin Parisien.

Curieusement, elle n'est pas drainée par un seul cours d'eau mais par trois : la Chiers par l'Est, la Sormonne par l'Ouest, apportent leurs eaux à la Meuse au centre. C'est que, par un phénomène de surimposition, la Meuse a dû affouiller les schistes du massif Ardennais pour poursuivre sa route vers le nord, le départ de ses boucles serrées s'opérant au centre de la dépression pré-ardennaise, dans Charleville-Mézières.

Couloir de communication et territoire de convergence entre plusieurs pays, la dépression préardennaise accueille l'essentiel de la population et du développement urbain du département avec Charleville-Mézières (70 000 habitants) et Sedan (32000).



21 - LA VALLÉE DE LA SORMONNE

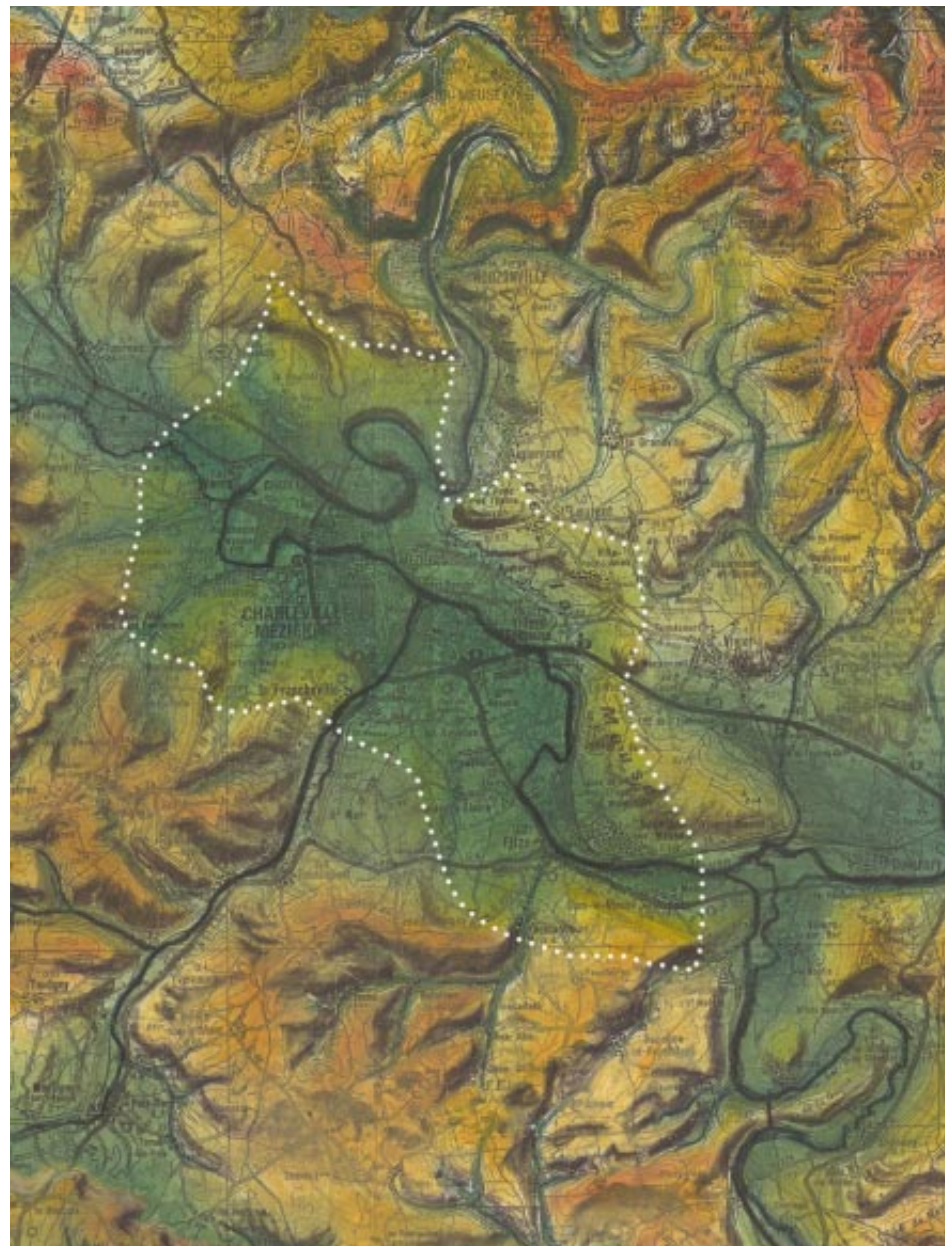


• • •

22



- LA MEUSE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

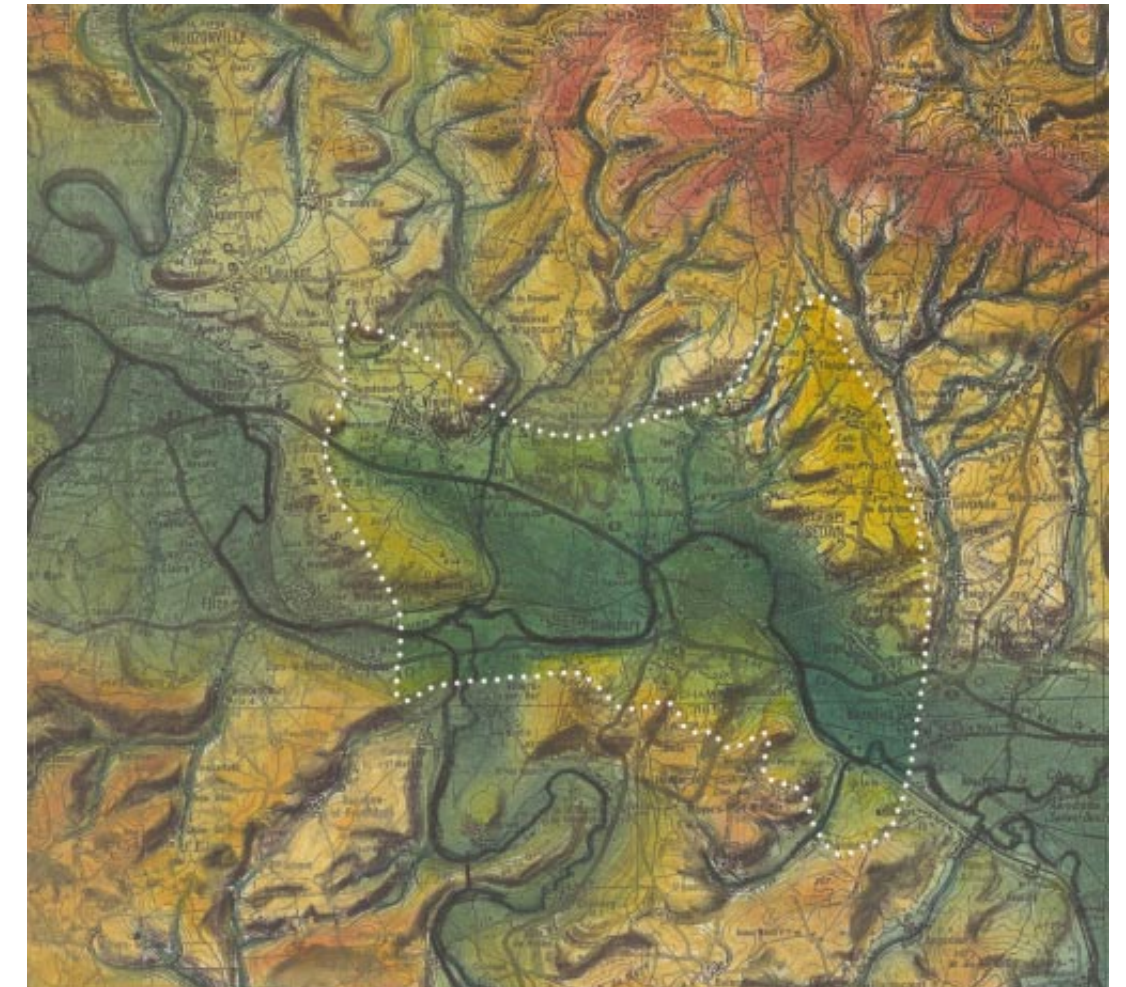


• • •

23



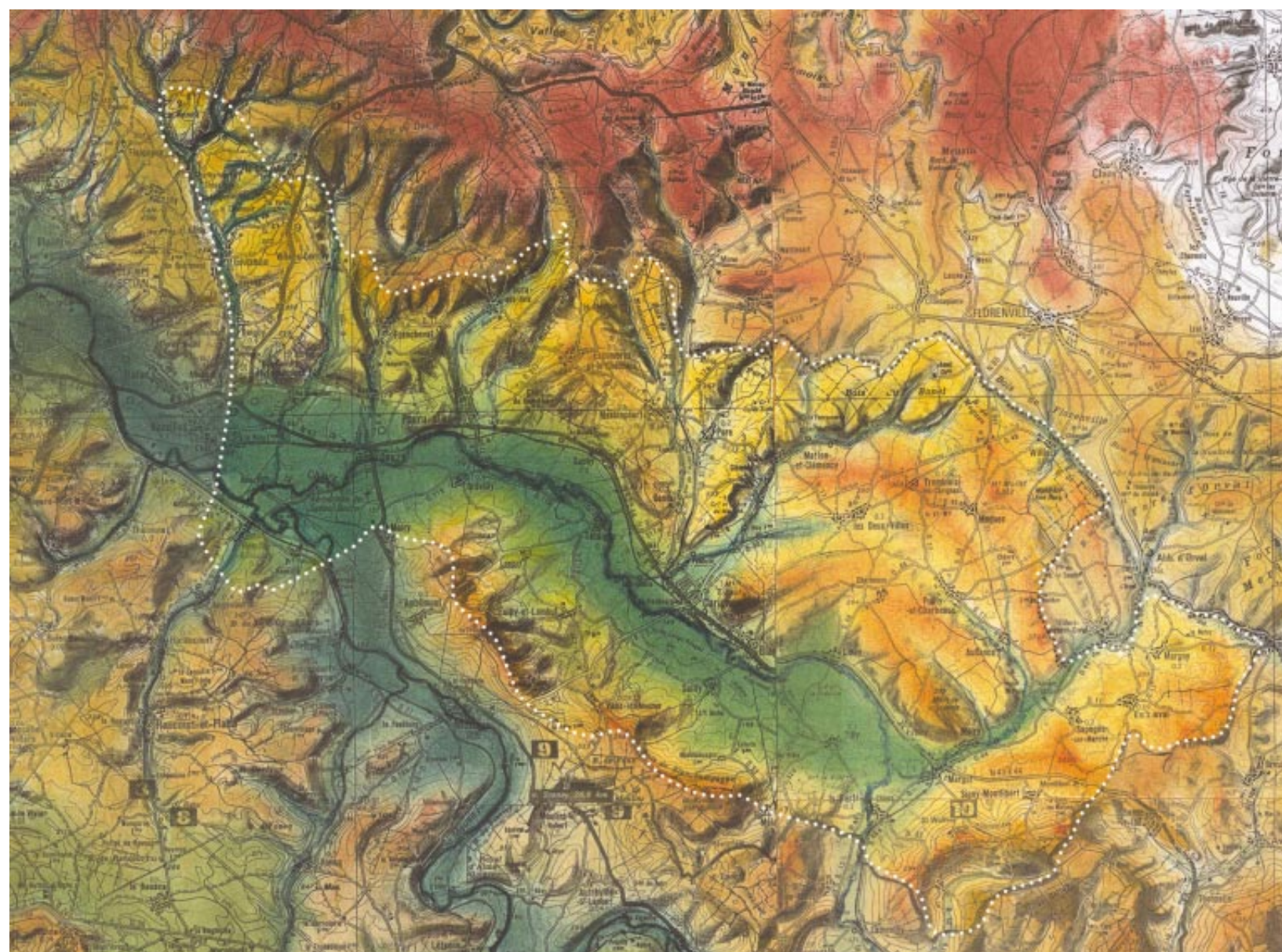
- LA MEUSE DE SEDAN



...À

24

- LA VALLÉE DE LA CHIERS ET LES COLLINES LORRAINES



Charleville-Mézières et Sedan : des villes clairement lisibles dans leur site de vallée grâce aux vues dominantes : à valoriser

Charleville-Mézières occupe une position clairement lisible dans le territoire :

la ville est implantée au bord de la Meuse, dans le fond de la dépression pré-ardennaise. Cette dépression fait la couture entre la dernière côte du Bassin Parisien au sud (calcaire) et le massif de l'Ardenne au nord (schisteux). Charleville-Mézières est ainsi dominée au Nord et au Sud par des reliefs de pentes à la fois boisées et pâturées-cultivées. Le schéma ci-contre résume les caractéristiques géographiques fondamentales du site de la ville.

Sedan "fonctionne" de la même façon avec son territoire, dans des dimensions simplement plus modestes. La fameuse "cuvette" de Sedan devient "bassin" pour l'agglomération de Charleville-Mézières.



Charleville-Mézières dans la dépression préardennaise. Vue prise depuis les pentes du centre commercial de la Croisette. Au fond, l'horizon bleuté du massif Ardennais.



Sedan vue depuis la résidence de la terrasse du fort



Depuis le Mont Olympe : un balcon potentiellement exceptionnel sur Charleville, aujourd'hui envahi par les arbres : la ville n'existe quasiment plus.

De façon plus précise, les reliefs qui dominant les deux villes permettent d'ouvrir des vues urbaines larges, originales et de grande qualité, marquées par les silhouettes des clochers, lorsqu'on circule sur les pentes. Toutefois, il est grand temps d'identifier et de protéger ces points de vue, voire de les reconquérir. Ils restent en effet fragiles, à la merci de l'urbanisation et de la croissance intempestive des arbres. Le formidable balcon sur Charleville-Mézières que pourrait être le Mont Olympe, par exemple, est envahi par les arbres et rend la ville malheureusement quasiment invisible.

De même, la vue dominante sur Charleville-Mézières constitue un des enjeux du contournement Ouest de l'agglomération, possible ou non selon les choix de tracés et les modes de mise en valeur paysagère.

Des perspectives urbaines sur l'espace naturel : à préserver



Le coteau du Mont Olympe pris depuis la rue de l'Eglise à Charleville

Le coteau et l'immeuble de la terrasse du fort, pris depuis la perspective vers la Mairie, à Sedan.



La côte du Bois en Val à Charleville-Mézières, en toile de fond des arrières de la gare.

Depuis Sedan, et plus encore depuis Charleville-Mézières, des horizons naturels bornent le site et offrent l'image d'une ville finie, clairement cadrée dans un écrin de nature.

Cet état de fait est une chance : il est toujours agréable de percevoir les limites d'une ville lorsqu'on est à l'intérieur, même si ce n'est parfois qu'un effet d'illusion.

Ici encore l'enjeu concerne des perspectives existantes déjà valorisantes (par exemple sur le Mont Olympe à Charleville-Mézières), mais aussi des perspectives potentielles à créer à l'occasion de la transformation des quartiers, comme les arrières de la gare de Charleville, appuyés sur la côte du Bois en Val.

Une imbrication et des relations physiques et visuelles nombreuses entre ville et espaces naturels : à conforter



La Meuse dans Charleville-Mézières : une coulée de nature dans la ville

Le réseau des cours d'eau enrichit la vision simplifiée du site de Charleville et Sedan.

A l'intérieur de la dépression pré-ardennaise, la Meuse dessine des boucles serrées avant de s'enfoncer dans le massif Ardennais. Développée autour de ces boucles, la ville de Charleville-Mézières s'avère riche en eau (au moins potentiellement), celle-ci apparaissant en plusieurs endroits et toujours de façon fractionnée dans le tissu bâti. En certains endroits, les risques de débordement de la Meuse ont maintenu un accompagnement d'espaces non bâtis autour de l'eau qui font rentrer l'espace de nature dans la ville, tout comme les coteaux boisés qui accompagnent la rivière.

Tous ces bords de Meuse restent néanmoins assez confidentiels et peu accessibles. A Charleville-Mézières, la présence de l'eau et de ses espaces d'accompagnement reste à mettre en valeur.



La Meuse dans Sedan, accompagnée par l'étonnante prairie de Torcy.

A Sedan, la présence de la Meuse existe surtout par la prairie de Torcy, magnifique espace libre au coeur de la ville, utilisé pour les loisirs et bordé par une élégante façade urbaine.

Une tendance de l'urbanisation à l'allongement : à organiser par une charpente paysagère pérenne

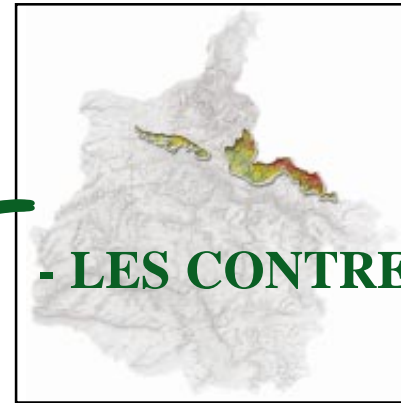
voir enjeux majeurs,, Troisième Partie (page 136)



LES PAYSAGES DE L'ARDENNE

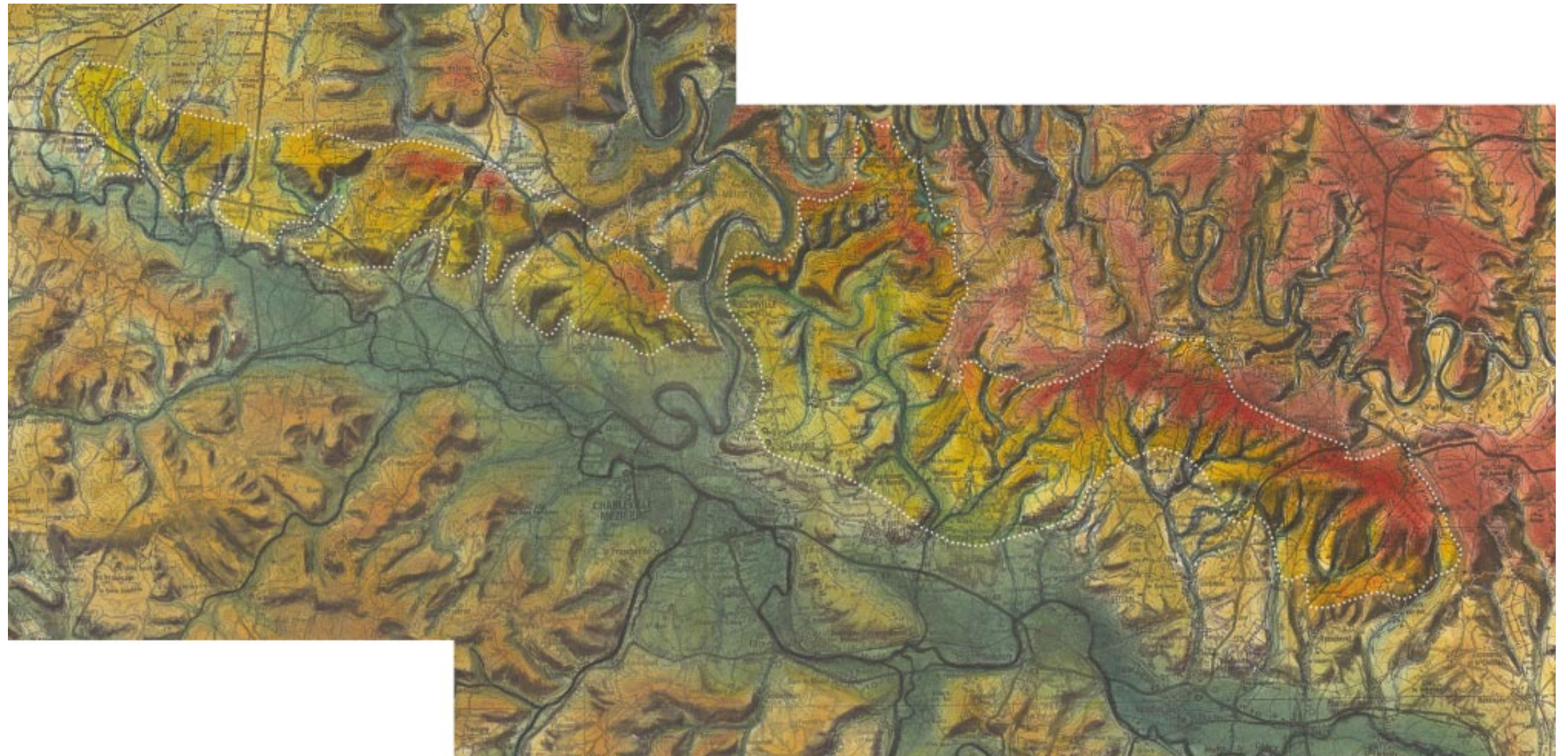
DE ...

25



- LES CONTREFORTS DU MASSIF ARDENNAIS

- 25- Les contreforts du massif Ardennais
- 26- Le plateau d'Hargnies
- 27- Le défilé de la Meuse
- 28- Le défilé de la Semoy
- 29- La vallée des Vieilles Forges
- 30- La pointe de Givet



• • •

26

- LE PLATEAU D'HARGNIES



• • •

27

- LE DÉFILÉ DE LA MEUSE





LES PAYSAGES DE L'ARDENNE (suite)

• • •

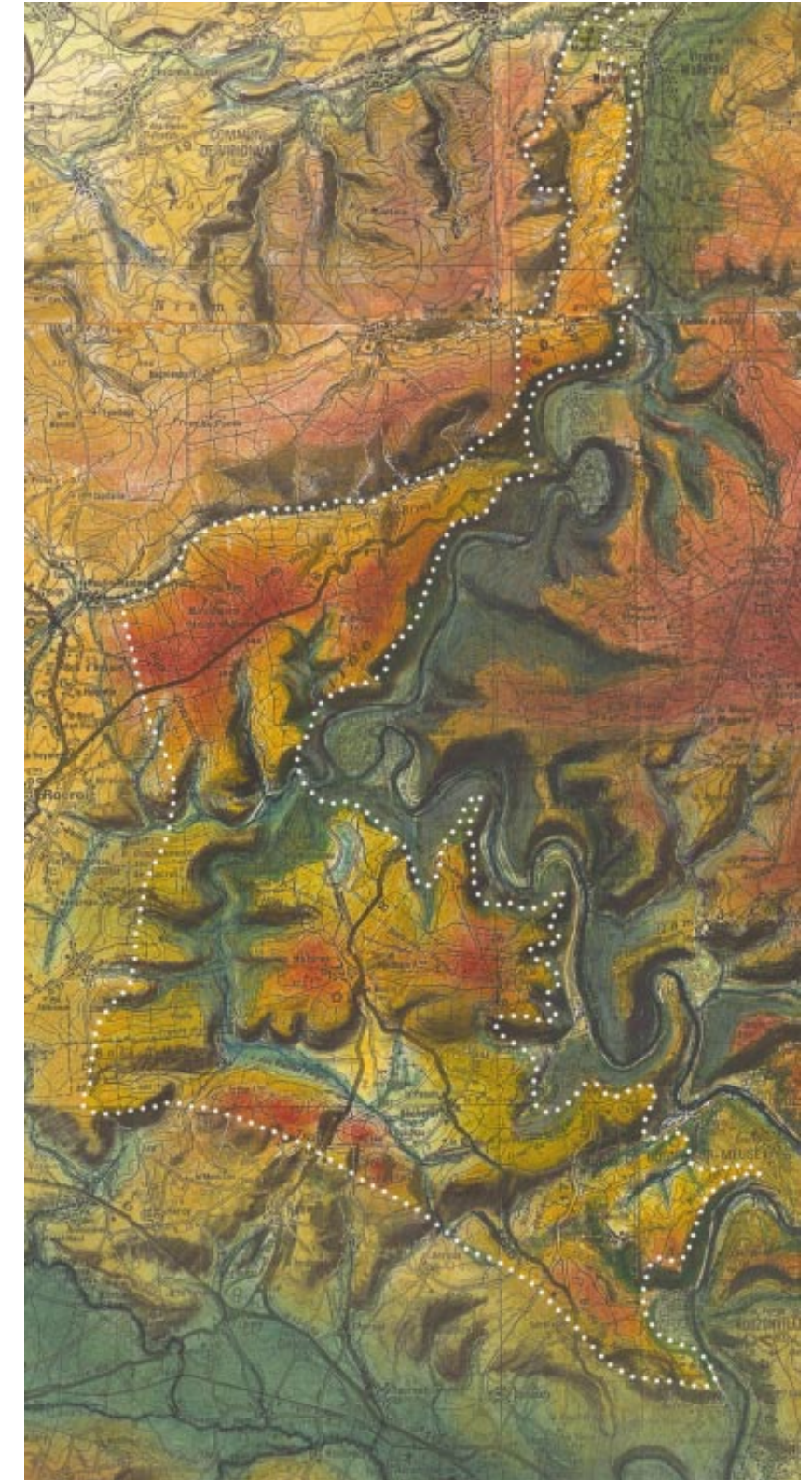


29 - LA VALLÉE DES VIEILLES FORGES

• • •



28 - LE DÉFILÉ DE LA SEMOY



... À

30

- LA POINTE DE GIVET



Un plateau qui prend des airs de montagne

L'Ardenne, c'est d'abord un massif schisteux ancien, raboté par le temps en un plateau. Si ce plateau reste d'altitude très modeste (503 m à la Croix Scaille), il offre néanmoins des impressions de hauteur, voire de montagne. Dans son "Histoire personnelle de la France", François George a bien saisi cet effet : "Les Ardennes sont des montagnes théâtrales : elles donnent le sentiment de la hauteur, par une sorte de mise en scène". A quoi est dû ce curieux décalage entre géographie (plateau modeste en altitude) et paysage (impression de montagne)? Sans doute au fait que l'on monte de toutes parts pour atteindre les hauteurs de l'Ardenne, et notamment depuis la dépression pré-ardennaise qui s'étend en longueur à ses pieds ; aussi parce que le plateau bascule partout sur des vallées étroites et encaissées qui renforcent cette impression d'altitude : vallée de la Meuse, vallée de la Semoy, vallée des Vieilles Forges ; la végétation contribue à donner son caractère montagneux à l'Ardenne, notamment les résineux qui accompagnent depuis quelques décennies les taillis traditionnels ; l'habitat et ses matériaux à dominante sombre (schiste, ardoise notamment) s'accordent aussi à cette ambiance ; enfin le climat, avec ses brumes, sa neige, en fait un pays à part.

Des entailles profondes, tourmentées, miraculeuses

Le miracle de l'Ardenne, et ce qui en fait l'essentiel de sa valeur humaine, économique et paysagère, tient aux entailles profondes et tourmentées du plateau par la Meuse, la Semoy et la vallée de Vieilles Forges.

Le passage de ces rivières dans les schistes tendres, contournant les massifs plus durs de quartzite, a conduit à former des boucles serrées, profondément entaillées, déroulant par exemple, pour la seule Meuse, 85km de linéaire (de Givet à Charleville-Mézières) pour seulement 40 km à vol d'oiseau!

Des vallées marquées par les villes, l'habitat collectif, et l'activité industrielle

La vallée de la Meuse, comme celle de la Sémois, cristallisent le passage des infrastructures (rivières, voies ferrées, routes) et les implantations humaines. Les bourgs et les villes s'égrènent ainsi comme les perles sur un collier lorsqu'on parcourt les vallées : Nouzeville, Joigny, Bogny, Braux, Château-Regnault, Monthermé, Deville, Laifour, Revin, Fumay, Haybes, Fépin, Montigny-sur-Meuse, Vireux-Molhain et Vireux-Wallerand, Aubrives, Ham, Chooz, Givet.

Ces implantations se succèdent à un rythme serré, au point que les espaces de respiration qui les séparent deviennent des sites à enjeux particuliers (voir troisième partie, page 168)

A cette constante urbaine, s'ajoute une autre particularité, industrielle cette fois : la présence de ces industries et du contexte social qui y est lié, différencie radicalement l'Ardenne française de l'Ardenne Belge. L'imbrication entre ville et industrie devient ainsi un fort enjeu de valorisation (voir troisième partie, page 159)

Revin, paysage urbain et industriel de la vallée de la Meuse



A cette imbrication s'ajoute un troisième élément : les logements collectifs, qui par endroit marquent fortement le paysage ardennais de la Meuse, par leur positionnement en rive des villes, par leurs proportions, souvent massives, et par leurs couleurs claires.

Bogny, depuis le pont de la Meuse : une présence marquante des immeubles collectifs souvent hors d'échelle



Hautes-Rivières, dans le paysage de la vallée de la Meuse ; le Bâti collectif (ici à droite) apparaît souvent plus crûement dans le paysage que les anciennes implantations industrielles (ici à gauche).



Une forêt dominante



La forêt couvre 70% de l'Ardenne : 67 000 ha sur les 99 000 du massif. Pour des raisons historiques, le taillis sous futaie et le taillis dominant. Depuis 50 ans néanmoins, des résineux ont été plantés et représentent aujourd'hui 20% de la couverture forestière du massif (9 000 ha).



La "civilisation" forestière de l'Ardenne se mesure à la perfection des tas de bois, ouvragés aussi amoureuxment que des murs de schiste. On les rencontre partout dans le massif, toujours soignés : ils composent un véritable "motif" du paysage de l'Ardenne, symboliques de l'attachement à la forêt. "La forêt, c'est la vie, le refuge, la providence, le dieu. Les Ardennes ont pris racines, sève et nom dans cette déesse, cette Arduinna ..." (Y. Hureaux)

Des matières qui parlent de légendes :



à mettre en valeur



L'Ardenne, c'est aussi des matières bien particulières, qui participent à en faire le "pays des légendes" : celui des Quatre Fils Aymon, de Maugis et de l'ermitage de Bogny, des Dames de Meuse, du Roc de la Tour, Plus qu'ailleurs, la mousse épaisse et lumineuse vert jaune avec des reflets métalliques, les murs de pierre râpeux ou feuilletés, schisteux, gréseux ou calcaires, sont des valeurs qui s'accordent au paysage de l'Ardenne et qui doivent nourrir les choix d'aménagement.

Ainsi par exemple, la "route des légendes" qui sillonne le massif mérite d'être aménagée dans ce sens. Ici, le mur moussu à droite "parle" de ce pays de légendes, tandis que la glissière métallique à droite banalise soudain le paysage de cette route thématique.

La forte valeur paysagère des murs de pierre et leur diversité (schistes de différentes teintes, grès, calcaire de Givet, ...) mérite également une reconnaissance, une préservation et une gestion, dans un pays par ailleurs appauvri en éléments de patrimoine bâti du fait des dégâts liés aux guerres.

Des ouvertures précieuses sur le plateau : à pérenniser



Les Hauts-Buttés

La présence forte de la forêt rend précieuses les ouvertures en clairières sur le plateau, aujourd'hui rares : les Hauts-Buttés, la Neuville-aux-Haies, Hargnies, les Vieux Moulins du Thilay, les Vieux Moulins d'Hargnies, les Grands Chenons, les Woieries, les Mazures, Sécheval.

Ici sur la photo : les Hauts-Buttés, véritable "balcon en forêt" cher à Julien Gracq : "la clairière était comme une île au milieu de la menace vague qui semblait monter de ses bois noirs".

Et M. Dacremont (le château des fagnes, dans légendes ardennaises, 1929) :

"Sur ces plateaux faits de terre spongieuse, sorte de plaines humides, tourbières grises qui s'étendent sans limites, il n'y a rien, rien que le vent, le ciel gris, des genêts, des herbes dures, c'est la tristesse lourde, appesantie, inexorable, avec le ciel bas et le silence ; on a l'impression totale de la solitude, du néant ; et quand la neige tombe, c'est le suaire blanc, la grande fin, la mort de tout".



Les ouvertures des plateaux peuvent être dues aux pâtures, aux coupes forestières (elles sont alors plus temporaires) mais aussi aux "fagnes", ces zones humides tourbeuses, écologiquement riches, qui correspondent à des défrichements anciens travaillés en prairies humides pour le foin et les pâturages.

Dans tous les cas, ces ouvertures précieuses pour le paysage Ardennais sont menacées par l'enrésinement, la régression des pâturages et le drainage.

Le phénomène est actuellement particulièrement lisible à la Neuville-aux-Haies, clairière dans la forêt progressivement conquise et refermée par les résineux malgré la présence des maisons, principales ou secondaires. Quant aux fagnes, elles sont aujourd'hui difficiles à percevoir pour le non averti.

Des espaces publics et des bords de route à requalifier



Ham. Exemple d'espace public à revaloriser. l'église est coupée de la "place" par le mur infranchissable ; les équipements font tapisserie : conteneur poubelle, coffret électrique, abri-bus, ...

Dans le contexte resserré des vallées ou des forêts, l'espace public ouvert joue un rôle particulièrement important pour favoriser la qualité de la vie et de l'accueil. C'est vrai pour les villes comme pour les petits villages, voire les hameaux. Pour ces derniers, c'est même parfois simplement le bord de la route qui mérite d'être valorisé, par exemple par enherbement des bas-côtés et création de circulation piétonnes sur des modèles autres que les traditionnels "trottoirs urbains". Dans tous les cas, lorsque le choix du minéral s'impose, la richesse des matériaux qui composent le socle Ardennais invite à choisir la qualité pour les aménagements (choix de matériau noble), quitte à en faire moins. C'est essentiel pour renforcer l'image de la qualité du massif Ardennais.

Les exemples photographiques ci-après illustrent quelques cas intéressants de mise en valeur d'espace public dans le massif Ardennais français.



Entre Linchamps et La Neuville-aux-Haies : exemple intéressant d'enherbement des bas-côtés de la route, qui éclaire et égaie le parcours tout en réduisant visuellement l'emprise routière.



Hierges. Exemple intéressant de revalorisation simple d'espace public, par le choix d'un matériau noble au sol.



Élégant parking urbain à Givet, grâce à la succession de murs qui l'organisent.



Hargnies. Exemple original de grand espace ouvert public, rendu agréable par son enherbement et ses arbres.



LES PAYSAGES DU PLATEAU DE ROCROI

31- La clairière de Rocroi

Avec ses 100 jours de gelée par an, le plateau de Rocroi est parfois appelé la “Sibérie ardennaise”.

Pour Michelet, le plateau de Rocroi est un “pays froid, uniforme et sauvage, que le passant trouve laid et que sa monotone tristesse pare d’un charme attendrissant pour celui qui y est né”.

Pour le duc d’Aumale en 1890, le plateau conserve un “aspect froid et triste même de nos jours où l’élevage du bétail transforme toute cette région ; la mousse, les genêts y dominent encore”.

31



- LA CLAIRIÈRE DE ROCROI



Un plateau en clairière, dont les portes forestières sont à mettre en scène



Depuis la Belgique, l'arrivée sur la clairière de Rocroi et sur la France mériterait une meilleure mise en valeur.

Rocroi, c'est d'abord une ouverture, du ciel, une clairière dilatée dessinée sur un plateau.

Lorsqu'on y approche, on sort d'une forêt, d'où que l'on vienne :

- de l'Est, on sort de la forêt de l'Ardenne, par la RN 51 (Fumay), la RD 1 (Revin), la RD 31 (Bourg-Fidèle) ;
- du nord, on quitte le massif forestier Belge par la RN 5/RD 985 (Couvin), la RN 964/RD 32 (Regniowez) ;
- à l'ouest, c'est la forêt de Signy-le-Petit qui borde la clairière, tandis qu'au sud, c'est celle des Potées, dont on débouche par la RD 877 ou la RN 51 (Rimogne).

Ainsi, avant même la citadelle qui fait sa célébrité, Rocroi est tenue par une enceinte forestière.

les pistes d'actions de valorisation peuvent être :

- Mettre en scène les portes forestières du plateau.

Alliée à une topographie de plateau qui la différencie de ses environs, la clairière aplanie de Rocroi mériterait d'être davantage mise en valeur à ses portes forestières, autour des routes qui y débouchent. Cette piste de travail concerne d'ailleurs le nouveau projet d'autoroute, qui traverse toute la clairière.

- Maîtriser la gestion des lisières du plateau.

La gestion des forêts bordurières, qui mériterait de faire une large place aux feuillus pour adoucir les horizons forestiers du plateau souvent enrésinés et sombres.

Une citadelle à réhabiliter dans le paysage



Le coeur de la citadelle de Rocroi, bien mis en valeur



Rocroi, détail de sol qui "parle" de la citadelle



Urbanisation en écorce qui coupe la citadelle du paysage



Une des rares ouvertures sur la citadelle depuis l'extérieur



Belle vue sur la vallée de la Misère depuis Rocroi, à valoriser

Vue en plan, Rocroi est une formidable “étoile de mer pétrifiée”, pour reprendre l’expression de Julien Gracq. Au coeur de la citadelle, l’espace public a été intelligemment mis en valeur, déclinant le principe de la forteresse dans les moindres détails.

Pourtant force est de reconnaître que l’accueil est décevant : Rocroi porte un nom qui laisse espérer un site d’exception. Or les arrivées sur la ville sont banales et la citadelle ne se lit à peu près pas de l’extérieur. L’objet citadelle a été protégé, mis en valeur, mais son écrin a été ignoré.

Les pistes de travail pour requalifier la citadelle dans son contexte peuvent être :

- requalifier les linéaires d’entrées de ville, en prolongeant le dessin strict et élégant de la citadelle : arbres taillés en rideaux, alignements, etc.

- protéger et gérer les derniers espaces ouverts qui mettent en relation directe la citadelle et son plateau ouvert.

- révéler les contreforts extérieurs de la citadelle : traitement des espaces publics borduriers, éclairage nocturne, etc.

Un habitat de censes fragile, à préserver et valoriser



Maison à pans de bois réhabilitée, vers les Taillettes

Les maisons à pans de bois, ou censes, qui se rencontre çà et là sur le plateau participent à l’identité de Rocroi et méritent d’être préservées, réhabilitées ou réinventées à l’occasion des constructions nouvelles.

Des zones humides précieuses pour le plateau : à gérer et à promouvoir



Rièzes vers les Taillettes

Les fagnes de l'Ardenne prennent ici le nom de rièzes : zones humides tourbeuses, écologiquement intéressantes. Difficiles à découvrir pour le non averti, elles méritent d'être mieux connues et mise en valeur. C'est le sens d'interventions actuelles pour la création de cheminements de découverte.

Un site historique à valoriser

Le nom de Rocroi, pour la majorité des Français, est d'abord connu pour la page d'histoire glorieuse qu'il recouvre. La victoire des Français sur les Espagnols en mai 1643 a pourtant laissé peu de trace à Sevigny, lieu de la bataille. Comme l'écrit Y. Hureau, la stèle commémorative est "nettement plus à la dimension des grenouilles des rièzes que de l'événement de ce mardi".

Partie Première

*Les fondements géographiques, historiques et culturels
des paysages des Ardennes.*

Partie Deuxième

*Les Unités Paysagères :
Description, mise en évidence des différents enjeux,
et pistes d'actions*

Partie Troisième

*Synthèse des enjeux et grandes orientations pour une
politique départementale du paysage*

Neuf enjeux majeurs pour les paysages Ardennais

La synthèse des valeurs paysagères et des dynamiques d'évolution décryptées pour l'ensemble du département, conduit à dégager neuf sites ou thèmes pour valoriser le paysage Ardennais.

1- la dépression pré-ardennaise :

Le long couloir drainé par la Sormonne, la Meuse, et la Chiers au pied du massif Ardennais est appelé à recevoir les plus fortes dynamiques d'évolution dans les années à venir.

Comment accompagner ces dynamiques dans l'espace de la dépression pour construire un cadre de vie et de travail agréable?

2- les défilés de la Meuse et de la Semoy :

Dans le massif Ardennais, les défilés que forment les boucles de la Meuse et de la Semoy constituent les paysages les plus forts, les plus originaux, et les plus émouvants des Ardennes, en concentrant les activités des hommes dans un cadre géographique spectaculaire. Comment marier ces valeurs apparemment contradictoires, de ville, de nature, et d'industrie, qui sont le sel de l'Ardenne et des Ardennes dans son ensemble?

3- la Champagne crayeuse :

La Champagne crayeuse a connu une véritable révolution agricole au cours du siècle, puis des dernières décennies, générant des paysages agro-industriels épurés, souvent mal vus par les regards extérieurs.

Comment «humaniser» les immensités de cet étonnant désert fertile?

4- les crêtes :

Au coeur du département, les crêtes se déroulent en vagues successives serrées, ouvrant des vues lointaines sur le territoire et concentrant l'histoire des batailles, des guerres et des luttes.

Comment mettre en valeur ces balcons, concentrés d'histoire et de géographie mêlées?

5- les petites vallées (Bar, Aire, Vence, Meuse de Mouzon, Chiers) :

Entaillant les crêtes de façon inattendue, des petites vallées déroulent des paysages apaisants, loin des immensités radicales, forestières ou agricoles, du reste du département.

Sur quelles idées mettre en valeur ces havres de jardins linéaires?

6- les friches d'activités :

Friches industrielles de la vallée de la Meuse, friches commerciales au coeur des petits bourgs, friches agricoles des bâtiments d'exploitation ou d'habitation, le département souffre d'une image de déprise du bâti (industriel, commercial, et agricole) qui pèse sur le renouveau des activités et sur l'image dynamique des Ardennes.

A quelles conditions l'activité contemporaine peut-elle digérer son propre passé?

7- l'architecture

Point de rencontre entre des pays à la géologie contrastée, le département offre une palette architecturale traditionnelle plus diversifiée que partout ailleurs : calcaire blanc, calcaire jaune, calcaire bleu, briques cuites et briques crues, pans de bois et torchis, schistes et grès se succèdent pour former un étonnant kaléidoscope.

Comment reconnaître ce kaléidoscope et le faire vivre au travers des opérations de réhabilitations patrimoniales et de constructions contemporaines?

8- les espaces publics

Si les espaces publics des villes (comme Charleville-Mézières ou Sedan) et des sites historiques (comme Rocroi) sont volontiers traités avec justesse depuis quelques années, il n'en va pas de même de ceux des bourgs et des villages du département : fonctionnels pour l'activité agricole ou pour le passage des flux routiers, ils restent souvent insipides et sans joie. Or ils jouent un rôle essentiel pour les villages, en concentrant la vie, les échanges, les rencontres. Sur quelles valeurs fonder l'ambition de redonner des couleurs aux espaces publics atones des villages Ardennais?

9- Le logement social et les grands ensembles

De Sedan à Givet en passant par Charleville-Mézières, la succession des villes liées à La Meuse rassemble l'essentiel des logements sociaux du département. Une part très importante des habitants des Ardennes sont concernés. Conçus dans les années cinquante et soixante sous forme de grands ensembles, ces quartiers satellites souffrent parfois d'une coupure avec le restant de la ville.

Comment, à l'occasion des réhabilitations, raccrocher ces quartiers à leur environnement humain, urbain et naturel?

Chacun de ces neuf points fait l'objet d'un chapitre qui développe les enjeux et conduit à un concept et une déclinaison de principes d'actions possibles.

Les débats entre les acteurs de l'aménagement du comité de pilotage permettent de dégager, pour chaque enjeu, les premières pistes pour agir à partir des «outils» réglementaires ou financiers maniés par les uns et par les autres.

1 - Une charpente paysagère pour la dépression pré-ardennaise : *à constituer pour organiser l'urbanisation en cours*

I. DIAGNOSTIC

1. Une concentration des principales dynamiques d'évolution du département

La dépression pré-ardennaise concentre sur son linéaire les principales dynamiques d'évolution des paysages du département en cours et à venir.

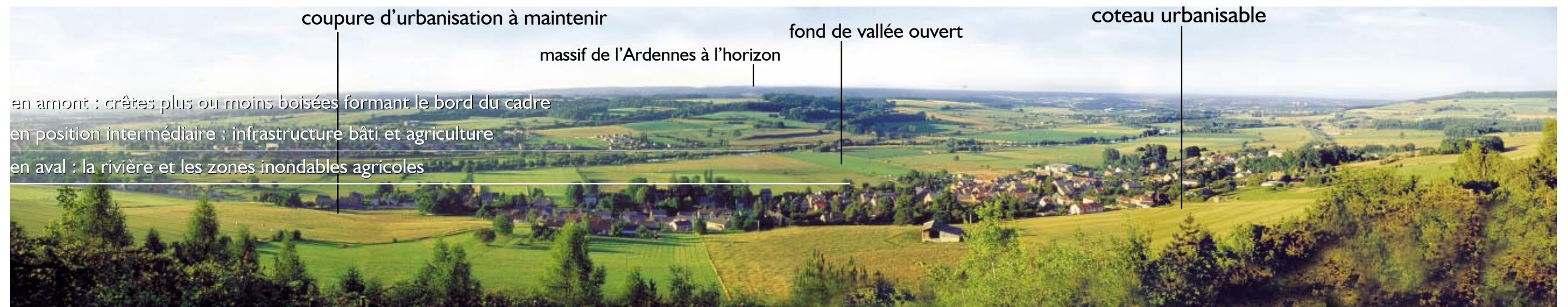
Plusieurs raisons expliquent ces phénomènes de transformation :

- les principales villes du département s'y rencontrent, avec Charleville-Mézières et Sedan ;
- les infrastructures (routières notamment) s'y développent, avec la RN 43, la RD 764, la liaison autoroutière Charleville/Sedan (A203), le futur contournement Ouest de l'agglomération de Charleville-Mézières et la future autoroute de Charleroi ;
- se greffe sur cette ligne est-ouest plus ou moins dédoublée, les réseaux de liaisons avec les autres parties du département ou de l'Europe : la RN 51 et l'A34 vers Reims, la RN 58 vers la Belgique, la future autoroute vers Charleroi passant par Rocroi, ...
- le large couloir de cette "dépression" constitue un territoire géographiquement moins contraint pour l'implantation et le développement des activités que les boucles de la vallée de la Meuse ou de la Semois.

Ainsi pour les économistes (ALGOE 1999), "c'est autour de l'axe Charleville-Sedan (...) que risque de se concentrer l'essentiel des pressions d'aménagement" sur le terme des dix prochaines années. De même, le développement vers l'ouest ne s'observe pas nécessairement de façon massive aujourd'hui mais il aura lieu : "Il est certain que les espaces situés à l'ouest vont subir une forte pression urbanistique à partir du moment où émergera une lisibilité sur la réalisation de l'équipement autoroutier".

Pour les acteurs de l'aménagement du territoire, l'enjeu devient clairement : comment accompagner ces dynamiques d'évolution pour qu'elles participent à la constitution progressive d'un cadre de vie et de travail de qualité? Sur quelles valeurs se fonder?

2. Un atout : un cadre géographique clairement défini



La dépression pré-ardennaise depuis le point de vue de Dom-le-Mesnil : explicitation des sites à enjeux

Le cadre du développement est clair : la dépression pré-ardennaise est constituée par le raboutement des trois rivières Sormonne, Meuse et Chiers, qui forment un long couloir ouest-est, dominé au sud par les hauteurs de la dernière côte du Bassin Parisien et au nord par les premières pentes du massif Ardennais.

Où que l'on se situe dans ce long couloir, l'organisation du cadre est ainsi grossièrement toujours la même, divisée en trois parties :

- à l'amont : les crêtes plus ou moins boisées qui forment l'horizon, le rebord du "cadre"
- à l'aval : les rivières et les zones inondables, au coeur du dispositif naturel
- en position intermédiaire (bas de pentes) : les infrastructures, l'agriculture et le bâti.

Si les zones inondables comme les crêtes et leurs boisements sont aujourd'hui plutôt destinées à rester non bâties, **les bas de pentes concentrent les enjeux en matière d'organisation de l'espace. C'est d'abord là qu'il faut agir de façon coordonnée.**

3. Un risque : le délitement linéaire



Linéaire d'activités industrielles autour de la voie SNCF dans la Sormonne, à Tournes



Urbanisation d'habitat linéaire autour de la RD 764 à Flize



Urbanisation commerciale linéaire en entrée de ville, ici à Sedan.

Dans ce cadre géographique “en couloir”, la tendance spontanée est à l’étirement : les rivières, par définition, forment l’axe de ce couloir ; les routes, assez naturellement, obéissent à la loi du moindre effort et suivent l’axe, à distance des espaces inondables (cette position précise dans le paysage est parfaitement lisible dans le cas de la RD 764 entre Charleville-Mézières et Sedan). Les lisières forestières suivent encore l’axe du couloir sur les hauteurs, tenues par l’espace agricole qui occupent les terres basses et le bas des pentes, plus riches et plus facilement exploitables.

Cette organisation linéaire de l’eau, des infrastructures et des lisières forestières est logique et ne pose pas de problème. Elle participe à la définition du cadre.

Le risque vient finalement surtout du bâti.

Celui-ci, historiquement concentré en bourgs successifs pour exploiter au mieux le terroir, a participé également à la lisibilité du cadre de vie. Mais cette lecture apparaît aujourd’hui fragilisée et le brouillage risque de s’accroître.

C’est que les linéaires des infrastructures (l’eau, le chemin de fer, les routes, les autoroutes et voies rapides) ont constitué ou constituent des sites attractifs pour le développement du bâti qui nuisent parfois à la qualité de la vie.

On l’observe aujourd’hui, par exemple, entre Charleville et Sedan autour de la RD 764 : il faut aujourd’hui parcourir plusieurs kilomètres et dépasser Dom-le-Mesnil pour bénéficier d’un espace de respiration qui sépare l’aire d’agglomération de Charleville de celle de Sedan.

Mais l'usager de la route n'est pas le seul à pâtir de la situation :

- les riverains de ce linéaire bâti constitué souffrent d'un espace principalement dévolu à la circulation des voitures et camions, large, dangereux et bruyant qui le rend peu apte à cristalliser et à développer la vie ;
- les communes concernées sont plus que "traversées" : elles sont en fait coupées en deux : il y a un côté de la "grand'route" et il y a l'autre ;
- la ville de Charleville souffre d'une entrée peu amène et peu séduisante ;
- enfin la ville de Sedan, avec cette évolution d'urbanisation linéaire insidieuse, risque un jour d'apparaître comme une banlieue de l'agglomération carolo-macérienne sans forcément l'avoir souhaité.

Personne ne sort finalement gagnant de cette fusion un peu trop facile entre le bâti et l'infrastructure.

La même réflexion peut être suivie pour les infrastructures routières à caractère rapide, autoroutes ou voies express : si elles n'attirent plus le bâti d'habitations, elles tendent à cristalliser le bâti d'activités, pour la commodité de desserte et surtout pour l'effet de vitrine. Cette tendance à l'allongement (à partir des points d'attractivité maximale que sont les échangeurs) n'apparaît pas là encore forcément cohérente pour le développement qualitatif du territoire de la dépression : celui-ci a peut être mieux à offrir (ou autre chose) qu'une cristallisation de bâtiments d'activités déroulés en bandes.

La situation actuelle n'est pas défavorable autour de l'A203 entre Charleville-Mézières et Sedan. Un pôle d'activités se développe sans surprise autour de l'échangeur de Vivier-au-Court mais les espaces de respiration existent partout ailleurs, entre Villers-Semeuse et Vivier-au-Court, et entre Vivier-au-Court et Sedan.

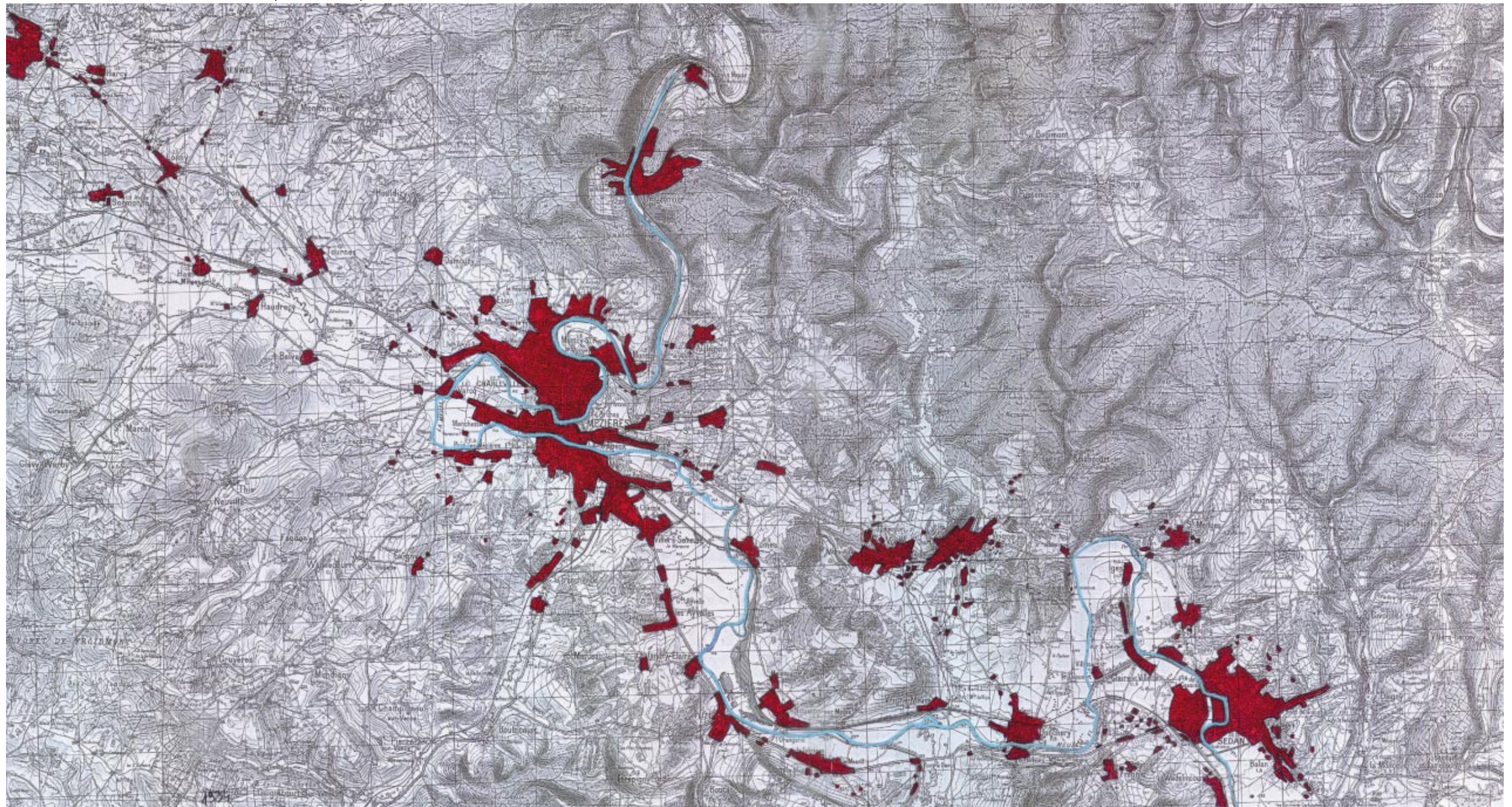
Les enjeux se poseront dans les mêmes termes autour de l'autoroute de Charleroi, notamment entre l'agglomération de Charleville-Mézières et le pôle d'activités de Tournes, appelé à se développer. Saura-t-on éviter le raboutement entre ces deux pôles et la

préservation d'un espace de respiration et de lisibilité pour Charleville, en concentrant le développement sur Tournes?

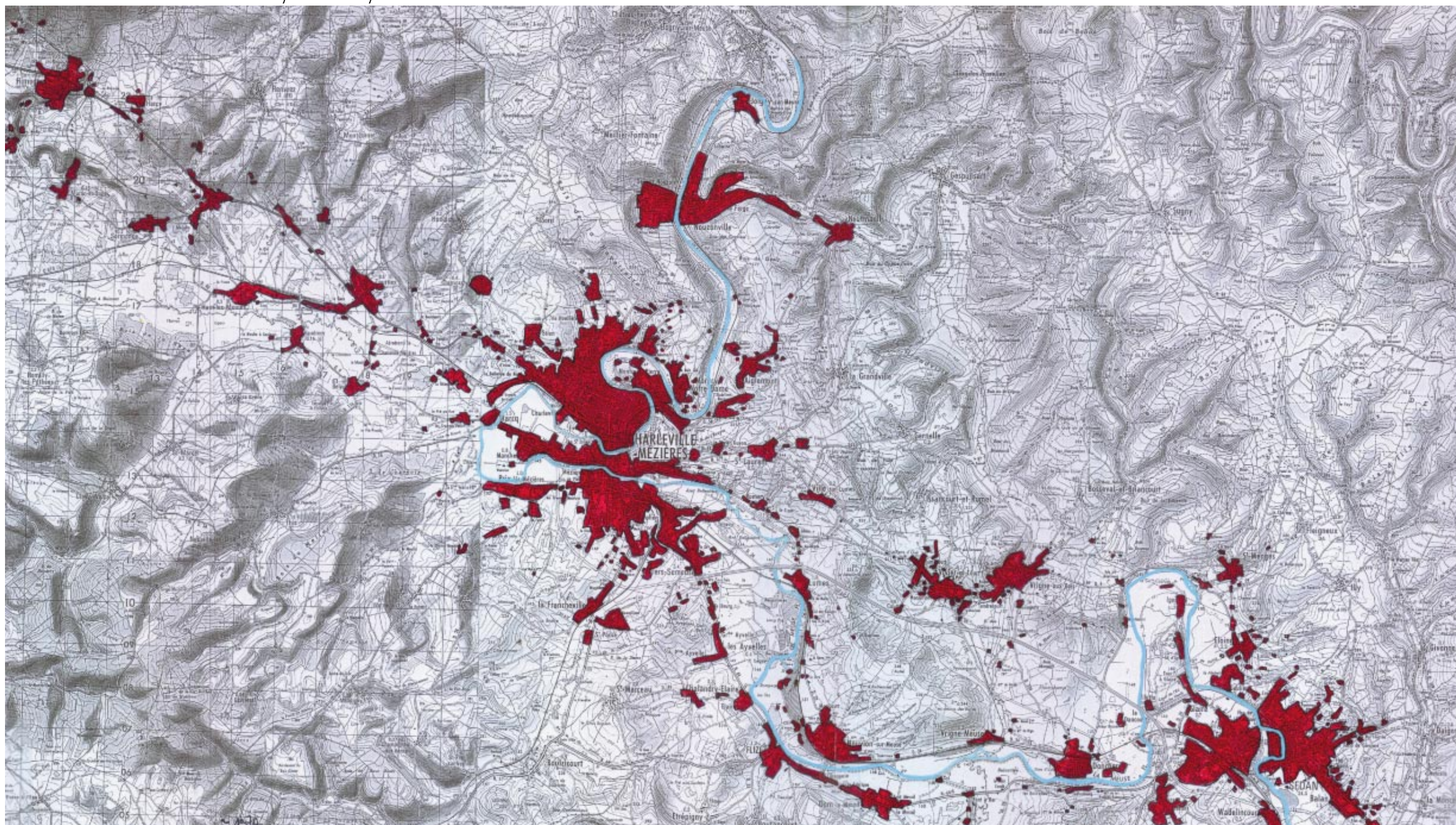
Ainsi, et contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'y a pas forcément avantage à couler le développement de l'urbanisation (d'habitat ou d'activités) dans le sens linéaire de la dépression :

- des phénomènes de raboutement s'opèrent, nuisibles à la lisibilité de l'organisation du territoire, favorables aux "effets de banlieue", aux queues d'urbanisation, gommant les contrastes, la hiérarchie des situations, l'identité historique des villes et des villages, affaiblissant les centralités et les possibilités d'échanges sociaux ;
- des phénomènes de coupures s'opèrent également, l'urbanisation linéaire tendant à rompre les liens amont-aval entre les différents milieux : rivière, zone inondable, pente, espace ouvert agricole, lisière, bois, crête.

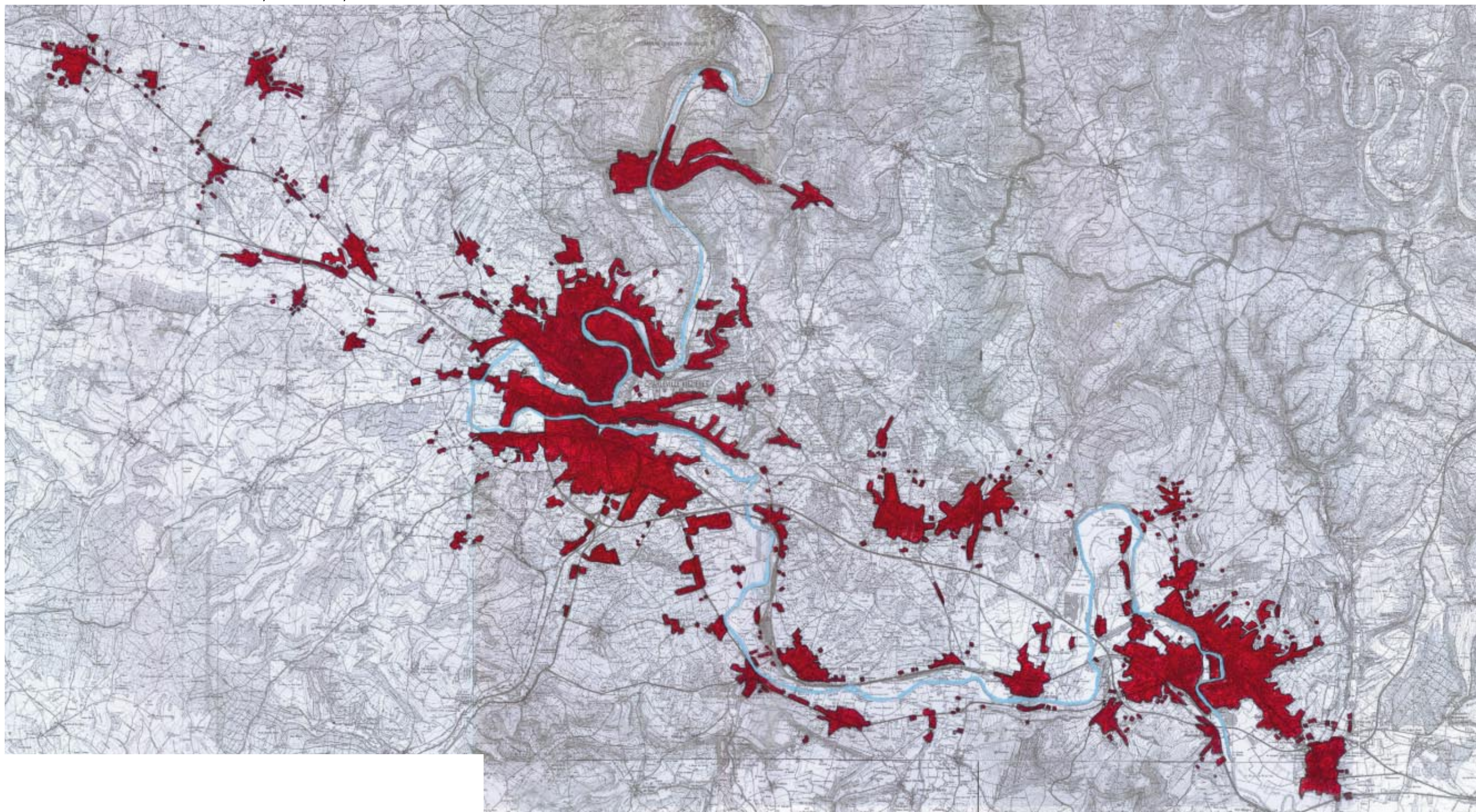
L'évolution du bâti dans la dépression pré-ardennaise, ici en 1930



L'évolution du bâti dans la dépression pré-ardennaise, ici en 1970



L'évolution du bâti dans la dépression pré-ardennaise, ici en 1990



II. PRINCIPES D' ACTIONS : LE CONCEPT DE CHARPENTE PAYSAGÈRE ET SA DÉCLINAISON

Pour contrecarrer cette tendance à l'allongement linéaire, des dispositions volontaristes méritent d'être prises à l'échelle de la dépression pré-ardennaise tout entière.

Dans le linéaire de la dépression, le développement gagnerait finalement à se développer plutôt perpendiculairement, pour que l'ensemble constitue une véritable **trame paysagère** : l'urbanisation serait riche de la diversité naturelle des situations rencontrées en transversale (les lisières, les vues, les pentes, les zones inondables, la rivière), et conforterait dans le même temps l'organisation de l'ensemble de la dépression par l'alternance claire bâti/non bâti.

Ce concept fondamental d'aménagement de l'espace suppose au moins trois principes d'actions :

1. Préserver les espaces de respiration

Préserver les espaces de respiration qui séparent les bourgs les uns des autres, en particulier autour des voies qui les relient : il s'agit le plus souvent d'espaces agricoles, dont le rôle urbain d'espace de respiration et d'organisation de l'agglomération à échelle intercommunale doit être reconnu. La préservation de ces espaces suppose aussi la maîtrise de leur gestion et, à terme, leur mise en valeur "urbaine" par des accès, promenades, circulations douces, en particulier pour assurer des liaisons amont-aval ;

2. Favoriser le développement urbain en perpendiculaire

Conforter un développement en épaisseur, perpendiculaire à l'axe de la dépression, tenu en amont par les crêtes boisées et en aval par les zones inondables

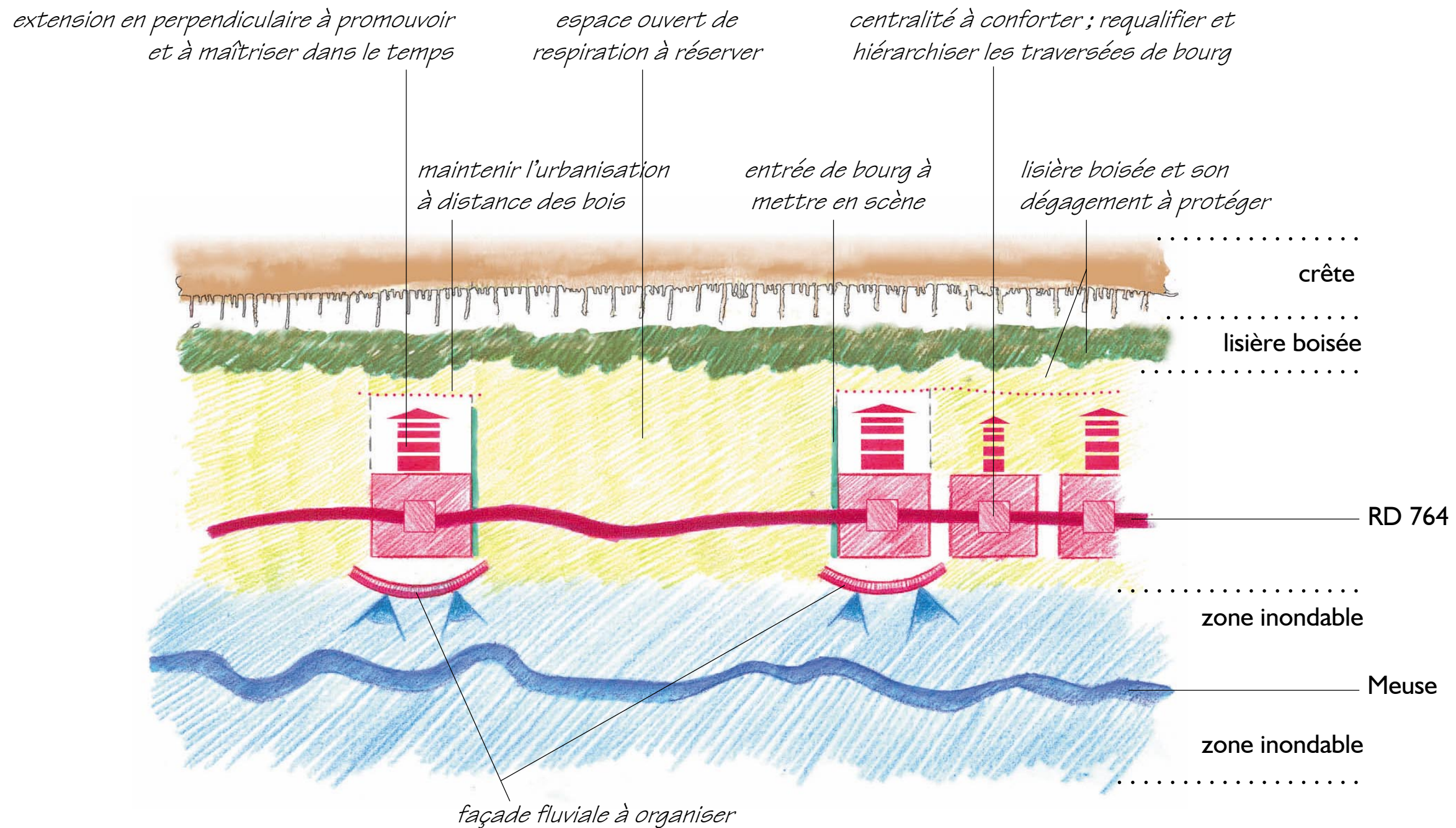
3. Conforter les centralités

Renforcer les centralités, en greffant les extensions à proximité des centres et en requalifiant le linéaire de traversée de bourg par la route principale.

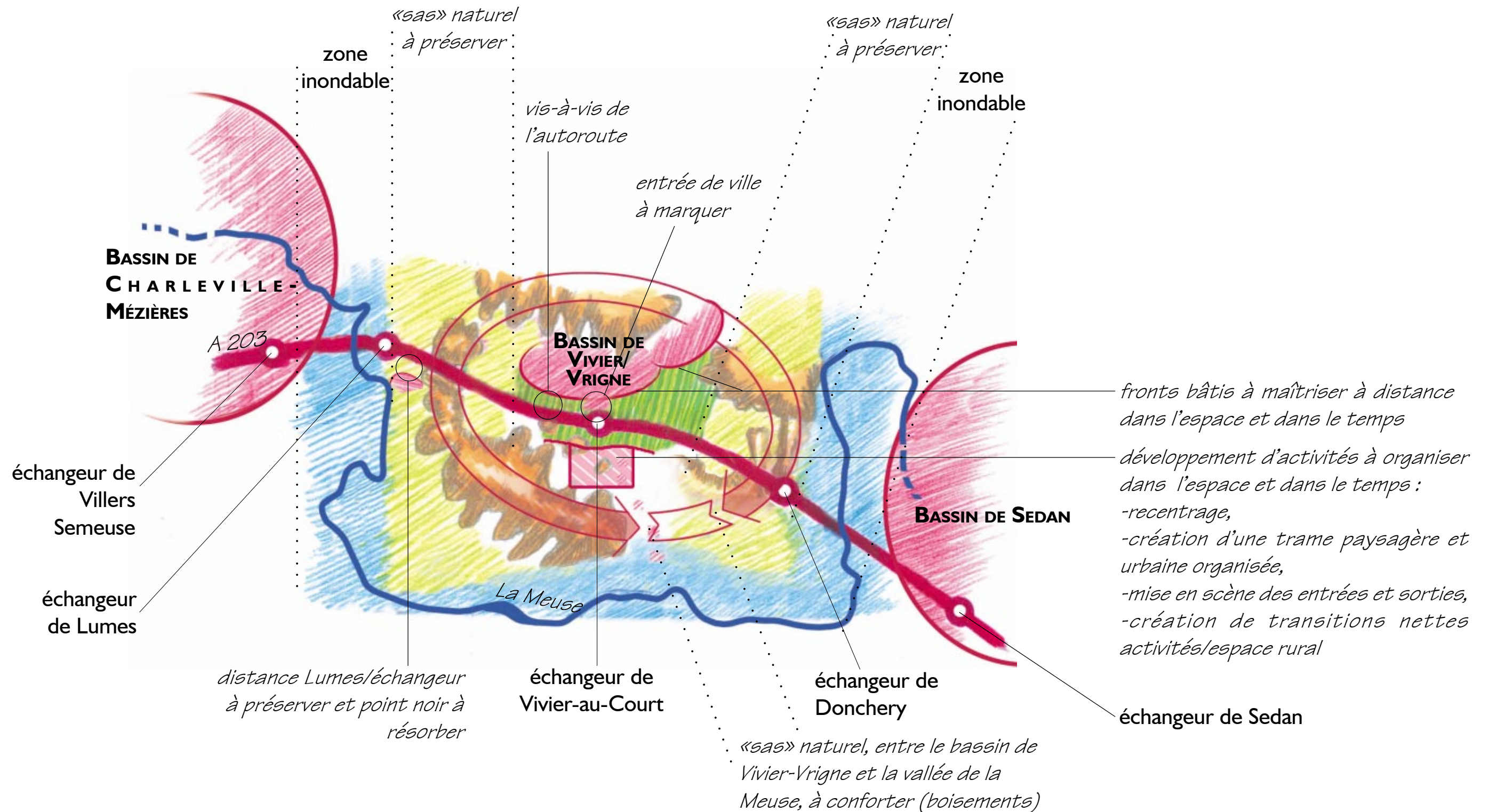
Les schémas qui suivent illustrent et développent ces principes fondamentaux sur trois sites majeurs de la dépression pré-ardennaise :

- autour de la RD925 entre Charleville-Mézières et Sedan;
- autour de l'A203 entre Charleville-Mézières et Sedan;
- autour de la RN43 et de la future autoroute de Charleroi, à l'ouest de Charleville-Mézières.

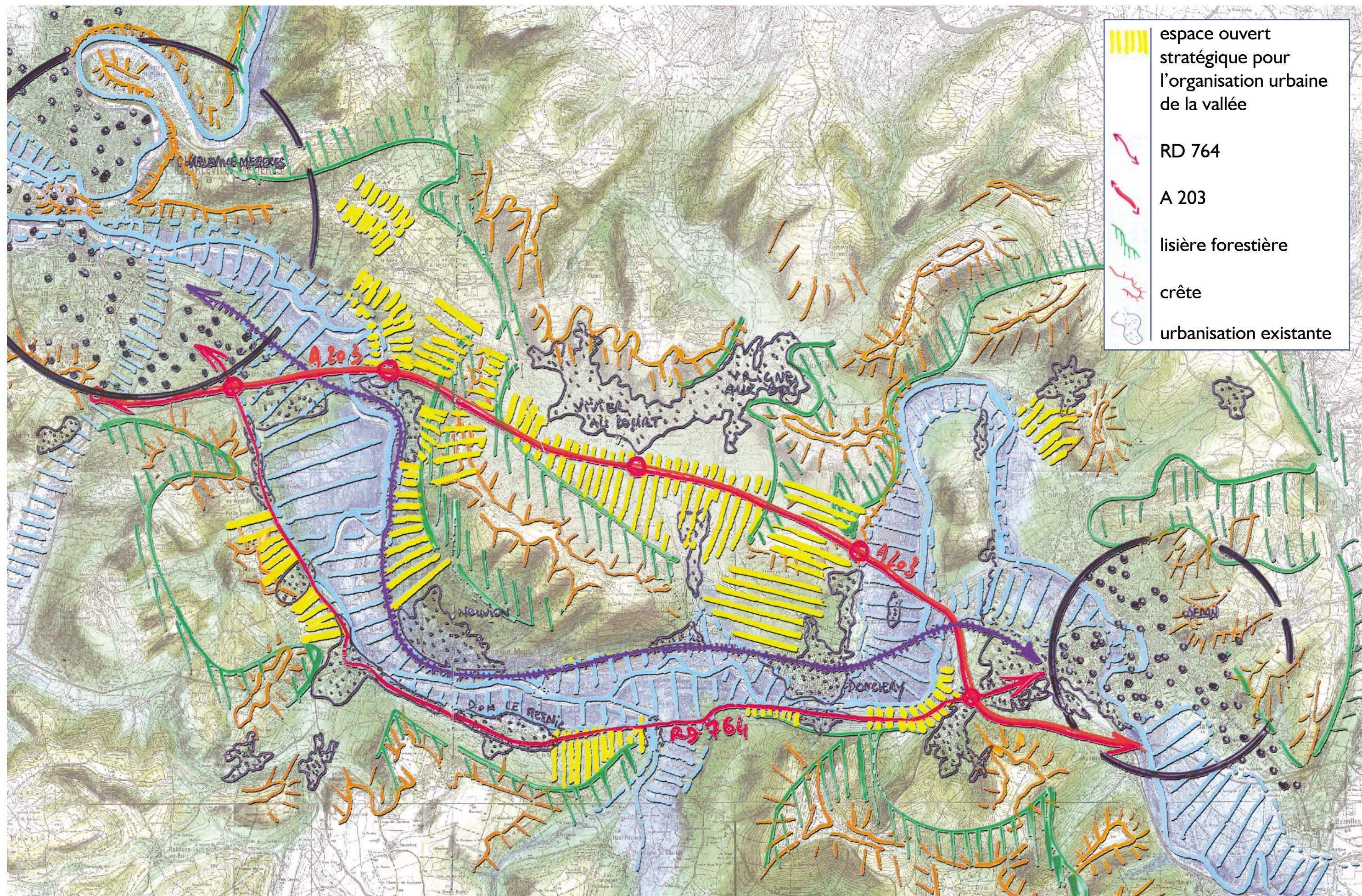
La charpente paysagère de la dépression pré-ardennaise : schéma des enjeux autour de la RD 764



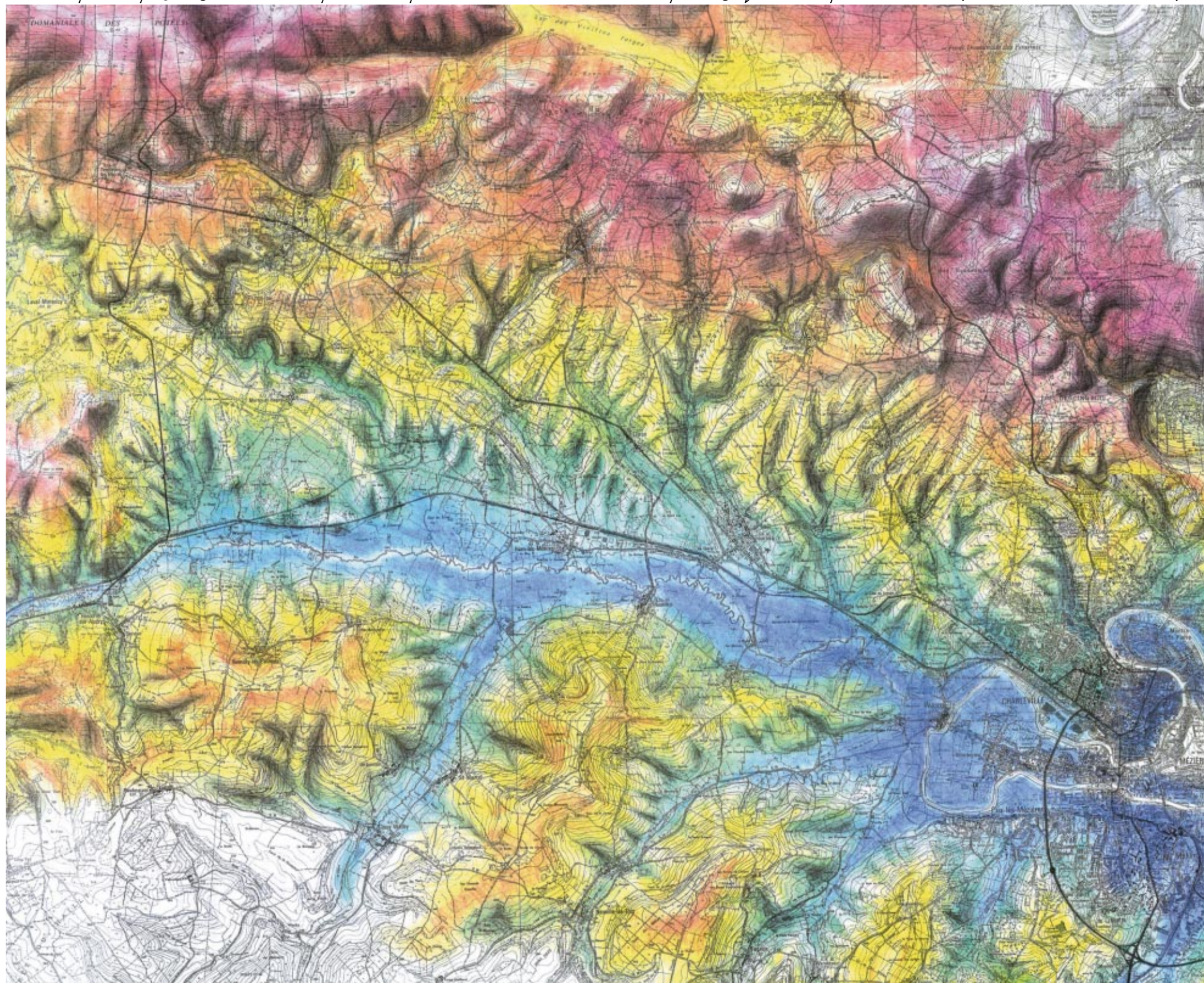
La charpente paysagère de la dépression pré-ardennaise : schéma des enjeux autour de l'A203







La charpente paysagère de la dépression pré-ardennaise : carte morphologique de la partie ouest (vallée de la Sormonne)



4. Les structures paysagères en jeu dans le développement de l'ouest de Charleville-Mézières (vallée de la Sormonne)

La dépression préardennaise entre Charleville-Mézières et Rimogne apparaît à la fois parfaitement claire et lisible et précisément organisée dans ses différents éléments.

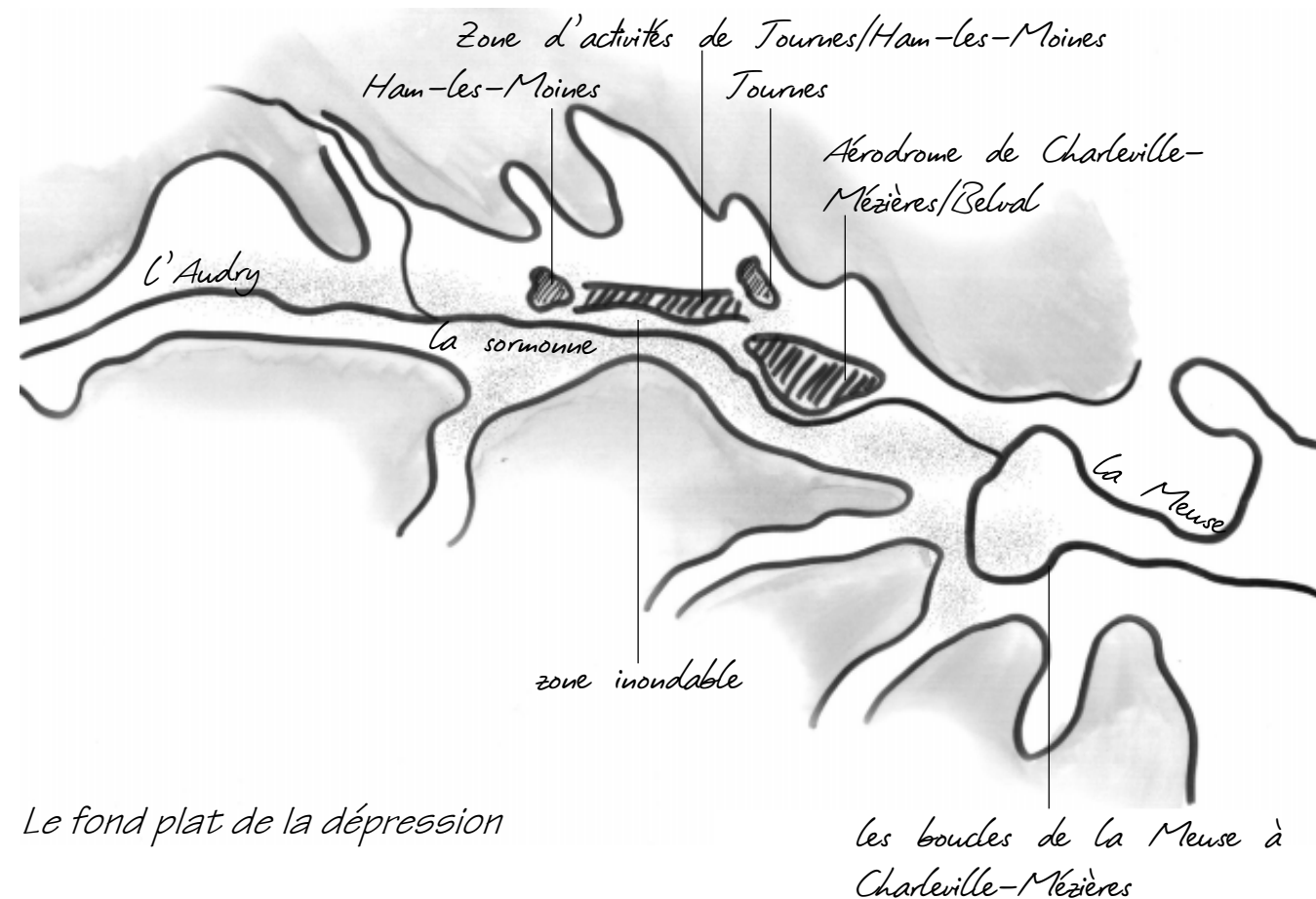
C'est à l'intérieur de cette organisation, détaillée par les schémas ci-après, que devra se caler finement le passage de la future autoroute vers Rocroi/Charleroi, conditionnant une part du développement de la vallée.

D'une certaine manière, cette autoroute devra desservir par les possibilités d'échanges d'accès, et de développement sans desservir par une présence gênante pour la vie (effets de coupures, de bruit, de pollution).

Le fond plat de la vallée de la Sormonne

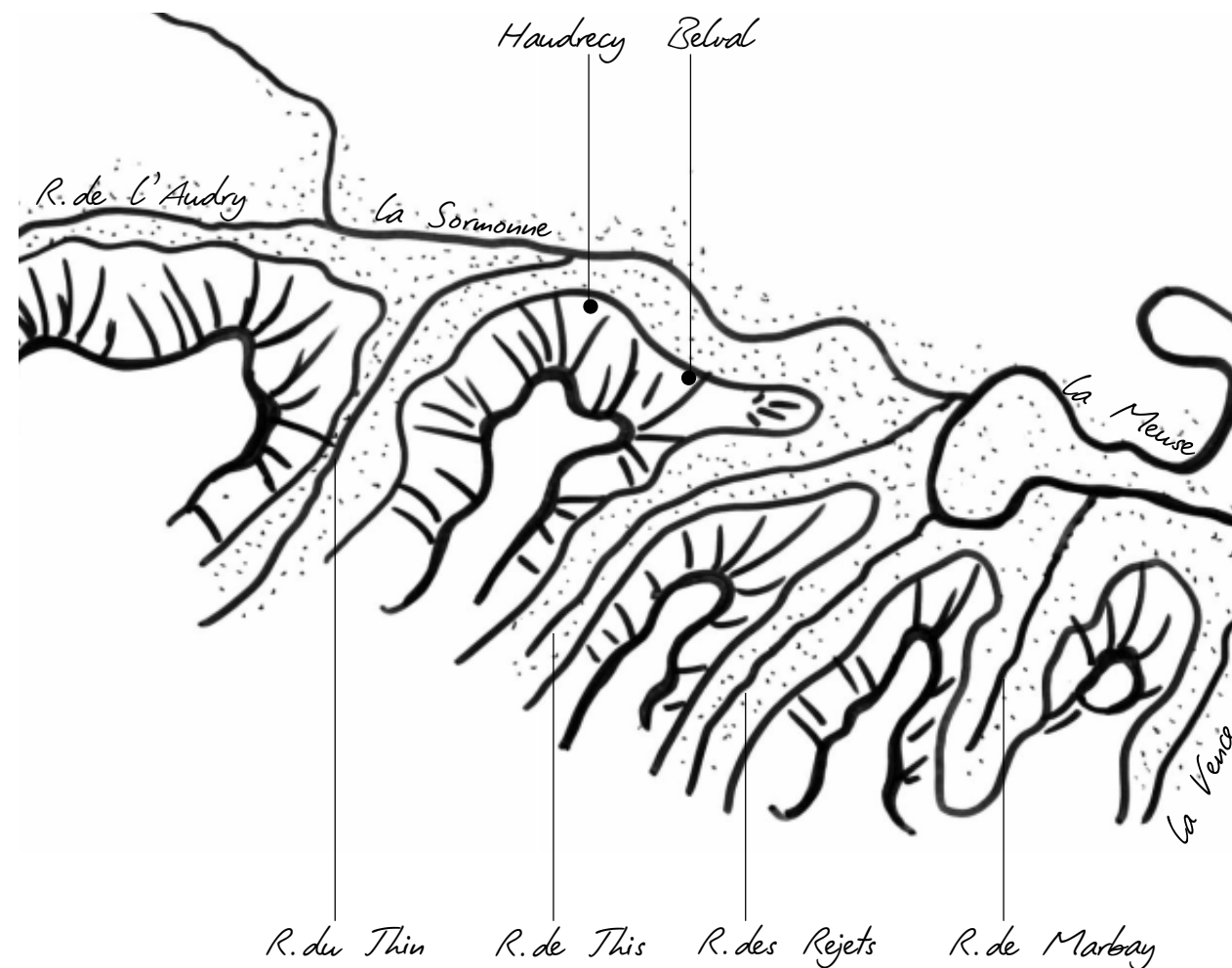
Drainé essentiellement par la Sormonne, le fond plat s'achève à l'Ouest avec l'Audry et se prolonge à l'Est avec la Meuse et ses boucles dans Charleville-Mézières. Les prairies au maillage bocagé aéré, ponctuées de quelques vergers, dominent l'occupation des sols. Deux grandes implantations ont profité de l'absence de reliefs pour se positionner au coeur de la dépression :

- les activités de Tournes-Ham-le-Moine, étirées en longueur le long de la ligne de chemin de fer et de la RD2 ;
- l'aérodrome de Charleville-Mézières/Belval.



Les pentes sud, franches et adoucies par un ourlet

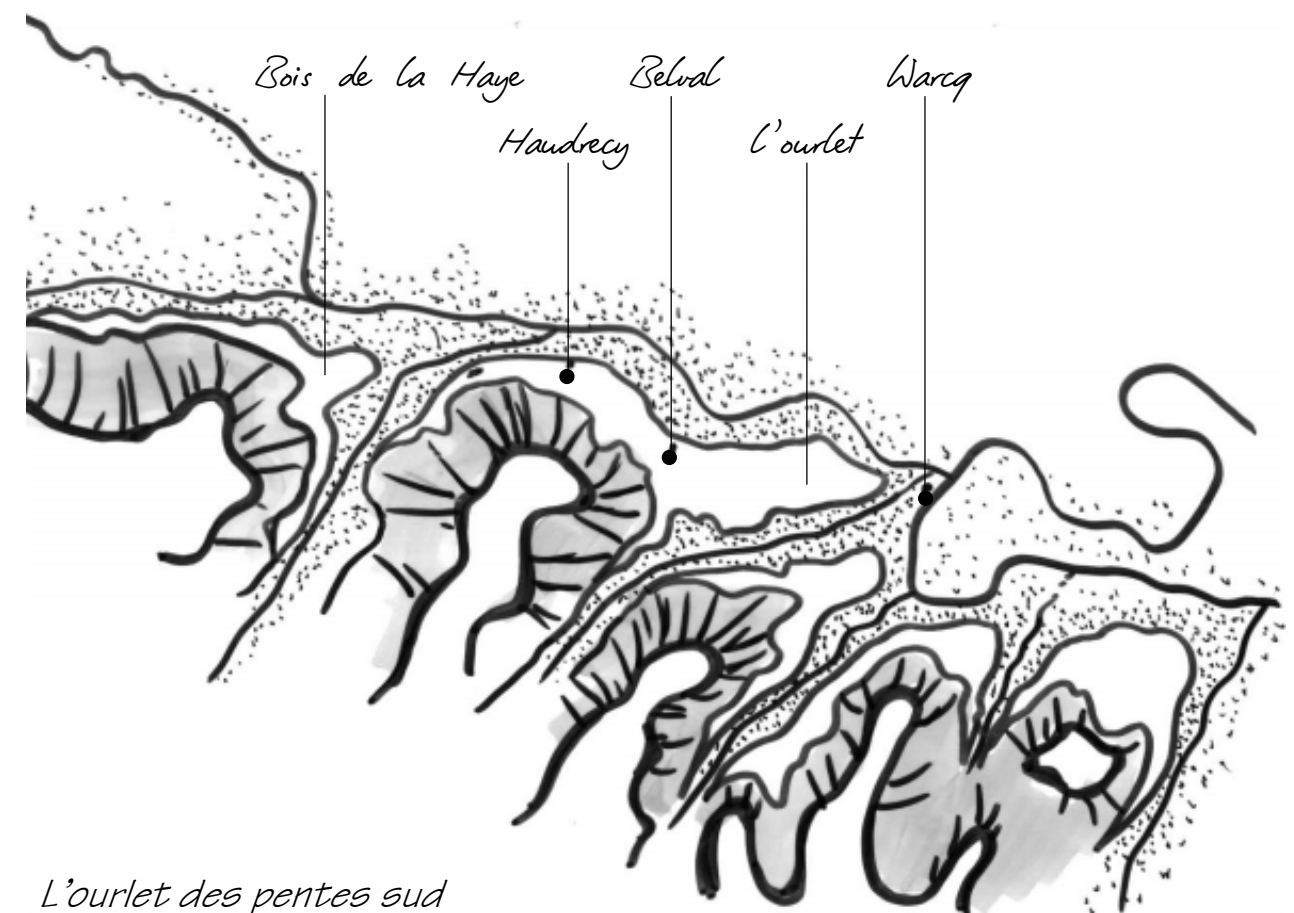
Les pentes au sud de la dépression, ultime cuesta du Bassin Parisien, sont franches, nettes et raides. Elles sont parfaitement visibles de loin, déroulées en grands "talus". A la hauteur d'Haudrecy, elles dominant de plus de 150 m le fond plat de la dépression, pour une longueur de pente de 2 000 m seulement. Elles sont occupées par des pâtures, coupées de haies au maillage aéré et piquées de fruitiers. Elles sont interrompues par des affluents, qui ont creusé de véritables vallées amples et profondes : Ruisseaux de Marbay, des Rejets, de This, du Thin et de l'Audry.



Les pentes sud de la dépression

Si, de loin, ces pentes semblent tomber directement dans le fond de la dépression, le parcours du terrain montre que, en réalité, un sas étroit et plus complexe se déroule entre pentes et fond : c'est **l'ourlet des pentes sud** de la dépression. Cet ourlet offre des pentes doucement ondulées, dominant légèrement le fond de la dépression.

C'est sur lui que se sont installés les villages de Belval et d'Haudrecy. C'est aussi là que s'étend le Bois de la Haye, au pied d'Hardoncelle. C'est lui encore que suit fidèlement la RD 9 entre Warcq et Haudrecy.

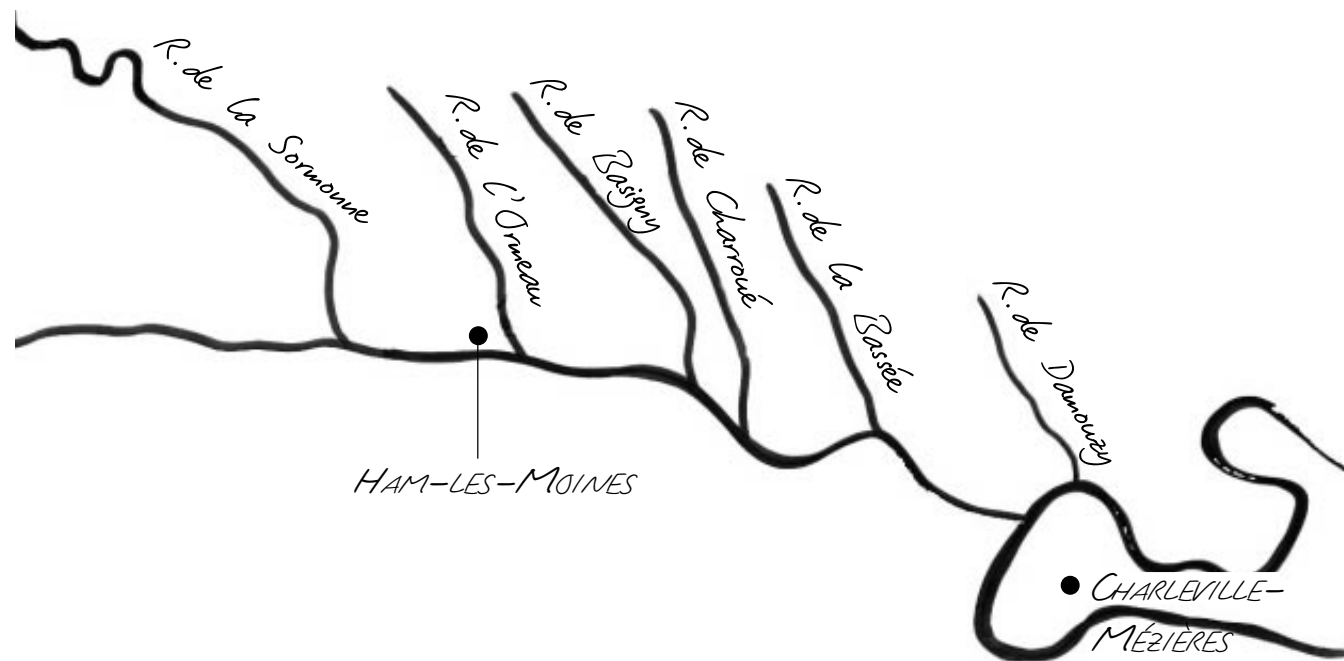


L'ourlet des pentes sud

Les pentes Nord, longues et irrégulières

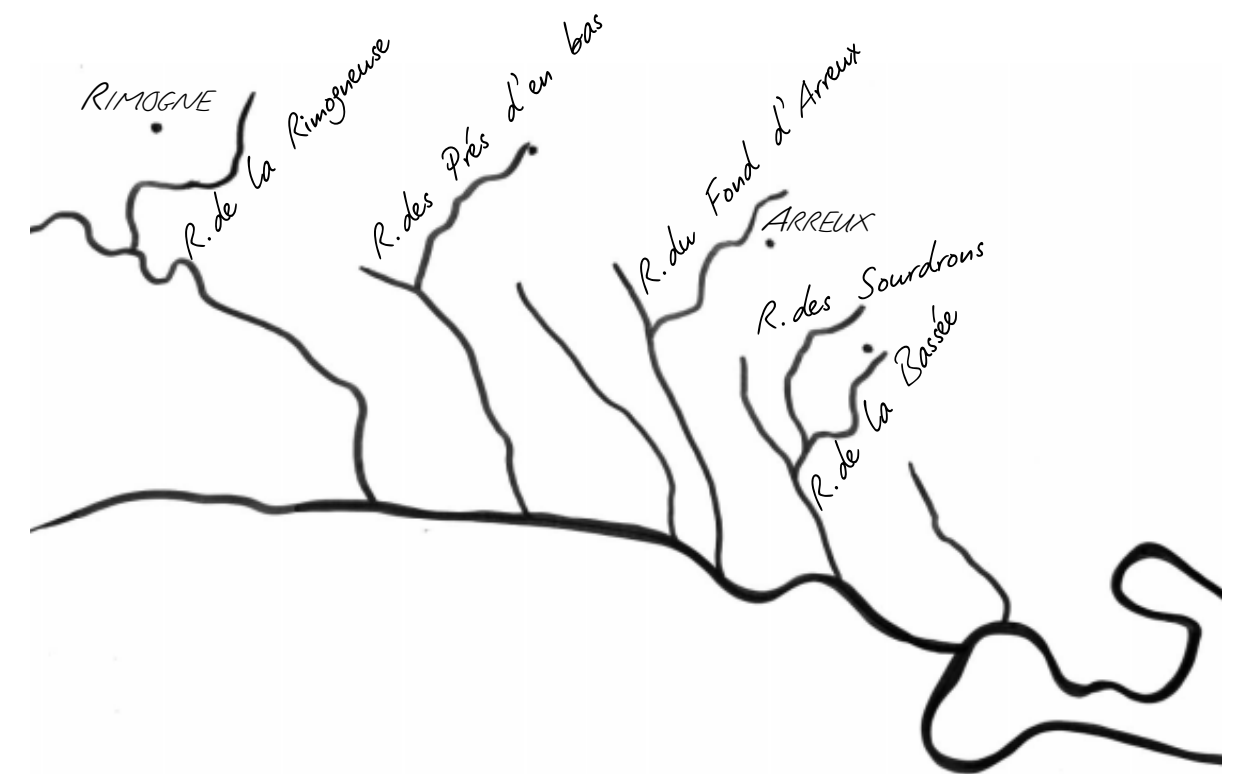
Les pentes au nord de la dépression, rebord du massif schisteux Ardennais, sont bien différentes des pentes sud. Elles se déroulent beaucoup plus longuement et de façon irrégulière. De Renwez en haut jusqu'à Ham-le-Moine en bas, par exemple, elles courent sur plus de six kilomètres, passant de 310 m à 150 m d'altitude.

Leur irrégularité vient des nombreux affluents qui viennent les plisser en vagues successives, tous orientés Nord-Ouest/Sud-Est : ruisseaux de Damouzy, de la Bassée, de Charroué et de la Butte, de Basigny, de l'Ormeau et de la Sormonne enfin.



Les affluents des pentes nord de la dépression

Les hauts de pentes sont souvent complexifiés par des “affluents d'affluents”, qui perdent l'orientation NW/SE : le ruisseau du Fond d'Arreux, des Sourdrons, de la Bassée, des Prés d'en Bas, de la Rimogneuse.

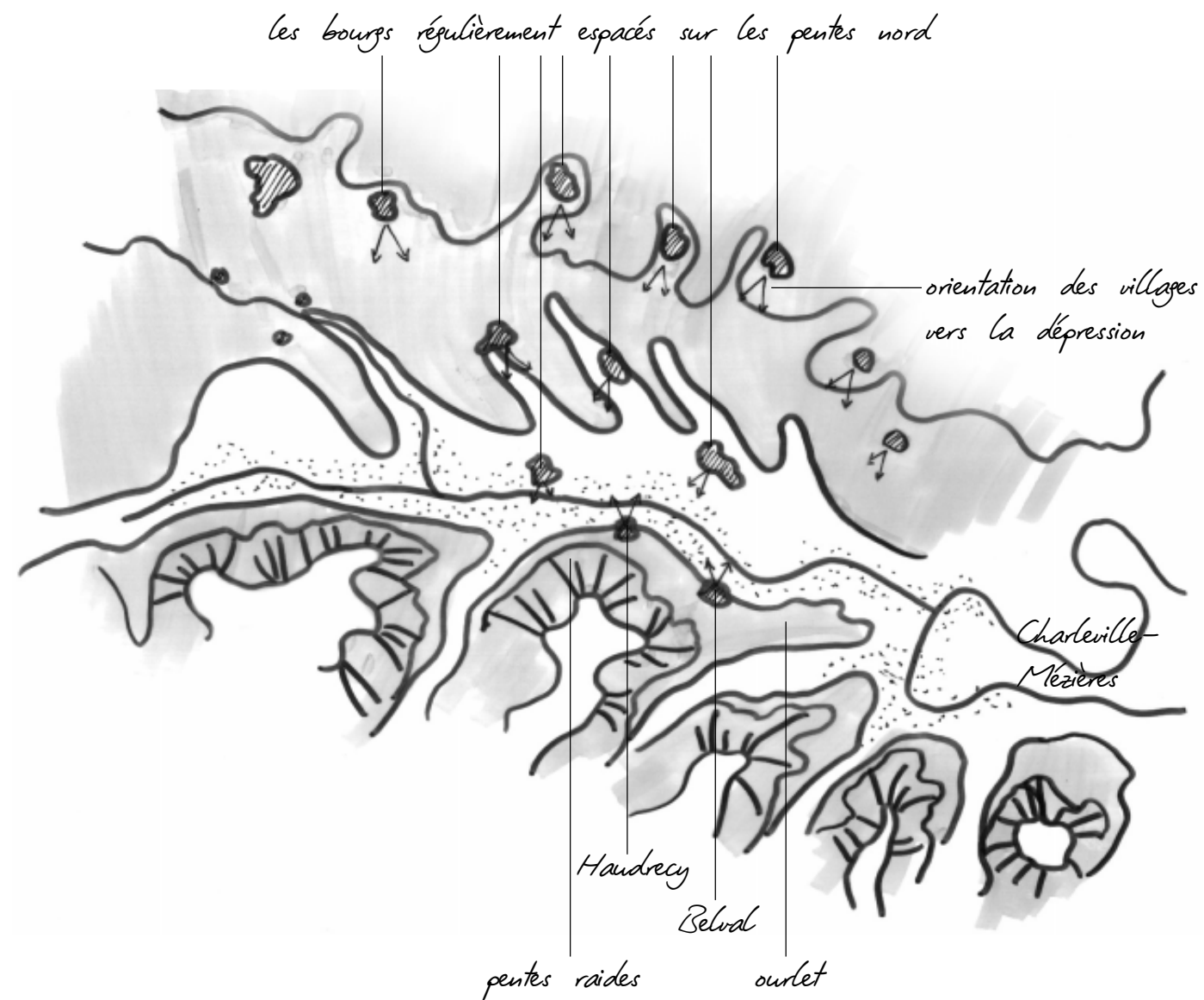
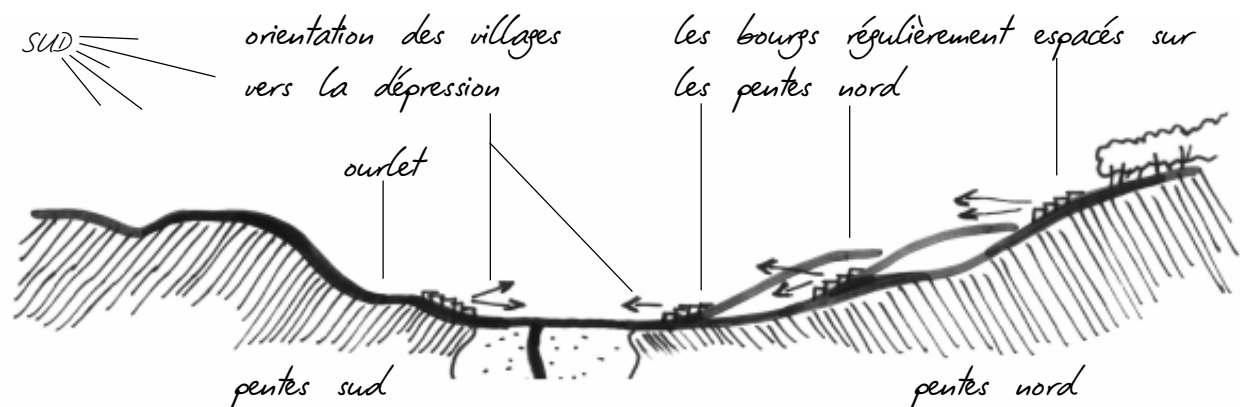


Les «affluents d'affluents» des pentes nord

Les pentes Nord, une fausse douceur

Si, de loin et d'en haut, ces plis peuvent sembler anodins, la réalité du terrain dévoile des inflexions en creux parfois profondes et surprenantes, comme en témoigne la toponymie : côte du Temple, vers la Mal-Campée, côte du Vieux Moulin, côte de Queumont, vers Houldizy, côte Saint-Martin entre Harcy et Renwez, côte des Echarmeaux entre Lonny et Sormonne, côte des Ebouilleaux vers Lonny, Ravin de Belsivau, entre Arreux et Tournes, ...

Au sud de Rimogne, la Sormonne, descendant vers le fond de la dépression préardennaise, dessine même une vraie petite vallée profonde, étroite et bien marquée, tout comme son affluent la Rimogneuse.



Morphologie et occupation des pentes

III. LA DÉPRESSION PRÉ-ARDENNAISE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES ET SEDAN : COMMENT AGIR?

Préserver les espaces ouverts

A court terme, les actions portent d'abord sur la préservation des espaces ouverts qui participent à cette "charpente" paysagère à constituer, notamment ceux qui séparent les bourgs les uns des autres, soumis à pression autour des voies de circulation.

Cette préservation doit bien sûr s'inscrire dans les **documents d'urbanisme**. Le schéma directeur de l'agglomération de Charleville-Mézières, en révision, peut aider à l'établissement de l'armature paysagère. Et le Porter-à-connaissance que les services de l'Etat doivent rédiger dans ce cadre peut aider à la mise en application réglementaire des principes identifiés dans la présente réflexion.

Au-delà de l'aire du schéma directeur, ce sont les **plans d'occupation des sols** de chaque commune qui peuvent intégrer et développer les principes d'organisation de l'espace.

Plus efficaces encore sont les outils d'**actions foncières** sur les espaces non bâtis stratégiques, afin de les soustraire à la pression. Un outil foncier pourrait ainsi être monté à l'occasion de la création possible de la communauté d'agglomération, qui, au sens de la LOADT, a des compétences en terme d'environnement et de développement économique.

L'organisation du développement (notamment économique) est également nourrie par une réflexion en cours sur la constitution d'un "**réseau de ville**", menée par la CCI et la DDE dans le cadre de Ardennes 2005, qui mérite d'intégrer le concept de charpente paysagère et des espaces de respirations entre villes.

Les CTE (contrats territoriaux d'exploitation) peuvent, en accompagnement des actions de pérennisation des espaces agricoles stratégiques de la dépression, favoriser leur mise en valeur qualitative : leur accessibilité pour des usages de promenades (création de circulations douces, ...), l'aménagement et la gestion des espaces de contacts entre l'urbanisation et l'espace agricole (plantations, ...), la mise en valeur des entrées/sorties des bourgs, l'amélioration des accès à l'eau en aval, l'amélioration des accès à la forêt en amont, etc.

Mais cette inscription à échelle communale ne peut prendre son sens que re-située dans la logique plus vaste, intercommunale, de la dépression tout entière. Aussi, la constitution d'une charpente paysagère, ossature d'un développement à venir de qualité pour le secteur le plus évolutif des Ardennes, passe-t-elle par une reconnaissance partagée des principes d'aménagement proposés dans la présente étude, et d'une adhésion aux valeurs paysagères identifiées. La présente réflexion mérite ainsi de se prolonger avec les communes concernées, afin de faire prendre conscience de l'échelle nécessairement intercommunale des enjeux de développement pour la dépression pré-ardennaise, tout en avançant plus loin dans la traduction opérationnelle des idées. C'est la démarche du plan de paysage, projet de paysage adaptée à l'échelle intercommunale.

2 - Un mariage à trois pour les défilés de la Meuse et de la Semoy : *marier ville, industrie et nature*

I. DIAGNOSTIC

Le long linéaire de la vallée de la Meuse dans sa traversée du massif ardennais Français (auquel s'ajoute celui de la Semois) constitue le site le plus original et le plus fort du département : à la fois site de nature, site urbain et site industriel, c'est bien l'addition, dans un cadre géographique resserré, de toutes ces facettes qui fait sa valeur. Le mariage entre ces différentes composantes devient ainsi l'enjeu majeur de politique du paysage de l'Ardenne.

Mais ce mariage est délicat, car il vise à associer des éléments qui peuvent facilement apparaître contradictoires, concurrents et même opposés : à quelles conditions la nature, l'industrie et la ville peuvent-elles s'articuler dans ces longues bandes étroites que sont la Meuse et la Semoy?

Les pages suivantes proposent huit principes d'actions, pour répondre à cette question et nourrir les débats de politique du paysage pour l'Ardenne.

Dans cette quête d'une organisation de l'espace des défilés, c'est aussi une «mise en lumière» qui est recherchée : avec ses matériaux sombres, ses forêts sombres et ses ciels sombres, les vallées de la Meuse et de la Semoy peuvent facilement paraître tristes pour les visiteurs comme pour les habitants.

Aussi, faut-il trouver les bons leviers pour égayer ce cadre de vie unique, sans le dénaturer, et pas seulement par une scénographie nocturne telle quelle est programmée avec l'éclairage de monuments naturels ou historiques célèbres (les Quatre fils Aymon, la carrière de Givet, la centrale de Chooz, ...).

Un «éclairage diurne», par des interventions sur les espaces agricoles, les façades et les friches d'activités, peut être envisagé.

II. PRINCIPES D' ACTIONS

1. Mettre en valeur les vues géographiques sur la Meuse et la Semoy



Vue dominante sur la boucle de Revin (depuis le point de vue de la Faligeotte).

Vue dominante sur la boucle de Monthermé, depuis la Longue Roche.



Les entailles tourmentées et spectaculaires composent sans nul doute le paysage emblématique des Ardennes tout entières, le paysage le plus représenté et le plus médiatisé du département, dans les livres, dans les guides comme sur les cartes postales : celui d'une boucle de la Meuse vue de haut, concentrant l'habitat et déroulant son serpent d'eau dans un écrin de pentes boisées.



Parmi ces vues dominantes sur la vallée, la boucle de Monthermé semble gagner tous les suffrages. Il faut reconnaître que le déroulé parfait du ruban d'eau a véritablement quelque chose de géo-graphique, représentatif d'une lisibilité parfaitement évidente et pédagogique de la géographie, qui fait une part de sa beauté. Ne retrouve-t'on pas d'ailleurs cette vue dans les manuels scolaires?

Ce concentré de paysage, qui participe de l'image de marque du département tout entier, mérite d'être parfaitement maîtrisé dans ses dynamiques d'évolution comme dans les mises en scène des points de vues.

Les points de vue méritent en particulier une attention à la mesure de l'importance de ces paysages pour l'image du département. Si des efforts ont été entrepris depuis plusieurs années, une modernisation et une ambitions plus importante des mises en scène pourraient utilement être entreprises.



Ici par exemple le point de vue de Longue Roche, dont les aménagements en tubes d'acier et béton ont vieilli.

2. Mettre en scène l'activité industrielle dans la ville et depuis les infrastructures



Vireux, site industriel et urbain autour de la Meuse



Un bâtiment d'activité ouvert sur l'espace public à Sorendale

Les vallées déroulées en creux dans le massif Ardennais concentrent la vie : route, ligne SNCF et habitat, bien sûr, mais aussi, et c'est beaucoup plus original : activités industrielles.

La présence de ces industries, et des habitants qui y sont liés, différencie radicalement l'Ardenne française de l'Ardenne belge. L'absence de développement industriel côté Belge a conduit à un exode rural et à une Ardenne belge aujourd'hui touristique et "naturelle" qui tranche avec "la rue", habitée et industrielle, que compose la vallée de la Meuse française.

La contrainte géographique qu'impose le resserrement

des vallées de la Meuse et de la Semoy a conduit à une proximité, voire **une imbrication étonnante** du bâti industriel, du bâti d'habitation et des voies de circulation. Si ces contraintes sont un frein aujourd'hui terrible au développement des activités, conduisant certaines d'entre elles à se "délocaliser", elles forment aujourd'hui aussi un des charmes trop sous-estimé du paysage Ardennais : la possibilité de **voir**, de façon évidente, l'activité industrielle. Du fait de cette imbrication, l'activité n'a pas à être cachée, mais à être montrée : non seulement par ses bâtiments, mais aussi par ses aires de stockage et de manoeuvre. Pour certaines d'entre elles, l'activité à l'intérieur même des bâtiments est visible de l'extérieur : tant mieux! Visions aujourd'hui rares en France, où l'activité de production reste circonscrite à des "zones" industrielles closes sur elles-mêmes, sans relations directes avec l'espace urbain quotidien.

Cette caractéristique très originale du paysage Ardennais mériterait d'être plus finement analysée pour renforcer la qualité de ces relations nécessaires entre l'activité et la ville, l'activité et les infrastructures. Pour simplifier, on peut dire que l'activité industrielle est étroitement liées "verticalement" à la nature : la

confrontation entre les pentes boisées des vallées et l'activité qui s'y déploie au fond est nette (première originalité à préserver). Mais, cette même activité industrielle pourrait également être mariée "horizontalement" avec la ville qui l'enserme de toutes parts (deuxième originalité à conforter), ou avec l'infrastructure qui la longe.

Cette dimension n'est pas sans incidence sur la politique du paysage à promouvoir. À la réhabilitation des friches industrielles, nécessaire pour reconquérir des espaces délaissés offrant une image peu attractive des vallées, s'ajoute une nécessaire réhabilitation des relations entre activités en place et ville existante : relations physiques, mais aussi visuelles.

À la politique de reconquête des friches industrielles, doit s'ajouter une politique de reconquête paysagère des industries en activité, afin de les mettre en scène, en paysage et en ville.

Des illustrations de principes d'actions possibles figurent dans le chapitre 6 page 207.

3. Transformer les points noirs architecturaux, hérités notamment des friches industrielles, en «jardins temporaires»

Les friches industrielles, héritées de cessations d'activités ou de délocalisations, génèrent une image peu valorisante pour les vallées de la Meuse et de la Semoy.

Cette question des friches concerne tout le département. Elle est développée plus loin (p. 188) dans un chapitre autonome.

Dans le cas de la Meuse, toutefois, la proximité immédiate de ces friches avec la ville et les infrastructures rendent plus cruciale qu'ailleurs la nécessité d'intervenir. Les bâtiments sans valeur, ni architecturale, ni urbaine, ou en trop mauvais état, constituent des «points noirs» pour lesquels des actions de résorptions méritent de se mettre en place. Une fois les bâtiments rasés, les espaces libérés peuvent, en attendant une nouvelle affectation, devenir de simples jardins ouverts qui contribuent à aérer et à éclairer les villes et plus généralement l'espace de la vallée.

Une photo-montage illustre l'idée dans le chapitre 6 page 206

4. Promouvoir une palette de couleurs adaptée, dans les réhabilitations et les projets contemporains



Vue dominante sur Vireux, aspect subtil de la palette des couleurs

Vue sur Monthermé : une palette de gris et de bruns dominants, rehaussée par le blanc des huisseries.



Délicate palette de couleurs à Vireux

Le bâti du massif Ardennais se distingue par une palette de couleurs particulières, qui n'est pas sans rappeler, en maints endroits, de véritables tableaux de maîtres flamands : subtilité des bruns, des gris, des bleus et des rouges, que la blancheur éclatante des huisseries vient égayer.

Cette palette, travaillée finement, déclinée localement, pourrait utilement inspirer les constructions récentes pour les faire davantage appartenir à leur territoire.



Bâtiment contemporain adapté aux tonalités de la vallée : Revin, nouvelle piscine municipale.

Des huisseries blanches, un accompagnement du bâti par un enherbement, suffisent à éclairer le bâtiment dans la vallée. Ici, à Ham.



5. Mettre en valeur les façades fluviales de la Meuse et de la Semoy



Le déroulé de la façade fluviale de Monthermé



L'élégante façade fluviale de Givet



Au pied des Quatre Fils Aymon, la façade fluviale de Bogny-sur-Meuse

... Mettre en valeur les façades fluviales de la Meuse et de la Semoy...



Petit Chooz, façade fluviale. Petite chose tassée en linéaire entre l'eau et les pentes boisées de la vallée.

Le manque d'espace dans les fonds de vallées et la proximité immédiate et utile de l'eau ont conduit les villes à développer des façades fluviales. Dans le parcours de la vallée, cette façon systématique de se tourner vers le fleuve finit par composer une valeur paysagère très particulière à l'Ardenne. La Meuse notamment offre un recul qui met en scène la ville dans son site fluvial depuis la rive opposée : c'est vrai à peu près partout : à Bogny, à Vireux-Wallerand, à Petit Chooz, à Givet, à Haybes, à Monthermé, etc. L'image des villes de la vallée, c'est d'abord celle de leur façade fluviale.

Cette valeur propre à l'Ardenne incite à maîtriser particulièrement les silhouettes et les formes architecturales, les couleurs et les matériaux des bâtiments qui composent la façade fluviale de chaque ville.



Façade fluviale de Vireux-Wallerand : elle montre l'importance toute particulière de la maîtrise architecturale du bâti sur ces façades offertes au regard. Le rond souligne un point noir architectural.

La mise en valeur des façades fluviales suppose également une reconquête qualitative des rives urbaines de la Meuse et de la Semoy : les rives forment l'espace public qui met en scène les façades fluviales s'offrant à voir depuis la rive opposée. La reconquête de cette rive opposée apparaît également essentielle puisque, à son tour, elle est vue et donne à voir ces façades fluviales à valoriser.



A Monthermé, un cadrage sur la belle façade fluviale de la ville.



Même site que la photo précédente, mais cette fois cadré plus large : la rive au premier plan apparaît routière ; elle met peu en valeur le bord de l'eau et la vue qui s'ouvre.



*La reconquête des rives urbaines :
Sur cette photo, le beau linéaire fluvial de Revin (à gauche) fait face aux arrières peu avenants d'un supermarché (à droite).*



A Haybes, un exemple intéressant de mise en valeur des bords de Meuse ...



... qui offre depuis la rive opposée un aspect agréable pour mettre en valeur la façade fluviale, avec ici le choix de quais enherbés.

6. Préserver en feuillus la façade forestière des vallées



'Façade forestière à Monthermé

Une des originalités du paysage de l'Ardenne est de dérouler verticalement de hautes façades forestières : ce sont les pentes des vallées de la Meuse, de la Semoy et de Vieilles Forges. Elles sont en permanence offertes au regard. Véritables draperies d'arbres, striées ici et là par les troncs clairs de bouleaux qui y dessinent de fines calligraphies blanches, ponctuées de vert sombre par des pins isolés, elles assurent avec les rivières elles-mêmes la composante naturelle des paysages des vallées, équilibrant par leur seule présence la densité du bâti en place.

Peu exploitables, leurs dynamiques d'évolution ne posent pas réellement de problèmes en matière de paysage. Mais il est clair qu'elles font partie des espaces qui méritent de rester boisés en feuillus, les résineux pouvant prendre, sur de tels présentoirs, une présence très forte qui "refroidirait" l'ambiance des vallées, lieux de vie principaux du massif tout entier.

7. Mettre en valeur les bords de rivière



Bord de Meuse à Chooz, avec présence de petits jardins privés



Rapport à l'eau difficile à Deville : si l'ouverture visuelle existe depuis la route, la rive reste relativement peu mise en valeur et difficilement accessible : voie ferrée, terrain de sport bitumé et éclairage routier, ...

Les bords du Linchamp, aménagés simplement et agréablement, ouverts et aérés, accessibles au public.



Ce n'est pas qu'en ville, au pied ou en face des façades fluviales remarquables des vallées que l'eau est à mettre en valeur. C'est aussi dans les coupures d'urbanisation, en accompagnement des espaces agricoles à protéger. La proximité de l'eau est un moyen en effet pour profiter d'un espace ouvert et lumineux rare dans l'Ardenne. La reconquête de circulations douces au bord de l'eau apparaît ainsi comme un enjeu intéressant pour les vallées de la Meuse et de la Semoy.

8. Préserver et gérer les espaces agricoles de respiration des fonds de vallée



La vallée de la Semoy, avec Tournavaux et Haulmé, depuis la RD 31. Les pâtures font la transition entre pentes boisées et habitat + eau. Elles éclairent la vallée et la rendent plus gaie et plus agréable.



Le site de Hierges, avec le village dominé par le château, n'existe aux yeux des usagers de la RD 988 que par l'ouverture offerte par les prés et champs du premier plan.



Un espace agricole "urbain": l'espace de respiration agricole entre Neufmanil et Nouzonville







Revin, le jardin municipal Maurice Rocheteau. Un espace ouvert urbain unique, qui améliore l'image de la vallée. Par analogie, les espaces ouverts agricoles de fonds de vallée ont le même rôle à jouer : c'est par eux que la Meuse et la Semoy peuvent devenir plus "jardinées" et plus accueillantes.

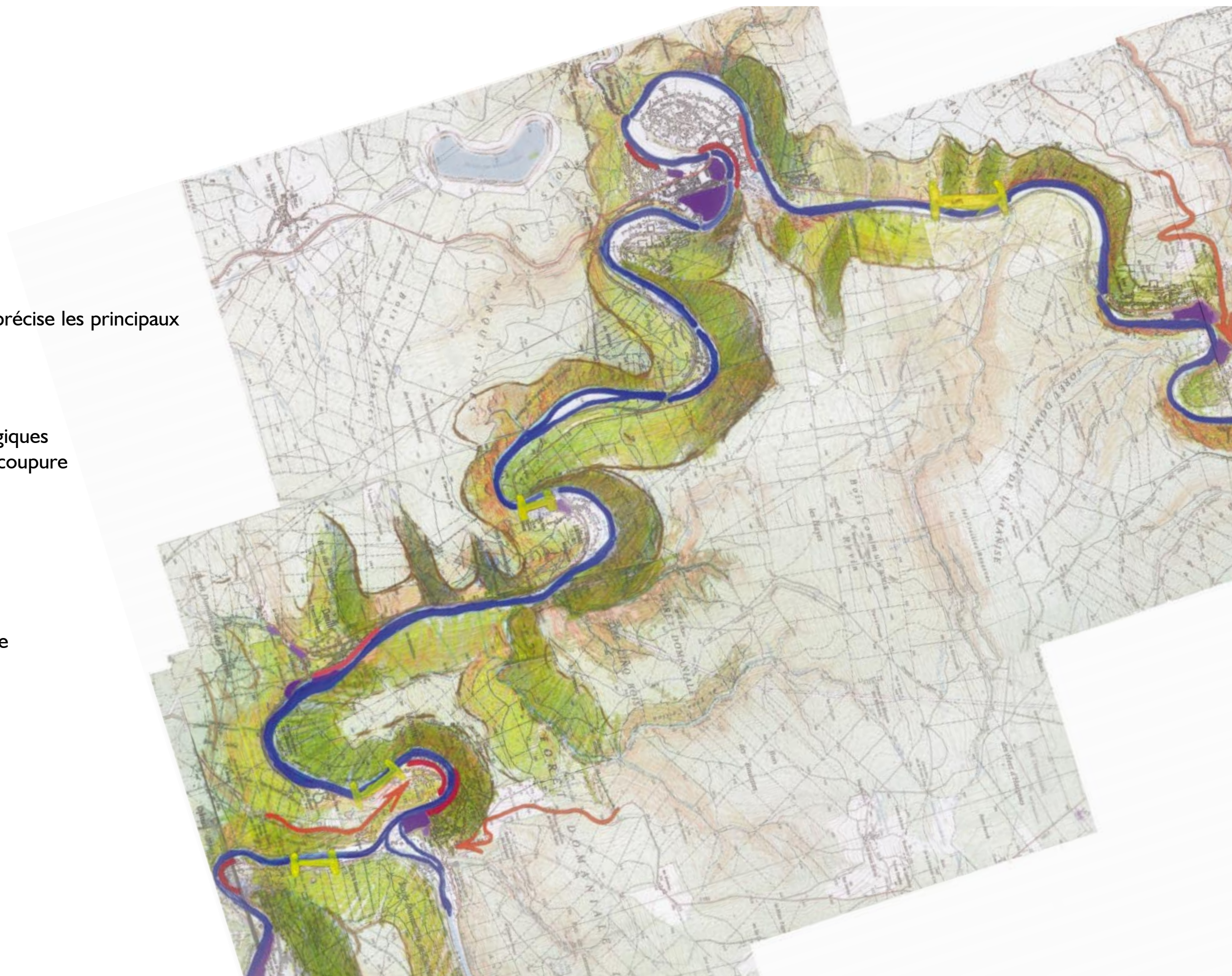
Les vallées encaissées de la Meuse et de la Semoy, cadrées par leurs "façades forestières" sur leurs pentes, colonisées par l'urbanisation dans leurs fonds, s'éclairent par endroits grâce aux espaces agricoles. Véritables taches de lumière dans le sombre des villes, des rochers, et de la forêt, ces espaces ouverts sont essentiels à l'équilibre du paysage de ces vallées. Ils assurent en outre une fonction urbaine, en constituant les seuls espaces de respiration qui séparent les villes les unes des autres. C'est bien par leur présence que se distinguent les villes les unes des autres et que Neufmanil n'est pas Nouzonville, que Nouzonville n'est pas Joigny, que Joigny n'est pas Bogny, que Bogny n'est pas Monthermé, etc. Ils participent ainsi, par leur seule présence "en négatif", à faire exister les villes de la vallée ; ils animent la scénographie de découverte du fond de

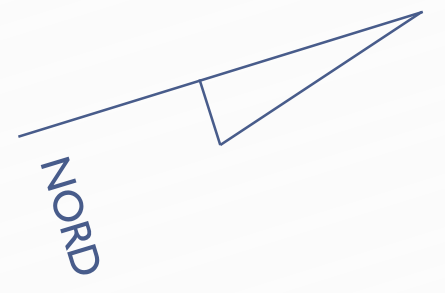
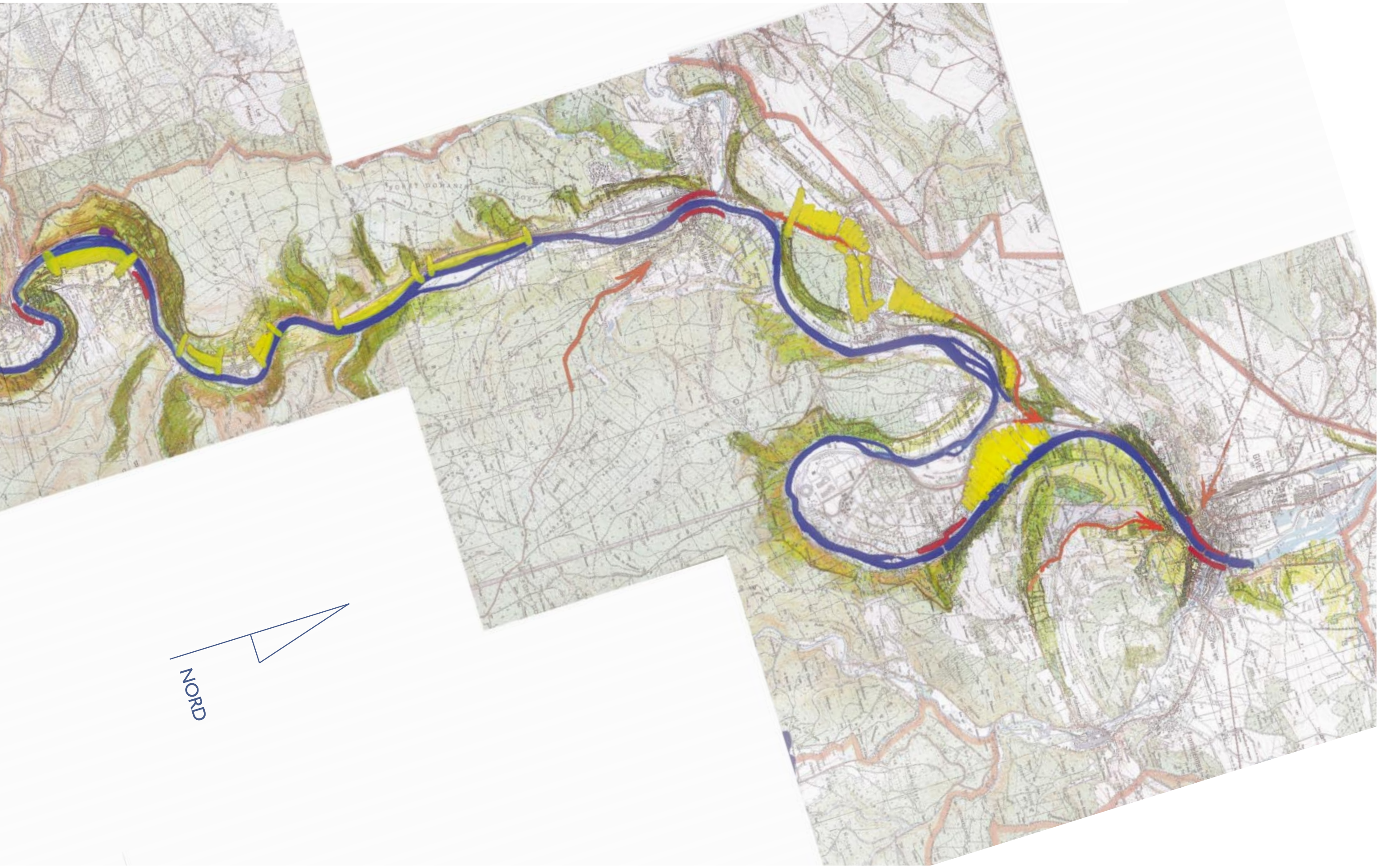
vallée (RD 988) en garantissant la hiérarchie de l'espace parcouru, par l'alternance bâti/non bâti ; ils égayent la vallée, par les ouvertures qu'ils offrent et la lumière qu'ils garantissent ; enfin ils donnent à voir et font exister, en quelque sorte, le paysage, en dégagant des ouvertures visuelles.

Or la faible disponibilité d'espace pour l'extension de l'urbanisation, ajoutée à la faible valeur économique d'avenir de ces terres agricoles, font de ces espaces ouverts des lieux menacés si la pérennité de leur vocation agricole n'est pas garantie et si les mesures d'accompagnement de gestion de l'espace ne sont pas prises. Enfin leur rôle urbain mériterait d'être conforté en facilitant leur accessibilité et leurs relations avec les espaces habités : cheminements, etc.

La carte schématique ci-contre précise les principaux enjeux du site :

-  Espaces ouverts stratégiques (bord de route et / ou coupure d'urbanisation)
-  Façade fluviale
-  Visibilité des activités
-  Route d'accès à la vallée





La vallée de la Meuse : schématisation des enjeux en matière de qualité d'aménagement

les espaces ouverts agricoles, de respirations : à préserver et à gérer

les façades fluviales : à mettre en scène et à protéger

la couleur du bâti : à travailler

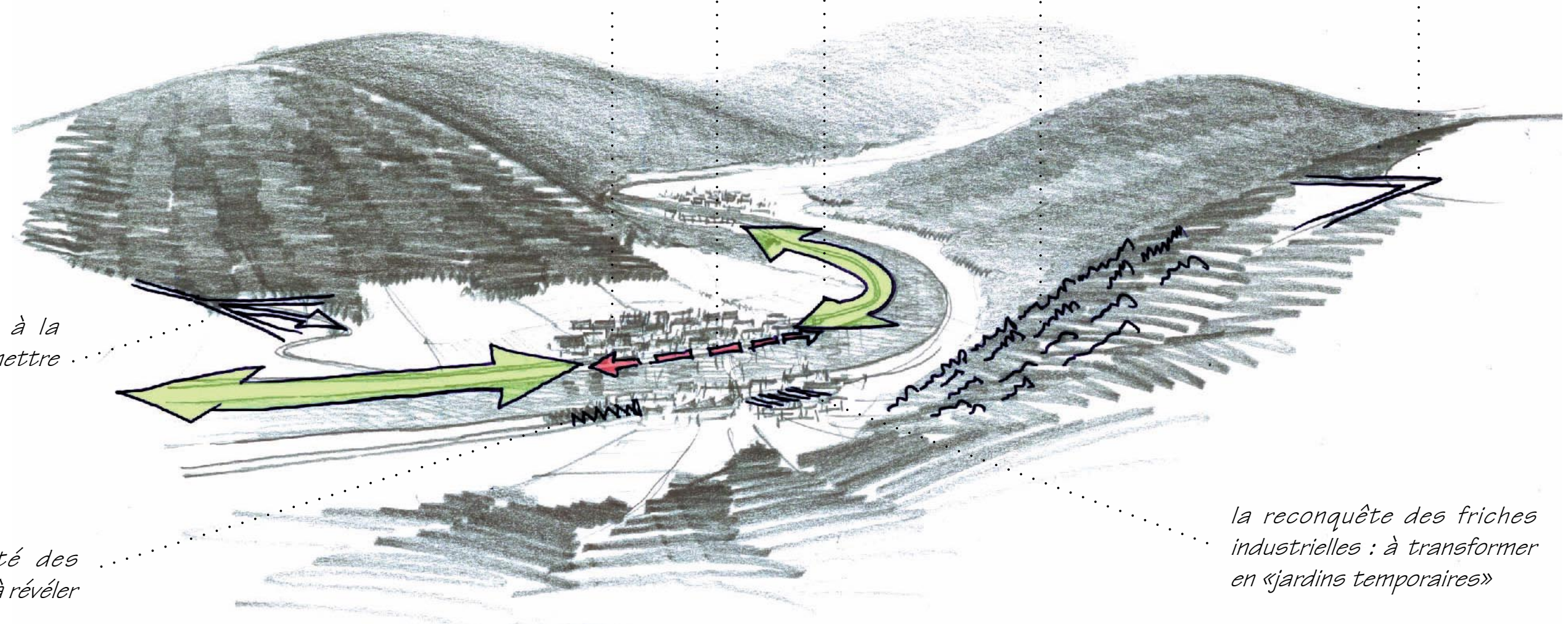
les «façades forestières» : à favoriser en feuillus

les vues dominantes : à mettre en scène

les accès à la vallée : à mettre en scène

la visibilité des activités : à révéler

la reconquête des friches industrielles : à transformer en «jardins temporaires»



III. LE DÉFILÉ DE LA MEUSE ET DE LA SEMOY DANS L'ARDENNE : COMMENT AGIR?

Plusieurs actions sont déjà en cours pour la Meuse et la Semoy Ardennaises.

Le contrat pour le paysage de la vallée de la Semoy,

en particulier, réalisé récemment par le Centre d'Initiation à la Nature (C.N.I.) et l'association Animation des bords de Semoy (A.B.S.), constitue un excellent exemple de réflexions/propositions pour la mise en valeur d'une vallée de l'Ardenne.

Il concerne les communes de Haulmé, Hautes-Rivières, Thilay, Tournavaux, Monthermé. Les fiches d'actions du contrat proposent notamment la valorisation :

- des ouvertures sur le paysage (à créer ou à améliorer)
- de la roche et de la pierre (affleurements, murs, carrières)
- des relations à l'eau
- des espaces urbains (entrées de ville, espaces publics, patrimoine bâti, aires de loisirs, éclairage, lieu de productions et d'échanges à qualifier)
- des circulations et des communications (route, cheval, vélo et V.V.T., canoë)
- de l'énergie et des matériaux (points noirs à résorber en matière de dépôts et réseaux)

Espaces agricoles :

Dans le cadre du contrat de paysage, les communes de la vallée de la Semoy se rendent progressivement propriétaires des espaces agricoles. L'action est complexe du fait d'un parcellaire en lanières hérité des ouvriers-paysans-forestiers Ardennais. Malgré cela, les communes, poursuivant les actions de la Chambre d'agriculture et de la SAFER, ont réuni une centaine

d'hectares (en 20 ans environ). Les prix sont bloqués à 20 000 F/ha et l'Etat et le Conseil général financent l'achat des terrains à 90%. Les terrains achetés sont loués de façon précaire par un agriculteur de Givet qui y met ses bêtes de mai à septembre.

Les mêmes actions foncières seraient à mener sur les quelques espaces agricoles stratégiques de la vallée de la Meuse Ardennaise (espaces de respiration entre deux bourgs, ...).

L'eau :

Un contrat de rivière sera présenté au ministère au printemps 2000 (premier contrat de rivière de Champagne-Ardenne).

Un projet (européen) de piste cyclable est étudié par le Conseil général et Voies navigables de France sur les bords de la Meuse.

Le bâti :

La ZPPAUP de Revin, en fin d'élaboration, a conduit à l'élaboration d'un nuancier. Cette connaissance des couleurs du bâti et de ses matériaux, bien qu'adaptée à l'échelle communale, mériterait sans doute d'être diffusée auprès des autres communes, également concernées par la question. Rappelons que les communes ne disposent pas de structure de conseil dans les domaines architecture, paysage, urbanisme (pas de CAUE Ardennes).

Les OPAH à l'heure actuelle restent des actions orientées sur le quantitatif plus que sur le qualitatif. Elles restent sans relation avec les enjeux urbains. Une

culture de la qualité devrait progressivement s'instaurer chez les élus à l'occasion des OPAH : l'injection d'argent public devrait conduire à une exigence sur ce plan.

De façon plus générale :

Le projet de Parc naturel régional pour le massif Ardennais est évidemment l'occasion de faire mûrir les premières pistes ouvertes par la présente réflexion. Si le Parc voit le jour, la mise en oeuvre d'une démarche de plan de paysage serait l'occasion d'orienter et d'assurer la cohérence de la politique du parc en matière de qualité du territoire pour les prochaines années. C'est cette démarche, par exemple, qu'ont entrepris récemment des PNR jeunes comme celui du Perche ou plus anciens comme celui du Morvan. Dans le PNR du Vexin Français, des chartes de paysages sont même élaborées et signées à l'échelle de chaque commune entre le Maire et le Président du syndicat de communes du parc.

Côté friches d'activités,

tout reste à faire : il semble qu'il n'y ait pas encore d'inventaire exhaustif des friches de la vallée de la Meuse, préalable à un diagnostic économique, écologique, paysager et urbain, et à des actions de réhabilitations/résorptions.

3 - Des oasis pour la Champagne crayeuse : *humaniser les villages, mettre en valeur la Retourne et créer des «remises écologiques»*

I. DIAGNOSTIC

La Champagne a connu une véritable révolution agricole, qui l'a fait passer du savart à moutons au champ de betterave en passant par le bois de pins. Cette prodigieuse action des hommes a considérablement enrichi le pays. Comme toute révolution, des excès ont été commis : dans le domaine du paysage, des simplifications extrêmes se sont opérées, gommant les aspérités au bénéfice d'un agrandissement sans accroc des parcelles cultivées. Les mêmes simplifications ont été opérées dans les Landes par exemple, avec la plantation systématique de pins maritimes qui a incontestablement unifié un pays jusqu'alors plus complexe.

Se pose aujourd'hui la question d'une reconquête paysagère, qui offrirait à la Champagne mal aimée l'occasion de se réinventer une complexité et une richesse de milieux et d'ambiances qu'elle n'a pas. Cette évolution nécessaire vers un cadre de vie plus humain et moins radical ne doit toutefois pas s'opérer sur des modèles convenus : on ne voit pas très bien le sens d'une recreation de "bocage" dans un tel pays d'openfield. Les actions doivent se cristalliser sur l'essentiel, l'amélioration du cadre de vie des habitants, et non porter sur une esthétisation théorique et inutile de ces vastes espaces cultivés. Elles doivent en outre se fonder sur une reconnaissance des valeurs en place : les immensités d'un désert fertile, soulignée par tous les écrivains ou voyageurs qui ont décrit ces paysages. C'est la raison pour laquelle les principes d'actions qui suivent développent le concept "d'oasis" : ils portent prioritairement sur les lieux de vie concentrés : villages, vallée de la Retourne et de l'Aisne et visent, avec les

aménagements projetés, à leur donner sens dans ce type de paysage, par leur effet de douceur, d'échelle réduite, de végétation arborée, d'intimité, en contraste total avec les vastes étendues cultivées. La même logique préside à la reconquête écologique de ces espaces, en proposant des "remises", îles géométriques de nature, isolées dans l'océan des champs.

II. PRINCIPES D' ACTIONS

1. mettre en valeur La Retourne comme un «Oued»



Le pli de la vallée de la Retourne, vu depuis le Mont de la Putain (RN51/A34)

Entre la limite sud du département et la vallée de l'Aisne, la Champagne Ardennaise est tout entière développée autour d'un mince fil d'eau qui court d'est en ouest : la Retourne. Affluent de l'Aisne, la Retourne cristallise l'essentiel de la vie de la champagne. Le pli de terrain qu'elle crée, la diversification de l'occupation des sols générée par les fonds humides (des pâtures s'ajoutent aux cultures), la présence d'arbres, de peupleraies, la démultiplication des villages, la présence d'une route continue (RD 925), en font un véritable oasis linéaire, une sorte d'«Oued». Précieuse, la vallée de la Retourne mérite d'être maîtrisée dans son devenir et mise en valeur.

Les premières pistes peuvent être :

1- Préserver les espaces de respiration qui séparent les bourgs les uns des autres.

Par chance, la situation est aujourd'hui assez lisible : les villages restent distants les uns des autres de 2 à 3 km en moyenne, répartis comme des perles sur un collier. Les quelques extensions qui s'opèrent méritent de conforter les centralités des bourgs et d'éviter leur allongement le long de la RD 925

2- encourager la diversification agricole :

l'élevage, les productions fruitières et légumières, permettent l'existence de pâtures, de vergers, de potagers, favorable à une ambiance de «jardins» linéaires.

3- Créer une piste cyclable continue.

La vallée de la Retourne peut devenir un linéaire attractif pour la promenade et les circulations douces grâce à la diversité des ambiances qu'elle offre, qui contraste avec la dimension radicale et absolue des étendues agricoles champenoises. La Retourne a vocation à devenir le "jardin" des champenois d'Ardenne. Il serait intéressant d'ailleurs d'imaginer un parcours vélo en boucle avec la vallée voisine de la Suipe, ou un prolongement du parcours dans la vallée de l'Aisne.

4- Requalifier les traversées de bourgs et favoriser le végétal dans les opérations d'urbanisme.



Neuflize : exemple de traversée à requalifier

Chaque bourg, chaque village est un lieu de vie qui a vocation à améliorer la qualité de l'accueil. Si la RD 925 a historiquement joué son rôle de vecteur de développement, cristallisant le bâti autour d'elle, sa dimension routière mérite pour certains bourgs d'être atténuée au profit de l'espace public : voie de 8m de large, trottoirs de 1m et bâtiment de R+1 au plus créent un problème de disproportion au profit du trafic de transit, qui doit être compensé par l'aménagement de l'espace public. C'est vrai pour le Châtelet-sur-Retourne, Neuflize, Bignicourt, ...



Warmeriville : exemple d'arrivée agréable sur le bourg



Louvergny : exemple intéressant d'entrée de village

5- Mettre en valeur la présence de l'eau.

L'eau apparente est rare en Champagne, et, la rivière Retourne reste peu perceptible. Sa valorisation passe par la recherche de linéaires de circulations douces, piétonnes et cyclables, l'amélioration des accès, l'acquisition d'emprises riveraines, la transparence des clôtures privées vers l'eau, la lisibilité de l'eau dans les aménagements de bourgs.



La Retourne, ici privatisée dans un jardin à Bergnicourt

6- Retravailler la palette de couleurs du bâti.

Un examen attentif du bâti "traditionnel" montre une diversité de couleurs intéressante : toits rouge rouille, bleus, gris sombre, pignons blancs, bleus, gris, jaunes.



Juniville : diversité de la palette de couleurs

Cette diversité de couleurs se perd et se durcit aujourd'hui par excès de standardisation : les maisons neuves deviennent systématiquement blanches, coiffées d'un toit marron foncé.



Détail d'extensions récentes monochromes

2. Faire des villages champenois des «oasis»

I- jardiner les espaces publics

Comme la Retourne, mais de façon ponctuelle et non plus linéaire, chaque village de la Champagne est comme une oasis dans les étendues immenses des cultures. Ils concentrent la vie dans le désert fertile. Aussi est-il essentiel qu'ils développent une qualité d'accueil et de vie pour les habitants comme pour les passants.

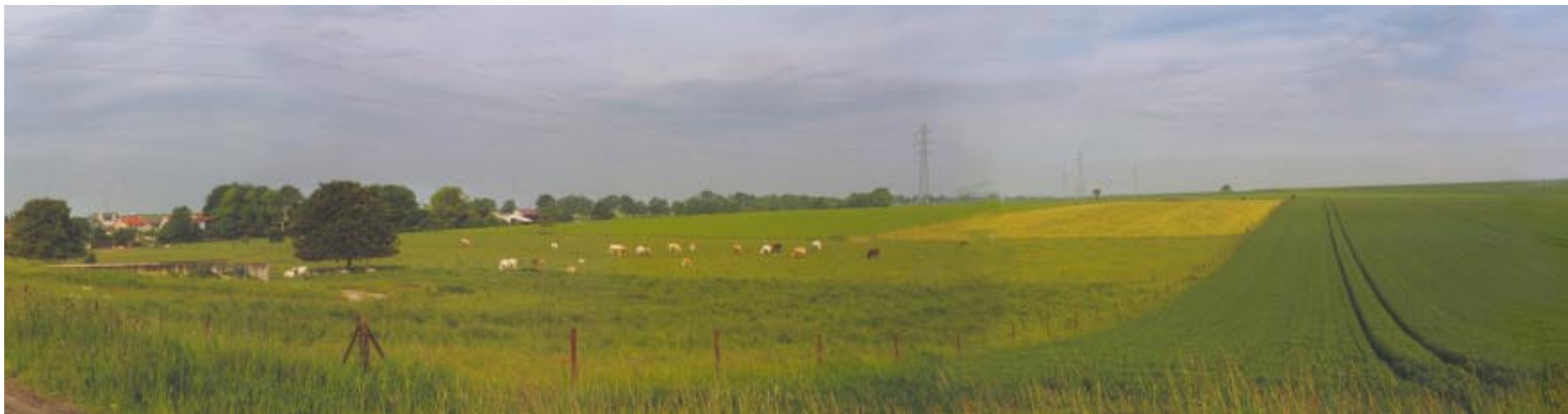


Verger au coeur de Roizy, proche de l'église. La présence de l'arbre, rare dans la "campagne" alentour, adoucit le cadre de vie quotidien du village.



A Lavannes (Marne), l'utilisation de l'herbe pour les espaces d'accompagnement des voies permet d'adoucir l'ambiance du village et de réduire les emprises routières.

2- créer des ceintures vertes



Le Menil-Annelles : pâtures et arbres font la transition douce entre le bourg et les champs.



la «ceinture verte» de Tagnon

Posés comme des radeaux sur l'immensité océane des cultures, les villages de la Champagne ont une relation assez dure avec l'espace agricole : directe et sans transition. Dans certains cas, lorsque les maisons d'habitations s'ajoutent aux fermes, lorsque le bourg prend de l'importance, il peut être intéressant d'adoucir la relation à l'extérieur nu de l'espace agricole, en développant des transitions accessibles et attractives pour les habitants. Traditionnellement, les rares espaces non cultivés se concentrent juste autour des villages, développant des sortes de ceintures vertes : jardins, vergers, pâtures. Ce sont ces pistes qui méritent d'être suivies, pour, selon les cas, protéger, renforcer ou retrouver de tels espaces de proximité, qui humanisent le cadre de vie Champenois en offrant des espaces de promenades et de proximité à l'échelle du piéton.

3- créer des oasis écologiques : les remises

La disposition des savarts, espaces pâturés originaux pouvant abriter des espèces rares adaptées aux sols calcaires, et plus généralement, la rareté d'espaces naturels dans les étendues agro-industrielles, conduisent

à faire de la Champagne crayeuse un désert écologique, pauvre en faune et en flore. la création de «ceintures vertes» autour des villages est un moyen d'offrir des espaces plus diversifiés

susceptibles d'abriter de nouvelles espèces. Mais l'espace agricole champenois, lui-même, mérite de faire une place à de petites réserves écologiques, à l'occasion notamment des remembrements.

Ce concept d'oasis écologique renvoie à ce qui a existé dans les espaces agricoles proches des villes au temps des chasses seigneuriales: les «Remises» (voir l'extrait ci-contre de la «carte des chasses du Roy», autour de Paris, à la fin du XVIII^{ème} siècle).

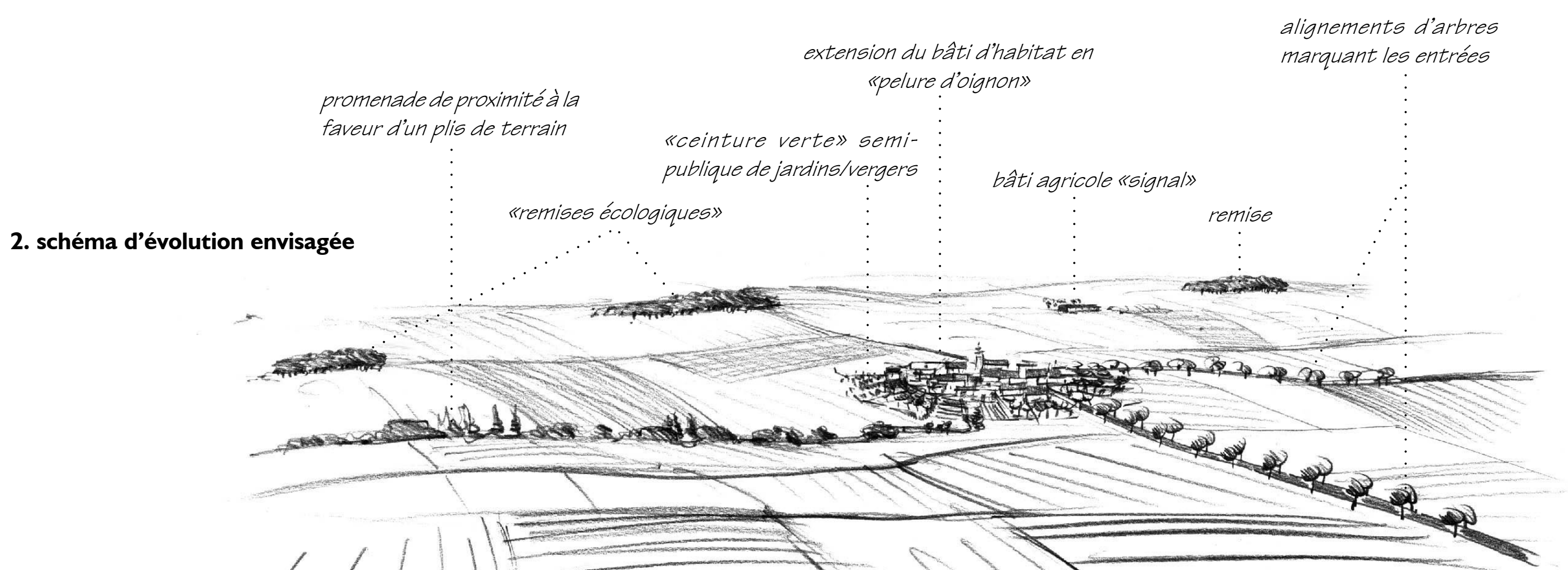
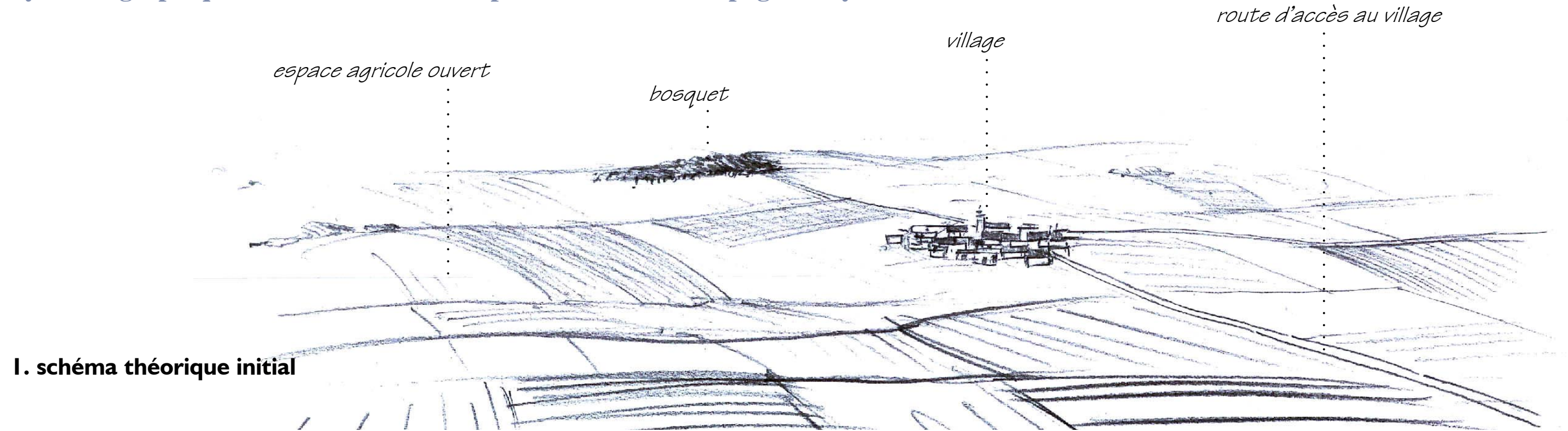
Il pourrait s'agir de petits espaces rectangulaires ou parallépipédiques (pour s'intégrer au parcellaire) de quelques centaines ou milliers de mètres carrés seulement, non cultivés ou réhabilités par génie écologique pour favoriser la diversité de la faune et de la flore.

Ce concept d'oasis ponctuels est très différents des linéaires de haies, talus ou fossés, laissés à la végétation naturelle et souvent encouragés en Champagne. Mais, ce concept d'oasis nous semble mieux apte à magnifier les immensités de l'espaces champenois.



carte des «chasses du Roy» (XVIII^{ème})

Synthèse graphique : schéma d'évolution possible de la Champagne crayeuse



III. LA CHAMPAGNE CRAYEUSE : COMMENT AGIR?

Maîtrise foncière

Les pistes d'actions pour la valorisation de la Champagne crayeuse ardennaise montrent que les interventions nécessaires se concentrent en certains lieux stratégiques : bords de la Retourne, plis de terrains proches des villages, tours des villages, "îles" de végétation éparses dans l'espace agricole pour les remises écologiques. Quantitativement, ces lieux représentent une toute petite surface. Ils suffiraient néanmoins pour agir et imprimer efficacement une image plus valorisante de l'espace Champenois. C'est sur eux que doivent se concentrer les efforts en matière de maîtrise foncière, qui les soustraient à la seule loi du marché (coût terrain agricole : 70 000 F/ha). Ces opérations de maîtrise foncière peuvent être menées par les communes (à l'occasion par exemple des remembrements pour la vallée de la Retourne) ; mais pour être réellement efficaces, elles doivent s'inscrire dans une ambition plus forte, portée par exemple par le Conseil Général ou la région. Pourra-t'on par exemple recréer de l' "espace naturel sensible" sur ce territoire-cadre de vie excessivement lissé et simplifié?

Le concept de remise écologique

peut faire évoluer les façons de faire : on passe d'une idéologie linéaire d'espaces de natures (haies, talus, orles, bandes boisées, bords de routes...), pas forcément adaptée à l'espace Champenois et peu mise en application, à une logique plus ponctuelle d' "îles" ou d'oasis écologiques. Une réflexion écologique et paysagère serait nécessaire pour vérifier la pertinence du concept, et les besoins quantitatifs pour qu'ils "fonctionnent" (notamment écologiquement). Cette réflexion pourrait alors déboucher sur les opportunités foncières à dégager pour agir.

Autour des villages,

des actions concrètes de mise en valeur des abords et des espaces publics intérieurs mériteraient de voir le jour afin d'entraîner une dynamique sur les autres communes (effet boule de neige de l'exemplarité).

Dans la vallée de la Retourne, mais plus encore dans la vallée de l'Aisne,

l'accumulation des dispositions de protections, parfois contradictoires, parfois vues comme frein au développement (protections contre les risques

d'inondations, protections de zones de captages, instauration des zones Natura 2000, etc) ne pourra se résoudre que dans le cadre d'un projet de paysage partagé, associant les différents acteurs et les rassemblant autour d'une vision de l'avenir commune.

Concernant le bâti agricole,

il reste à rendre le **volet paysager** du permis de construire plus efficace, par une formation accrue des instructeurs sur la question du bâti agricole, de ses matériaux, couleurs, positionnement dans l'espace, positionnement sur la pente, traitement d'accompagnement.

Mais il faut surtout organiser une intervention qualitative plus en amont dans la démarche de construction : auprès notamment des organismes auxquels font appel les agriculteurs pour agir (coopératives, Chambre d'agriculture, ...).

La plaquette élaborée il y a quelque temps pour sensibiliser sur le bâti agricole mérite également d'être réactualisée (intérêt du bois, calage dans l'espace,...).

4 - Des balcons historiques pour les crêtes centrales : *valoriser les linéaires des crêtes, emblématiques de la géographie et de l'histoire des Ardennes*

I. DIAGNOSTIC

1. Des crêtes omniprésentes, qui font le coeur du département

La première partie de l'étude a insisté sur la présence, dans tout le coeur du département, de crêtes qui forment autant de rebords de couches géologiques. Si ces rebords de cuetas concernent l'ensemble de la périphérie du Bassin Parisien, l'originalité ardennaise est de les concentrer dans l'espace plus qu'ailleurs.

la côte de Poix-Terron, avec ses «caps» successifs qui s'ouvrent sur la vallée de la Vence.



La carte suivante identifie le système des crêtes à l'échelle du département :

1. au sud, dans la Champagne sèche, une crête adoucie sépare la Suippe et la Retourne ; on retrouve l'impression de hauteur offerte par cette "côte" dans la toponymie : Mont de la Putain, Mont de Merlan, Blanc-Mont, ...

2. au sud-centre, la Champagne crayeuse bascule sur le vallage d'Aisne par une très belle côte bien marquée : la côte de Bourcq (Turonien) ;

3. cette côte du Turonien se prolonge sur la rive droite de l'Aisne pour faire basculer le Porcien sur la Champagne humide, au nord de Rethel : c'est la côte du Porcien (vers la Hussette, les Monts de Sery, le Mont de Châtillon) ;

4. au sud de Rethel, la Champagne crayeuse bascule à nouveau sur l'Aisne : c'est la côte de l'Aisne, que l'on descend de façon très marquée par la RN 51 (A34) en venant de Reims avant d'arriver à Rethel ;

5. le massif de l'Argonne bascule sur son flanc ouest sur la vallée de l'Aisne : c'est la côte d'Argonne sur l'Aisne ;

6. sur son flanc Est, l'Argonne bascule sur l'Aire et sur la Bar ;

7. plein Est, la côte de Sommauthe monte progressivement depuis la Bar pour basculer d'un coup sur les étendues planes et plutôt boisées du Dieulet : le signal de Stonne se situe sur cette côte bien marquée (Oxfordien) ;

8 et 9. sur la rive gauche de la Bar, la côte Oxfordienne se prolonge : crête de Omont, puis longue crête de

Poix, sur laquelle se situe le hameau bien nommé de la Bascule, au-dessus de Poix-Terron ;

10. non loin de là, le paysage bascule sur la rive sud du Bairon, vers Louvergny ;

11 à 16. enfin la côte du Bajocien s'étire d'Est en Ouest en dominant la dépression pré-ardennaise :

11, côte de Vaux-les-Mouzon, au-dessus de la Chiers et de Carignan ;

12, côte d'Haraucourt, basculement sur la confluence Chiers/Meuse et sur Sedan ;

13, côte d'Elan, au-dessus de la Meuse, entre la Bar et la Vence ;

14 : côte des Sept Fontaines, au-dessus de Charleville-Mézières

15 : côte de Remilly-les-Pothées, dominant la Sormonne

16 : côte de Blombay, qui domine également la Sormonne plus à l'Ouest.

- côtes du Turonien
- 1. la côte Suipe et la Retourne
(Mont de la Putain, Mont de Merlan, Blanc-Mont, ...)
 - 2. la côte de Bourcq
 - 3. la côte du Porcien
(vers la Hussette, la Montagne de Sery, le Mont de Châtillon)
- côtes de l'Oxfordien
- 4. la côte de l'Aisne
 - 5. la côte d'Argonne sur l'Aisne
 - 6. la côte d'Argonne sur l'Aire
 - 7. la crête de Sommauthe
 - 8. la crête de Omont
 - 9. la crête de Poix
- côtes du Corallien
- 10. la crête de Louvergny
- côtes du Bajocien
- 11. la côte de Vaux-les-Mouzon
 - 12. la côte d'Haraucourt
 - 13. la côte d'Elan
 - 14. la côte des Sept Fontaines
 - 15. la côte de Remilly-les-Pothées
 - 16. la côte de Blombay



Les crêtes des Ardennes

2. Un concentré d'histoire et de géographie

C'est ainsi, on l'a vu, un résumé d'histoire géologique qui se déroule lorsqu'on traverse le département, par exemple de Reims à Charleville-Mézières.

Mais c'est aussi un concentré d'histoire humaine, tant ces échines ont offert à toutes les époques des sites de fortifications favorables, que l'archéologie met parfois à jour. C'est d'ailleurs encore sur ces sites que les combats des dernières guerres se sont souvent cristallisés.

II. PRINCIPES D' ACTIONS

Développer des projets de valorisation (plans de paysage) pour chaque crête

La deuxième partie a identifié un certain nombre d'enjeux concernant ces crêtes.

La synthèse permet de dégager quelques éléments communs de diagnostic, qui doivent pouvoir faciliter la coordination d'une politique de paysage pour ces espaces linéaires, déclinable pour les différents services :

en particulier les crêtes cristallisent sur leur linéaire (en hauteur ou à leur pied) des sites intéressants :

- intéressants pour le paysage : larges ouvertures visuelles, relief qui cale le bâti dans l'espace, qui diversifie l'occupation du sol et les ambiances, ... ;

- intéressants pour l'histoire, grâce aux bâtiments anciens ou à leurs ruines, aux traces archéologiques, aux batailles, ... ;

III. LES CRÊTES : COMMENT AGIR?

Le diagnostic montre que les efforts pourraient porter sur deux points :

- les sites eux-mêmes, souvent mis en valeur sans ambition (par exemple les sites militaires comme Stonne, les villages, leur architecture et leurs espaces publics, comme Sommauthe, Bourcq, ...)
- les circuits de découvertes et de promenades qui suivent chaque crête et relient les sites d'intérêt, tout en offrant des points de vues et des ambiances diverses : promenades piétonnes, cyclables, équestre, voire petites routes.

A l'échelle de ces crêtes ce sont ainsi des plans de paysage qui sont à élaborer sur quelques communes, notamment pour trois crêtes :

- les communes concernées par la crête de Stonne et Sommauthe (n°7 sur la carte de la page 185)
- les communes concernées par la crête de Poix (n°8,9,10 sur la carte de la page 185)
- les communes concernées par la crête de Bourcq (n°2 sur la carte de la page 185).

Recadrer les échelles d'intervention.

Pour agir sur la qualité du territoire des crêtes, un relais local existe par le biais de la Communauté de communes des crêtes préardennaises, qui rassemble 90 communes. La présente étude montre toutefois que c'est à des échelles plus réduites, à l'intérieur même de la communauté de communes, que des actions cohérentes peuvent émerger pour le paysage des crêtes. Cette idée rejoint le constat fait par les services de l'Etat (dans la réflexion du contrat de plan) d'une difficulté à dégager des concepts "structurants" pour l'ensemble du pays.

Pour mettre en valeur les crêtes (sites historiques, points de vues géographiques, circuits de découvertes, gestion des espaces, ...), des plans de paysage seraient à élaborer à l'échelle de quelques communes, notamment pour trois linéaires de crêtes :

- les communes concernées par la crête de Stonne et Sommauthe (n°7 sur la carte de la page 185) ;
- les communes concernées par la crête de Poix (n°7, 8, 9 sur la carte) ;
- les communes concernées par la crête de Bourcq (n°2 sur la carte).

5 - Des vallées-jardins pour les petites rivières : *préserver la valeur patrimoniale de la Vence, de la Bar, de la Meuse de Mouzon, de la Chiers, et de l'Aire*

I. DIAGNOSTIC

La synthèse du diagnostic permet d'identifier une série de petites vallées (carte page ...) pour lesquelles les enjeux sont du même ordre : ce sont les vallées de la Vence, de la Bar, de la Meuse de Mouzon, de la Chiers, de l'Aire. Elles sont à la fois douces et rebelles.

1. Des vallées rebelles

Rebelles car leurs parcours capricieux n'ont pas suivi les orientations des côtes et des crêtes du relief : toutes, d'une manière ou d'une autre, franchissent ces crêtes allégrement, on l'a vu dans la première partie:

- l'Aire, au lieu de suivre la côte d'Argonne pour fondre ses eaux avec la Bar, a infléchi son parcours pour entailler la côte au "défilé" de Grandpré, rejoignant par là la rivière Aisne ;
- au coeur du département, la Bar, vers Tannay et Sauville, entaille la crête Oxfordienne, l'une des plus lisibles dans le paysage ;
- un peu plus à l'Ouest, le Biron fait de même vers Louvergny, avant d'alimenter la Bar vers le Chesne ;
- la Meuse entaille la côte ultime du Bassin Parisien - côte du Bajocien- pour déboucher dans la dépression pré-ardennaise vers Amblimont/Mouzon ;
- la Bar, fait de même, se faufile et s'essaye à des boucles vers Cheveuges, Hannogne-Saint-Martin ;
- la Vence, après avoir suivi le pied de la crête de Poix, infléchit son parcours vers le nord pour franchir elle aussi la côte du Bajocien (vers Yvernaumont, Boulzicourt, la Francheville) et déboucher dans la dépression pré-ardennaise à Charleville-Mézières.

les franchissements de reliefs par les rivières.

- **1 : l'Aire, au lieu de suivre la côte d'Argonne pour fondre ses eaux avec la Bar, a infléchi son parcours pour entailler la côte au "défilé" de Grandpré, rejoignant par là la rivière Aisne ;**
- **2 : cette même rivière Aisne, au lieu de suivre la côte du Turonien vers le nord-ouest, infléchit son parcours vers l'ouest et l'entaille en amont de Rethel, vers Ambly-Fleury ;**
- **3 et 4 : le Plumion et la Vaux font de même autour des Monts de Sery ;**
- **5 : au coeur du département, la crête Oxfordienne, l'une des plus lisibles dans le paysage, est entaillée par la Bar vers Tannay et Sauville ;**
- **6 : un peu plus à l'Ouest, le Biron fait de même vers Louvergny, avant d'alimenter la Bar vers le Chesne ;**

- 7 à 11 : la côte ultime du Bassin Parisien -côte du Bajocien- est enfin elle aussi entamée par de nombreuses rivières ; d'Est en Ouest on voit en particulier :

7 : la Meuse, qui débouche dans la dépression pré-ardennaise vers Amblimont/Mouzon ;

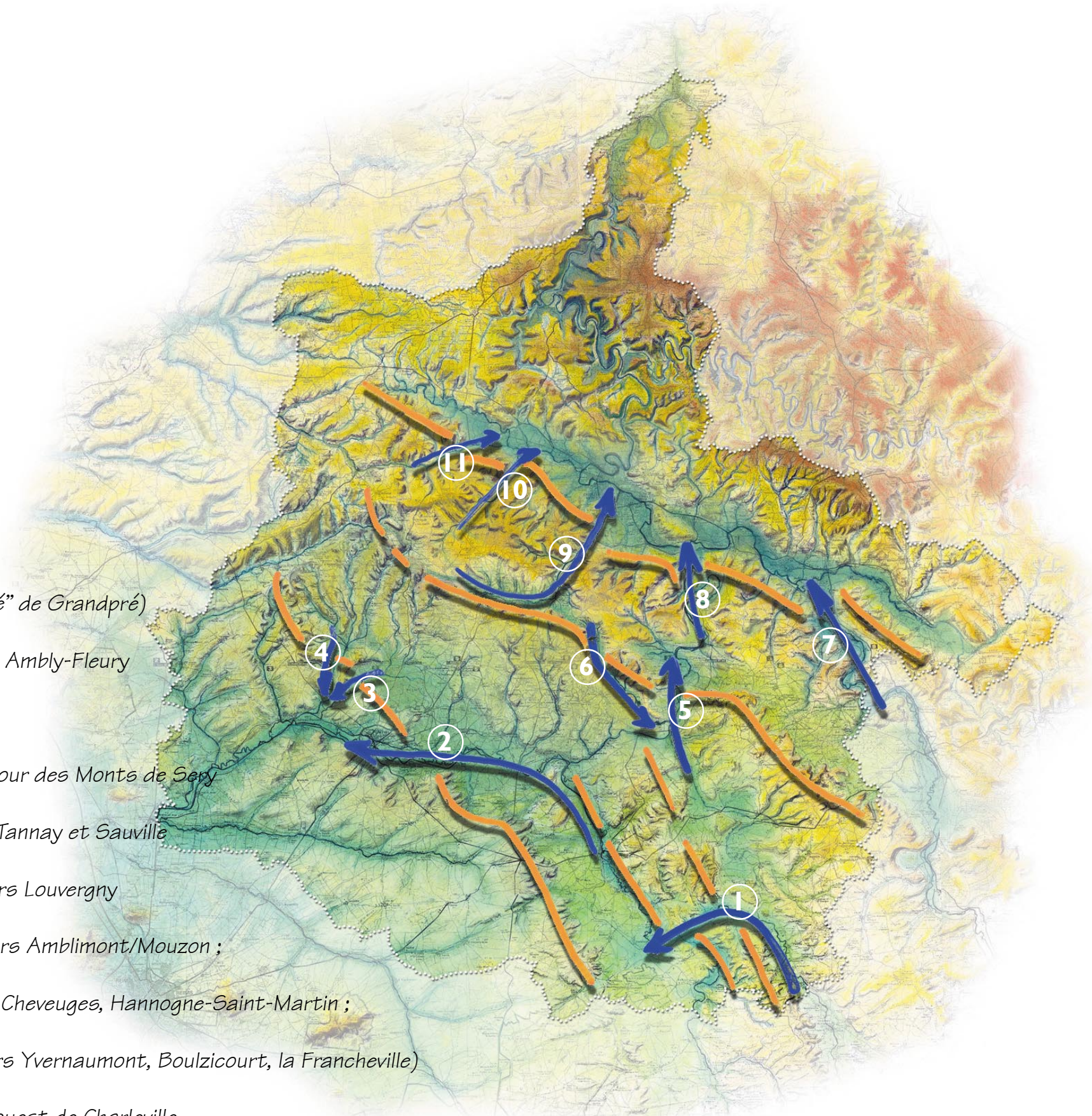
8 : la Bar, qui se faufile et s'essaye à des boucles, elle aussi, vers Cheveuges, Hannogne-Saint-Martin ;

9 : la Vence, qui, après avoir suivi le pied de la crête de Poix, infléchit son parcours vers le nord pour franchir la côte du Bajocien (vers Yvernaumont, Boulzicourt, la Francheville) et déboucher dans la dépression pré-ardennaise à Charleville-Mézières ;

10 : le Thin, à l'ouest de Charleville ;

11 : l'Audry enfin.

- 1 : l'Aire, ("défilé" de Grandpré)
- 2 : l'Aisne, vers Ambly-Fleury
- 3 : le Plumion
- 4 : la Vaux, autour des Monts de Sery
- 5 : la Bar vers Tannay et Sauville
- 6 : le Bairon vers Louvergnny
- 7 : la Meuse, vers Amblimont/Mouzon ;
- 8 : la Bar, vers Cheveuges, Hannogne-Saint-Martin ;
- 9 : la Vence, vers Yvernaumont, Boulzicourt, la Francheville)
- 10 : le Thin, à l'ouest de Charleville
- 11 : l'Audry



Carte des franchissements de relief par la rivière

II. PRINCIPES D'ACTION

2. des vallées douces

Ces vallées sont douces dans le même temps car elles développent des ambiances paysagères souvent de grande qualité :

- proportions humaines - ce sont des vallées-jardins -, clairement lisibles,
- variété des sites lorsqu'elles se déroulent en boucles (Bar, Meuse),
- intérêt des sites des villages, souvent sur les pentes et ouverts sur la vallée (Cheveuges, Hannogne-Saint-Martin, par exemple pour la Bar ; Apremont, Chatel-Chéhéry, Cornay, Marcq, pour l'Aire, ...)
- richesse patrimoniale concentrée, liée à la mise en valeur ancienne des ces petites vallées (par exemple tout le patrimoine architectural de la vallée de la Vence autour de Launois et de Poix-Terron).

L'ensemble de ces petites vallées présentent des enjeux similaires. Des principes d'actions communs peuvent être dégagés ;

1. Requalifier les espaces publics

Les meilleurs exemples de mise en valeur d'espaces publics "ruraux" existent dans ces petites vallées, comme l'aménagement de Mouzon, cités dans la deuxième partie de cette étude (page 93), ou celui des usoirs de la vallée de la Vence (page 219), mais la plupart du temps, beaucoup reste à faire.

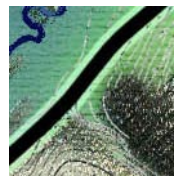
2. valoriser le patrimoine bâti

3. Créer des promenades continues sur le bords des cours d'eau

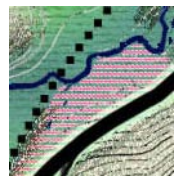
(y compris pour les canaux de la Meuse de Mouzon et de la Bar),

7. Organiser la mise en scène de l'arrivée sur Charleville-Mézières par l'A34 (vallée de la Vence de Poix-Terron à la Francheville)

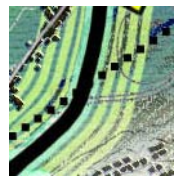
La carte ci-dessous, extraite de la charte d'itinéraire de l'A34 (juin 1999), illustre des principes d'intervention pour la valorisation de l'arrivée sur Charleville-Mézières par la vallée de la Vence.



1. Réhabiliter les emprises autoroutières



2. Reconquérir les espaces résiduels autour de l'infrastructure, pour maîtriser leur transformation, leur gestion et leur image



3. Renforcer la scénographie d'approche de Charleville par l'autoroute

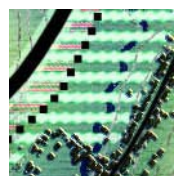
3.1. Préserver les abords non bâtis et ouverts de l'infrastructure

3.2. Renforcer le sas boisé de la Francheville entre la vallée ouverte et l'agglomération de Charleville-Mézières ; requalification du "point noir" de la ZA de la Francheville côté Beauséjour ; inconstructibilité des espaces non bâtis entre Beauséjour et l'autoroute ; anticipation et maîtrise de l'image de l'entrée de l'agglomération entre la Chattoire et le Moulin Leblanc

3.3. Recomposer l'échangeur du Moulin Leblanc en porte d'entrée de ville

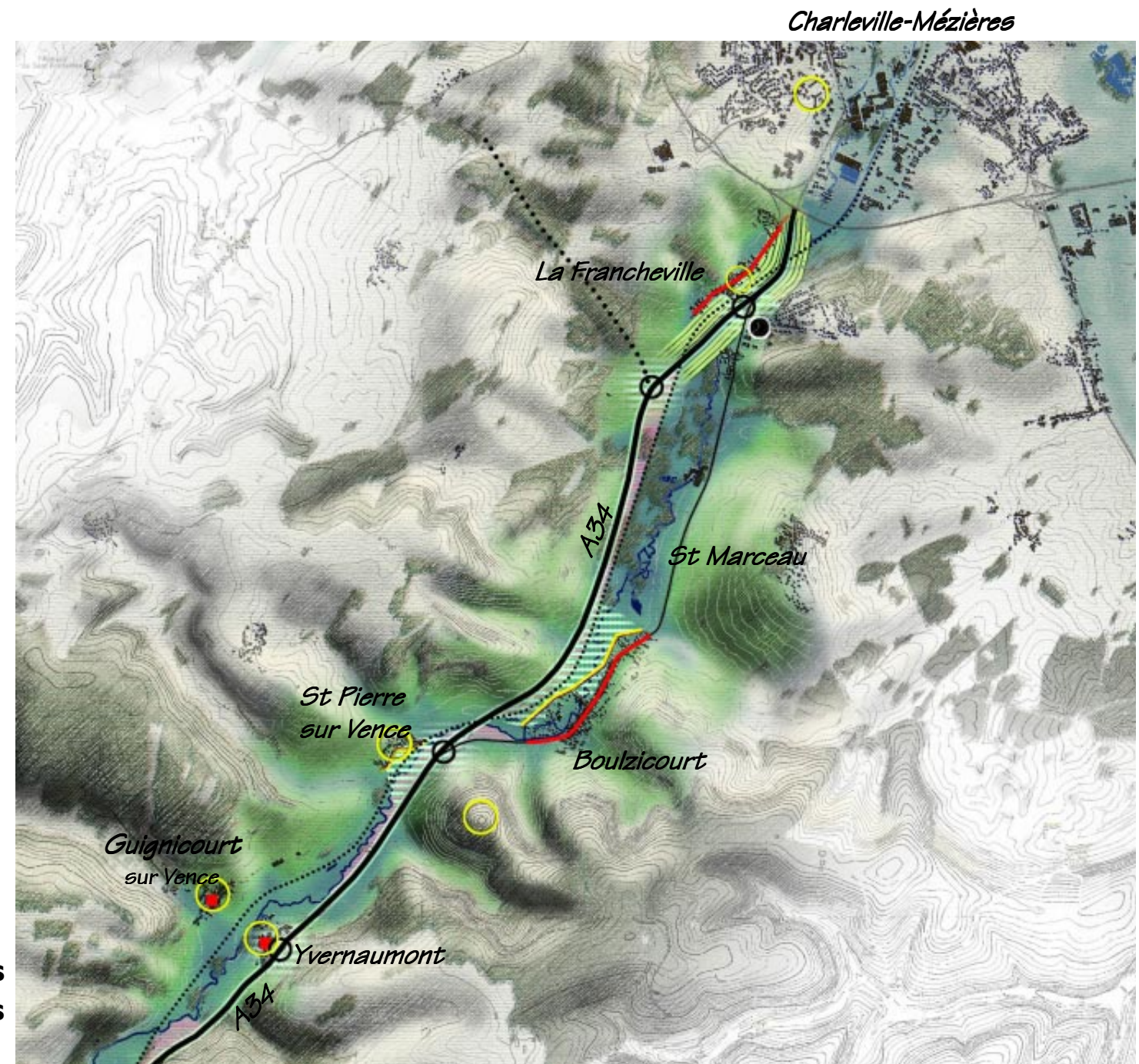


4. Mettre en scène les événements ponctuels du parcours : éclairage (clocher, ...), protection ou requalification des abords (silhouette de village, ...)



5. Préserver les espaces de respiration non bâtis entre les bourgs et l'autoroute ; éviter le collage du bâti autour des échangeurs

Le bâti appartient à la vallée, pas à l'autoroute. D'où l'importance d'un espace préservé de 300-400 m de part et d'autre de l'infrastructure qui met à distance le bâti et l'intègre à la vallée.



III. LES PETITES VALLÉES : COMMENT AGIR?

Au moins quatre plans de paysage à faire émerger.

Comme pour les crêtes, c'est souvent à l'échelle de quelques communes que les actions de valorisation proposées dans la présente étude peuvent être développées, à l'échelle de projets de paysages partagés.

Ces plans de paysage seraient particulièrement adaptés pour :

- la vallée de l'Aire
- la vallée de la Bar dans ses boucles (Hannogne, Cheveuges, ...)
- la Meuse de Mouzon
- la vallée de la Vence.

Si une démarche de ce type peut émerger sur une de ces vallées, on peut espérer qu'elle suscitera le même désir de démarche et de résultats auprès des élus des autres vallées par effet d'entraînement.

Commencer par la vallée de la Vence?

La démarche du 1% 'Paysage et développement', mise en oeuvre à l'occasion de la création de l'autoroute A34, a permis d'identifier la vallée de la Vence comme territoire pour élaborer un plan de paysage, cadre de référence pour les élus, mais aussi pour les services de l'Etat, afin d'agir de façon coordonnée sur la qualité du territoire et accompagner ses évolutions de façon cohérente (étude préalable aux chartes d'itinéraire de l'A34, 1999).

Remise en perspective à l'échelle des Ardennes, l'action sur la Vence apparaît ainsi essentielle non seulement par les enjeux qu'elle porte elle-même mais aussi par l'effet d'entraînement que la démarche peut initier vers les autres vallées concernées par des enjeux proches (particulièrement les boucles de la Bar, également sous pression d'urbanisation, et les vallons du Thin et de l'Audry avec la Sormonne à plus long terme avec la création de l'autoroute de Charleroi).

Les bords de l'eau

Enfin, la mise en valeur des bords de l'eau pour la promenade, les circulations douces, la pêche, la faune et la flore, la qualité des berges,... suppose ici comme ailleurs une maîtrise foncière (donner de l'épaisseur aux rivières) et un souci de gestion qui dépassent les pouvoirs de chaque commune.

C'est surtout au niveau départemental et régional qu'une ambition peut se concrétiser pour les rivières et les canaux de ces petites vallées à caractère patrimonial.

6 - Des friches vivantes pour les activités mortes : *reconquérir les friches d'activités en les intégrant dans les projets urbains*

L'élaboration d'une politique départementale sur les friches industrielles supposerait un inventaire exhaustif et un diagnostic qualitatif fondé sur des rencontres et des visites de terrain : travail qui dépasse évidemment largement le cadre de cette étude. Néanmoins le parcours de l'ensemble du département révèle un certain nombre de bâtiments d'activités abandonnés, qu'ils soient industriels, artisanaux ou commerciaux, répartis sur l'ensemble du département.

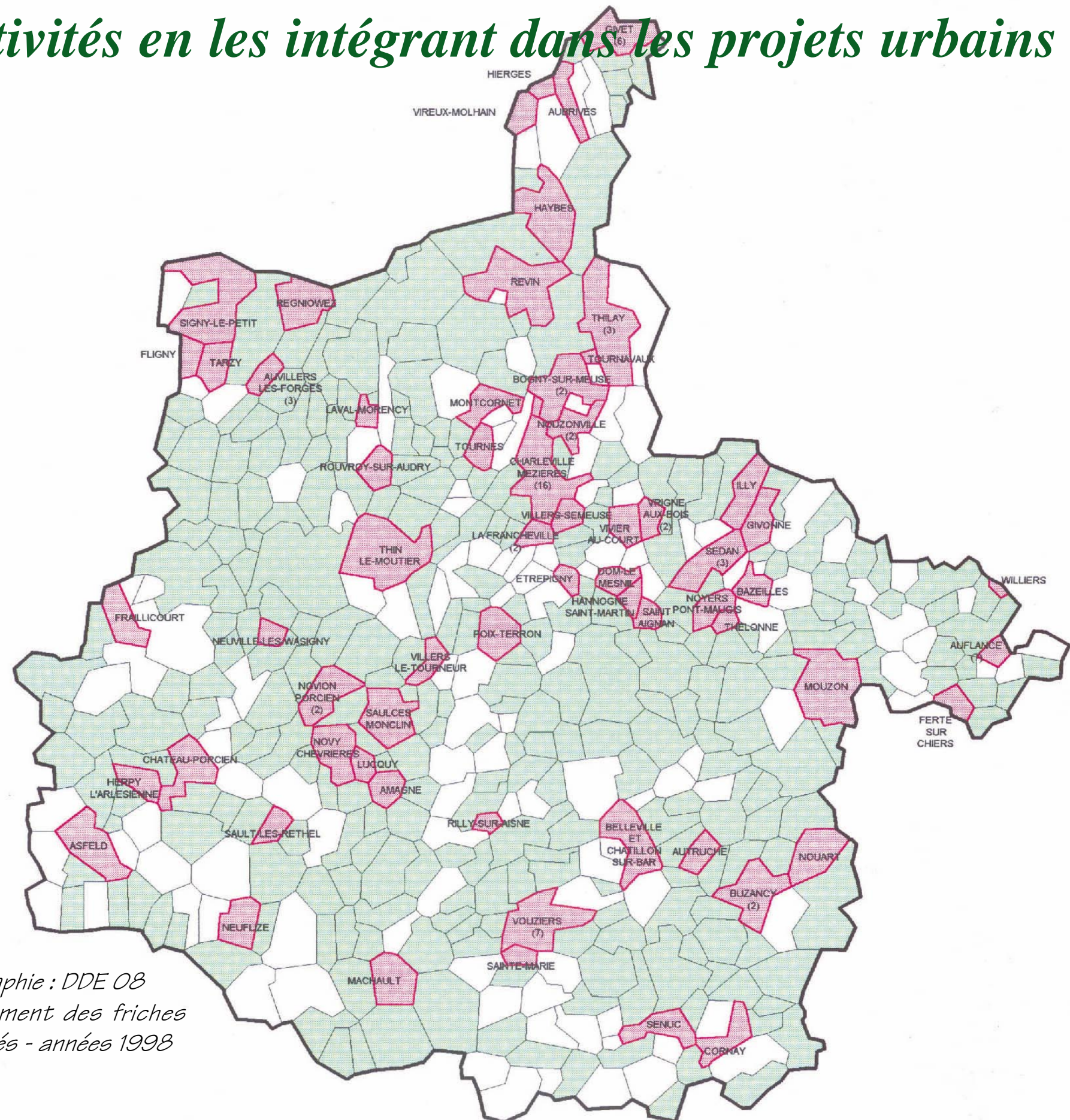
I. PREMIER DIAGNOSTIC

1. Des types de friches variés

La DDE a effectué en 1998 un précieux inventaire de ces friches d'activités à partir d'un questionnaire adressé aux maires et de visites de terrain. Le taux de réponse a été de 74% et une centaine de friches ont été identifiées.

La carte ci-contre fait apparaître sans surprise la concentration des friches autour de la Meuse, mais également la relative répartition, sur l'ensemble du territoire départemental, du problème.

Le problème des friches concerne en premier lieu les bâtiments d'activités industriels bien sûr, dans la vallée de la Meuse et son prolongement par la Chiers, de Blagny-Carignan à Givet : fonderie, estampage, charpenterie métallique, filature, tannerie, clouterie, boulonnerie, ...



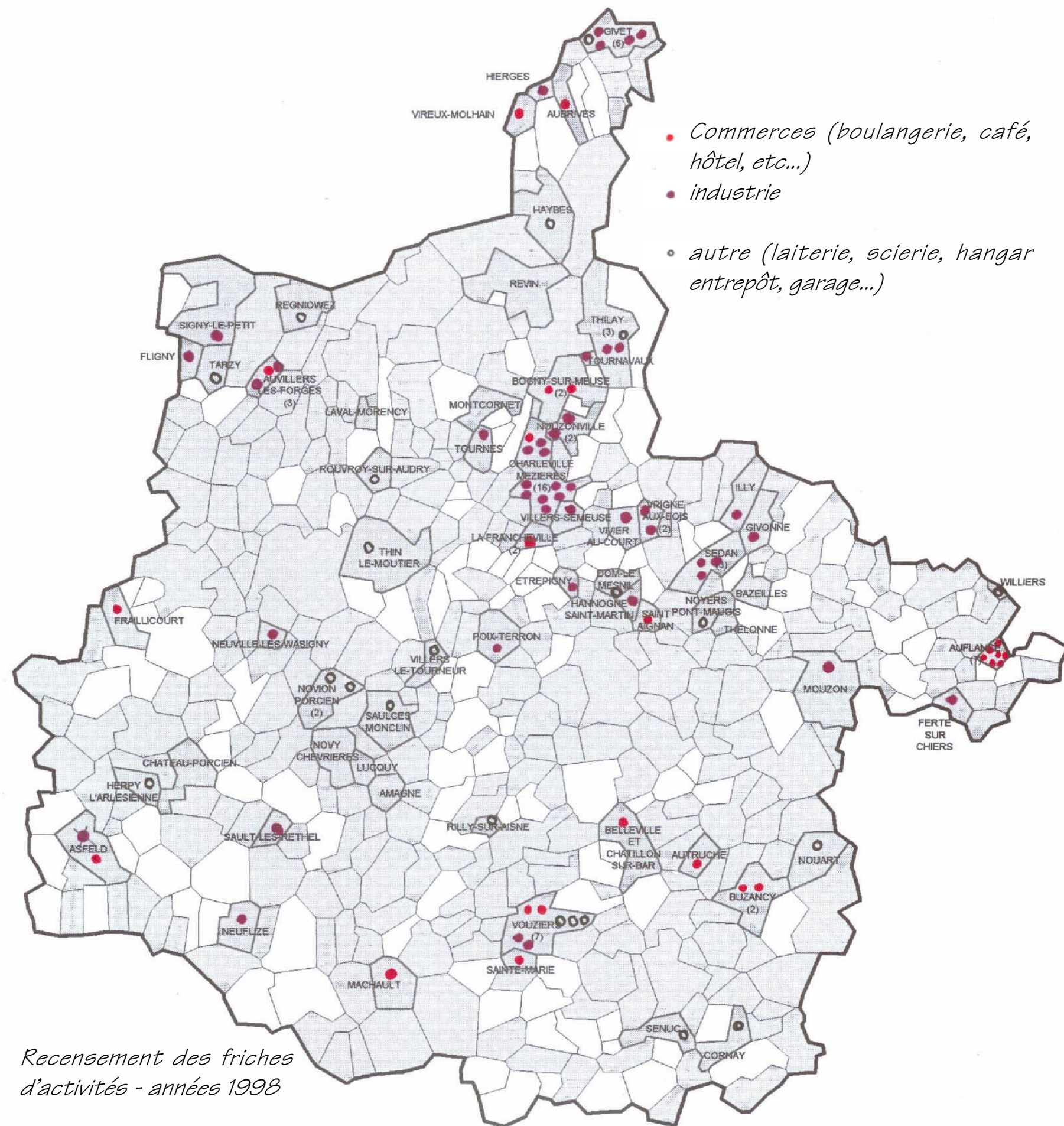
Cartographie : DDE 08
Recensement des friches
d'activités - années 1998

Mais ces cessations d'activités qui génèrent des friches concernent également des secteurs ruraux, avec par exemple les anciennes laiteries, scieries, fromageries, silos, hangars, entrepôts, carrosseries, menuiseries, ... mais surtout avec les activités commerciales : café, boulangerie, épicerie, brasserie, hôtel, ...

Si les grandes implantations industrielles en friches concernent, pour chacune, des surfaces importantes, l'inventaire montre que certains bourgs additionnent des petits commerces ou petites activités en déprise aussi préoccupants pour les habitants que les grands monstres froids abandonnés.

Il apparaît ainsi plus exact de parler de friches d'activités plutôt que de friches industrielles pour les Ardennes.

La carte ci-contre montre la concentration des friches industrielles autour de la Meuse et la dispersion des friches artisanales ou de petits commerces sur le restant du territoire.



Recensement des friches d'activités - années 1998

2. Des friches essentiellement urbaines

Autre particularité Ardennaise : le département échappe aux grands sites d'activités industriels de plusieurs dizaines d'hectares à reconquérir par projet de paysage et génie écologique : pas de vastes bassins sidérurgiques ou miniers comme en Lorraine ou dans le Nord.

En revanche, la proportion des friches en situation urbaine semble remarquable : sur la centaine de friches identifiées dans l'inventaire de la DDE, plus de 60% sont situées en secteur urbain et même plus de 75% si l'on y ajoute les secteurs périurbains. Moins du quart sont situées hors agglomération ou dans des "zones industrielles". L'activité appartient à la ville : la politique de réhabilitation de ces espaces n'est ainsi généralement pas séparable d'une réflexion pour la recomposition des tissus urbains.

II. PREMIERS PRINCIPES D'ACTION

A partir de cette identification quantitative des friches, qu'il serait indispensable de compléter pour parvenir à une couverture de 100% du territoire départemental, un diagnostic qualitatif est nécessaire pour nourrir une politique du paysage pour la transformation de ces sites : hiérarchiser les priorités et choisir les types d'actions à mener entre destruction, réhabilitation et reconversion.

Un premier examen des sites identifiés dans l'inventaire permet de classer les friches en trois catégories :

1- les bâtiments ou ensembles de bâtiments qui n'ont plus de valeur économique, **ni de valeur architecturale, ni de valeur urbaine, ou qui sont en trop mauvais état** : ce sont les "points noirs" pour lesquels les actions de résorption paraissent prioritaires ;

2- les bâtiments ou ensembles de bâtiments qui n'ont plus de valeur économique mais qui ont une valeur **urbaine**, par leur aspect et/ou leur situation : pour ces sites, les actions consisteront surtout à une recherche de réappropriations/reconversions et, dans l'attente, à une intervention sur le bâti pour le sauvegarder ;

3- les bâtiments ou ensembles de bâtiments qui n'ont plus de valeur économique mais qui ont une valeur **architecturale** : pour ceux-ci, comme pour les précédents, on recherchera une réappropriation/reconversion et, en attendant, un entretien minimal du bâti.

A ces trois critères, il conviendrait d'en ajouter au moins deux :

- **la valeur culturelle et affective**, qui fait que, selon les cas, une envie forte de détruire ou au contraire de conserver dominera ; cette valeur peut être très importante, mais ne peut se juger qu'au cas par cas et après échanges avec les communes concernées ;
- **le risque écologique** qui pourra, dans certains cas, nécessiter des actions prioritaires de résorption qui s'imposeront aux autres critères.

Le classement des sites inventoriés s'est fait uniquement avec les trois premiers critères, faute d'informations suffisantes sur les deux derniers.

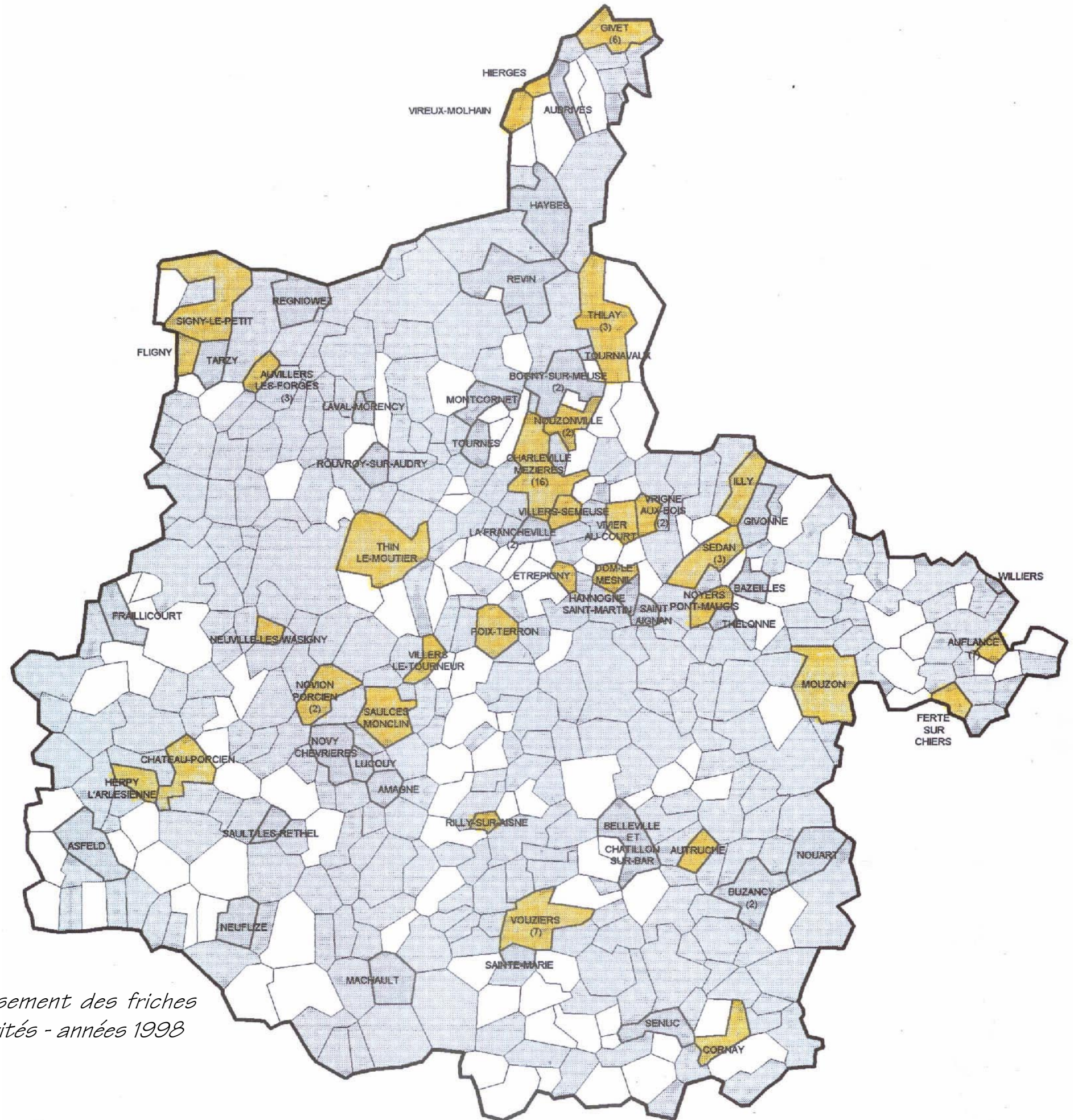
Cela conduit à la répartition suivante, avec pour chacune des trois catégories une cartographie correspondante.

1- Résorber les bâtiments «points noirs»

Bâtiments ou ensembles de bâtiments qui n'ont plus de valeur économique, ni de valeur architecturale, ni de valeur urbaine, ou qui sont en trop mauvais état.

Auflance, jardinerie (mauvais état)	Herpy-l'Arlésienne, serrurerie (site sensible, église)	Villers-Semeuse, EDF
Autruche, café de la gare	Hierges, tannerie (mauvais état?)	Vireux-Molhain, poissonnerie (centre)
Auvillers-les-Forges : les entrepôts d'Auvillers	Illy, Plastiques Armés	Vivier-au-Court, Eaton Manil
Bogny-sur-Meuse, café	La Ferté-sur-Chiers, énergies électriques	Vouziers, aux vins fins
Charleville-Mézières, Ets Legourd et Cie (le revêtement Ardennais)	La Neuville-les-Wasigny, Beauchamps (pied de colline)	Vouziers, Doyen
Charleville-Mézières, Ets Total (bord de Meuse)	Mouzon, SA Sommer	Vouziers, les deux ponts
Charleville-Mézières, Ardennes revêtements	Nouzonville, Fonderie l'Union (bord de Meuse)	Vouziers, Semiac
Charleville-Mézières, aciérie de Mohon (mauvais état)	Nouzonville, usinage	Vrigne-aux-Bois, menuiserie
Charleville-Mézières, Ardennaise de Forge (mauvais état)	Novion-Porcien, récupération de métaux (bord de route)	
Charleville-Mézières, aciérie de Charleville	Novion-Porcien, France automobile Productions	
Charleville-Mézières, Blairon (bord de l'eau)	Noyers-Pont-Maugis, gare SNCF	
Château-Porcien, usine-relais	Poix-Terron, laboratoire du praticien	
Cornay, hangar de dépôt	Rilly-sur-Aisne, SAMI	
Dom-le-Mesnil, laiterie	Saulces-Monclin, silo agricole	
Etrepigny, Brobeck	Sedan, Lombart	
Fligny, usine Faure	Signy-le-Petit, fonderie Faure (mauvais état)	
Givet, port de Givet, carrosserie	Thilay, quartier de Nohan, boulonnerie (en site naturel)	
Givet, port, bâtiment social	Nohan-sur-Semoye, quincaillerie	
Givet, SIVRO	Thin-le-Moutiers, réparation de véhicules	
Givet, hangar agricole	Tournavaux, usinage	
	Villers-le-Tourneur, forge (mauvais état, à côté église)	

commune avec friches sans
 valeur urbaine, ni
 architecturale ('points noirs')




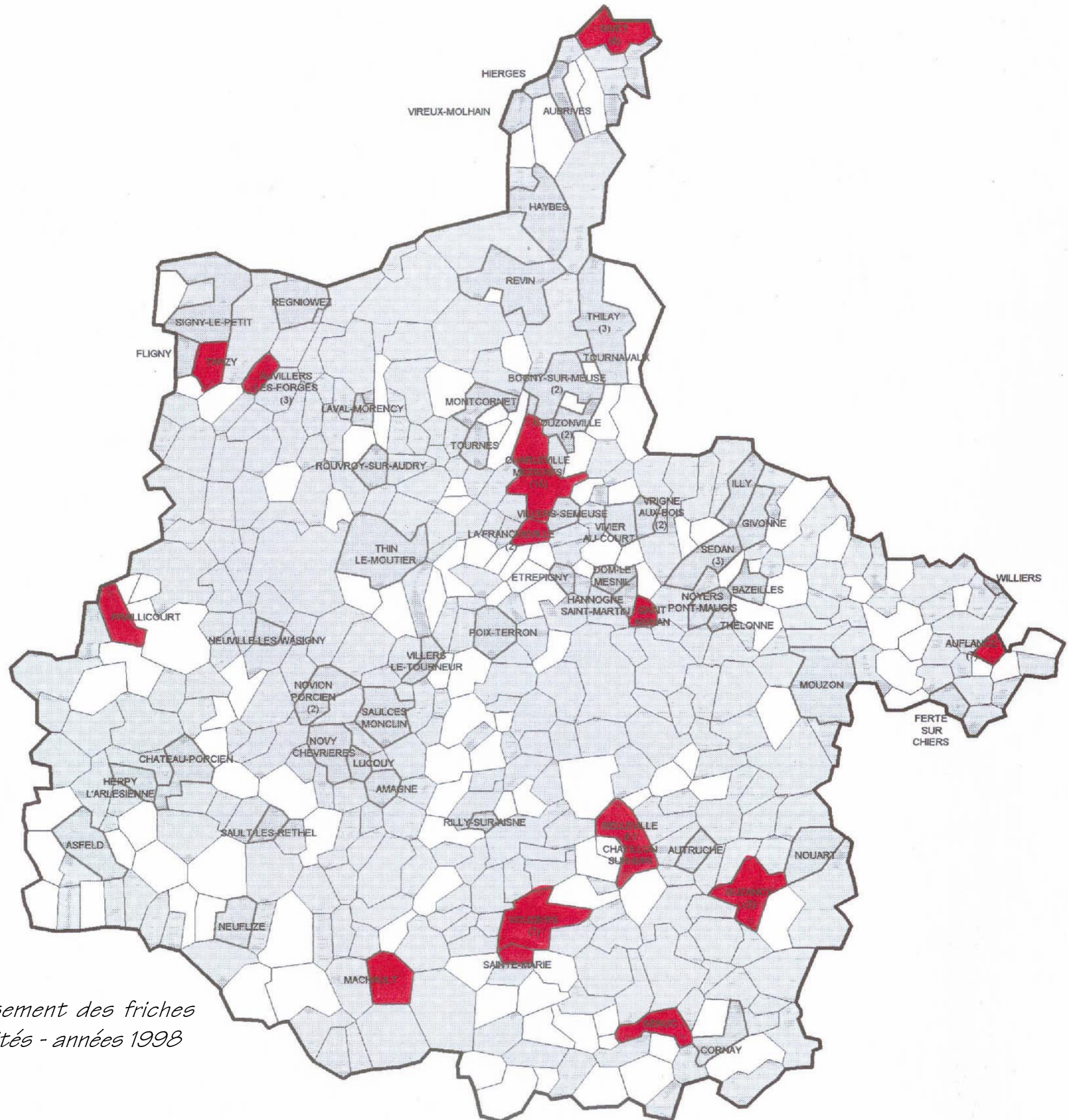
*Recensement des friches
 d'activités - années 1998*

2. Reconvertir et réinvestir les bâtiments à valeur urbaine

Bâtiments ou ensembles de bâtiments qui n'ont plus de valeur économique mais qui ont une valeur urbaine, par leur aspect et leur situation :

Auflance, café 1
Auflance, café 2
Auflance, laiterie
Auvillers-les-Forges, hostellerie Lenoir
Belleville-sur-Bar, café citron vert
Buzancy, boulangerie
Buzancy, épicerie
Fraillicourt, Ets Radar (mauvais état)
Givet, Sacco (?)
Givet, SCIRO
La Francheville, épicerie
Machault, Goulet-Turpin
Saint-Aignan, boulangerie
Sainte-Marie, épicerie
Senuc, construction bâtiment
Tarzy, couvreur
Vouziers, hôtel de Rennes

 Communes avec friches ayant une valeur urbaine

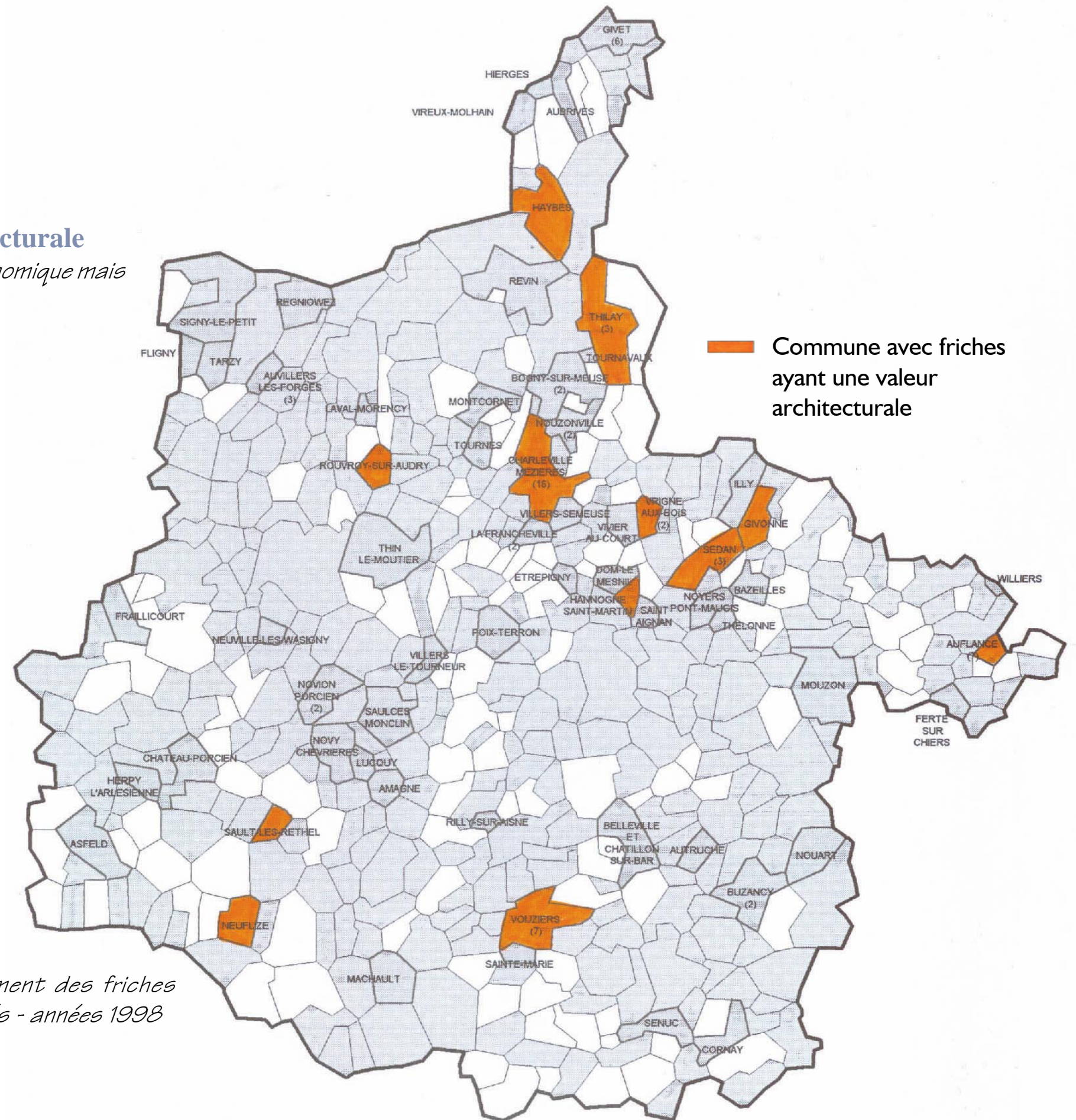


Recensement des friches d'activités - années 1998

3. Protéger et réhabiliter les bâtiments à valeur architecturale

Bâtiments ou ensembles de bâtiments qui n'ont plus de valeur économique mais qui ont une valeur architecturale

Auflance, menuiserie
 Auflance, cordonnerie
 Charleville-Mézières, la Macérienne Clément Bayard
 Givonne, matériel jeux de plein air
 Hannogne saint-Martin, filature Lombard
 Haybes-sur-Meuse, menuiserie
 Neufelize, Sté d'exploitation textile
 Rouvroy-sur-Audry, fromagerie Moreau (pour partie)
 Sault-les-Rethel, entreprise de génie civil
 Sedan, debut-Girard
 Nohan-sur-Semoy, boulonnerie
 Vouziers, gare
 Vouziers, Sietam
 Vrine-aux-Bois, la Forge



Recensement des friches d'activités - années 1998

Exemples illustrés (photos DDE Ardennes 1998)

N.B. Statut indécis (diagnostic à affiner et vérifications de terrain nécessaires) :

Asfeld, laiterie
Aubrive, épicerie
Auflance, scierie
Auvillers-les-Forges, Ets Devin-Moine
Bogny-sur-Meuse, café 2 (mauvais état?)
Charleville-Mézières, journal l'Ardennais-l'Union
Nouart, cuniculiculture
Regniowez, aérodrome (cas atypique)
Sedan, Asfeld
Tournes, Ets GRG
Williers, scierie

I. Exemples de bâtiments ou ensembles de bâtiments qui n'ont plus de valeur économique, ni de valeur architecturale, ni de valeur urbaine, ou qui sont en trop mauvais état (points noirs) :



serrurerie à Herpy-l'Arlésienne



fonderie à Nouzonville

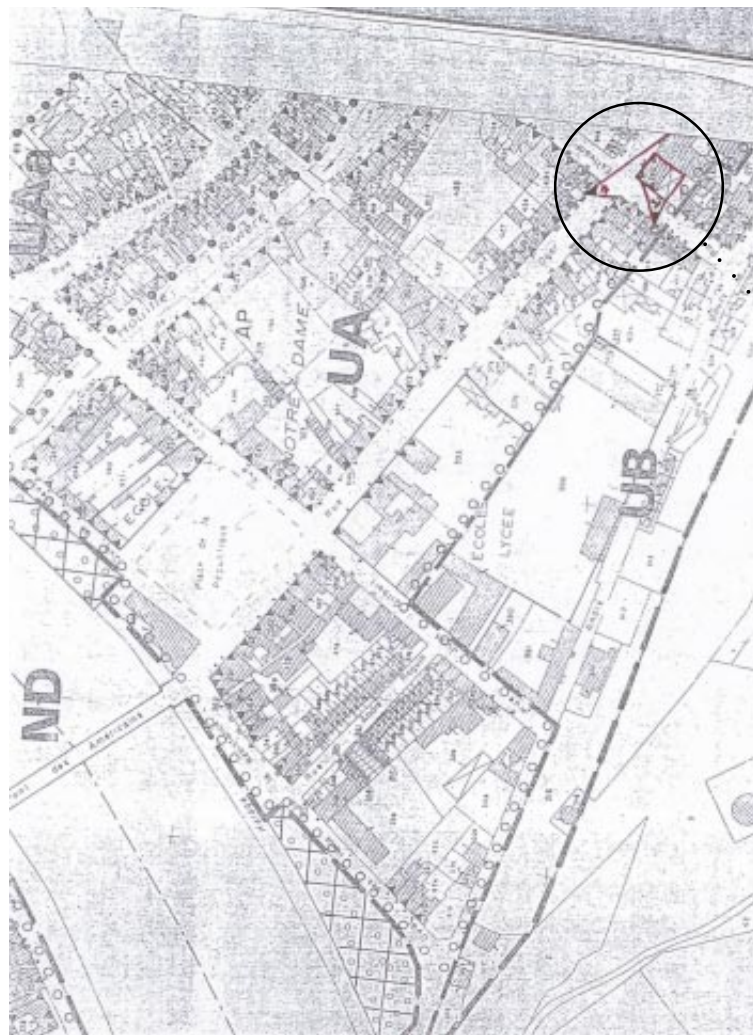


Lombart à Sedan



Eaton Manil à Vivier-au-Court

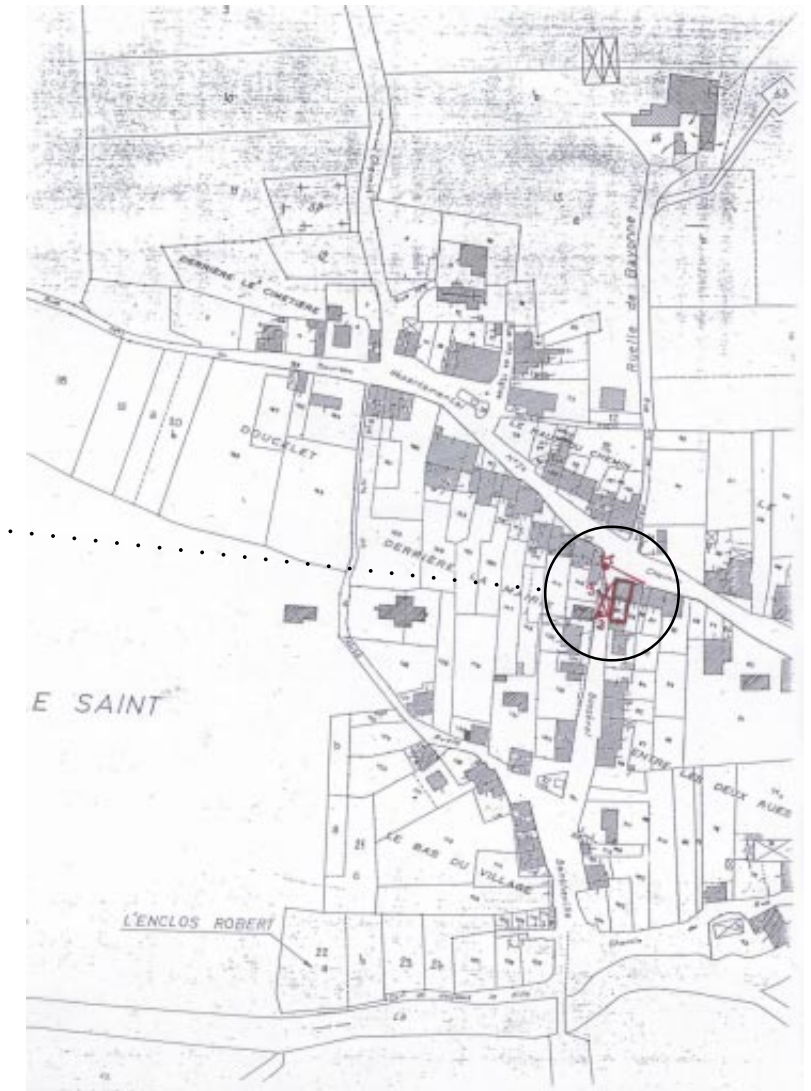
2. Exemples de bâtiments ou ensembles de bâtiments qui n'ont plus de valeur économique mais qui ont une valeur urbaine, par leur aspect et leur situation :



boulangerie à Saint-Aignan



Sciro à Givet



3. Exemples de bâtiments ou ensembles de bâtiments qui n'ont plus de valeur économique mais qui ont une valeur architecturale :

Cordonnier à Auflance



filature Lombart à Hannogne-Saint-Martin



la Macérienne Clément Bayard



menuiserie à Haybes-sur-Meuse



la forge à Vrigne-aux-Bois



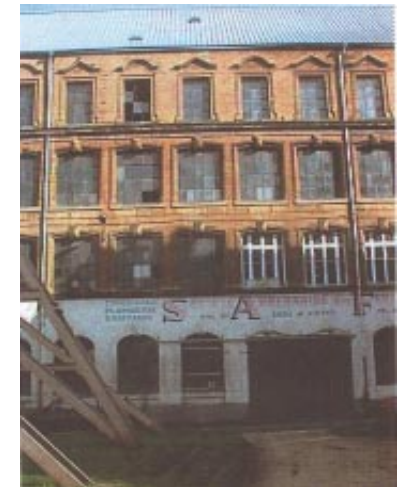
société d'exploitation textile à Neufelize



la forge à Vrigne-aux-Bois



Debut-Girard à Sedan

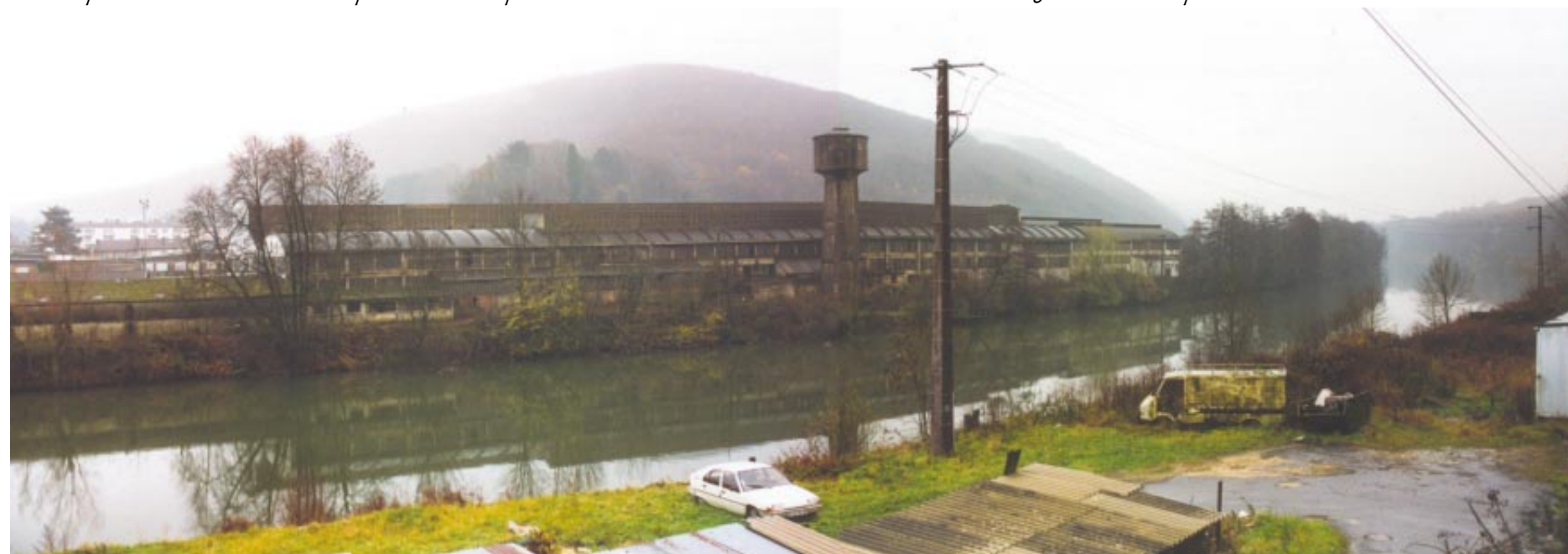


4. Les Activités industrielles : deux exemples imagés de remise en valeur

Le premier exemple illustre une résorption de point noir avec reconquête écologique et paysagère de l'emprise, sous-forme de «jardin temporaire».

Le deuxième exemple illustre une remise en scène de l'activité depuis l'espace public avec notamment réhabilitation d'espaces résiduels.

Principe illustré de résorption d'un point noir industriel et création d'un «jardin temporaire»



Etat existant

création d'accès au site depuis la ville adjacente

création de circulations douces piétons et vélos

Réhabilitation et transformation d'éléments industriels particuliers (ici château d'eau en belvédère).

Gestion de la ripisylve et création d'ouvertures et d'accès à la rivière

Réhabilitation paysagère des berges



Photo-montage

Principe illustré d'une mise en valeur d'activité industrielle depuis l'espace public : le cas de Nouzonville



Etat existant / Nouzonville : activités autour de la voie SNCF, visible depuis la RD 988 (à droite)

cadrage par des
plantations d'arbres

mise en évidence d'éléments
industriels (ici par la couleur)

retraitement des délaissés du
premier plan, dégagement visuel

cadrage
par des plantations d'arbres



Photo-montage / Même site, même point de vue : exemple de mise en scène pour marier la ville et l'activité.

III. LES FRICHES D'ACTIVITÉS : COMMENT AGIR?

Améliorer la connaissance.

Hormis l'inventaire effectué par la DDE en 1998, il n'existe pas de connaissance fine sur les friches d'activités dans le département.

Cet inventaire mériterait d'être complété pour devenir exhaustif au moins pour les deux bassins d'activités essentiels que sont :

- d'une part les vallées Meuse et Semoy dans l'Ardenne
- et d'autre part la dépression préardennaise Sormonne-Meuse-Chiers.

Elaborer un diagnostic

Au-delà de l'inventaire, c'est à un véritable diagnostic qu'il faut parvenir pour pouvoir agir :

- diagnostic foncier et juridique : qui est propriétaire,
- diagnostic écologique : quel degré de pollution, de quelle nature,
- diagnostic paysager, urbain et architectural : quelle importance, quelle visibilité, quelle qualité, quel état, quel avenir du bâti, quelle valeur urbaine, quelle relation existante ou possible avec la ville. Pour ce diagnostic, les données patiemment collectées par le CREPI (Comité pour la Réhabilitation de l'Etude du Patrimoine Industriel) pourra être d'une grande aide (le CREPI dispose d'un site Internet)
- diagnostic économique : y-a-t'il un avenir économique au site (reconversion) ou non.

C'est ce diagnostic qui permettra de fonder la politique en matière de friche industrielle, par hiérarchisation : intervenir prioritairement, intervenir, ne rien faire.

C'est aussi ce diagnostic qui permettra de fonder (programmer) le projet de paysage pour la transformation du site : arasement et résorption du bâti, dépollution, reconquête écologique, récréation paysagère, reconversion, reconstruction, réhabilitation, ...

Extrait du moniteur 12 02 1999 traitant de la question des friches d'activité :

« I/ AVANT TOUT UN DIAGNOSTIC GÉNÉRAL :

(...) l'état des lieux ainsi établi, on peut commencer à envisager les hypothèses de reconversion. Les friches bien insérées dans l'environnement urbain et pas trop étendues pourront faire l'objet d'une opération classique d'aménagement. En revanche, si les caractéristiques de la friche ne se prêtent pas à un ré-emploi facile et immédiat, la collectivité peut engager une action de qualification plus extensive en attendant une réhabilitation ultérieure du terrain ; par exemple, un simple, et peu coûteux, paysagement du terrain...»

C'est ce dernier cas qui est développé ci-après pour les friches d'activités des Ardennes.

Créer des "jardins temporaires"?

L'intervention sur les friches industrielles est entravée par des problèmes réglementaires, juridiques, et de méconnaissance. Elle est aussi inhibée par des problèmes culturels, du fait d'une certaine difficulté à assumer le passé pour imaginer un avenir différent. Sur certains sites, il peut être intéressant d'agir pour faire la preuve d'une intervention valorisante possible par résorption de ruines que l'on sait sans avenir économique, sans valeur architecturale ou urbaine et paysagèrement sensible car très perceptibles. Les conditions sont alors réunies pour agir prioritairement sur ces quelques sites et provoquer les consciences pour agir.

C'est pour ce type d'actions que le concept de "jardins temporaires" prend tout son sens : intervention sur des sites, même sans projet précis sur leur devenir, pour les requalifier et faciliter leur régénération écologique et paysagère.

Quelques sites ont été évoqués par les membres du comité de pilotage, comme les anciens bâtiments Usinor à Blagny (37 000 m²), l'ancienne usine thermique à l'entrée de Sedan. Dans la vallée de la Meuse de l'Ardenne, on peut citer les friches en bord de rivière, comme les anciennes fonderies à Nouzonville.

Un exemple de «jardin temporaire» : la friche Ledoux dans le Nord.

Des expériences proches de ce concept de «jardin temporaire» ont été mises en oeuvre dans d'autres régions française.

La requalification de la friche Ledoux, à Condé-sur-l'Escaut dans le Nord (59), est évoquée ci-dessous à titre d'exemple.

Le site de la friche :

Terrils, bâtiments abandonnés, décharges industrielles, et 50 hectares d'étendues d'eau.

La méthode :

Les différents propriétaires signent des conventions qui donnent à l'Etablissement Public Foncier (E.P.F.) la maîtrise d'ouvrage des travaux et qui stipule que la maîtrise foncière des parties traitées revient à terme à la ville de Condé-sur-l'Escaut.

Le programme :

Une réhabilitation très économique, avec quelques principe de base :

- mise en sécurité
- démantèlement des installations
- terrassements
- plantations

La maîtrise d'oeuvre de l'opération a été confiée à un paysagiste à la suite d'un appel à candidatures.

Les financements :

- Etat, à 50% (18 millions de francs)
 - Région, à 20%
 - FEDER, à 30%
- soit un coût au mètre carré de 15 Francs

Le résultat et ses enseignements :

Au départ conçu comme un traitement d'attente, la requalification de la friche Ledoux a démontré que ce type de traitement, très économique, pouvait être pérenne. Les lieux ont été vite transformés, requalifiés et réappropriés (pêche et promenade)



photo Le Moniteur du 12 fév. 1999

le site industriel avant 1978



photo Le Moniteur du 12 fév. 1999

le plan d'eau : lieu de promenade et de pêche



photo Le Moniteur du 12 fév. 1999

le terril/belvédère (80m de haut), après terrassements et plantations

7 - Un kaléidoscope pour l'architecture : *conforter la diversité architecturale*

I. DIAGNOSTIC

Une précieuse diversité à l'échelle du département

La synthèse du parcours de l'ensemble des Ardennes révèle l'importance des formes, matériaux et couleurs de l'architecture traditionnelle pour la qualité des paysages. On pourrait s'en étonner car on est loin des villages patrimoniaux touristiques de la Provence ou de la Dordogne. En outre le passage répété des invasions, avec leur flux et leur reflux, ont conduit à des destructions peut-être plus importantes qu'ailleurs.

Néanmoins, l'architecture traditionnelle des Ardennes a joué tout au long de son histoire avec les matériaux en place : la diversité de l'habitat qui en est issue renforce la diversité des paysages du département. C'est là le privilège des territoires de rencontres et d'influences géologiques diverses.

C'est un des plaisirs du parcours des Ardennes que de noter cette richesse déclinée partout différemment, dans les formes comme dans les couleurs des maisons et des bâtiments.

Et la présence de ces matériaux pèse de façon importante dans l'image offerte des paysages : tons sombres et noirs pour l'Ardenne, blancs pour la Champagne sèche et la Thiérache, étonnant jaune lumineux pour Charleville-Mézières et Sedan, ...

C'est d'abord la couleur du bâti qui fait le paysage, son atmosphère, son ambiance, et qui marque inconsciemment la mémoire. Le département en est riche, il ne laisse pas indifférent en partie pour cela.

Des souvenirs colorés perdurent, aussi forts que peuvent le faire d'autres matériaux sous d'autres cieux : le calcaire blond de Marcamps qui "fait" le Bordelais, le calcaire jaune qui "fait" Sarlat, ou la brique rouge et rose qui "fait" Toulouse, Montauban ou Albi..

Dans le seul massif Ardennais, on trouve ainsi le schiste, plus ou moins rouille, pour les murs, l'ardoise pour les toits, qui prend souvent des tons étonnamment violets, mais aussi le phyllade (schiste métamorphisé noir) à Bogny, l'arkose, sorte de grès, à Haybes, le poudingue, roche formée de galets arrondis liés par un ciment naturel à Fépin, la quartzite, de Monthermé à Fumay, le fameux calcaire de Givet, pierre bleu-gris clair, qui apparaît progressivement sur les maisons vers le nord du massif.

Et bien d'autres calcaires s'affichent sur le bâti des Ardennes :

- le plus célèbre d'entre eux est le calcaire jaune dit "de Dom-le-Mesnil", exploité dans le triangle Dom-le-Mesnil/Sapogne/Feuchères. Il est visible à Charleville-Mézières et à Sedan, et plus généralement dans l'ensemble de la dépression pré-ardennaise, de Carignan à l'Est jusqu'à Rimogne à l'Ouest. Au sud, il marque encore l'architecture de la vallée de la Vence, comme à Poix-Terron, tandis qu'au nord, il se concentre sur quelques monuments phares, maisons bourgeoises et églises, cédant la place au schiste, au quartzite et à la brique. C'est un des calcaires les plus précieux pour les paysages du département : il éclaire magnifiquement le bâti, et parvient à rendre le paysage des villes et des villages gai sous les cieux les plus lourds et les plus chargés.

La Place Ducale n'est-elle pas une couleur, ce jaune incroyable surmonté d'un violet d'ardoise non moins extravagant, avant d'être une architecture?



*Carte des matériaux
Dominante des matériaux de murs dans l'architecture traditionnelle d'après
nos relevés de terrain*

Au gré du parcours départemental, on trouvera également :

- le grès de Vireux,
- le “gros” et le “petit gris” de Guignicourt,
- la gaize en Argonne, roche sédimentaire siliceuse, tendre et rugueuse, que l’on appelle aussi “craie verte” ou “grès vert”. Elle domine dans la vallée de l’Aire (par exemple à Cornay), dans la vallée de la Bar comme à Verpel, Buzancy, Fossé, Nouart, Belval-Bois-des-dames, et jusqu’au nord de l’Argonne vers le Chesne ;
- la “pierre blanche” de Chémery, étonnante présence de calcaire blanc entre la gaize d’Argonne et le calcaire jaune de Dom, qui éclaire dans la vallée de la Bar les bourgs de Chémery et de Vendresse ;
- la craie friable des plaines méridionales, avec laquelle on construit en moellons sous forme de carreaux : les “croiens” : visible à Asfeld, Juniville, Machault, Rethel, Château-Porcien, ... ;
- la pierre blanche de Thiérache domine dans tout le quart nord-ouest du département au nord de la forêt de Signy. On la voit par exemple à Champlin, à Rumigny, à Aouste, ... ;

Enfin, partout où la pierre manque, la terre sert de matériaux :

- terre crue, tirée d’un sol imperméable d’argile, de marne et de glaise ; elle a donné l’architecture à pans de bois et torchis des censes (fermes isolées) dans le Porcien et la Champagne humide (par exemple à Novy-Chevrières, à Corny-Machéromesnil, ...), dans le Haut-Porcien (à Sery, Chaumont-Porcien, ...), sur le plateau de Rocroi et sur une petite partie des crêtes centrales proches du Porcien (Saulces-Monclin, Faissault, Tourteron) ;
- terre cuite en brique, avec des variations de couleurs importantes selon les origines de la terre et les temps de cuisson, souvent liée aux reconstructions et que l’on rencontre ainsi du nord au sud du département.

L’association des matériaux enrichit encore le kaléidoscope architectural du département : ainsi, si le

calcaire blanc de la craie domine en Champagne, il se mêle à la brique vers l’ouest pour annoncer le Porcien; par exemple à Saint-Loup-en-Champagne, à Asfeld ; il se mêle à la gaize vers l’Est dans la vallée de l’Aisne et sur sa terrasse, comme à Saint-Morel, ou à Olizy, et plus encore dans la vallée de l’Aire, comme à Senuc, Termes ou Grandpré. La gaize devient prédominante dans la vallée de l’Aisne vers Vouziers et Blaise, tandis que plus en amont, la brique est utilisée quasi pure (à Liry, Manre, Bouconville, Autry, ...).

II. PRINCIPES D' ACTIONS

1. Réhabiliter l'architecture traditionnelle

Les enjeux liés à cette originalité architecturale concernent l'architecture traditionnelle, pour sa sauvegarde et sa mise en valeur. Le diagnostic montre que l'architecture à pans de bois et torchis, rencontrée dans le Porcien, la vallée de l'Aisne, la Champagne humide, paraît particulièrement menacée : secteurs en baisse de population, inadaptation des bâtiments aux usages contemporains, vieillissement et même écoulement de ce type de bâti sans l'entretien minimum nécessaire.



réhabilitation d'un bâtiment agricole en bois et tôle bleu sombre, à Puisseux



reconversion d'un bâtiment d'activité en école, au Châtelet-sur-Retourne



réhabilitation de bâtiment agricole en brique et bois, à Liry



Cense refaite en bois à Taillettes (plateau de Rocroi)

2. Promouvoir une création architecturale adaptée au contexte bâti

L'architecture contemporaine apparaît aussi concernée par cet enjeu. La reconnaissance de la diversité des matériaux, des couleurs et des formes, à l'échelle du département, doit déboucher sur une créativité architecturale adaptée à son contexte. Ainsi, l'architecture contemporaine prolongera les valeurs paysagères minimales identifiées.

Ce peut être par des matériaux comme la brique et le bois qui, bien que déjà utilisé dans le passé, peuvent être des matériaux contemporains, ou comme la pierre taillée qui est plus difficilement contemporaine..

bâtiment commercial en bois et tôle bleu sombre, adapté au contexte bâti à pans de bois (à Faissault)



Ce peut être aussi, et plus facilement, par les couleurs. C'est particulièrement important, on l'a vu, dans le défilé Ardennais de la Meuse et de la Semoy, où la subtilité des palettes de couleurs du bâti conditionne une part de la qualité paysagère des vallées. Mais la question concerne tous les bourgs du département, dès lors que des constructions nouvelles sont amenées à apparaître.

Ce peut être enfin par la forme : on a vu à quelles conditions le bâti d'exploitation agricole nouveau pouvait se positionner et prendre des formes "signal" pour les étendues ouvertes de la Champagne sèche.

Hangar agricole discret, à Sorbon



bâtiment contemporain adapté aux couleurs de la vallée de la Meuse : Revin, nouvelle piscine municipale





*bâtiment d'activités Stanton, à Poix-Terron : appui boisé couleur sombre discrète
et à distance de l'A34*

III. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL : COMMENT AGIR ?

Jusqu'à présent, le problème des friches de bâtiments agricoles (en Thiérache, en Argonne, en Champagne humide, en vallage d'Aisne, ...) n'a pas été traité. Les actions au titre de l'objectif 5b n'ont pas concerné ces ruines.

Les CTE (contrats territoriaux d'exploitation) peuvent devenir des outils d'aides à la résorption de ces ruines. Ils peuvent aussi inciter à la transformation de logements vacants (création de gîte, mise en location...), en complément des actions menées déjà par l'**ANAH**.

Pour les bâtiments destinés aux commerçants et aux artisans, on cite l'outil **OPARC** (OPAH adaptée aux artisans-commerçants).

La réappropriation du bâti traditionnel passe aussi par :

- **les plans d'occupation des sols**, en limitant la constructibilité ; on cite le cas de la commune de Lourmarin, dans le sud de la France, qui a réussi à reconquérir de l'espace non bâti par la technique du **transfert de COS** ;

- **la fiscalité** en modulant la taxe sur le bâti par rapport au non bâti,

- **les résidences secondaires**, qui favorisent la restauration, mais qui suscitent aujourd'hui encore des réticences de la part des acteurs locaux (on cite le cas d'une commune qui a encouragé la création d'une ZAD pour lutter contre les résidences secondaires).

Enfin les actions du SDAP et des associations restent nécessaires pour encourager la qualité architecturale et sa diversité, au travers des opérations de sensibilisation :

- guides pratiques (techniques et pratiques de réhabilitation du bâti, coûts, techniques d'isolement, adresses des artisans compétents, des fournisseurs de matériaux adaptés, ...) ;

- actions par exemplarité : expérience témoin de Sery (salon du patrimoine)

8 - De vrais espaces publics pour les villages : *retrouver une ambition pour les lieux de vie des bourgs et des villages*

I. DIAGNOSTIC

Dans les Ardennes, les espaces publics des centre-villes font l'objet de réaménagements/requalifications intéressants :

on pense bien sûr à Charleville-Mézières, à la Place Ducale tout récemment repensée, à la rue de la République, etc... mais aussi à Sedan et son secteur sauvegardé, par exemple.

La même ambition reste à développer et à construire sur les espaces publics des bourgs et des villages.

A l'instar de l'architecture, l'espace public Ardennais ne se résume pas à un modèle unique ; selon les lieux, on trouvera : de larges emprises unifiées pour les villages de Champagne, des villages-rues pour les vallées, des espaces publics aux usages agricoles dans les villages d'Argonne, des usoirs, ... : les déclinaisons sont multiples.

Cet espace public, comme le bâti, confère à chaque bourg son identité, son image, sa force. C'est aussi le coeur de la vie du bourg. Dans le département des Ardennes, soumis pour certains secteurs à une déprise agricole (Champagne humide, Porcien), ou à tout le moins à une diminution du nombre d'actifs agricoles et

d'habitants (Argonne), ou encore à une campagne peu habitée ou visitée (Champagne crayeuse) ou très forestière et peu ouverte (Ardenne), l'espace public a vocation à jouer un rôle particulièrement fort de concentration de la vie, des échanges, des rencontres. C'est essentiel pour les habitants ; c'est important aussi pour les visiteurs, l'espace public d'un bourg constituant le lieu d'accueil principal pour les haltes, les achats, les repas, les points de départs et d'arrivées de promenades, etc.

Or le parcours départemental montre une sous-estimation de cette importance et un décalage des consciences entre les villes et les villages.

Pour ces derniers, qui nous intéressent ici, c'est moins la banalisation qui est à l'oeuvre dans les Ardennes, contrairement à d'autres secteurs en France (où les opérations d'aménagement de bourgs laminent l'originalité des lieux par l'irruption de modèles ou trop urbains ou trop routiers), qu'une certaine indifférence à l'espace.

Dans le meilleur des cas, cela conduit à des rues, des places sans âme et sans joie, purement fonctionnelles, au service de l'activité agricole ou du trafic routier.

Dans les cas plus douloureux, l'espace public est sacrifié par le passage des véhicules (bourgs traversés par les routes nationales, par exemple).

Au moins tous ces espaces ne s'encombrent-ils pas trop d'un attirail superfétatoire, indigeste et banalisant, de mobilier urbain, d'équipement routier, de matériaux de sols démultipliés pour faire riche, etc.

Mais il est clair qu'une ambition est à retrouver pour ces lieux qui ont vocation à cristalliser la vie locale, et à associer non seulement l'utilisateur de sa voiture et l'utilisateur de son tracteur, mais aussi le piéton et le deux-roues, l'habitant et le visiteur, l'enfant et la personne âgée.

II. PRINCIPES D' ACTIONS

En terme de principes d'aménagements, il n'y a évidemment pas de recettes pour réussir un espace public. On verra ci-dessous différents exemples d'espaces publics glanés dans le département, qui montrent que l'on n'est pas obligatoirement tenu à l'indifférence, au banal ou au tape-à-l'oeil. Mais il n'y a pas de mystère : la réponse juste pour un lieu donné suppose un travail attentif de conception.

1. Un lieu de stationnement à Givet

A Givet, un parking a été créé dans la ville, à l'intérieur de murs qui ont été soigneusement conservés et remis en état. Cela a conduit à faire de ce stationnement, premier lieu d'accueil pour les visiteurs, mais aussi espace servant quotidiennement aux habitants, un cadre agréable et "noble", c'est-à-dire soigné. Démarche rare, car on considère encore trop souvent et bien à tort que les espaces de stationnement ne sont pas dignes d'attention et doivent être rejetés plus loin. Le cas de Givet est un élégant pied-de-nez à cette tendance.



parking intégré au village, à Givet

2. Un espace public de village rural à Raillicourt

A Raillicourt, dans la vallée de la Vence, les espaces publics ont le mérite d'être traités sur un modèle non pas urbain mais bien rural, grâce à l'utilisation systématique de l'herbe pour accompagner les espaces de circulation. Cela a le mérite de réduire visuellement les emprises routières, et de mettre en relation et en continuité l'espace de la campagne (pâtures) avec l'espace public du bourg qui s'ouvre dessus.



la campagne entre dans le village, ici, à Raillicourt

3. Un espace public de bourg

Dans des situations intermédiaires, ni purement rurales et pas encore véritablement urbaines, l'espace enherbé peut accueillir une bande de circulation piétonne : cette bande fait office de trottoir sans ressembler à un trottoir urbain.

Ce principe est illustré ci-dessous par une photo de référence prise hors département : elle montre la bande de roulement des voitures séparée de celle des piétons-vélos par une bande enherbée.

Limite épaisse constituée d'une bande enherbée et d'arbres pour séparer voitures et piétons/vélos



4. Un passage de route agréable en coeur de bourg à Mouzon

Les routes sont souvent conçues et perçues comme des coupures au sein de l'espace public du bourg, par leur traitement autonome et indifférent au contexte traversé. A Mouzon, on a pris le contre-pied de cette tendance. Devant la Mairie, la route a été intégrée à l'espace public par les matériaux de sols choisis (pavés) et par la prolongation de l'espace du jardin public attenant jusque sur la voie même, en y glissant, entre les deux sens de circulation, un tapis enherbé. La route perd ainsi de son importance, de son agressivité, et participe de l'espace public du bourg. On remarquera l'économie de moyens utilisés (pavés, herbes, stabilisé) et l'absence de tout mobilier urbain ou routier encombrant.

Traitement urbain de la traversée de Mouzon



5. Autres exemples d'aménagement mettant en valeur les espaces publics



place enherbée à Hargnies



place à Hierges



verger au coeur d'un village de champagne

place de l'église, à Donchery



détail de sol à Rocroi





boulevard du Grand Jardin, à Sedan



quai à Haybes



bord de Meuse à Charleville-Mézières



boulevard du Grand Jardin, à Sedan (détail)



les prairies de Sedan

III. LES ESPACES PUBLICS : COMMENT AGIR?



*espace public «oasis» à Lavannes
(Champagne crayeuse, Marne)*



centre bourg, à Puisieux

Un concepteur de A à Z

La qualité de traitement d'un espace public suppose l'intervention d'un concepteur. Elle suppose aussi et surtout de ne pas briser la chaîne de conception entre l'amont et l'aval.

La qualité d'une réalisation tient autant au suivi des réalisations qu'aux idées esquissées au départ. C'est dans la filiation et la tenue des principes jusqu'au détail que réside le secret de la qualité.

Dégager des lignes budgétaires spécifiques

Des moyens financiers méritent d'émerger pour faire évoluer les pratiques et développer le recours à des concepteurs.

L'aide aux communes doit impérativement être inféodée à l'avis d'un homme de l'art, conseiller chargé de veiller à la qualité des projets d'aménagements.

Sensibiliser les élus

L'ambition en terme de traitement des espaces publics doit naître par une sensibilisation des principaux intéressés que sont les élus des communes.

Cette sensibilisation mérite de s'ancrer sur des cas considérés comme intéressants du point de vue des aménagements et représentatifs d'enjeux d'aménagement : place, rue, traversée de bourg, entrée de village, stationnement, mise en valeur de vue, de monument, ...

Ces cas d'exemples peuvent servir de base pour des présentations, des témoignages, des visites, des éditions de plaquettes, etc. L'absence de CAUE suppose un relais pris par d'autres structures : SDAP, Région, Département?

9 - Une trame d'espaces publics pour les grands ensembles : raccrocher les quartiers sociaux à la ville

I. DIAGNOSTIC

1. un parc de logement social important, en voie de réhabilitation

Le phénomène du logement social est remarquable et marquant dans le département. A Charleville-Mézières par exemple, on considère que 40% de la population vit dans une H.L.M. Au total, le département rassemble 24 à 25000 logements.

Des efforts importants de réhabilitation des logements :

Il faut souligner l'importance de la réhabilitation dans les Ardennes. De très nombreuses OPAH ont été réalisées partout sur le territoire Ardennais, comportant pour chacune des prescriptions architecturales.

2. les grands ensembles : une grande richesse d'espaces ouverts

Entre les années 1950 et 1970, on a construit de nombreux grands ensembles à Sedan et à Charleville-Mézières, mais aussi dans la vallée de la Meuse où il s'égrenent de Charleville-Mézières à Givet (à Revin notamment)

Répartis en satellites autour des centres urbains, les grands ensembles sont tous différents les uns des autres. Ils ont pourtant en commun la présence de nombreux espaces ouverts, par définition non-construits, cernant les immeubles et servant de parkings, de jardins ou de circulations.

L'étude rapide de l'occupation du sol de ces quartiers révèle une nette supériorité des surfaces "libres" au regard des emprises construites, en comparaison des quartier centraux ou des faubourgs.

Cette richesse en espaces libres, publics ou privés, est un atout qui n'est malheureusement pas toujours exploité pour la valorisation des grands ensembles. Ils ont tendance même, dans certains cas, à dévaloriser le bâti déjà peu qualifié.

les différences de proportion entre espaces ouverts et surfaces bâties dans les centres-ville et les grands ensembles :

à Sedan



centre-ville

à Revin



centre-ville

grand ensemble de Orzy

à Charleville-Mézières



centre-ville

grands ensembles de la Ronde Couture et la Houillère

3. des espaces trop découpés et sans identité

le plus souvent, les espaces libres de ces grands ensembles apparaissent très découpés. Les circulations piétonnes sont scrupuleusement séparées des circulations automobiles, des stationnements, eux-même isolés des voies d'accès aux immeubles, créant en fin de compte un labyrinthe de circulations bitumées entre lesquelles d'étroites bandes enherbées tentent de pousser.

C'est un découpage couramment labyrinthe, où les circulations routières complexes finissent en impasse, et les circulations piétonnes trop tortueuses finissent par être abandonnées et remplacées par des chemins "sauvages" et rectilignes, plus pratiques.

C'est aussi la perte de statut de ces espaces qui affaiblit la qualité du site : une place devient un parc de stationnement, une rue devient une route, un cheminement piéton est abandonné pour cause d'insécurité et les accès aux immeubles se font par les parkings. Les fonctions et les usages (circulation, aire de jeux, jardin, stationnement) sont dissociés mais leurs liaisons, leurs accès, et leurs relations, ne sont pas étudiés. Uniquement fonctionnels, ces espaces ne sont donc pas des lieux de vie où la ville peut s'installer avec ses multiples fonctions et usages.

4. une qualité des espaces liée à la présence végétale arborée

Certains grands ensembles possèdent une végétation qui améliore considérablement leurs espaces ouverts. D'autres bénéficient d'une végétation plus modeste, moins abondante, offrant une image plus pauvre des lieux.

II. PRINCIPES D' ACTIONS

Si d'importants efforts sont concentrés sur la réhabilitation du logement, incluant des prescriptions architecturales, il reste de gros efforts à fournir sur le renouvellement urbain et la réhabilitation des espaces extérieurs, notamment ceux des grands ensembles.

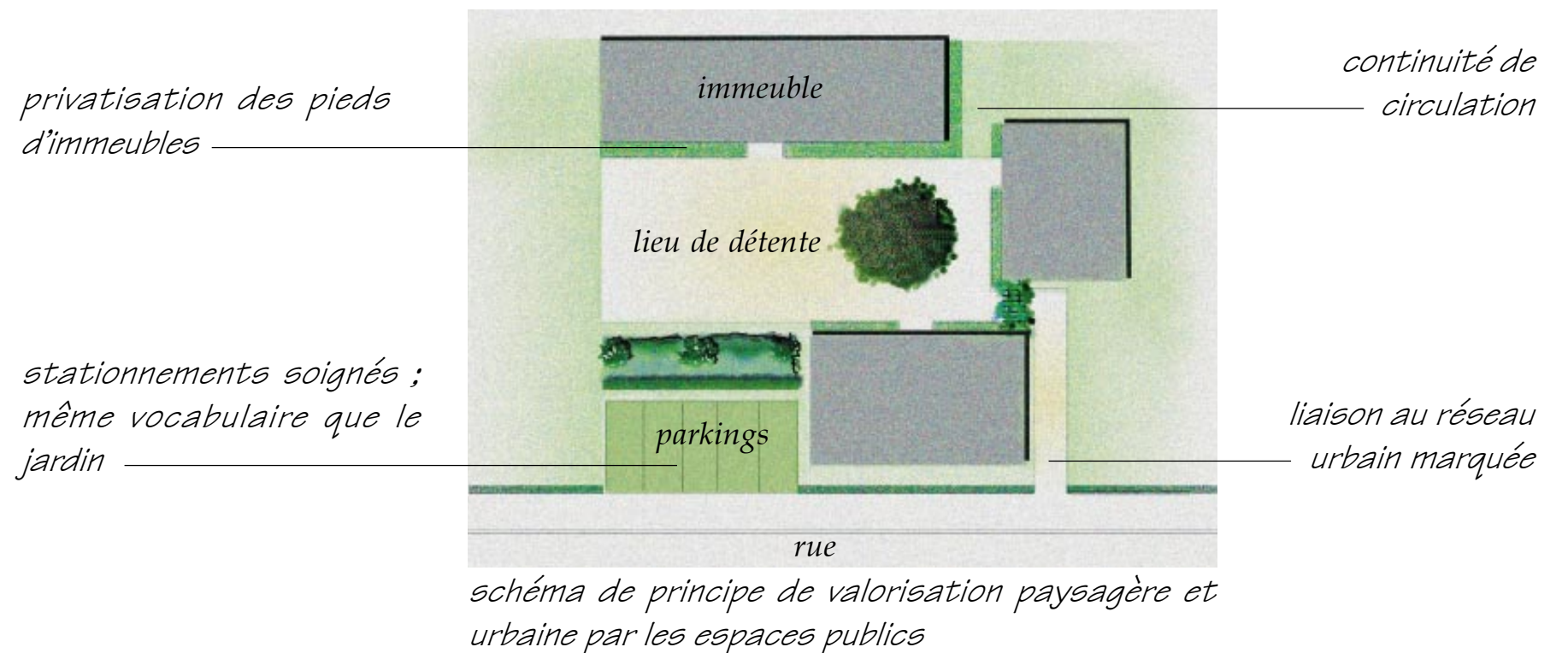
1. raccrocher les grands ensembles à la ville par la réhabilitation des espaces publics

Quelle que soit leur situation dans le département, les grands ensembles ont "un droit à la ville", d'autant qu'ils ne sont jamais très éloignés des centres urbains du département.

Dans la même idée, les relations de ces quartiers au centre-ville méritent d'être facilitées et clairement lisibles.

De nombreuses villes (Saint-Nazaire, Orly et Vaux-en-Velin, entre autres...) ont suivi ce chemin et découvrent avec satisfaction que leurs efforts ne sont pas vains et que le cadre de vie de leurs habitants s'améliore. Il est important de noter que ces améliorations ponctuelles ont été réalisées dans le cadre d'un projet global urbain à l'échelle de l'agglomération ou de la ville concernée.

Les enjeux et actions possibles sont schématisés sur le dessin ci-contre.



2. établir un diagnostic précis des espaces ouverts, qu'ils soient publics ou privés, pour chacun des grands ensembles :

Analyser les différentes formes urbaines : places, rues, ruelles, jardins, parcs, ..., et inventorier leurs différentes fonctions : circulation routière, circulation piétonne ou cycliste, lieu de rencontre, lieu de détente, stationnement, zone commerciale, ...etc.

Faire ressortir les points de ruptures, les lieux inaccessibles au public qui empêchent une continuité de circulation (routière ou piétonne).

Etudier les relations entre le bâti et les espaces extérieurs.

Analyser la présence végétale dans ces espaces ouverts et expliquer pourquoi elle participe ou non à l'image verte du quartier.

3. affirmer une identité paysagère propre à chacun des grands ensembles

Dans le département, les grands ensembles occupent parfois des sites géographiques remarquables. A Sedan par exemple, des immeubles posés sur des anciens remparts ouvrent des vues en balcon sur la ville ; une grande terrasse publique a été aménagée.

A Charleville-Mézières, la Houillère domine également la ville et s'ouvre vers le sud, tandis que la Ronde Couture fait office de signal d'entrée de ville en venant du Sud (par l'A34 notamment).

A Revin, ce sont les relations à la forêt (Bois Bryas) ou à la pente (Orzy) qui sont en jeu et peuvent servir de support à un aménagement mettant en valeur ces sites.



la Ronde Couture, vue depuis l'A34

TABLEAU-RÉSUMÉ DE LA DEUXIÈME PARTIE, 'LES UNITÉS DE PAYSAGES' : LES ACTEURS CONCERNÉS

unité de paysage	les enjeux	les principaux acteurs publics concernés
1. la Champagne sèche	mettre en valeur les infrastructures (traitement morphologique, plantations,...).	Conseil Général D.D.E.
	maîtriser l'implantation du bâti nouveau, notamment agro-industriel.	Communes D.D.A.F. Chambre d'agriculture
2. le vallage d'Aisne	Préserver et mettre en valeur la côte de la Champagne sèche (de Mandre/Aure//Marvaux-Vieux à Saulces-Champenoise)	D.I.R.E.N. D.D.A.F. Conseil Général (ENS) Région
	espaces publics et architecture à requalifier	S.D.A.P. Communes Conseil Général D.D.E.
3. la Petite Champagne humide	un patrimoine bâti à sauver	S.D.A.P. Communes D.D.A.F. (CTE) Conseil Général Région
	des zones humides à protéger, à gérer, et à mettre en valeur	D.I.R.E.N. Communes D.D.A.F. (CTE) Conseil Général (ENS) Région
4. la vallée de l'Aisne autour de Rethel	les bords de l'eau à mettre en valeur	Communes Conseil Général (ENS) D.I.R.E.N. Région

unité de paysage	les enjeux	les principaux acteurs publics concernés
	des sites pour les bourgs à reconnaître	Communes (POS)
5-6. le Porcien et le Haut-Porcien	le parcours de la RD 926 à mettre en valeur	Conseil Général Communes
7-8. la Thiérache ardennaise et les pothées	des sites pour les villages à prendre en compte	Communes D.D.A.F. Chambre d'agriculture
10-11 la vallée de l'Aire et la plaine de Buzancy	un bâti fragile à sauvegarder	S.D.A.P. Conseil Général Communes D.D.A.F. Région
7-8. la Thiérache ardennaise et les pothées	des évolutions agricoles à maîtriser	D.I.R.E.N. D.D.A.F. D.D.E. Communes Conseil Général
10-11 la vallée de l'Aire et la plaine de Buzancy	des espaces publics à mieux concevoir	Commune S.D.A.P. Conseil Général Région
10-11 la vallée de l'Aire et la plaine de Buzancy	espaces publics et patrimoine architectural à mettre en valeur	S.D.A.P. D.R.A.C. Communes Conseil Général Région
	des sites de villages à reconnaître	Communes

unité de paysage	les enjeux	les principaux acteurs publics concernés
I2. la crête de Sommauthe	un balcon stratégique à mettre en valeur	Communes D.I.R.E.N. Conseil Général (ENS) D.R.A.C. Région
I4. la crête de Poix	des structures végétales à préserver ou à recréer	Communes D.D.A.F. Chambre d'agriculture
	un habitat fragile à préserver	Communes S.D.A.P. D.D.A.F.
	un balcon à mettre en valeur	Communes D.I.R.E.N. Conseil Général D.R.A.C. D.D.E. (franchissement par A34) Région
I5. les crêtes Bajociennes au-dessus de la dépression préardennaise	des sites à préserver et à valoriser	Communes D.I.R.E.N. Conseil Général D.R.A.C. D.D.E. (contournement ouest) Région
I6. la Meuse de Mouzon	des bords de rivière et un patrimoine fluvial à valoriser	V.N.F. Communes Conseil Général Région

unité de paysage	les enjeux	les principaux acteurs publics concernés
17-18. les boucles de la Bar et la plaine de Vendresse	un site d'exception à maîtriser	Communes D.I.R.E.N. Conseil Général
	un canal à redécouvrir	V.N.F.
	un patrimoine architectural et des espaces publics	Communes S.D.A.P. Conseil Général
19. la Vence patrimoniale, au pied de la crête de Poix	des sites, un patrimoine bâti et des espaces publics	Communes S.D.A.P. Conseil Général D.D.E. (A34)
20. la Vence, corridor d'arrivée sur Charleville-Mézières	une arrivée sur Charleville-Mézières à maîtriser	C.C.I D.D.E. Communes D.I.R.E.N. D.D.A.F.
21-22-23. la Sormonne, la Meuse de Charleville-Mézières et la Meuse de Sedan	des sites pour les villes, à reconnaître	Communes D.I.R.E.N. (sites) Conseil Général (ENS) D.D.E. (contournement de Charleville-Mézières)
	des perspectives à préserver	Communes D.I.R.E.N. Conseil Général D.D.E.

unité de paysage	les enjeux	les principaux acteurs publics concernés
	des relations ville/nature à développer	V.N.F. Communes D.I.R.E.N. Conseil général
	une charpente paysagère à constituer	voir tableau 2, synthèse par enjeux
de 25 à 30, les paysage du massif Ardennais	des matières à mettre en valeur	tous
	des ouvertures sur le plateau, à préserver	Communes D.D.A.F. D.I.R.E.N. Conseil Général
	des espaces publics et des bords de route à requalifier	Conseil Général D.D.E. Communes
	marier ville, industrie, et nature dans les vallées	voir tableau 2, synthèse par enjeux
31. la clairière de Rocroi	des portes forestières à mettre en scène	O.N.F. C.R.P.F. D.D.A.F. D.D.E. Conseil Général
	une citadelle à réhabiliter dans le paysage	Communes S.D.A.P. D.D.E. (autoroute)

unité de paysage	les enjeux	les principaux acteurs publics concernés
	un habitat fragile à préserver	S.D.A.P. Communes D.D.A.F. (CTE)
	des zones humides à protéger, gérer et promouvoir	D.I.R.E.N. Conseil Général (ENS) Communes D.D.E. (autoroute de Charleroi)
	un site historique à valoriser	D.I.R.E.N. Conseil Général (ENS) Communes D.D.E. (autoroute de Charleroi)

TABLEAU-RÉSUMÉ DE LA TROISIÈME PARTIE, 'LES NEUF ENJEUX MAJEURS' : LES ACTEURS CONCERNÉS

les enjeux majeurs	les actions	les principaux acteurs publics concernés
1. une charpente paysagère pour la dépression préardennaise : à constituer pour organiser l'urbanisation en cours.	favoriser les espaces de respiration	Communes Conseil général (ENS) D.I.R.E.N. (site) D.D.A.F. (gestion agricole) D.D.E.
	favoriser le développement urbain en perpendiculaire	Communes D.D.E. C.C.I.
	conforter les centralités	Communes D.D.E. Conseil général (ENS)
2. un mariage à trois pour les défilés de la Meuse et de la Semoy : marier ville, industrie et nature.	mettre en valeur les vues géographiques sur la Meuse et la Semoy	Communes Conseil général (ENS)
	mettre en scène l'activités industrielle dans la ville et depuis les infrastructures	Communes conseil Général D.D.E. C.C.I.
	transformer les points noirs des friches industrielles en 'jardins temporaires'	Communes Conseil Général C.C.I.
	promouvoir une palette de couleurs adaptée pour les réhabilitation et les projets contemporains	Communes S.D.A.P. D.D.E.
	mettre en valeur les façades fluviales de la Meuse	Communes V.N.F. Conseil général D.D.E.

les enjeux majeurs	les actions	les principaux acteurs publics concernés
	préserver les 'façades forestières' des vallées	O.N.F. C.R.P.F. Communes D.I.R.E.N. (sites) Conseil Général (ENS)
	mettre en valeur les bords de rivières	Communes Conseil Général V.N.F.
	préserver et gérer les espaces agricoles de respiration, en fond de vallée	Communes D.D.A.F. D.I.R.E.N. Conseil Général Chambre d'agriculture
3. des 'oasis' pour la champagne crayeuse : humaniser les villages, mettre en valeur la Retourne et créer des remises écologiques	mettre en valeur la Retourne comme un 'oued'	Communes Conseil Général D.D.E. D.D.A.F. S.D.A.P.
	faire des villages champenois des 'oasis'	Communes Conseil Général D.D.A.F. Chambre d'agriculture
	créer des remises écologiques	D.D.A.F. Chambre d'agriculture D.I.R.E.N. Conseil Général (ENS)

les enjeux majeurs	les actions	les principaux acteurs publics concernés
4. des balcons historiques pour les crêtes centrales : valoriser les linéaires des crêtes emblématiques de la géographie et de l'histoire des Ardennes	développer des plans de paysage pour chaque crête	Communes et communauté de communes D.D.E. D.I.R.E.N. Conseil Général Région S.D.A.P. D.D.A.F. D.R.A.C.
5. des vallées-jardins pour les petites rivières : préserver l'avaleur patrimoniale de la Vence, de la Bar, de la Meuse de Mouzon, de la Chiers, et de la l'Aire.	requalifier les espaces publics	Communes Conseil Général
	valoriser le patrimoine bâti	Communes S.D.A.P. Conseil Général
	créer des promenades continues sur le bord des cours d'eau et canaux	V.N.F. Communes Conseil Général Région
	maîtriser l'évolution au bord des routes	D.D.E. Conseil Général Communes
	préserver la distance route/village	D.D.E. Conseil Général Communes D.D.A.F. Chambre d'agriculture
	arrondir les profils des routes	D.D.E. Conseil Général

les enjeux majeurs	les actions	les principaux acteurs publics concernés
	organiser la mise en scène de l'arrivée sur Charleville-Mézières par l'A34, dans la vallée de la Vence	D.D.E. Communes C.C.I.
6. des friches vivantes pour les activités mortes : reconquérir les friches d'activités en les intégrant dans les projet urbains.	faire un inventaire et un diagnostic exhaustif	Conseil Régional Conseil Général C.C.I. D.D.E.
	résorber les bâtiments 'points noirs'	Conseil Régional Conseil Général C.C.I. Communes D.D.E.
	reconvertir et réinvestir les bâtiments à valeur urbaine	Conseil Régional Conseil Général C.C.I. Communes D.D.E.
	protéger et réhabilité les bâtiments à valeur architecturale	Conseil Régional Conseil Général C.C.I. Communes S.D.A.P.
	créer des jardins temporaires	Conseil Général C.C.I. Communes Conseil Régional

les enjeux majeurs	les actions	les principaux acteurs publics concernés
7. un kaléidoscope pour l'architecture : conforter la diversité architecturale	réhabiliter l'architecture traditionnelle	Communes S.D.A.P. D.D.A.F. (CTE) Conseil Général Région D.D.E.
	promouvoir une création architecturale adaptée au contexte bâti	Communes S.D.A.P. D.D.E. Conseil Général Région C.C.I.
8. de vrais espaces publics pour les villages : retrouver une ambition pour les lieux de vie des bourgs et des villages		Communes D.D.E. Conseil Général S.D.A.P. Région
9. une trame d'espaces publics pour les grands ensembles		Communes S.D.A.P. Conseil Général D.I.R.E.N. Région D.D.E.

